LIBERTÉ D'EXPRESSION

GUIDE D'UTILISATION

Document préparé par Charles Montpetit
cmontpetit@hotmail.com

Édition révisée (2021), disponible en ligne au
freedomtoread.ca/resources/index

Une bibliographie en français sur la censure au Canada, et une analyse bilingue de la censure aux douanes sont aussi disponible au freedomtoread.ca/resources/documents-en-francais-sur-la-libre-expression-et-la-censure-au-canada et au freedomtoread.ca/resources/censure-aux-douanes-canadiennes-1985-2020

Le site freedomtoread.ca est une initiative du
Conseil des livres et des périodiques
192, av. Spadina, Toronto (Ontario) M5T 2C2 – tél. 416 975-9366

Photo de couverture : Shinxenius

La rédaction de ce document a été financée en partie par le Conseil des arts et des lettres du Québec, et par le Conseil des arts du Canada

SOMMAIRE

Introduction	*Liberté d'expression* ou *Liberté de lire*?	2
Déclaration	Principes de base / groupes signataires	3
Les piliers de la censure	Les assises des interdictions au Canada	4
Chronologie	Dates à noter en marge de la littérature	5
L'accès à l'information	L'obtention ardue de renseignements	11
Censure et Internet	Le problème avec les filtres	12
Censure et violence	Le problème avec l'art «agressif»	13
Censure et pornographie	Le problème avec l'érotisme	15
Censure et cinéma	Le problème avec les films au Québec	17
L'enfer de Québec	Censure à la bibliothèque nationale, 1933	19
Le (bref) retour de l'enfer	Cas type : bibliothèque de Hull, 2001	21
Brûler des livres jeunesse	Cas type : écoles de Providence, 2019	23
Index	Interdictions et tentatives de censure d'œuvres disponibles en français	25
La censure indirecte	Quelques façons détournées d'interdire	56
Quoi faire en cas de plainte	Savoir réagir aux tentatives de censure	58
Sources	Remerciements / documents consultés	60
Quand la censure frappe	Une animation sur la libre expression	62

Bienvenue

dans cette version française du *Freedom to Read Kit*.

Lise Viens

L'auteur de ces lignes et les 110 livres qu'un seul article de journal a stigmatisés (voir l'Index, sous Bissonnette)

Si vous le voulez bien, réglons d'emblée une question qu'on nous pose souvent. Contrairement à ce qu'aurait donné une traduction littérale de «Freedom to Read», comment se fait-il que le présent document traite de «liberté d'expression» et non de «liberté de lire»?

Pour répondre à cela, il faut remonter quelques décennies en arrière. À l'époque, la lutte contre la censure accuse un certain retard chez les francophones d'Amérique. Aux États-Unis, la *Banned Books Week* a lieu fin septembre depuis 1982, et son pendant au Canada anglais, dès 1984. Mais c'est uniquement en 1996 que naît au Québec la *Semaine de la liberté de lire* (oui, le calque du nom canadien est de mise à ce moment-là).

Cet événement improvisé ne fait hélas pas long feu. Il faut attendre 2002 pour le voir réapparaître sous le nom *Semaine de la liberté d'expression*, une variante élargie qui couvre non seulement l'écriture, mais l'illustration, la radio, la télévision, le théâtre, le cinéma et la musique, entre autres médias (voir les signataires francophones de la «Déclaration», en page 3). Cette alliance s'avère nécessaire pour atteindre une masse critique d'intervenants au sein d'une communauté culturelle somme toute assez réduite.

C'est pour cette raison qu'on conserve ce nom quand les initiatives canadienne et québécoise sont formellement fusionnées l'année suivante. C'est aussi pour cela que des incidents non littéraires figurent dans notre «Chronologie» (page 5), que l'essai «Censure et violence» aborde les jeux vidéo (page 13) et qu'un texte traite de cinéma (page 17). Notre sujet principal demeure la littérature, mais comme les bibliothèques publiques incluent désormais bien plus que des livres dans leur inventaire, il nous semble approprié de conserver l'approche la plus inclusive, ne serait-ce que du côté francophone.

Bonne lecture,

Charles Montpetit

DÉCLARATION

La liberté d'expression est un élément essentiel de la vie démocratique. Mais de nos jours, cette liberté est menacée. Dans diverses régions de notre pays, des regroupements privés et des pouvoirs publics s'efforcent :

- d'empêcher la diffusion d'un titre donné
- de bannir une œuvre d'une école publique
- de censurer des artistes et des journalistes
- d'épurer nos médias et nos bibliothèques
- d'étiqueter certains textes comme sujets à controverse
- de faire circuler des listes de documents dits condamnables
- d'interférer avec la distribution des subventions.

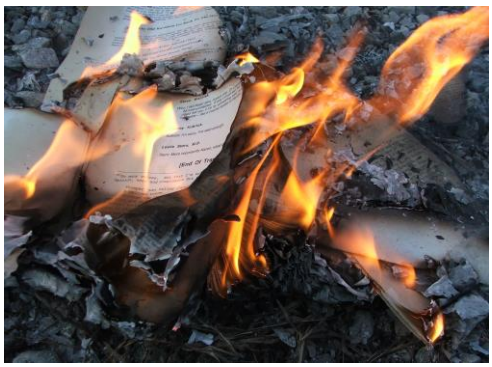

LearningLark

En vouant nos efforts à la diffusion de la culture et de l'information, nous défendons le droit qu'a tout le monde d'y avoir accès. Interdire des œuvres mine la pensée créatrice, ce qui condamne la démocratie à disparaître et encourage la dictature. C'est pourquoi nous nous opposons à la suppression des idées : sans liberté d'expression, on ne peut pas débattre de sujets controversés d'une façon responsable.

L'art et l'information sont les outils de la liberté. L'épuration ou l'interdiction d'œuvres sous le prétexte de la protection du public nous répugne. La vérité n'est pas obscène. Ce qui est obscène, c'est de taire la vérité et de faire disparaître les créations qui cherchent à susciter une meilleure compréhension de la condition humaine.

La communication est indispensable à la survie d'une société libre et d'une culture créatrice. Les pressions exercées pour uniformiser notre vision limitent la portée et la diversité des questionnements et des expressions dont dépend la vitalité de notre nation. Chaque collectivité doit préserver sa liberté d'expression, de façon à protéger la liberté elle-même. Les artistes et les journalistes jouent un rôle capital dans ce domaine.

La liberté d'expression est un héritage précieux. À titre d'organismes professionnels concernés par la question, nous nous engageons à combattre la censure sous toutes ses formes.

Access Copyright
Association canadienne des rédacteurs scientifiques
Association canadienne des réviseurs
Association des auteures et auteurs de l'Ontario français
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais
Association des bibliothécaires du Québec
Association des bibliothèques canadiennes
Association des bibliothèques de l'Ontario
Association des éditeurs de magazines canadiens
Association des écrivains québécois pour la jeunesse
Association des illustrateurs et illustratrices du Québec
Association des journalistes indépendants du Québec
Association des libraires canadiens
Association des libraires du Québec
Association des presses universitaires canadiennes
Association des traducteurs-trices littéraires du Canada
Association nationale des éditeurs de livres
Association of Book Publishers of British Columbia
Association of Canadian Publishers
Association of Canadian Book Wholesalers
Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation
Book and Periodical Council
British Columbia Library Association
Canadian Authors Association
Canadian Book Manufacturers' Association
Canadian Children's Book Centre
Canadian Copyright Institute
Canadian Publishers' Council
Canadian Telebook Agency
Centre québécois du P.E.N. International
Communication-Jeunesse
Conseil québécois du théâtre
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Disticor
Federation of British Columbia Writers
Fédération professionnelle des journalistes du Québec
League of Canadian Poets
Ligue des droits et libertés
Literary Press Group of Canada
Manitoba Writers' Guild
Organization of Book Publishers of Ontario
Pal Benefits
Periodical Marketers of Canada
Periodical Writers Association of Canada
Playwrights Guild of Canada
Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
Saskatchewan Writers Guild
SF Canada
Société civile des auteurs multimédia
Société des auteurs de radio, télévision et cinéma
Société des auteurs et compositeurs dramatiques
The Writers' Union of Canada
Union des artistes
Union des écrivaines et des écrivains québécois
Universal Logistics
Writers Guild of Alberta

Vous désirez que le nom de votre organisme soit ajouté à cette liste ? Vous n'avez qu'à écrire à :
Charles Montpetit – cmontpetit@hotmail.com

LES PILIERS DE LA CENSURE

La censure canadienne est régie par trois principaux documents :

■ **le *Code criminel*, articles 46-48, 59-62, 163-169, 318-319** - Interdit les « histoires illustrées de crime » et « l'exploitation indue des choses sexuelles » de concert avec « le crime, l'horreur, la cruauté [ou] la violence ». Le mot « indu » n'est pas défini, mais personne ne peut prétendre ignorer qu'une œuvre est obscène. La possession d'un tel document est passible de 10 ans de prison (ce qui est, dans bien des cas, plus que la pénalité prévue pour une véritable agression sexuelle). En 1993, la section 163 est modifiée pour interdire la représentation d'une activité sexuelle explicite si les protagonistes ont moins de 18 ans, même si l'âge du consentement est à l'époque fixé à 14 ans (il est haussé à 16 ans en 2008). Et en 2005, une exception en faveur des œuvres qui ont du « mérite » est remplacée par une clause autorisant seulement celles qui visent « un but légitime » – voir la section « Censure et pornographie ».

■ **le mémorandum D9-1-1 (1985)** - Énumère ce qu'on peut interdire à la frontière, entre autres pour obscénité ou pour dégradation. Ceci inclut la description d'actes sexuels avec « douleur » ou « ridicule et/ou humiliation » (aucune exception n'est prévue si la douleur est due à une maladresse ou si les personnes sont consentantes). Quand la Cour suprême juge en 1987 qu'il n'est pas raisonnable d'interdire le matériel « obscène et immoral », le document est amendé pour autoriser les œuvres traitant d'actes sexuels légaux si elle ne sont pas « de nature lascive ».

■ **la décision *R. c. Butler* de la Cour suprême (1992)** - Juge obscène l'exploitation sexuelle qui est considérée violente, dégradante ou déshumanisante par une communauté donnée. On peut toujours se défendre en cour, mais il faut le faire *après* une arrestation ou une saisie, et l'interdiction est maintenue jusqu'à l'issue du procès.

Ces directives sont généralement appliquées :

■ **aux douanes -** En 1962, un juge décide que seuls les documents interdits par la Cour doivent être saisis, mais cette limite est abrogée en 1967. De 1985 à 2022, plus de 59 209 documents sont soupçonnés, et Ottawa décrète 19 618 interdictions. Faire appel peut prendre un an. – voir la section « Index » sous « Albee » et « L'Arétin ».

■ **par la police -** Celle-ci dispose d'une grande latitude pour déterminer si une arrestation doit être faite, souvent à la suite d'une seule plainte. Même si la personne accusée est innocente jusqu'à preuve du contraire, ses œuvres peuvent être retirées du marché durant tout son procès – voir la section « Index » sous « Boivin ».

■ **par les régies provinciales du cinéma -** Ces bureaux peuvent faire saisir un film, l'interdire ou exiger des coupes même s'il respecte la loi (en revanche, l'approbation par une régie ne protège pas nécessairement l'œuvre d'une accusation d'obscénité). Au Québec, toutefois, la Régie du cinéma est abolie en 2015, son rôle étant désormais assumé par le ministère de la Culture – voir la section « Censure et cinéma ».

■ **par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes -** Lorsqu'il appert que des propos grossiers ont été émis, le CRTC peut refuser de renouveler le permis de diffusion. C'est ce qui arrive à « Radio X » (CHOI-FM) à Québec en 2004. Le poste change alors de main et obtient un nouveau permis en 2006.

ACLC

« La clé du débat consiste à choisir la solution la moins dangereuse. Est-il préférable (ou moins grave) de risquer la suppression de chefs-d'œuvres et d'importantes déclarations politiques ? Ou est-il préférable (ou moins grave) de risquer la prolifération des inepties sans valeur ? À ce point-ci de notre Histoire, je trouve plus raisonnable de préférer le second risque au premier. »

– A. Alan Borovoy, Association canadienne des libertés civiles

■ **par les instances subventionnaires gouvernementales -** S'il est normal qu'on ne puisse accepter toutes les demandes de financement, certaines sommes sont parfois retirées pour une raison politique après leur approbation. C'est notamment le cas en 1978 quand le Conseil des arts de la région de Montréal coupe des fonds accordés au Théâtre du Nouveau Monde quand la pièce *Les fées ont soif* de Denise Boucher soulève un intense brouhaha – voir la section « Index ».

À des paliers locaux, la censure survient entre autres quand :

- **un groupe de pression** restreint l'accès à une œuvre
- **une librairie** se voit forcée de ne plus vendre un titre
- **une création** est altérée sans l'accord de l'artiste
- **un catalogue** identifie d'office tout produit controversé
- **un centre culturel** exige l'épuration d'une performance
- **une école entière** se fait imposer la vision d'une minorité
- **une chaîne d'état** annule une émission ou un reportage
- **une personne** en fait taire une autre par la force

Par contre, il n'y a *pas* censure quand :

- on organise le boycottage de certains produits
- on refuse de publier, de prêter ou de vendre un livre
- on suggère à des artistes de corriger leurs œuvres
- on exprime ses propres réserves sur un sujet donné
- on décide de ne diffuser que des spectacles anodins
- on offre un second choix de lecture à quelques élèves
- on ignore un point de vue dans un article ou un éditorial
- on met en pièces les arguments d'autrui

Pour des approches plus détournées, voir la section « La censure indirecte ».

CHRONOLOGIE

Quelques incidents survenus en marge de la littérature au fil des ans. Pour une chronologie canadienne-anglaise, voir www.efc.ca/pages/chronicle

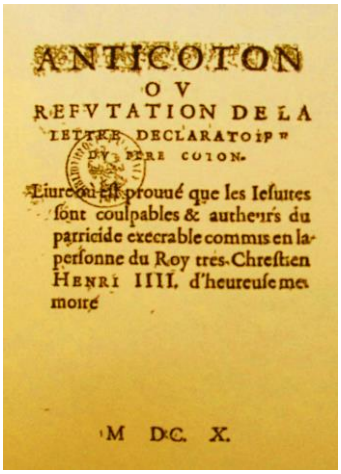
ANTICOTON
OV
REFVTATION DE LA
LETTRE DECLARATOIRE
DV PERE COTON.
Liure ou il est prouué que les Iesuites
sont coulpables & autheurs du
parricide execrable commis en la
personne du Roy tres-Chrestien
HENRI IIII. d'heureuse me
moire
M DC. X.

1625 : un pamphlet brûlé anon.

1625 ■ Premier cas connu de censure au Québec, le pamphlet *AntiCoton*, attribué à Pierre du Coignet et César de Plaix, est publiquement «brûlé par la main du bourreau» à Québec pour avoir attribué la mort du roi Henri IV aux Jésuites, défendus par le confesseur Pierre Coton.

1779 ■ Outré par les idées voltairiennes de *La Gazette littéraire de Montréal*, le sulpicien Étienne Montgolfier se plaint au gouverneur Frederick Haldimand, qui fait saisir le journal. L'imprimeur Fleury Mesplet et le rédacteur Valentin Jautard sont emprisonnés pendant plus de trois ans.

1810 ■ Quand le journal *Le Canadien* du député Pierre-Stanislas Bédard prend la défense des francophones, le gouverneur James Craig fait saisir les presses et arrêter les rédacteurs pour sédition. Le neveu du député, Laurent Bédard, ressucite *Le Canadien* en 1817.

1827 ■ L'éditeur Ludger Duvernay est incarcéré pour les critiques du conseil législatif qu'il publie dans *La Minerve*. Cela se répète en 1832 et en 1836, et il fuit aux États-Unis quand le gouverneur Gosford interdit le journal en 1837. Duvernay relance la publication après cinq ans d'exil.

1914 ■ L'adoption de la *Loi sur les mesures de guerre* permet censure et saisies. Voir 1939.

1930 ■ Au Théâtre St-Denis, le spectacle *Fifi* est jugé immoral; la police arrête les 17 artistes.

1937 ■ Au Québec, le premier ministre Maurice Duplessis fait adopter la Loi dite «du cadenas», qui autorise la police à sceller tout local où l'on produit de la propagande présumée communiste. La Cour suprême invalide la Loi en 1957.

1939 ■ Le premier ministre Mackenzie King ranime la *Loi sur les mesures de guerre* (1914), fait emprisonner 20 000 personnes d'ascendance japonaise et prive de leurs droits les Témoins de Jehovah, qui s'opposent au conflit. Voir 1970.

1949 ■ La police enlève la sculpture *La famille* de Robert Roussil, située devant le Musée des beaux-arts de Montréal, pour nudité.

± 1957 ■ Le maire d'Aylmer juge les disques d'Elvis Presley trop suggestifs et ordonne leur retrait de tous les *juke-boxes* de la ville.

1967 ■ Septembre - À l'Exposition universelle de Montréal, la police interrompt la pièce *Équation pour un homme seul* de Pierre Moretti, car les sons et la gestuelle évoquent «les jeux de l'amour». Chaque membre de la troupe écope d'une amende de 25$.

■ Décembre - Applaudis à Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Kitchener, Québec et Sherbrooke, les Ballets africains de Guinée sont jugés immoraux à Montréal car six danseuses ont les seins nus. L'impresaria Élise Pouliot est innocentée en 1968.

1970 ■ Invoquant la *Loi sur les mesures de guerre* (1914), le premier ministre Pierre Trudeau envoie 6000 militaires riposter au Front de libération du Québec: 3068 perquisitions ont lieu sans mandat et 453 personnes sont arrêtées (voir la section «Index» sous «Bourgault»). Les autorités tentent d'empêcher les médias de diffuser les textes du FLQ. Le journal étudiant *Le Quartier latin* est saisi. La SRC reporte l'émission *Le testament de Lénine* et la comédie *Quelle famille* de Janette Bertrand, qui traite d'une manifestation antipollution. CTV annule un épisode de la série *L'homme de fer* portant sur un attentat à Montréal.

1972 ■ À Toronto, le galériste Avrom Isaacs est poursuivi en vain pour avoir exposé une sculpture «répugnante» du Montréalais Mark Prent (des membres humains sur un étal de boucher). Cela se reproduit en 1974, toujours sans succès, avec de nouvelles œuvres de Prent, dont un condamné à mort sur une chaise électrique que le public peut activer à distance. L'obscur article du *Code criminel* invoqué dans les deux cas est abrogé.

1976 : une installation envoyée à la poubelle Vehicule Press

1976 ■ L'exposition Corridart, qui doit embellir la rue Sherbrooke pour les Jeux olympiques, est qualifiée de «pollution visuelle», car certaines photos reproduites en grand format soulignent la destruction de sites patrimoniaux. Longue de six kilomètres, l'installation entière est démontée de nuit à la demande du maire Jean Drapeau, trois jours avant la cérémonie d'ouverture.

1982 ■ Le ministre de la Justice Jean Chrétien propose que la «représentation visuelle» de personnes mineures dont la conduite est suggestive entraîne 10 ans de prison. Le député Ray Hnatyshyn lui fait admettre que cela peut inclure le fait de sucer un *popsicle*. Ne trouvant aucun exemple d'infraction qui n'est pas déjà couverte par les lois en vigueur, Chrétien retire son projet.

1988 ■ Le réseau Pathonic annule la reprise de l'émission humoristique *Grande liquidation des fêtes 2* du groupe Rock et Belles Oreilles à cause d'un sketch où des anglophones du Québec dépeignent les séparatistes comme un «quatrième Reich».

1990 ■ La librairie Little Sister's lance une poursuite contre les saisies aux douanes. Voir la section «Censure et pornographie».

1991 ■ Août - Montréal interdit à tout commerce érotique «d'exposer ou de maintenir à l'extérieur [...] une image qui représente le corps humain». Estimant ce règlement inconstitutionnel, Me Julius Grey le fera abroger en 1992 par la juge Ginette Piché.

■ Septembre - À Boucherville, un service de développement de photos signale aux autorités que, sur certains clichés, des enfants de 3 et 5 ans s'étreignent dans le plus simple appareil. La police arrête leur père et leur mère, et confie leur progéniture à la Direction de la protection de la jeunesse pendant quatre jours. Même si la famille est jugée irréprochable, la mère est accusée «d'incitation à des contacts sexuels et de corruption d'enfants». En mai 1993, un jury l'innocentera en 16 minutes.

1992 ■ La Cour suprême rend l'arrêt *R. c. Butler* sur ce qui constitue du matériel obscène. Voir la section «Les piliers de la censure».

1993 ■ Une loi contre la pornographie juvénile est adoptée (voir la section « Les piliers de la censure »). L'artiste Eli Langer et la galerie Mercer de Toronto en sont les premières victimes: même si le peintre n'utilise ni photos ni modèles, la police saisit 5 toiles et 35 dessins traitant du thème de la pédophilie. Le juge McCombs décide en 1995 que l'art de Langer est légal il incite la police à obtenir la permission d'un juge avant de fermer une galerie, mais il n'abroge pas la loi. La Cour suprême refuse la possibilité d'un appel à Langer, ce qui le force à abandonner son exposition. Par la suite, cette loi est souvent invoquée contre les personnes mêmes qu'elle est censée protéger, c'est-à-dire des jeunes de 14 à 17 ans – qui filment leurs propres ébats sexuels.

1994 ■ Mars-avril - Les revues *Wired* et *Elle UK* sont retirées des kiosques pour avoir enfreint le silence imposé aux médias quant au procès pour meurtre de Karla Homolka. Il est même interdit aux journalistes de mentionner l'existence de l'interdiction en question.

■ Décembre - À Ottawa, un comité gouvernemental redéfinit l'obscénité comme «l'exploitation indue ou la glorification du crime, de l'horreur, de la cruauté ou de la violence», pour interdire les jeux, les chansons, les vidéos, les BD, les affiches et les babillards électroniques qui n'ont «aucune qualité culturelle ou sociale». Le comité doit importer un jeu pour le décrier, car on ne trouve rien d'assez répréhensible au pays.

1995 ■ Août - Pour éviter la controverse, le Musée des beaux-arts du Canada annule l'exposition de l'œuvre *La crise d'octobre / Chronology* de Dennis Tourbin, qui marque les 25 ans desdits événements (voir 1970).

■ Septembre - Boursier du Conseil des arts et des lettres du Québec, le photographe québécois Pierre Gauvin est arrêté aux douanes alors qu'il revient des États-Unis, où il prépare une exposition sur la soumission avec l'aide de sa collègue Jennifer Cadero. Ses négatifs sont saisis (dont celui de *Trois marques de justice*, ci-contre), puis lui sont rendus quand des associations d'artistes décrient publiquement l'incident.

1996 ■ Le Grand Théâtre Émotif du Québec lance *Nudité* à Montréal. La pièce n'a rien de sexuel, mais les personnages *et* le public (adulte) doivent être nus. La police l'interdit le lendemain et exige un permis de spectacle érotique, même si trois pièces comportant des scènes de nudité jouent sans problème ailleurs en ville.

1995 : une œuvre québécoise non importable au Québec Gauvin

1997 ■ Avril - Au Théâtre Denise-Pelletier à Montréal, la pièce *Les Zurbains* allie les textes des étudiantes Julie Desmarais-Gaulin et Annie Goulet à ceux de dramaturges populaires. Trois écoles qui ont acheté des billets se ravisent, jugeant que leurs élèves *risquent* de trouver des scènes trop épicées pour leur âge. Ironiquement, il s'agit des passages écrits par les deux jeunes auteures.

■ Juin - Lors de la tenue du Festival de jazz de Montréal, les activistes « Les ayatollahs de la santé » distribuent un dépliant qui parodie l'annonce « Le jazz vu par Du Maurier » ornant le programme de l'événement, afin de critiquer les visées du commanditaire sur les jeunes et la complicité des organismes qui sollicitent le soutien de l'industrie du tabac. Menacé d'arrestation, le groupe est évincé des espaces *publics* entourant les salles où se déroulent les spectacles du festival.

1998 ■ À Montréal, 44 personnes sont arrêtées pour indécence au club échangiste L'orage. Le propriétaire Jean-Paul Labaye devra aller jusqu'en Cour suprême (tout comme James Kouri, du club Cœur à Corps) pour démontrer en 2005 que de telles pratiques entre adultes sont permissibles dans un lieu privé. La police abandonnera alors des poursuites similaires contre des saunas ou des clubs gais, dont le bar de danseurs Taboo dans l'arrondissement Ville-Marie.

1999 ■ En réponse à une plainte du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (une propriété de Pierre Karl Péladeau) comme quoi la direction censure tout ce qui touche aux démêlés juridiques de la famille Péladeau, le Conseil de presse du Québec statue que le journal a le droit de ne pas couvrir certains événements, mais reconnaît qu'il « a manqué à sa responsabilité envers ses lecteurs de livrer un traitement équilibré du sujet ».

2000 ■ Avril - Subventionné par le ministère de la Santé, un jeu de cartes ornées de dessins humoristiques explicites (conçu par le Centre de prévention et de dépistage anonyme du VIH de L'Estrie à des fins d'éducation sexuelle en milieu carcéral) est rejeté *in extremis* par le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, qui le trouve « dégradant et obscène » et refuse d'y être associé.

■ Mai - Lors d'une manifestation du Premier mai à Westmount, la police arrête un reporter et trois photographes pour les mêmes délits que la foule (attroupement illégal, trouble de la paix et méfait). Les accusations sont levées par la suite, sauf pour le pigiste Andrew Dobrowolskyj, qui n'est pas accrédité.

■ Septembre - Peu après avoir publié un exposé sur le milieu du crime organisé au Québec, le journaliste Michel Auger est atteint de six balles dans le dos dans le terrain de stationnement du *Journal de Montréal*. Il s'en sort après une longue hospitalisation et attire encore plus d'attention sur les guerres de gangs.

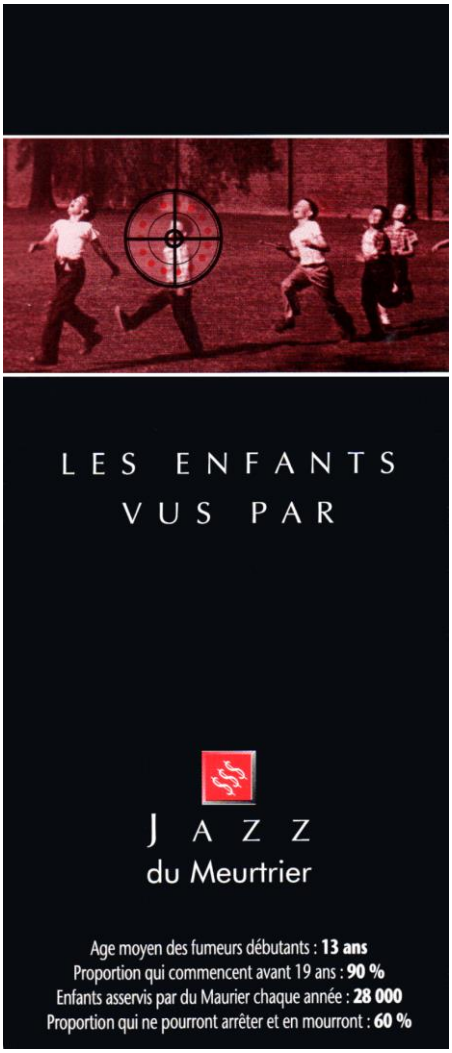

1997 : un tract irritant ADLS

« Si on ne peut plus écrire sur le crime organisé, ici, dans ce pays, il y a un problème. »

– Michel Auger (2000)

■ Décembre - Après deux ans de remaniements, la SRC ampute de trente minutes le conte télévisé *Les aventures d'Herbert au pays de Kunderwald* de Jean Leloup avant de le diffuser, parce que la société d'état « trouvait inacceptables les propos sur le suicide et autres sujets controversés » abordés dans la version originale. La section musicale de l'émission est rallongée de façon à compenser en partie pour les coupes effectuées.

2001 ■ Janvier - À la suite d'un appel déposé par le pédophile John Robin Sharpe, la Cour suprême autorise la possession de toute pornographie juvénile qu'on crée pour soi-même et de tout enregistrement privé qu'on tire de ses propres activités sexuelles si celles-ci sont légales. Les juges confirment aussi la légalité des photos de bébés nus et des classiques comme *Lolita*.

■ Avril - Lors du Sommet des Amériques à Québec, une partie de la ville est barricadée et les foulards sont interdits. La police utilise des balles de plastique et lance 1700 canettes lacrymogènes sans justification, puis arrête 450 personnes, dont le groupe Germinal pour « complot en vue de commettre un méfait pouvant causer un danger réel pour la vie des gens » – c'est-à-dire percer la clôture. L'activiste Jaggi Singh passe 17 jours en prison pour s'être tenu à proximité d'une catapulte qui ne lui appartenait pas et qui lançait des oursons en peluche. La police arrête les photographes Louise Bilodeau et Charles East, la première pour quelques heures et le second durant trois jours (East n'est formellement acquitté qu'en août).

■ Septembre - Les attentats terroristes au World Trade Center et au Pentagone, aux États-Unis, amènent Ottawa à permettre au Centre de la sécurité des télécommunications d'intercepter des messages privés envoyés à l'extérieur du pays. La remise « à une entité étrangère » d'informations à l'égard desquelles le gouvernement « prend des mesures de protection » (mesures qui ne sont pas clairement définies) devient passible d'emprisonnement à perpétuité.

■ Septembre - Même si l'exposition *La femme paysage* de José Pouliot n'a rien d'illégal, le journal de Magog et des reportages télévisés l'accusent d'encourager la pédophilie. L'artiste est agressé dans la rue, et la police fait une descente chez lui quand une plainte critique son site Internet en 2003.

■ Octobre - Lorsqu'une enseignante de l'école Dalbé-Viau demande à ses élèves de décrire un rêve, un jeune se dépeint en train d'abattre des membres du corps enseignant et est aussitôt suspendu. Il est réintégré après cinq semaines, mais l'enseignante refuse de revenir à l'école.

2002 ■ Mars - Lors d'une manifestation contre la brutalité policière à Montréal, de 275 à 350 personnes sont arrêtées pour attroupement illégal. En 2008, la cour d'appel donnera raison à toutes celles qui ont contesté l'accusation.

■ Avril - Dans la foulée d'une nouvelle manifestation, cette fois à l'égard du Sommet du G8 à Kananaskis, la police de Montréal arrête 371 personnes à titre « préventif » – ce qui constitue la plus importante opération du genre depuis la crise d'Octobre (voir 1970).

■ Septembre - Invité à donner une allocution à l'Université Concordia, le politicien israélien Benjamin Netanyahu se désiste après une manifestation. Cinq arrestations ont lieu et le recteur interdit tout tract ou débat pour deux mois. L'Office national du film produit le film *Discordia* sur le sujet.

2003 ■ L'émission *Ceci n'est pas un Bye Bye* ayant parodié le président de Québecor, l'entreprise annule un contrat du comédien Louis Morissette à TVA.

2004 ■ En réponse aux plaintes de la clientèle du magasin Ogilvy à l'égard du musicien de rue Cyrille Estève, la conseillère municipale Louise O'Sullivan fait interdire les cuillères comme instrument de percussion. Une pétition l'amène à se raviser en 2005 et le règlement est abrogé.

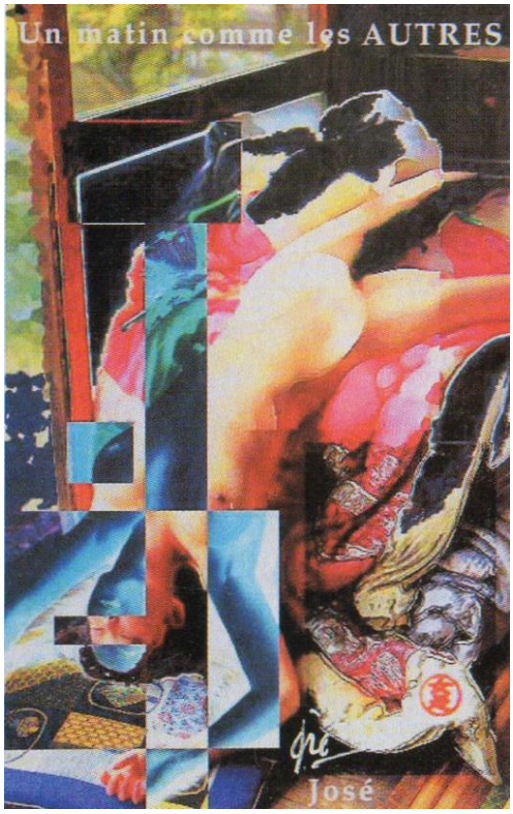

2001 : une exposition choquante José Pouliot

2005 ■ La bibliothèque de Côte-Saint-Luc expose des œuvres de la photographe montréalaise Zahra Kazemi, décédée en Iran, mais retire cinq clichés pris dans des camps palestiniens. La décision enflamme les esprits, et l'événement entier est annulé.

2006 ■ À Montréal, la congrégation hassidique Yev Letev demande au YMCA du Parc de givrer ses fenêtres (et en défraie le coût) pour qu'on ne voie pas les personnes court vêtues de la salle d'exercice depuis le terrain de la synagogue. Le YMCA accepte.

2007 ■ Le mot *girouette* (proféré par le premier ministre Jean Charest) devient le 222e terme interdit à l'Assemblée nationale, tout comme *enfantillage*, *stratagème...* et l'expression indéfinie *fligne-flagne*, qui sera utilisée par Bertrand Saint-Arnaud en 2012.

2008 ■ Janvier - On apprend que, depuis août 2006, l'Office de la langue française tablette six études, dont *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal, 2001-2051* de Marc Termote. La présidente France Boucher exige même que les membres de son conseil prêtent serment pour garder le secret sur le sujet. Les études sont diffusées en mars.

■ Mars - Le gouvernement Harper abolit une quinzaine de programmes culturels – des coupes totalisant 45 000 000 $. Et cela se poursuit jusqu'en 2015, entre autres avec le financement destiné au studio de création autochtone Wapikoni mobile, pourtant fort applaudi.

■ Septembre - Le NPD et le Parti conservateur menacent de boycotter un débat télévisé si Elizabeth May, du Parti vert, y est invitée. Sous la pression populaire, les chefs se ravisent.

■ Décembre - La Ligue des noirs accuse le *Bye Bye 2008* de racisme, car un personnage caricatural d'extrême droite critique le président Obama. Deux des artistes doivent offrir des excuses publiques, et la SRC annonce qu'elle surveillera l'émission de près à l'avenir.

2009 ■ Janvier - Michel Vézina, de l'hebdo *Ici*, est congédié parce qu'il refuse qu'on réutilise son travail dans le *Journal de Montréal*, alors en *lock-out*. Son texte d'adieu est modifié sans son accord.

■ Septembre – La lecture publique *Le moulin à paroles* est accusée par le ministre Sam Hamad de prôner la haine, car elle inclut le manifeste du FLQ (voir 1970). L'événement a quand même lieu.

■ Septembre - À Verdun, l'installation *Milieu humide* est menacée de démantèlement, et on exige le retrait d'aquarelles de corps nus lors d'une exposition prévue au Centre Elgar, même si l'invitation imprimée par la Ville en reproduit une. Le peintre Carl Duplessis refuse. L'expo est annulée.

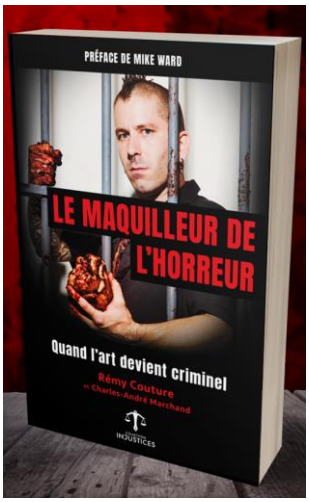

2009 : un art « criminel » AdA

■ Octobre - Rémy Couture, un créateur d'effets spéciaux sanglants, est arrêté parce qu'on confond ses œuvres avec de vrais délits. Il sera innocenté en 2013 après avoir dépensé 35 000 $ en frais juridiques (voir la section « Index » sous « Godbout »).

2010 ■ Sur l'ordre du ministre de la Citoyenneté Jason Kenney, le guide *Découvrir le Canada*, remis aux gens qui demandent la nationalité canadienne, est épuré de tout ce qui traite des droits LGBT (dont la décriminalisation de l'homosexualité en 1969).

2011 ■ La ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, admet avoir fait falsifier un document recommandant un octroi de 7 millions de dollars au groupe Kairos, de façon à ce qu'il reflète plutôt son désir personnel de bloquer ce financement.

2012 ■ Février - À Toronto, *The Sun* (propriété de Québecor) incite le ministre de la Culture James Moore à critiquer la SRC pour avoir promu de la «pornographie» en mettant en ligne la série française *Hard* de Cathy Verney, qui traite en fait des coulisses de ce milieu. Moore s'exécute, et la SRC limite l'accès à la série, puis l'abandonne.

■ Mai - Selon le ministre Moore, la tournée éducative de *Sexe: l'expo qui dit tout* «insulte les contribuables» au musée des sciences d'Ottawa, même si personne ne s'en était plaint à Montréal et à Regina. Un dessin animé sur la masturbation est éliminé et l'accès est interdit aux jeunes de moins de 16 ans sans supervision.

■ Mai - Qualifié d'antisémite, l'humoriste Dieudonné doit annuler quatre représentations de *Rendez-nous Jésus* à Montréal. Quand il revient en 2016, il est refoulé à la frontière, mais parvient malgré tout à remplir trois salles au Québec avec son nouveau spectacle *En paix*, retransmis depuis l'étranger via Internet.

■ Mai - Au cours de manifestations contre les frais de scolarité, la police brutalise et arrête des journalistes. Le gouvernement libéral resserre la loi sur les rassemblements publics, ce que décrie le Barreau avec sa propre manifestation. Le port du carré rouge qui symbolise le mouvement est interdit dans maints milieux de travail (et même en privé, pour le personnel du ministère de l'Éducation). À Trois-Pistoles, l'Échofête annule un atelier du militant Gabriel Nadeau-Dubois quand le maire menace de couper une subvention. L'éditeur Victor-Lévy Beaulieu appuie les jeunes, puis attribue la faillite de son Caveau-théâtre à des représailles. Le Parti Québécois abroge l'amendement de la loi quand il est porté au pouvoir.

2012: une poursuite contre Benhabib Villeneuve

■ Mai - Une école musulmane de Montréal poursuit l'écrivaine Djemila Benhabib, qui a critiqué à la radio la nature «misogyne» des versets coraniques enseignés aux enfants. L'accusation est rejetée en 2016.

2013 ■ Le Canada passe de la 10e à la 20e position du palmarès de la liberté de presse de Reporters sans frontières, entre autres à cause du projet de loi fédéral C-30 sur la «lutte contre la cybercriminalité» (selon lequel la police obligerait des fournisseurs Internet à révéler des informations sur leurs usagers, sans mandat). Le Parti conservateur abandonne ce projet par la suite.

2014 ■ Pour faire taire des critiques occasionnelles de la part de groupes comme Équiterre, la fondation Suzuki, PEN Canada et Amnistie internationale Canada, Ottawa menace de révoquer leur statut d'organismes caritatifs et impose un contrôle fiscal musclé à plus de 50 d'entre eux. Le tollé suscité par cette stratégie amène le gouvernement à annuler bien des audits en 2017.

2015 ■ Janvier - Solidaires avec l'équipe de *Charlie Hebdo*, décimée en France pour avoir publié des dessins montrant le prophète Mahomet, les quotidiens québécois conviennent de republier simultanément certains d'entre eux. Seule *The Gazette* s'abstient.

■ Février - La «loi antiterroriste» (C-51) est adoptée à Ottawa. Selon des analystes, elle facilite les arrestations préventives et peut criminaliser certaines critiques du gouvernement, tout comme des déclarations qui n'ont aucun lien avec un acte violent.

■ Avril - La lecture est interdite dans les autobus scolaires Richelieu, car tout objet personnel doit être rangé sous les sièges.

■ Mai - À Granby, il devient illégal d'insulter la police ou des fonctionnaires en ligne quand la Ville découvre la page Facebook *Les policiers zélé* [sic] *de Granby*.

■ Juin - À Québec, la sculpture *Dialogue avec l'histoire* de Jean-Pierre Raynaud est démolie pour des raisons de «sécurité», mais n'est jamais remontée.

«Il existe un risque probant de confusion [chez le] consommateur ordinaire plutôt pressé.»

– *Le Journal de Montréal*, lors de sa poursuite contre la satire en ligne *Le Journal de Mourréal* (2016)

2016 ■ Mai - L'assureur du *Gala des Olivier* refuse de couvrir un sketch de Guy Nantel et de Mike Ward. Le numéro est coupé (voir aussi la section « La censure indirecte »).

■ Juillet - Le *Journal de Montréal* poursuit la parodie *JournalDeMourréal.com*, en réclamant les profits engrangés par les cofondateurs Janick Murray-Hall et Olivier Legault. Ceux-ci résistent trois ans, mais finissent par fermer boutique en 2019.

■ Juillet - Au Québec, la *Loi 74* autorise le blocage de jeux de hasard en ligne, mais est jugée inconstitutionnelle en 2018.

■ Septembre - La Ville de Montréal annule une subvention liée à la sculpture *La croix du Mont-Royal* de Pierre Ayot, de peur que celle-ci offense les Religieuses hospitalières, dont le couvent est tout proche. La sculpture est érigée quand même.

■ Octobre - Venu critiquer un accord de libre-échange pendant une visite du premier ministre français à Ottawa, le député européen José Bové est arrêté à la frontière et menacé de renvoi à cause de son passé d'activiste. Il est admis par la suite.

■ Novembre - Le chroniqueur Richard Martineau poursuit le site satirique *Ricochet*, qui a publié sa « nécrologie » et des dessins d'Alex Fatta où, entre autres, un chien urine sur sa tombe. Il retire sa plainte en 2019 « afin d'éviter un long procès, qui, vu le climat de polarisation existant, se serait transformé en cirque ».

2017 ■ Mars – Après une plainte gouvernementale, TC Transcontinental retire du site du *Courrier du Sud* une caricature de Jean-Marc Phaneuf où le premier ministre Philippe Couillard s'apprête à lapider l'ex-députée Fatima Houda-Pepin. Cela amène bien d'autres caricaturistes et journalistes à condamner l'ingérence.

■ Mars - Ayant reçu de vagues critiques liées à l'exposition *La forêt s'en vient II* du peintre Christian Messier, la directrice de la salle André-Mathieu à Laval retire 6 des 15 tableaux, qu'*elle* croit problématiques. L'artiste préfère mettre fin à l'exposition entière.

2016 : une illustration dérangeante Alex Fatta

■ Septembre - Réprouvant la nudité, la Ville de Sherbrooke altère une murale d'Olivier Bonnard inspirée de *La danse* de Matisse.

2018 ■ Mai - Faisant irruption au bureau du magazine *Vice*, le groupe Atalante sème le désordre après qu'un article ait parlé de lui.

■ Juin - Des critiques incitent le Festival de jazz de Montréal à annuler les spectacles *SLĀV* montés par Robert Lepage, où Betty Bonifassi interprète des chants d'esclaves en compagnie d'artistes de race blanche dans des rôles noirs. En juillet, des autochtones dénoncent un problème similaire dans une autre création orchestrée à Paris par Lepage, *Kanata*, mais la pièce y est jouée malgré tout.

2018 : une caricature « diffamatoire » Twitter

■ Octobre - Alors que le Canada légalise le cannabis, le Québec bannit la vente de l'*image* de la plante.

■ Novembre - Charles Montpetit, auteur du présent document, illustre une citation célèbre liée aux rebuts en plastique avec un dessin traitant des millions de sacs publicitaires diffusés au Québec (ci-contre). Quand le distributeur menace de le poursuivre, Montpetit remplace le nom des sacs par « circulaires » dans l'image.

2019 ■ Janvier - Le lanceur d'alerte Louis Robert est congédié par le ministère de l'Agriculture pour avoir dénoncé l'ingérence de plusieurs entreprises privées dans les recherches liées aux pesticides. Il est réintégré après six mois de couverture médiatique.

■ Avril - Peu avant les éliminatoires de la LNH, Québécor coupe le signal du canal TVA Sports destiné à son rival Bell Média. Bell obtient une injonction pour rétablir le signal et poursuit Québécor. Québécor y voit une atteinte à son droit de « s'exprimer ».

■ Juillet - Le gouvernement du Québec bannit l'envoi de messages syndicaux sur sa messagerie (la Cour lui donnera tort) et refuse que des journalistes photographient le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale. *Le Devoir* et la Presse canadienne s'insurgent.

■ Juillet - Le président de Québécor, Pierre-Karl Péladeau, poursuit *La Presse* et son chroniqueur Hugo Dumas pour 500 000 $ à cause d'un texte d'opinion affirmant que Julie Snyder, ex-conjointe du magnat et animatrice du quiz télévisé *Le banquier*, a été « congédiée », alors que Québécor aurait simplement annoncé « la fin de l'émission ». *La Presse* présente ses excuses.

2020 ■ Octobre - À Montréal, l'école Henri-Bourassa congédie un prof qui a utilisé le mot « nigger » en classe. Et à l'Université d'Ottawa, on juge raciste une enseignante blanche selon qui la communauté noire a réapproprié le terme : suspendue de ses fonctions, elle est réintégrée quand l'option de suivre un autre cours est offerte aux jeunes de sa classe (voir aussi l'« Index » sous « Vallières »).

■ Novembre - Après une seule plainte, Radio-Canada retire de son site web un épisode de la populaire série *La petite vie* où Normand Brathwaite interprète un Ougandais (1994). L'épisode réapparaît quand un avertissement est apposé à toute la série.

■ Novembre - Ayant mis en ligne une liste de livres proposés par le premier ministre François Legault, l'Association des libraires du Québec la retire de son site parce qu'elle suscite de vives réactions, puis la remet en place lorsqu'une controverse s'ensuit.

2021 ■ Février - L'émission « Tout le monde en parle » suscite un tollé quand l'humoriste Dany Turcotte demande à la blague à un invité victime d'une bavure policière s'il va par la suite oser téléphoner au volant. Écœuré par les critiques, Turcotte démissionne.

■ Août - Adopté par la Chambre des communes, le projet de loi C-10, qui tente de « réglementer l'Internet », meurt au Sénat.

■ Novembre - Trois théâtres portent en appel un jugement de la Cour du Québec interdisant l'usage de faux tabac sur scène.

2022 ■ Le CRTC blâme Radio-Canada parce qu'en 2020, l'émission *Le 15-18* a cité le titre *White Niggers of America*. **À suivre…**

L'ACCÈS À L'INFORMATION

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (1985), la population canadienne a le droit d'avoir « accès aux documents relevant d'une institution fédérale ». Au Québec, un droit similaire est accordé par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (1982). Mais en pratique, est-ce vraiment le cas ?

En 2002, des consultations publiques révèlent bien des insatisfactions quant à la façon dont les demandes de renseignements sont honorées – voir www.atirtf-geai.gc.ca/report2002-f.html pour le fédéral, et www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_RQ_2002_res.pdf pour le provincial. Dans le premier cas, le commissaire à l'information critique la « culture de secret fortement enracinée dans les institutions fédérales ». Dans le second cas, la Commission d'accès à l'information estime que la législation « a énormément vieilli » et « a besoin d'une réforme majeure ».

S.W. Dengler

« Dans les régimes politiques totalitaires, les autorités étatiques se fondent sur le secret... Dans les démocraties libérales, au contraire, la divulgation de l'information gouvernementale, la limitation de la surveillance des individus et la protection des groupes sociaux constituent l'axiome fondamental sur lequel repose le régime politique. »

– Alain-Robert Nadeau, avocat

Il faut dire que, même si une demande doit être traitée en moins de 30 jours, cela n'était respecté à Ottawa que pour 57 % des 20 789 requêtes placées en 2000-2001. De plus, le cabinet jouit d'une confidentialité de 20 ans et la loi exempte le parlement, le sénat et des agences comme Énergie atomique, Pétro-Canada, Air Canada et les services sanguins.

Lorsqu'on ne nie pas l'existence d'une analyse pourtant bien connue, on justifie parfois un refus en évoquant une transaction confidentielle ou une question de sécurité, même pour une demande portant sur un salaire ou sur l'usage d'un véhicule gouvernemental. Une longue attente peut s'avérer nécessaire, des frais élevés peuvent être exigés, et les documents fournis peuvent être raturés au point qu'on n'arrive pas à y lire une phrase complète. La Chambre des communes n'échappe pas à cette règle, d'ailleurs : en 2010, quand les membres de l'opposition réclament des données sur le sort de détenus envoyés en Afghanistan, le Parti conservateur leur remet près de 2500 pages… si censurées que les seuls éléments lisibles sont souvent « les numéros de page », déplore le chef du Bloc Québécois Gilles Duceppe.

L'accès à l'information est également entravé par la *Loi sur les archives* (qui exige dans certains cas un délai de 150 ans entre la création d'un document et sa consultation) et par les articles 35 à 41 du *Code civil* (qui interdisent la publication de renseignements personnels sans l'accord des personnes affectées ou de leur succession). Cela nuit particulièrement aux biographes qui ne dépeignent pas leur sujet comme celui-ci le souhaiterait !

Bien des recommandations sont formulées au fil des consultations susmentionnées, dont la divulgation *automatique* via Internet de tout document que la loi identifie comme accessible, sans que l'on ait à placer une demande pour en prendre connaissance (comme c'est déjà le cas en Nouvelle-Zélande). Reste à voir si ces idées seront un jour retenues. En attendant, la situation semble plutôt empirer d'année en année :

■ En 2007, le protocole « une seule voix » interdit aux scientifiques du ministère de l'Environnement de s'adresser aux médias sans l'autorisation de spécialistes en relations publiques. La couverture médiatique liée aux changements climatiques chute de 80 %.

■ En 2010, les formulaires de recensement obligatoires passent de 61 à 8 questions, ce qui prive la population de renseignements statistiques vitaux. À la suite de la controverse entourant cette décision, l'usage du formulaire allongé est rétabli en 2016.

■ En 2011, le Bureau du Conseil privé interdit à la Dre Kristi Miller de participer à un colloque ou de donner des entrevues quant à son étude sur la disparition d'une importante quantité de saumon rouge dans le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique.

■ En 2012, l'ensemble des scientifiques du gouvernement fédéral est bâillonné. Des coupes budgétaires saignent entre autres le Conseil national de recherche et Bibliothèque et Archives Canada. L'adoption d'une loi « fourre-tout » oblitère 492 études écologiques, clôt 7 des 11 bibliothèques du ministère des Pêches et des Océans et élimine notamment la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Le cabinet du premier ministre obtient également le pouvoir d'annuler les décisions de l'Office national de l'énergie.

■ En 2013, les nouveaux ministres du Parti conservateur reçoivent une liste qui énumère les « ennemis » à éviter. De leur côté, les journalistes qui veulent se renseigner quant à un scandale lié aux dépenses du Sénat se font répondre qu'il n'existe pas le moindre document, courriel ou note de service sur la question. Et le Conseil du Trésor exige que les fonctionnaires fédéraux consultent désormais un avocat pour déterminer quels sont les secrets réservés au cabinet (la directive va jusqu'à inclure la couleur des vêtements que portent des ministres, affirme le député John McKay).

En 2015, le Québec enclenche sa réforme du système – avec de *nouvelles* consultations. Et porté au pouvoir à Ottawa après avoir promis ses propres changements, le Parti libéral annonce que ceux-ci n'auront pas lieu avant longtemps. Ne retenons donc pas notre souffle !

CENSURE ET INTERNET

Remontons en 1995. L'étudiant Marty Rimm, de l'Université Carnegie Mellon, compte 4 206 images qu'il juge osées dans 5 033 messages recensés sur le réseau Usenet. La revue *Time* tire un article-choc de cette recherche et conclut que « dans les groupes Usenet qui archivent des images, 83,5 % d'entre elles sont pornographiques ». Un peu plus discrètement, le reportage précise par la suite que cela constitue à peine 3 % d'Usenet, un réseau qui représente lui-même seulement 11,5 % de l'Internet.

***Time* : un article marquant** Time Inc.

Le jour même, l'auteur de l'article, le journaliste Philip Elmer-DeWitt, admet qu'il aurait dû accorder plus de place aux critiques de l'étude. Néanmoins, le mal est fait : quelques heures plus tard, le sénateur Charles Grassley affirme que « 83,5 % de toutes les photos numérisées sur Internet sont pornographiques » et exige une intervention gouvernementale. En février 1996, le Congrès adopte le *Communications Decency Act*, qui va jusqu'à prévoir les mesures à adopter quand des jeunes échangent des courriels amoureux trop salés à partir du Canada. La Cour suprême des États-Unis abrogera cette loi le 26 juin 1997, mais la saga n'en démontre pas moins qu'on peut faire preuve d'une grande hystérie lorsqu'on parle des sombres dessous de la Toile.

Encore aujourd'hui, les craintes exprimées à l'égard de l'Internet sont souvent fondées sur des anecdotes et la peur de l'inconnu : tout le monde imagine le pire quant aux sites offensants, mais peu de gens savent vraiment de quoi il en retourne. Même la police s'y trompe, allant parfois jusqu'à confondre la pornographie juvénile en ligne avec de la prostitution masculine entre adultes, ou encore des agresseurs bien réels avec des victimes de vol d'identité.

Tony Thai

« Il est irresponsable... d'acquérir des postes Internet, puis d'acheter des filtres qui ne fonctionnent pas tel qu'annoncé et qui ne desservent pas des objectifs pédagogiques. On paie d'abord pour avoir accès à l'Internet, et on paie à nouveau pour s'en débarrasser ! »

– Alvin Schrader, professeur, Université de l'Alberta

On pense s'attaquer au problème de la même façon qu'on l'a fait avec d'autres médias, mais l'Internet fonctionne différemment : puisque les idées y circulent sans support physique, elles se jouent des frontières et tout ce qui est éliminé quelque part réapparaît aussitôt à un autre endroit. Quant aux logiciels qui filtrent la navigation en ligne, ils sont souvent basés sur un principe fautif, et bloquent l'accès à des sites entiers s'ils y détectent ne serait-ce qu'un mot figurant sur une liste de termes interdits, peu importe le contexte (« pédophile », par exemple). Cela supprime des textes abordant des sujets aussi variés que la prévention du suicide, le traitement pour intoxication, l'analyse du sexisme, la lutte contre le viol, et tout ce qui touche aux infections transmises sexuellement, pour ne mentionner que ces thèmes. Les entreprises qui produisent ces logiciels en profitent parfois pour empêcher leur clientèle de repérer les études qui mettent en doute l'efficacité des filtres!

Lors du débat qui a entouré la censure des bandes dessinées à Hull en 2001 – voir la section « Le (bref) retour de l'enfer » – plusieurs voix ont protesté contre la mise à l'écart de toute une catégorie d'albums sans qu'on les ait lus. Cependant, un grand nombre de gens acceptent que l'on procède ainsi avec l'Internet, peu importe si les valeurs des enthousiastes du filtrage ont beaucoup en commun avec celles de l'extrême droite. On prétend protéger les jeunes, mais bien des centres culturels veulent surtout éviter qu'une personne offensée ne les poursuive, et préfèrent sabrer tout ce qui est† hors-norme. C'est oublier qu'il y aura toujours *quelqu'un quelque part* pour dénigrer une œuvre autorisée par un filtre. Ce logiciel ne procure donc qu'une « sécurité » illusoire.

La véritable protection des jeunes requiert une supervision adéquate, et non la suppression en vrac de toute audace, ce qui abaisserait la société entière au niveau d'une émission enfantine (et même là, on a intérêt à se rappeler que la série pour bébés *Les Télétubbies* a eu droit à ses propres moments de controverse). S'il faut absolument contrôler l'usage que les jeunes font d'un ordinateur public, cela doit se faire dans des circonstances précises :

- à la suite d'un débat où l'on donne à l'ensemble de la clientèle l'occasion de se prononcer sur la question
- d'une façon qui ne nuit pas à l'usage des terminaux par des adultes
- en formant le personnel pour qu'il exerce un minimum de supervision
- après avoir affiché des règles précises entourant l'utilisation de chaque poste (tant pour accroître la responsabilité du public que pour limiter celle du fournisseur d'accès).

Lorsqu'on choisit malgré tout de recourir à des filtres, il importe de pouvoir désactiver le logiciel (ou de permettre l'usage d'un poste non filtré) à la demande d'un père ou d'une mère qui désire encourager ses enfants à faire une recherche non entravée. Après tout, quand on s'inquiète de voir les gens accéder à certaines idées, ne devrait-on pas redouter tout autant qu'ils ne puissent prendre connaissance de celles auxquelles ils ont droit ?

CENSURE ET VIOLENCE

Depuis la croisade du député Davie Fulton contre certaines BD (voir la section « Index » sous « Kane »), nous assumons souvent qu'il existe un lien entre un crime fictif et une tragédie réelle. Ce mythe a entre autres été véhiculé par le livre *Seduction of the Innocent* du Dr Fredric Wertham… jusqu'à ce qu'on découvre en 2012 qu'il avait trafiqué ses données – et même inventé nombre d'entre elles!

Si les images exerçaient tant d'influence, on s'entretuerait à la sortie de tout film qui traite de meurtres en série, et l'explosion médiatique du dernier siècle aurait suscité une hausse phénoménale de délits sanglants. Mais selon Statistique Canada, leur fréquence diminue constamment depuis 1999 – même si nous entendons désormais parler de forfaits qui ont lieu aux quatre coins de la planète.

Les facteurs qui contribuent à la violence sont en fait fort différents, comme les traits de caractère antisociaux, la dépression, la violence familiale et la pression exercée par des pairs, voire les crises économiques, l'accroissement de la population et la disponibilité des armes à feu. Mais il est bien plus ardu de s'attaquer à ces questions que de dénoncer une œuvre d'art ou un autre bouc émissaire. La censure constitue donc une solution de facilité, qui *contribue* même au problème en détournant l'attention des véritables dangers.

Certes, on peut établir un «lien» entre la télévision et la violence (tout comme on peut imaginer l'existence d'une relation informelle entre la crème glacée et la grossesse). Mais après avoir analysé plus de 200 documents sur le sujet, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a affirmé «qu'il ne s'agi[t] pas nécessairement d'une relation de cause à effet». De fait, on ne peut isoler la cause d'un geste violent, car l'étude des comportements humains n'est jamais complètement indépendante des facteurs mentionnés plus haut. D'autre part, à l'instar de l'œuf et de la poule, il est difficile de distinguer entre le goût de violence suscité *par* une émission et le goût de violence préexistant qui a mené *au* visionnement de l'émission en premier lieu.

Il n'empêche que les groupes en faveur de la censure invoquent constamment des études qui, disent-ils, démontrent sans contredit «l'effet» négatif des programmes de télévision comportant des scènes violentes. De tels arguments tiennent-ils la route?

■ Selon Brandon Centerwall, de l'Université de Washington, le taux de crimes violents a doublé depuis l'arrivée de la télévision aux États-Unis et au Canada. Cette théorie s'effondre cependant quand on l'applique à des pays différents, et tient aussi peu la route qu'un parallèle avec d'autres innovations comme les ordinateurs et les téléphones cellulaires. On ne bannit pas ceux-ci pour autant!

■ Même s'il arrive que des enfants agissent plus agressivement après avoir regardé un film violent, notons qu'une série pacifique comme *Sésame* peut obtenir le même effet. En fait, *toute* activité stimulant la production d'adrénaline (l'exercice, par exemple) intensifie *tout* comportement testé en laboratoire, y compris la générosité.

M. Connors

En 1998, la diffusion en fin de soirée du film *Strange Days* de Kathryn Bigelow, accompagné de la cote « 18 ans » et d'avertissements on ne peut plus sévères après chaque pause publicitaire, suscite malgré tout l'ire du Conseil canadien des normes de la radiotélévision, selon lequel de telles mesures ne suffisent *pas* pour protéger les âmes sensibles.

■ Les *bienfaits* d'un jeu vidéo devraient aussi être pesés dans la balance. Les avantages incluent l'éradication des frustrations, le développement de la logique, le ralentissement de la dépression et la hausse du quotient intellectuel.

■ L'effet des médias sur les jeunes est souvent mesuré avec des jouets, et non au moyen d'interactions humaines. Or, conclure qu'un divertissement «violent» suscite de l'agressivité lors d'un autre divertissement constitue un raisonnement circulaire. Et on ne doit pas oublier que l'entourage de chaque enfant tempère constamment les «leçons» des médias — un geste bourru qui ne suscite aucune réprimande en laboratoire entraînera plutôt une punition à la maison ou à l'école.

■ Établir l'absence de lien entre les médias et la violence retient peu l'attention, alors que toute conclusion inverse est abondamment citée et subventionnée, même en présence de failles méthodologiques (voir l'encadré qui suit).

Nonobstant ces arguments, l'industrie du loisir recourt depuis les années 1990 à des cotes et à des avertissements volontaires, en plus de reléguer les émissions pour public averti aux fins de soirée et d'équiper les téléviseurs d'une «puce V» – une invention canadienne qui bloque sur demande tout ce qui est considéré violent ou licencieux. Cela ne met toutefois pas fin au charcutage, car bien des chaînes persistent à épurer leur programmation. C'est notamment le cas de la version québécoise des *Simpson*, dans laquelle les dessins animés où s'affrontent les personnages Itchy et Scratchy sont fréquemment coupés, entre autres exemples*.

Pour l'instant, le public ne proteste pas, contrairement à ce qui s'était produit en 1960, quand une foule exaspérée s'était élevée contre la censure exercée au grand écran (voir la section «Cinéma»). La situation risque donc de s'éterniser...

* Ceci n'inclut pas la suppression routinière de scènes inoffensives dans le seul but d'accorder de plus en plus de temps aux annonces.

LA DÉMONISATION DES JEUX VIDÉO

Le 14 juillet 2002, *CTV News* couvre un meurtre à Toronto, une tentative d'assassinat en France, une tuerie en Asie... et le jeu *Grand Theft Auto 3*. Après en avoir extrait des scènes illustrant les choix d'un joueur peu éthique, le reporter nous montre un document et affirme que « selon des études, l'exposition excessive aux jeux violents accroît les comportements agressifs ». Cathy Wing, du Réseau éducation-médias, déplore alors « la culture de la cruauté » et « le peu de respect pour la dignité humaine, qui chosifie les gens en tuant des innocents ». On précise que le jeu n'est pas recommandé aux moins de 17 ans, mais qu'« à peine 20 % des parents en tiennent compte ». Un vendeur estime le jeu trop caricatural pour être pris au sérieux et une mère indignée ferme le bal. Nous avons joint Mme Wing pour en savoir plus :

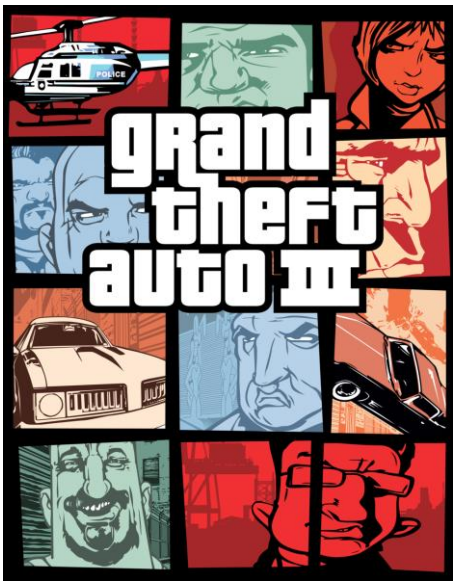

Rockstar Games

Le profil du jeune délinquant ne correspond pas du tout au profil des jeunes joueurs de jeux vidéo.

– Marc Ouimet, criminologue

■ *CTV a brièvement mentionné un document qui traite de la violence due aux jeux vidéo. Pouvez-vous nous aider à l'identifier ?*

■ **Wing :** Le reportage était un peu trompeur. La caméra montrait un sondage que nous avons fait l'an dernier, où 6000 jeunes nous parlaient de leurs habitudes sur Internet. Nous leur posions aussi quelques questions sur les jeux vidéo – par exemple, est-ce que leurs parents lisent les cotes, supervisent ce loisir ou jouent avec eux ? [...] Je ne peux dire avec certitude à quelle étude CTV se référait pour lier les comportements agressifs aux jeux violents. Voici les plus récentes que nous connaissons :

- www.mediaandthefamily.org/research/vgrc/1998-2.shtml
- www.cpa-apc.org/Subscriptions/Archives/PDF/1997/May/emes.pdf
- www.childrennow.org/media/video-games/2001/
- www.culturalpolicy.uchicago.edu/conf2001/papers/funk1.html

■ (Après examen des documents) *Permettez-nous de citer les deux premières études en question :*

« En ce qui concerne l'impact des jeux vidéo violents sur les enfants, il existe trop peu d'études à ce point-ci pour établir un lien causal. »
– David A. Walsh, *Video Game Violence: What Does the Research Say*

« Il n'existe aucun lien direct entre la psychopathologie ou le rendement scolaire et les jeux vidéo... Les recherches sur le rôle des jeux vidéo sont inadéquates. Les données sont aussi limitées par l'absence d'études à long terme et l'inconsistance des résultats. » – Craig E. Emes, *Canadian Journal of Psychiatry*

Le troisième document, lui, analyse le contenu des jeux et non leurs effets, et le dernier s'appuie à ce sujet sur une étude non publiée (et donc invérifiable). Par ailleurs, la Media Coalition a depuis ce temps produit une méta-analyse des études sur la violence dans les médias, analyse qui rejoint les conclusions de Craig Emes (www.mediacoalition.org/reports/stm_full.pdf). *Peut-être pourriez-vous l'ajouter à votre liste ?*

■ **Wing :** Nous avons demandé au reporter de CTV, Colin Trethewey, pourquoi il a montré notre sondage quand il parlait d'une étude liant jeux violents et agressions. Son scénario original citait en fait mes paroles (« il est impossible d'établir un lien de cause à effet entre les jeux et les agressions »), mais les producteurs torontois l'ont changé quand ils ont découvert une étude en ligne qui, selon eux, prouvait ce lien. Voyez « Video Games and Aggressive Thoughts, Feelings, and Behavior in the Laboratory and in Life », *Journal of Personality and Social Psychology* (www.apa.org/journals/psp/psp784772.html).

Notre organisme prend soin de ne jamais lier la violence médiatique aux comportements réels. Nous optons plutôt pour l'éducation et la sensibilisation... Tout notre travail part du principe selon lequel les médias affectent moins les jeunes si nous les aidons à comprendre les messages et la façon dont ceux-ci fonctionnent.

■ *Merci pour ces précisions. Comme vous, nous prônons le respect de la vie humaine – la* véritable *vie humaine. Mais défend-on vraiment cet idéal quand on traite un dessin comme si c'était un être vivant ? Si on peut accuser une émission au lieu d'être responsable de ses propres gestes, pourra-t-on s'innocenter d'un meurtre en affirmant que « c'est la faute des médias » ? Aurait-on dû libérer les terroristes d'Oklahoma City, qui ont dit s'être inspirés de* La guerre des étoiles, *et arrêter George Lucas à leur place ? Plus près de la présente affaire, les bulletins de nouvelles contribuent-ils davantage à la « culture de la cruauté » que* Grand Theft Auto *en nous abreuvant d'authentiques meurtres et attentats (ce qui a sûrement plus d'effet qu'un jeu fictif) ? D'après leur propre logique, les journalistes devraient-ils être les premiers à joindre un avertissement à chaque reportage ?*

Quant à l'étude dénichée par CTV, elle conclut que « les jeux violents accroissent l'agressivité à long terme (la délinquance, par exemple) » en se basant sur 32 jeunes qui ont joué à un seul jeu à trois reprises. Qu'en pensez-vous ?

Nous n'avons pas reçu d'autres commentaires de notre correspondante, ni de réponse de la part de *CTV News*.

CENSURE ET PORNOGRAPHIE

Vancouver, 1991 : le collectif féministe Kiss & Tell organise l'exposition *Drawing the line* où, en 100 photos, deux femmes passent progressivement d'un simple regard à une relation sexuelle extrême, avec violence, ligotage et voyeurisme. Le public est invité à tracer un trait sur le mur même, là où la série cesse d'être acceptable à ses yeux. Comme personne ne s'entend, les artistes demandent alors comment une loi pourrait trancher pour tout le monde (et *qui* rédigerait cette loi).

D. Shankbone

« Dans le monde entier, les lois qui censurent l'expression sexuelle ont toujours fait taire une plus grande proportion de femmes et de gens qui défendent les droits des femmes. Elles ont toujours fait plus de mal que de bien. »

– Nadine Strossen, alors présidente de l'American Civil Liberties Union

Dès l'année suivante, toutefois, la Cour suprême rend la décision *R. c. Butler* en s'inspirant des travaux des militantes Andrea Dworkin et Catharine MacKinnon à l'égard des œuvres où les femmes sont maltraitées (voir « Les piliers de la censure »). Or, la première saisie effectuée en vertu de ce jugement a lieu quand la police torontoise reproche à la librairie Glad Day d'avoir vendu... la revue lesbienne *Bad Attitude*, qui traite de jeux de domination entre adultes consentantes. En condamnant la revue, le juge Paris va même jusqu'à préciser que « l'apparence de consentement rend les actes encore plus dégradants ».

Et c'est parti : au cours des mois qui suivent, l'arrêt *Butler* est souvent invoqué pour détenir des œuvres féministes, gaies ou politiques, dont les livres *Pornography* et *Woman Hating* de Mme Dworkin. D'après une étude de l'artiste Jacques Boivin portant sur les BD arrêtées aux douanes en 15 mois, les œuvres créées entièrement par des femmes sont 6000 fois plus susceptibles d'être saisies qu'on s'y attendrait, compte tenu de leur part du marché. La censure n'a donc pas libéré ce groupe opprimé, elle a plutôt été utilisée *contre* lui.

(Étrangement, l'érotisme* suscite de plus vives réactions que la violence, alors qu'il est pourtant *loin* de menacer notre survie. On dit que la pornographie corrompt les mœurs, mais comment se fait-il qu'en 1991, une étude commandée par le service des douanes en prouve l'absence d'effet sur les gens qui en lisent le plus, c'est-à-dire le personnel de l'unité chargée d'établir quelles publications sont inadmissibles ? Ces personnes seraient-elles les seules au pays qui puissent tolérer une consommation d'obscénités non censurées ?)

En fait, l'effet négatif de la pornographie n'a jamais été démontré en cour, et aucune preuve n'est requise pour porter une accusation d'obscénité, contrairement à tout autre délit. Les adeptes de la censure n'ont pas non plus à prouver que celle-ci atteint son but – bien que l'échec de la Prohibition de l'alcool en 1919 permette d'en douter. En général, on passe aussi sous silence les aspects *positifs* de l'érotisme : à l'ère du SIDA, il offre au public une stimulation sécuritaire et procure aux gens qui en vivent un travail moins dangereux que bien des usines. Non seulement cela, mais d'après une étude parue dans la revue *Advances in Experimental Social Psychology*, la consommation d'une combinaison de documents misogynes et féministes suscite *moins* de sexisme que si l'on recourt exclusivement au second type de créations. D'autres recherches révèlent même que les délits associés à la sexualité sont liés à la *répression* cette dernière, et que l'égalité des sexes est plus marquée dans les régions où la pornographie est librement distribuée.

Sur le plan amoureux, nous laissons rarement un tiers parti décider à notre place de ce qui nous convient. Il est donc étonnant que nous confiions au gouvernement le soin de baliser notre sexualité. De telles balises sont bien sûr nécessaires quand la violence est réelle, mais elles ne devraient s'appliquer ni aux scènes de fiction, ni aux gestes posés entre personnes consentantes (en particulier si celles-ci ont un faible pour les ébats sadomasochistes). En d'autres termes, si une auteure de polar comme Chrystine Brouillet n'enfreint pas la loi en décrivant un meurtre sur papier, le même principe devrait valoir pour la littérature érotique : les forces de l'ordre ne résolvent pas les homicides en censurant des romans, alors pourquoi faudrait-il lutter contre les abus sexuels en procédant ainsi ?

C'est un peu ce que la Cour suprême conclut en 2001 dans le cas de John Robin Sharpe, accusé d'avoir créé de la pornographie juvénile dans son journal intime. Mais bien que cette décision ait rendu un tel acte légal quand on écrit pour soi-même, on peut s'étonner que, quelques lignes plus loin, les juges qualifient *la même œuvre* d'illicite si elle se retrouve entre les mains d'autrui...

En réaction à ce jugement, Ottawa supprime en 2005 les conditions départageant les créations légitimes et celles qui sont illégales :

> Lorsqu'une personne est accusée d'une infraction [,] le tribunal est tenu de déclarer cette personne non coupable si la représentation ou l'écrit qui constituerait de la pornographie juvénile a une valeur artistique ou un but éducatif, scientifique ou médical.

Ce paragraphe du *Code criminel* est alors remplacé par le passage suivant :

> Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction prévue au présent article si les actes qui constitueraient l'infraction ou si le matériel en cause qui comporterait de la pornographie juvénile ont pour effet de servir le bien public et n'ont pas outrepassé ce qui a servi celui-ci.

D'après ce changement, toute œuvre cesserait d'être protégée si quiconque estime qu'un de ses éléments ne bénéficie pas à la population. Puisque « les motifs du prévenu ne sont pas pertinents », même les remarques ironiques pourraient ainsi être interdites !

---

* Vu que la frontière entre l'érotisme et la pornographie varie selon chaque personne, nous considérons les termes interchangeables.

Rappelons que la loi interdit toute représentation (écrite ou visuelle) « où figure une personne âgée de moins de 18 ans... se livrant à une activité sexuelle », ce qui constitue une autre bizarrerie quand on sait que l'âge du consentement est fixé à 16 ans. Il est donc légal que des jeunes de cet âge fassent l'amour « pour de vrai », mais un texte, un dessin ou un enregistrement dépeignant une telle scène est prohibé, que ce soit dans un livre jeunesse, une émission éducative ou un ouvrage sur la sexualité adolescente !

Qui plus est, selon le paragraphe 164 (5) de la loi, c'est seulement « si le tribunal n'est pas convaincu que la publication, la représentation, l'écrit ou l'enregistrement est obscène [qu'] il doit ordonner que la matière soit remise à la personne de laquelle elle a été saisie ». Une œuvre légitime peut ainsi être prohibée dès sa dénonciation et demeurer interdite jusqu'à la fin des procédures. C'est ce qui arrive en 1993 quand les tableaux du peintre Eli Langer sont saisis (voir la section « Chronologie »). Par ailleurs, nombreux sont les cas où l'on préfère pécher par excès de prudence, comme lorsque l'entreprise Benjamin News invoque la loi en 2004 pour justifier son refus de distribuer un numéro de la revue *Naturisme Québec* où un enfant nu se balance en couverture.

La police, la cour et la Chambre des communes resteront-elles les uniques juges de ce qui est « bien » en art ? Seul l'avenir le dira !

FACE AUX DOUANES : LA LIBRAIRIE LITTLE SISTER'S

Daniel Collins

Janine Fuller et ses collègues Jim Deva et Bruce Smyth

La façon dont les règles du Mémorandum D9-1-1 sont appliquées aux douanes à partir de 1985 (voir la section « Les piliers de la censure ») confirme les préjugés du personnel des services frontaliers à l'égard de la communauté LGBT du pays tout entier. Si de nombreux documents abordant des thèmes gais ne pouvaient déjà entrer au Canada auparavant, leur détention – temporaire ou non – devient presque automatique et un grand nombre d'entre eux sont endommagés ou « accidentellement détruits » en cours d'inspection, surtout quand il s'agit d'une commande destinée à une petite librairie (de leur côté, les grandes chaînes sont rarement inquiétées quand elles font venir les mêmes titres de l'étranger).

À Vancouver, après cinq ans de ce traitement, la librairie Little Sister's et l'association des libertés civiles de la province entreprennent de poursuivre le gouvernement pour violation de la Charte des droits et libertés. La cause se rend jusqu'en Cour suprême, qui décide en 2000 que la librairie est effectivement victime de harcèlement. Sans aller jusqu'à interdire les détentions, elle ordonne que l'obscénité de tout matériel saisi soit démontrée en moins de 30 jours, et recommande que l'on penche en faveur de la liberté d'expression lorsque les pièces à conviction ont la moindre valeur artistique.

Le jour même du jugement, les services frontaliers annoncent que cela ne changera rien à leur façon de procéder. Effectivement, les saisies continuent partout au pays, souvent sans que la preuve exigée soit fournie ou que les œuvres soient nulles. La librairie dépose alors une nouvelle plainte affirmant que les directives de la Cour ne sont pas respectées et qu'on n'a de toute façon pas à trier ce que la population a le droit de lire ou de faire en privé (comme le club échangiste L'orage argumentera avec succès dans le cadre de son propre combat, entamé en 1998 — voir la section « Chronologie »).

De concert avec les démarches similaires de la librairie Glad Day à Toronto, cela aurait pu être la plus importante lutte pour la libre expression des dernières décennies au Canada. Malheureusement, le coût en est très lourd, la librairie pouvant avoir à dépenser plus d'un million de dollars en frais juridiques. La Cour accorde bien une avance de 300 000 $ aux propriétaires du magasin, mais cette décision est elle-même infirmée en appel, de peur qu'un tel précédent ne soit invoqué dans une multitude d'autres procès. Incapables de monter une nouvelle collecte de fonds, les libraires se voient dans l'obligation de déclarer forfait.

Le long métrage *Little Sister's vs Big Brother* d'Aerlyn Weissman immortalise l'essentiel de ce combat en 2002, tout comme le livre *Restricted Entry* de Janine Fuller et Stuart Blackley (1995) et l'anthologie *Forbidden Passages* dirigée par Patrick Califia (1996).

CENSURE ET CINÉMA

Bloquer l'accès aux films ne date pas d'hier. Comme l'Église croit que le cinéma crée « un esclavage plus pernicieux que le jeu, l'alcool ou l'opium » (Hermas Bastien, *L'Action française*), les salles sont interdites aux moins de 15 ans sans supervision dès 1911, puis aux moins de 16 ans en 1928. Cette politique demeure en vigueur jusqu'en 1937.

Contrairement aux autres créations artistiques, tout film doit être soumis dès 1913 à un bureau provincial pour être diffusé. Plus de 5730 interdits sont ainsi décrétés (pour la liste complète, voir la section « Sources »), par exemple pour les longs métrages suivants :

1915 *La naissance d'une nation* de David W. Griffith
1931 *La chienne* de Jean Renoir, d'après Georges de la Fouchardière*
1932 *Occupe-toi d'Amélie* de Richard Weisbach, d'après Feydeau*
1933 *L'ordonnance*, de Victor Tourjansky, avec Fernandel
1934 *Madame Bovary* de Jean Renoir, d'après Gustave Flaubert*
Lilliom de Fritz Lang, d'après Ferenc Molnar*
Le grand jeu de Jacques Feyder, d'après Luigi Pirandello*
1935 *Lucrèce Borgia* d'Abel Gance, d'après Victor Hugo*
1936 *Les bas-fonds* de Jean Renoir, d'après Maxime Gorki*
Le nouveau testament de Sacha Guitry*
La garçonne de Jean de Limur, d'après Victor Margueritte*
1937 *La vie d'Émile Zola** de William Dieterle, Oscar du meilleur film
1938 *La bête humaine* de Jean Renoir, d'après Émile Zola*
Noix de coco de Jean Boyer, d'après Marcel Achard*
1939 *Les Hauts de Hurlevent* de William Wyler, d'après Emily Brontë*
Le dernier tournant de Pierre Chenal, d'après James Cain*
1955 *La reine Margot* de Jean Dréville, d'après Alexandre Dumas*
1958 *Les amants* de Louis Malle, avec Jeanne Moreau
1959 *Les liaisons dangereuses* de Roger Vadim, d'après de Laclos*

Pierre Dury

« Il ne faut pas croire qu'une censure devient bonne parce qu'elle cesse d'être abusive. En soi, la censure est un abus. »

– Gilles Carle, cinéaste

Fort d'être « le plus sévère du monde », le Bureau de censure des vues animées interdit « *les scènes suggestives [ou] immorales, les scènes de meurtre et de violence, les scènes où la religion [est tournée] en ridicule, le suicide, le divorce, les scènes trop vulgaires, ce qui est de nature à déformer le jugement des enfants, les scènes injurieuses au patriotisme [ou] au roi et les scènes où le drapeau américain est déployé d'une façon indiscrète* ». Il lui arrive même de s'attaquer à certains titres pour de tout autres motifs :

• *Frankenstein* (d'après Shelley*, 1932) : « seul Dieu peut créer la vie »
• *Le diable au corps* (d'après Radiguet*, 1948) : « antimilitariste »
• *Le corbeau* (Clouzot, 1948) : « antisocial »
• *Quand la ville dort* (d'après Burnett*, 1954) : « école du crime »
• *Du rififi chez les hommes* (d'après LeBreton*, 1957) : « cambriolage »
• *Une Parisienne* (Boisrond, 1958) : « trop de baisers passionnés »

Joseph-Alexandre DeSève, directeur de France-Film et seul distributeur français au Québec, en vient à précensurer tous ses films avec l'aide du chanoine Harbour – mais c'est peine perdue, car le Bureau parvient souvent à dénoncer autre chose. Dans *Derrière la façade* (Lacombe et Mirande, 1939), c'est la scène que Gaby Morlay partage avec un gigolo. Dans *L'émigrante* (Joannon, 1939), c'est celle où Pierre Larquey est assailli, et la remarque « Vous en trouverez une autre » qu'une amie lui lance quand sa femme le quitte. On modifie même *Un carnet de bal* (Duvivier, 1937), alors que la critique y voit l'un des dix meilleurs films de l'histoire du cinéma.

Il suffit parfois d'un mot. *La femme nue* (d'après Bataille*, 1933) est retitré *La femme*. *Les demi-vierges* (d'après Prévost*, 1936) se transforme en *Jeunes filles modernes*. *L'entraîneuse* (Valentin, 1938) devient *La dame de cœur*. Et *La chaleur du sein* (d'après Birabeau*, 1938) est rebaptisé *Les trois mères* – « C'est joli aussi », dit l'actrice Arletty.

Le corpus cinématographique est « si charcuté qu'on s'y perd », proteste le public, entre autres à la sortie de *La dame de Malacca* (d'après de Croisset*, 1937). Dans *Orage* (d'après Bernstein*, 1938), le chanoine Harbour transforme une lettre de suicide en missive de rupture (« Adieu, mon chéri, et sois heureux »). Dans *Les nuits blanches de Saint-Pétersbourg* (d'après Tolstoï*, 1938), on enlève un suicide. Dans *Les gens du voyage* (Feyder, 1940), les unions libres se muent en mariages. Et pour *Le jour se lève* (Carné, 1939), bien que DeSève ait supprimé la douche d'Arletty et la réplique « Se marier, quelle idée », le Bureau exige qu'on écourte deux baisers, qu'on élimine la phrase « J'ai toléré votre liaison », qu'on élague la scène où Jean Gabin contemple un revolver, qu'on coupe la détonation quand il met fin à ses jours et qu'on abrège le plan final où il gît sur le sol.

Un sommet est atteint avec *Dernière jeunesse* (Musso, 1939), où le personnage joué par Raimu étrangle sa maîtresse. Un plan filmé à Montréal est d'abord inséré avant cette scène pour montrer une alliance glissée à l'annulaire d'une femme pendant que la voix d'un prêtre annonce « Je vous déclare unis par le sacrement du mariage. » Puis, DeSève reporte à la fin du film une scène de réconciliation retirée d'une séquence antérieure, de façon à ce que le héros ait l'air de tout pardonner à sa bien-aimée en bout de course.

Les effets se font sentir jusqu'en France. Le producteur de *La belle équipe* (Duvivier, 1936) fait tourner une deuxième fin où Gabin épargne un rival – et c'est cette version édulcorée qui est retenue au Québec. *Les amoureux sont seuls au monde* (Decoin, 1947) emprunte un chemin similaire, le réalisateur ayant prévu une fin sans décès. Mal lui en prend, toutefois : le public la trouve risible.

---

* Ce nom figure également dans la section « Index ».

Surprise: quand la guerre réduit la production, DeSève rediffuse certains films sans les couper. Dans *Le mensonge de Nina Petrovna* (Tourjansky, 1938), on découvre que le frère et la sœur de la version censurée sont en fait un couple marié, et que l'homme a même une maîtresse ! Même chose pour *Maternité* (d'après Vineuil*, 1934), où on peut désormais voir Hella Muller se dévêtir pour aller nager, puis étreindre un homme sur le sable. Mais dès que *La Presse* publie une lettre indignée, la censure frappe à nouveau.

Les enfants du paradis (Carné, 1946) fait le plus de bruit lorsque l'association étudiante de l'Université de Montréal annonce sa projection. La veille de la séance, le premier ministre Duplessis nomme un censeur spécial, qui exige le mariage d'un couple amoureux. La séance est annulée. Quand le Bureau examine enfin le film, celui-ci est jugé immoral et antifamilial. Il restera interdit pendant 20 ans.

Et c'est reparti: en 1949, le Bureau rejette notamment *Les amants du pont Saint-Jean* (Decoin), *Une si jolie petite plage* (Allégret) et *Maya* (d'après Gantillon*). S'y ajoutent une refonte d'*Occupe-toi d'Amélie* (Autant-Lara, 1950) et deux films de Max Ophüls: *La ronde* (d'après Schnitzler*, 1950) et *Le plaisir* (d'après Maupassant*, 1952). Tourné au Québec, *La loi du silence* (Hitchcock, 1953) est amputé de huit minutes traitant des «amours d'une femme pour un prêtre». Des coupures record de 48 et 86 minutes affectent deux films d'Autant-Lara: *Le blé en herbe* (d'après Colette*, 1955) et *Le rouge et le noir* (d'après Stendhal*, 1955). Puis c'est le tour des *Sorcières de Salem* (d'après Miller*, 1957). Et enfin, 14 minutes sont enlevées à *Hiroshima mon amour* (Resnais, 1960).

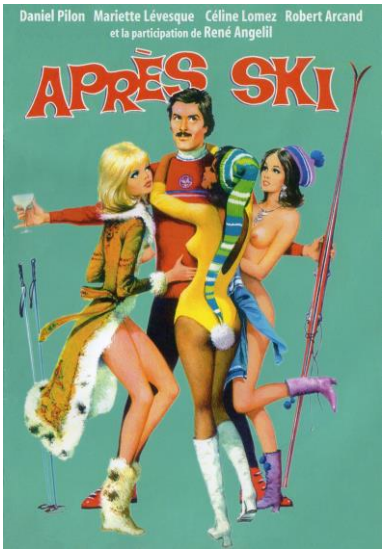

1973 : 400 $ d'amende Équinoxe

C'en est trop. La colère publique incite une commission à proposer l'acceptation ou le rejet intégral des films, ainsi que l'usage des cotes «14 ans» et «18 ans» dès 1967 (elles deviennent «13 ans», «16 ans» et «18 ans» en 1991). Sont alors acceptés des classiques comme *La chienne*, *La ronde* et *Les enfants du paradis*. Le film *High*, du cinéaste québécois Larry Kent, est l'un des derniers à perdre certains passages (dont une scène de ménage à trois). Et quand le Festival des films de Montréal en rejette la version intacte, les quatre autres cinéastes en lice dans la section canadienne décident de partager le prix avec Kent.

Rebaptisé Régie du cinéma en 1983, le Bureau est aboli en 2015. Mais il y a d'autres censures:

■ En 1968, l'Office national du film interdit *Cap d'espoir* de Jacques Leduc, puis *On est au coton* de Denys Arcand en 1971 et *24 heures ou plus* de Gilles Groulx en 1972 – et ce, jusqu'en 1976. L'ONF restreint aussi la diffusion d'*Un pays sans bon sens* et de *Gens d'Abitibi* de Pierre Perreault, et abrège *Québec: Duplessis et après* d'Arcand, tout comme *Action* de Robin Spry et deux films de Groulx, *Voir Miami* et *Normétal*. Ce dernier passe de 40 à 23 minutes.

■ En 1968, l'escouade de la moralité saisit le film suédois *Moi, une femme* de Mac Ahlberg à sa sortie en français à Montréal, même s'il joue en anglais depuis cinq mois. Le film fait un tabac en banlieue, et est jugé décent en 1972. Alertée par le curé de Saint-Roch, la police récidive en 1973 contre deux films québécois, *Pile ou face* de Roger Fournier et *Après-ski* de Roger Cardinal. Ce dernier est jugé obscène, confisqué et assorti d'une amende de 400 $.

■ En 1970, le ministre François Cloutier met fin aux six semaines en salle de *Jours tranquilles à Clichy*, tiré du livre de Henry Miller*, car le film suscite «l'inquiétude» de la police en pleine crise d'Octobre. L'interdit est levé en 1972.

■ En 1994, le sénateur Gigantès tente de couper les fonds d'*Octobre* de Pierre Falardeau* – qui éprouve à nouveau des difficultés de financement en 1997 pour le film *15 février 1839*.

■ En 1998, le Montréalais Karim Hussain voit des extraits de son film *Subconscious Cruelty* refusés aux douanes au retour d'un voyage (même si le film entier, resté au Canada, n'a rien d'illégal). Cela se reproduit par la suite avec d'autres titres, dont *Lolita*, d'après Nabokov*, en 2015.

■ En 2000, un homme s'enfuit avec la bobine du film *Baise-moi* de Despentes* / Trinh Thi lors d'une projection à Montréal. Le lendemain, la chaîne Famous Players retire le film de ses salles.

■ En 2001, Télé-Québec retire de l'horaire le film *Bad Girl* basé sur un livre de Collard* / Navarro.

■ En 2002, le distributeur 49th Parallel coupe plusieurs scènes du DVD *Slashers* du Montréalais Maurice Devereaux pour qu'il n'excède pas les limites d'une cote «R» aux États-Unis.

■ En 2002, des pyromanes font flamber un cinéma où joue *Peter Pan 2* (d'après Barrie*) et exigent le retrait d'un film sur le terrorisme, même si rien en salle ne correspond à cette description.

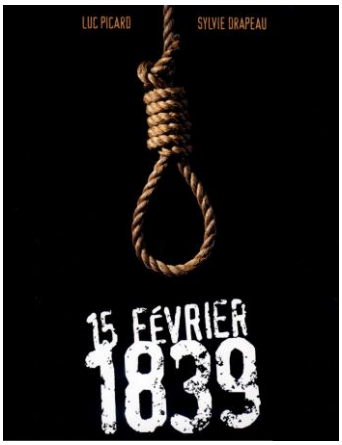

1997 : fonds refusés Christal

■ En 2008, la Chambre des communes adopte un projet de loi qui refuse de financer tout film «contraire à l'ordre public». Le producteur Roger Frappier, l'actrice Sarah Polley et le réalisateur David Cronenberg, entre autres, amènent le Sénat à abroger la législation.

■ En 2012, le ministre fédéral de la Culture, James Moore, fait retirer de YouTube le vidéoclip *L'attente* du rappeur Manu Militari*.

Et c'est sans compter les plaintes déposées contre les films disponibles dans diverses bibliothèques, comme celle qui demande le retrait du DVD *Le jeu de l'ange*, tiré d'un livre du chanteur montréalais Leonard Cohen* en 2013. Il reste donc du chemin à faire...

L'ENFER DE QUÉBEC

Dans les années 1930, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale comprend une catégorie prohibée. Cet « Enfer » réunit les 1079 livres des 515 auteur-es qui suivent, interdits au grand public parce qu'ils figurent à l'*Index* ou sont jugés « mauvais » ou « dangereux ». Pour les consulter, les catholiques doivent obtenir une lettre d'une autorité religieuse attestant qu'une formation adéquate leur a été prodiguée. Ces restrictions ne visent pas « les athées, les libres-penseurs et les protestants ».

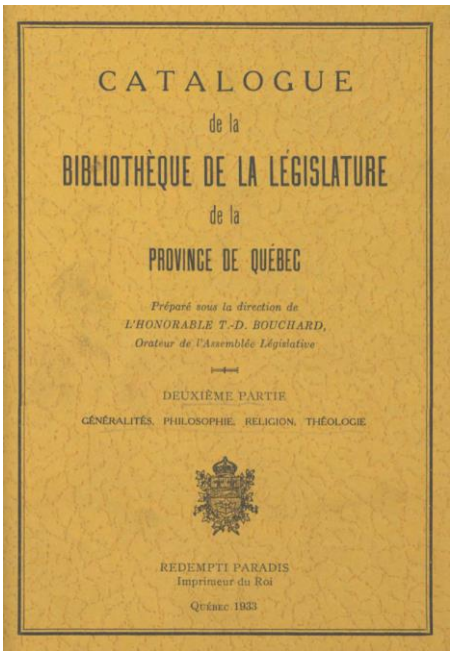
CATALOGUE
de la
BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE
de la
PROVINCE DE QUÉBEC
Préparé sous la direction de
L'HONORABLE T.-D. BOUCHARD,
Orateur de l'Assemblée Législative
DEUXIÈME PARTIE
GÉNÉRALITÉS. PHILOSOPHIE. RELIGION. THÉOLOGIE
REDEMPTI PARADIS
Imprimeur du Roi
QUÉBEC 1933

About, Edmond. *Les mariages de Paris*; *Le roi des montagnes*; *Le roman d'un brave homme*; *Tolla*
André-Cuel, Georges. *Le meneur de joies*
Anquetil, Georges. *Satan conduit le bal…*
Arennes, Jean-Adrien. *L'herbe entre les pierres*
Assolant, Alfred. *Un Quaker à Paris*
Balzac, Honoré de. *La comédie humaine* (2 éd. en 46 t.); *Les contes drolatiques*; *La cousine Bette*; *Eugénie Grandet*; *Le lys dans la vallée*; *La maison du chat qui pelote*; *La maison Nucingen*; *Œuvres* (18 t.); *La peau de chagrin*; *Le père Goriot*; *Physiologie du mariage*; *Scènes de la vie privée* (20 t.); *Splendeurs et misères des courtisanes* (2 t.)
Barbusse, Henri. *Le feu* (2 éd.)
Barni, Jules. *Napoléon 1er*
Bataille, Dr (Léo Taxil, Charles Hacks). *Le diable au XIXe siècle* (2 t.)
Baudelaire, Charles. *Les fleurs du mal* (2 éd.)
Beccaria, Cesare. *Traité des délits et des peines*
Belloy, Auguste de. *Portraits et souvenirs*
Belot, Adolphe. *Chère adorée*
Benda, Julien. *Properce*; *La trahison des clercs*
Berger, Marcel. *L'homme enchaîné*; *Le miracle du feu*
Bergson, Henri. *Essai sur les données immédiates de la conscience*; *L'évolution créatrice*; *Matière et mémoire*
Bernanos, Georges. *L'imposture*; *La joie*; *Sous le soleil de Satan*
Bernard, Tristan. *Le voyage imprévu*
Bert, Paul. *La morale des Jésuites*
Bienstock, J. Wladimir, et Curnonsky (Maurice-Edmond Sailland). *Le café du commerce*; *Le magasin de frivolité*; *T.S.V.P. Petites histoires de tous et de personne*
Binet-Valmer, Jean. *La lumière*; *La vie amoureuse de Marie Walewska*
Blasco-Ibáñez, Vicente. *Les ennemies de la femme* (trad.); *Les quatre fils d'Ève* (trad.); *Sous la pluie blanche des orangers* (trad.); *La tentatrice* (trad.); *La merveilleuse aventure de Christophe Colomb* (trad.)
Bourcier, Emmanuel. *Les gens de mer*
Bringer, Rodolphe. *À la poule qui fume*
Bringer, Rodolphe, et Léon Valbert. *Fritz-la-Haine*; *Une héroïne de quinze ans*
Cabanès, Dr Augustin. *Balzac ignoré*
Calvin, Jean. *Institution de la religion chrétienne* (2 t., trad.)
Carco, Francis. *L'homme traqué*
Chadourne, Louis. *L'inquiète adolescence*
Chavette, Eugène. *Aimé de son concierge*
Chérau, Gaston. *Champi-tortu*; *L'ombre du maître*
Chincholle, Charles. *Femmes et rois*
Compayré, Gabriel. *Éléments d'instruction morale*; *L'instruction civique*
Compayré, Gabriel, et Antoine Delplan. *Lectures morales et civiques*
Constant, Benjamin. *Adolphe* (2 éd.); *Adolphe et Choix de discours*
Coubé, Stéphen. *Âmes juives*
Coulevain, Pierre de. *Au cœur de la vie*; *Ève victorieuse*; *L'île inconnue* (2 éd.); *Le roman merveilleux*; *Sur la branche*
Courteline, Georges. *Ah! Jeunesse*; *Les femmes d'amis*; *Les gaîtés de l'escadron*; *Lidoire et La Biscotte*; *Lidoire et Paticon*; *Les linottes*; *Le train de 8 h 47*
–. *La coutume de Paris mise en vers*
Cretté, Yvonne. *Le médecin marron*
Dahl, André. *Cœurs en vacances*; *Marchoux député*; *Le sleeping en folie*; *Trou-les-Bains*
Daireaux, Max. *Le plaisir d'aimer*
Dekobra, Maurice. *Hamydal le philosophe*; *La madone des sleepings*; *Les mémoires de Rat de cave*; *Minuit… place Pigalle*; *Mon cœur au ralenti*; *Prince ou pitre*; *Le rire dans le brouillard*; *Sérénade au bourreau*
Delacroix, Henri. *La psychologie de Stendhal*
Desmoulins, Camille. *Œuvres*
Diderot, Denis. *Chefs-d'œuvre* (2 t.); *Divers*; *Paradoxe sur le comédien*; *Romans et contes* (2 t.)
Dominique, Pierre. *L'Indienne de Blois*; *Notre-Dame de la sagesse*
Duclos, Charles Pinot. *Considérations sur les mœurs de ce siècle*
Dumas, Alexandre. *Acté*; *Amaury*; *Ange Pitou* (2 t.); *Une année à Florence*; *L'Arabie heureuse* (3 t.); *Ascanio* (2 t.); *Une aventure d'amour*; *Aventures de John Davys* (2 t.); *Les baleiniers* (2 t.); *Le bâtard de Mauléon* (3 t.); *Black*; *La bouillie de la comtesse Berthe*; *La boule de neige*; *Bric-à-brac* (2 t.); *Un cadet de famille* (2 t.); *Le capitaine Pamphile*; *Le capitaine Paul*; *Le capitaine Richard*; *Catherine Bloum*; *Causeries* (2 t.); *Cécile*; *César* (2 t.); *Charles le téméraire* (3 t.); *Le chasseur de Sauvagine*; *Le château d'Eppstein* (2 t.); *Le chevalier d'Harmental* (2 éd. en 3 t.); *Le chevalier de Maison-Rouge* (2 t.); *Le collier de la reine* (3 t.); *La colombe*; *Les compagnons de Jéhu* (3 t.); *Le comte de Monte-Cristo* (2 éd. en 8 t.); *La comtesse de Charny* (6 t.); *La comtesse de Salisbury* (2 t.); *Les confessions de la marquise* (2 t.); *Conscience-L'Innocent* (2 t.); *Crimes célèbres* (8 t.); *La dame de Monsoreau* (2 éd. en 5 t.); *La dame de volupté* (2 t.); *De Paris à Astrakan* (3 t.); *Les deux Diane* (3 t.); *Les deux reines* (2 t.); *Dieu dispose* (2 t.); *Les drames de la mer*; *Le drame de 93* (3 t.); *Les drames galants* (2 t.); *Excursion sur les bords du Rhin* (2 t.); *La Femme au collier de velours*; *Fernande*; *Une fille du régent*; *Le fils du forçat*; *Gabriel Lambert*; *Les garibaldiens*; *Gaule et France*; *Georges*; *Un Gil-Blas en Californie*; *La guerre des femmes* (2 t.); *Henri IV, Louix XIII et Richelieu* (2 t.); *Histoire d'un casse-noisette*; *L'horoscope*; *Impression de voyage* (9 éd. en 20 t.); *Ingénue* (2 t.); *Isabel de Bavière* (2 t.); *Italiens et Flamands* (2 t.); *Jane*; *Jehanne la Pucelle*; *Joseph Balsamo* (5 t.); *Louix XIV et sa cour* (2 t.); *Louis XIV et son siècle* (2 t.); *Louis XVI et la révolution* (4 t.); *Les louves de Machecoul* (3 t.); *Madame de Chamblay* (2 t.); *La maison de glace* (2 t.); *Maître Adam le Calabrais et deux nouvelles*; *Le maître d'armes*; *Les mariages du père Olifus*; *Les Médicis*; *Mémoire de Garibaldi* (2 t.); *Mémoires d'une aveugle – Madame du Deffand* (2 t.); *Le meneur de loups*; *Mes mémoires* (10 t.); *Les mille et un fantômes*; *Les Mohicans de Paris* (4 t.); *Les morts vont vite* (2 t.); *Napoléon*; *Napoléon Bonaparte*; *Une nuit à Florence*; *Olympe de Clèves* (3 t.); *Le page du duc de Savoie* (2 t.); *Le pasteur d'Ashbourn* (3 t.); *Pauline et Pascal Bruno*; *Un pays inconnu*; *Le père Gigogne* (2 t.); *Le père La Ruine*; *La princesse de Monaco* (2 t.); *La princesse Flora*; *Les quarante-cinq* (3 t.); *La régence*; *La reine Margot* (2 t.); *La route de Varennes*; *Salteador*; *Salvator* (5 t.); *La San-Félice* (9 t.); *Souvenirs d'Antony*; *Souvenirs dramatiques et littéraires*; *Souvenirs d'une favorite* (4 t.); *Le Spéronare* (2 t.); *Les Stuarts*; *Sultanetta*; *Sylvandire*; *Le testament de M. Chauvelin*; *Théâtre complet* (2 éd. en 39 t.); *Les trois frères corses*; *Trois maîtres*; *Les trois mousquetaires* (2 t.); *Le trou de l'enfer*; *La tulipe noire*; *Le vicomte de Bragelonne* (6 t.); *Une vie d'artiste*; *La vie au désert* (2 t.); *Vingt ans après* (3 t.)
Dumas, Alexandre, et Adrien Dauzats. *Quinze jours au Sinaï*
Dumas, Alexandre fils. *La dame aux camélias*; *Théâtre complet* (7 t.)
Dumur, Louis. *Le boucher de Verdun*; *Dieu protège le tsar*
Dunois, Dominique. *L'amant synthétique*; *Georgette Garou*
Duplay, Maurice. *Nos médecins*
Durtain, Luc. *Ma Kimbell*
Duvernois, Henri. *Beauté*; *Les âges de la vie – L'homme*; *Visages de Paris – Le boulevard*
Dyssord, Jacques. *L'aventure de Paul-Jean Toulet, gentilhomme de lettres*
Elder, Març. *Le peuple de la mer*
Estaunié, Édouard. *L'appel de la route*; *L'empreinte*; *Le ferment*; *L'infirme aux mains de lumière*; *Tels qu'ils furent*

Farrère, Claude. *Les civilisés*; *Les condamnés à mort*; *L'homme qui assassina*; *Une jeune fille voyagea*; *La marche funèbre*; *Quatorze histoires de soldats*
Favre, Lucienne. *La noce*
Flameng, Léopold. *Margaret, reine de Navarre*
Flammarion, Camille. *L'inconnu et les problèmes psychiques*; *Les mondes imaginaires et les mondes réels*; *La mort et son mystère* (3 t.); *La pluralité des mondes habités*
Flaubert, Gustave. *L'éducation sentimentale*; *Madame Bovary* (2 éd.); *Salambô*; *Trois contes*
Fogazzaro, Antonio. *Daniel Cortis* (trad.)
France, Anatole. *Crainquebille*; *Le crime de Sylvestre Bonnard* (2 éd.); *Les dieux ont soif*; *Différents souvenirs de jeunesse*; *Le livre de mon ami*; *Le lys rouge* (2 éd.); *Le petit Pierre*; *Pierre Nozière*; *La rôtisserie de la reine Pédauque*; *Thaïs* (2 éd.); *La vie littéraire* (4 t.)
Fromentin, Eugène. *Dominique*
Frondaie, Pierre. *Deux fois vingt ans*; *L'eau du Nil*; *L'homme à l'hispano*
Galsworthy, John. *Fraternité* (trad.)
Garenne, Albert. *La captive nue*
Gautier, Judith. *La conquête du paradis*; *Le vieux de la montagne*
Gautier, Théophile. *La belle Jenny* (2 éd.); *Le capitaine Fracasse*; *Les Jeunes-France* (2 éd.); *Mademoiselle de Maupin* (2 éd.); *Nouvelles*; *Le roman de la momie*; *Spirite*
Gide, André. *Les faux-monnayeurs*; *Journal des faux-monnayeurs*
Goethe, Johann Wolfgang von. *Werther* (trad.)
Goncourt, Edmond de. *Chérie*; *La Faustin*; *La fille Élisa*; *La Guimard*; *La maison d'un artiste* (2 t.); *Outamaro*
Goncourt, Edmond et Jules de. *L'amour au XVIII^e siècle*; *La duchesse de Chateauroux et ses sœurs*; *Germaine Lacerteux*; *Les hommes de lettres*; *Madame Gervaisais*; *Manette Salomon*; *René Mauperin*; *Sœur Philomène*
–. *Le grand coup avec sa date probable*
Harry, Myriam. *La vie amoureuse de Cléopâtre*
Hellens, Franz. *La femme partagée*
Hepp, Alexandre. *Les cœurs embellis*
Hermant, Abel. *Amour de tête*; *Le caravansérail*
Hermant, René-Marie. *Ballast*; *Sale coin*
–. *Les héroïnes de l'histoire*
Hirsch, Charles-Henry. *Chacun son devoir*; *La chèvre aux pieds d'or*
Houville, Gérard d'. *Le temps d'aimer*
Hugo, Victor. *Les misérables* (2 éd. de 12 t.); *Notre-Dame de Paris* (2 éd. de 3 t.)
Jouglet, René. *Colombe*; *Voyage à la république des Piles*
Jouhandeau, Marcel. *Prudence hautechaume*
Krijanovskaia, Véra. *L'élixir de longue vie* (trad.)
Lafontaine, Auguste. *L'homme singulier*
La Fouchardière, Georges de. *L'araignée du Kaiser*
Lamartine, Alphonse de. *Balzac et ses œuvres*; *La chute d'un ange*; *Le dernier chant du pèlerinage de Childe-Harold* (2 t.); Jocelyn; *Voyage en Orient* (2 éd. de 4 t.)
Lamennais, abbé Hugues F. de. *Défense de l'essai sur l'indifférence en matière de religion*; *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (4 t.)
Lapaire, Hugues. *Le fardeau*
Lavedan, Henri. *Le chemin du salut* (7 t.); *En confidence*; *Sire*
–. *La lecture* (60 t.)
Lekeux, Martial. *L'ami*; *Maggy*
Le Ratz, Louis-Edmond. *Le dialogue solitaire*
Lesage, Alain-René. *Histoire de Gil Blas de Santillane*
–. *Lettres d'amour et de guerre du roi Henri IV*
Lévy, Sarah. *O mon Goye!*
Loti, Pierre. *Aziyadé*; *Les désenchantées*; *L'exilée*; *La Galilée*; *La hyène enragée*; *L'Inde sans les Anglais*; *Jérusalem*; *Un jeune officier pauvre*; *Le livre de la pitié et de la mort*; *Madame Chrysanthème* (2 éd.); *Au Maroc*; *Matelot*; *Mon frère Yves*; *La mort de Philac*; *Pêcheur d'Islande*; *Un pèlerin d'Angkor*; *Prime jeunesse*; *Ramuntcho*; *Le roman d'un enfant*; *Le roman d'un spahi* (2 éd.); *La troisième jeunesse de madame Prune*; *Turquie agonisante*
Machiavel, Nicolas. *Œuvres complètes* (2 t., trad.)
Magog, H.J. (Henri Jeanne). *L'attentat de la rue Royale*; *Trois ombres sur Paris*
Magre, Maurice. *Le poison de Goa*
Malthus, Thomas-Robert. *Essai sur le principe de population* (trad.)
Mandelstamm, Valentin. *Cher New York*; *Le cosaque*
Marchon, Albert. *Tchouk*
Margueritte, Ève-Paul. *La fiancée captive*
Margueritte, Paul. *Gens qui passent*; *Ma grande*; *Pour toi, patrie*; *Les sources vives*
Margueritte, Paul et Victor. *Le désastre*; *Zette*
Margueritte, Victor. *La rose des ruines*
Marmontel, Jean-François. *Bélisaire et Fragments de philosophie morale*
Masson, Frédéric. *Napoléon et les femmes*
Maupassant, Guy de. *La maison Tellier*; *Œuvres complètes* (30 t.); *La petite Roque*; *Une vie*
Maurière, Gabriel. *À la gloire de la terre*
–. *Mémoires secrets sur la vie privée, politique et littéraire de Lucien Bonaparte*
Mérimée, Prosper. *Carmen / Arsène Guillot / L'abbé Aubain*; *Chronique du règne de Charles IX*
Mersan, Denis Moreau. *Pensée de Nicole de Port-Royal*
Meyrac, Albert. *Vie privée de Louis XV*
Miomandre, Francis de. *La vie amoureuse de Vénus*
Montaigne, Michel de. *Essais* (2 éd. de 3 t.)
Montégut, Maurice. *La mère patrie*
Montesquieu, Charles Louis de. *Esprit des lois*; *Lettres persanes* (2 t.); *Œuvres* (2 t.); *Le temple de Gnide*
Morand, Paul. *Chronique du XX^e siècle* (2 t.); *Lewis et Irène*; *Tendres stocks*
Murger, Henry. *Les buveurs d'eau*; *Le dernier rendez-vous / La résurrection de Lazare*; *Madame Olympe*; *Les nuits d'hiver*; *Scène de campagne / Adéline Protat*; *Scènes de la vie de Bohème* (2 éd.); *Scènes de la vie de jeunesse*
Musset, Alfred de. *Contes*; *Mimi Pinson*; *Nouvelles*
Nass, Dr Lucien. *Les névrosés de l'histoire*
Paillot, Fortuné. *Toute en nerfs*
Pascal, Blaise. *Lettres écrites à un provincial*; *Œuvres complètes* (2 éd. de 6 t.)
Pert, Camille. *Mirage de bonheur*
Petit, abbé Louis. *L'Index, son histoire, ses lois, sa force obligatoire*
–. *La petite illustration* (27 t.)
Pettit, Charles. *Les amours d'une impératrice et d'un délicieux jeune homme*
Poulaille, Henry. *L'enfantement de la paix*
Pradel, Octave. *La famille Boulot*
Prévost, abbé Antoine-François. *Histoire de Manon Lescaut*
Prévost, Marcel. *Mademoiselle Jaufre*; *Nimba / Le mariage de Julienne / Le moulin de Nazareth*
Proudhon, Pierre-Joseph. *Œuvres complètes*
Proust, Marcel. *À la recherche du temps perdu* (13 t.)
Quinet, Hermione Asachi. *Cinquante ans d'amitié*
Rabelais, François. *Œuvres* (2 éd. de 7 t.)
Reboux, Paul. *La maison de danses*
Régnier, Henri de. *L'illusion héroïque de Tito-Bossi*; *Romaine Mirmault*
Renan, Ernest. *L'abbesse de Jouarre*; *L'avenir de la science* (2 éd.); *Fragments intimes et romanesques*; *Histoire du peuple d'Israël* (2 t.); *Mélanges d'histoire et de voyages*; *Questions contemporaines*
Richepin, Jean. *L'aile*
Rod, Édouard. *La course à la mort*; *Dernier refuge*; *Là-haut*; *Le ménage du pasteur Naudié*; *Nouvelles romandes*; *Les roches blanches*; *Scènes de la vie cosmopolite*; *La seconde vie de Michel Tessier*; *Le sens de la vie*; *La vie privée de Michel Tessier*
Rolland, Romain. *Jean-Christophe* (10 t.); *Pierre et Luce*
Romains, Jules. *Mort de quelqu'un*
Rosny aîné (Joseph-Henri Boex). *Dans les rues*; *Perdus?*; *Les rafales*
Rosny jeune (Séraphin Justin Boex). *Les furies*
Rosny aîné et Rosny jeune. *Marc Fane*; *Les retours du cœur*
Roupnel, Gaston. *Nono*
Rousseau, Jean-Jacques. *Émile*
Royaumont, Louis le. *Pro domo*
Sainte-Beuve, Charles-Augustin. *Port-Royal* (2 éd. de 8 t.); *Volupté*
Sand, Georges. *André*; *François le Champi*; *Lettres d'un voyageur*; *Mademoiselle La Quintinie*; *Les maîtres sonneurs*; *La mare au diable*; *Mauprat*; *La petite Fadette*; *Valentine*
Scarron, Paul. *Le roman comique*
Schuré, Édouard. *La prêtresse d'Isis / Légende de Pompéi*
Schwab, Raymond. *Mathias Crismant*
Shikibou, Mourasaki. *Le roman de Genji* (trad.)
Sinclair, Upton. *L'affranchi* (trad.)
Soulié, Frédéric. *La lionne*
Stendhal (Henri Beyle). *L'abbesse de Castro / Vanina Vanini*; *Napoléon* (2 t.); *Œuvres* (25 t.); *Le rouge et le noir* (2 éd. de 4 t.)
Stern, Léopold. *La femme à la page*
Sterne, Lawrence. *Vie et opinions de Tristram Shandy* (2 t., trad.); *Voyage sentimental en France* (trad.)
Sue, Eugène. *Arthur*; *Fernand Duplessis*; *Mathilde* (2 t.); *Le Morne au diable*; *Martin l'enfant trouvé*; *Les sept péchés capitaux*
Taine, Hippolyte. *Histoire de la littérature anglaise* (5 t.)
Tinayre, Marcelle. *Un drame de famille*
Tolstoï, Léon. *Anna Karénine*
Uchard, Mario. *Jean de Chazol*
Ulbach, Louis. *La ronde de nuit*; *Les secrets du diable*
Vaudoyer, Jean-Louis. *La bien-aimée*; *La maîtresse et l'amie*; *Premières amours*
Vautel, Clément. *L'amour à la parisienne*; *Je suis un affreux bourgeois*; *Mon curé chez les riches*
Verona, Guido da. *Mimi Bluette* (trad.)
–. *La vie populaire de 1886-88* (7 t.)
Vigny, Alfred de. *Cinq-Mars*; *Œuvres complètes / Servitudes et grandeurs militaires*; *Stello*
Vioux, Marcelle. *L'éphémère*
Voltaire (François-Marie Arouet). *Contes et romans*; *Histoire de Charles XII*; *Lettres de quelques Juifs, Portugais, Allemands et Polonais* (3 t.); *Œuvres complètes* (97 t.); *Philosophie*; *Poésies*; *Romans*; *Théâtre*
Willy (Henry Gauthier-Villars). *Contes sans feuille de vigne*
Zilahy, Lajos de. *Deux prisonniers* (2 t., trad.)
Zola, Émile. *La conquête de Plassans*; *La débâcle*; *La terre*

LE (BREF) RETOUR DE L'ENFER

La censure œuvrant souvent dans l'ombre, les incidents survenus au grand jour à Hull en 2000-2001 constituent un cas type exceptionnellement bien documenté.

En bref: quand une citoyenne se plaint de six albums «pornographiques» de la bibliothèque municipale, la Ville exige que 180 titres soient retirés des rayons, dont des BD de Claire Bretécher et de Marcel Gotlib, ainsi que des Québécois Bruno et Gilles Laporte. «On ne veut pas faire de la censure», affirme un conseiller municipal en parlant des livres retirés des rayons, «on les a juste mis à l'index».

Craignant un retour de la pratique selon laquelle des livres étaient rangés dans un «enfer» (voir la page précédente), le monde de l'édition s'unit contre cette croisade et amène la Ville à abroger son règlement (détails page suivante).

Pour citer une lettre parue dans *La Presse*, «On ne lutte pas contre les maux de la société en mettant des livres à l'écart.»

Marie Tempête: Le secret d'Émilie, de Patrick Cothias et Pierre Wachs © Editions Glénat 1994

LES 180 ALBUMS RETIRÉS DES RAYONS À HULL EN 2001

Mille-Îles

Adamov. *Ghetto 9*, Glénat 1993
Arnoux, Erik. *Sophaletta*, Glénat 1994, t. 1-3
Bernet, Jordi, et Sanchez Abuli. *Torpedo*, Albin Michel 1985-1987, t. 1 (dessin: Alex Toth), 2, 4 ; Glénat 1990-1995, t. 7, 10-12
Berthet, Philippe, et Yann (le Pennetier). *Pin-up*, Dargaud 1994-2000, t. 1-6
Bonnet, Franck, et Jean-Yves Mitton. *Attila... mon amour*, Glénat 1998-1999, t. 1-2
Boubé, Christian, et Patrick Cothias. *L'empereur du dernier jour*, Glénat 1995-1998, t. 2-5
Bourgne, Marc. *La loi du grand nord*, Glénat 2000
Bretécher, Claire. *Les mères*, Bretécher 1982
Bretécher, Claire. *Agrippine*, Bretécher 1988
Bretécher, Claire. *Mouler démouler*, Bretécher 1996
Cabanes, Max, et Claude Klotz. *La chasse aux ombres*, Casterman 1999
Caza (Philippe Cazaumayou). *Le monde d'Arkadi*, Delcourt 2000-2001, t. 1-3
Chabbert, Éric et Daniel Bardet. *Docteur Monge*, Glénat 1998-2000, t. 1, 3
Clarke (Frédéric Séron). *P.38 et bas nylon*, Audie 2000
Conrad, Didier, et Yann (le Pennetier). *Les innommables*, Dargaud 1994-1997, t. 2-6
Courtois, Didier, et Frank Giroud. *L'usine*, Glénat 1998
Coyote (Philippe Escafre). *Mammouth et Piston*, Audie 1999-2000, t. 1-3
Delaby, Philippe, et Luc Dellisse. *L'étoile polaire*, Lombard 1994-1996, t. 1 (2 ex.), 2 (2 ex.), 3
De la Fuente, Victor, et Patrick Cothias. *L'archange Gabriel*, Glénat 1998
Denis, Jean-Claude. *Toutes les fleurs s'appellent Tiaré*, Casterman 2000
Dethorey, Jean-Paul, et Frank Giroud. *Un automne à Berlin*, Glénat 1985
Dufossé, Bernard, et Patrick Cothias. *Les sanguinaires*, Glénat 1997-1999, t. 1-2
Fowler, Tom, et Pierre Vanloffelt. *Palooka*, Paquet 2000
Francq, Philippe, et Jean Van Hamme. *Largo Winch*, Dupuis 1998-2000, t. 9, 11
Frezzatto, Massimiliano, et Jerome Charyn. *Margot, Queen of the Night*, USA 1994
Frisano, Pierre, et Maric (R. Chiavarino). *Tout ce sang pour Eva*, Glénat 1996
Gabrion, Pierre-Yves. *Les rameaux de Salicorne*, Casterman 1998
Gillon, Paul. *Le contrat*, Albin Michel 2001
Gioux, Thierry, et Luc Dellisse. *Le jaguar éternel*, Glénat 1998
Gotlib, Marcel. *Pervers pépère*, Audie 1982
Griffo (Werner Goelen) et Jean Dufaux. *Giacomo C*, Glénat 1988-2000, t. 1-11
Hardy, Marc, et Yann (le Pennetier). *Lolo et sucette*, Dupuis 1997-2000, t. 2-5
Héloret, Stéphane, et Christophe Gibelin. *Ahez*, Glénat 1997
Hermann (Hermann Huppen) et Yves Huppen. *Liens de sang*, Lombard 2000
Hulet, Daniel, et Jan Bucquoy. *Les chemins de la gloire*, Glénat 1985-1990, t. 1-3
Jokal (K. Lankhorst). *Cauchemar pour une marionnette*, Arboris 1993-1995, t. 1-3
Jung, Sik Jun. *L'esprit du lac*, Delcourt 2001
Juszezak, Erik, et Christian Godard. *Oki*, Glénat 1999-2000, t. 2-3
Lamquet, Chris. *Le pithécanthrope dans la valise*, Glénat 1996-1999, t. 1-2
Laporte, Bruno, et Gilles Laporte. *Rupert K 2,* Mille-Îles 1998 (2 ex.)
Larnoy, Éric, Pat Mills et Tony Skinner. *La marque de Mélanikus*, Zenda 1995
Lax (Christian Lacroix) et Bertois (Alain Lacroix). *Soleil cou coupé*, Dupuis 1995
Malès, Marc, et Jean Dufaux. *Hemingway: mort d'un léopard*, Glénat 1992
Manara, Milo, et Federico Fellini. *Voyage à Tulum*, Casterman 1990
Manara, Milo. *HP et Guiseppe Bergman*, Casterman 1991
Manara, Milo, et Hugo Pratt. *Un été indien*, Casterman 1987
Manara, Milo, et Hugo Pratt. *El gaucho*, Casterman 1995 (2 ex.)
Marini, Enrico, et Stephen Desberg. *L'étoile du désert*, Dargaud 1996, t. 1-2
Marini, Enrico, et Jean Dufaux. *Rapaces*, Dargaud 1998-2001, t. 1-3
Marty, Lionel, et Éric Omond. *Les peuples jumeaux*, Delcourt 2000
Matena, Dick. *Flynn*, Arboris 1994, t. 1-2
Meglia, Carlos, et Carlos Trillo. *Cybersix*, Vents d'Ouest 1994-1997, t. 1-9
Mitton, Jean-Yves. *Quetzalcoatl*, Glénat 1997-2000, t. 2-4
Mitton, Jean-Yves. *Les survivants de l'Atlantique*, MC Productions 1992, t. 1; Soleil 1997, t. 2-3 ; Soleil 1998-2001 (dessin: Félix Molinari), t. 4-7
Montellier, Chantal. *Faux sanglant*, Dargaud 1992
Montellier, Chantal. *L'île aux démons*, Dargaud 1994
Norma (Norbert Morandière) et Frank Giroud. *Pieter Hoorn*, Glénat 1995, t. 1-3
Ortiz, José, et Antonio Segura. *L'ultime ennemi*, Soleil 1992
Picaud, Christophe. *Marie*, Clair de lune 2001
Pontet, Cyril, et François Froideval. *La guerre des âmes*, Glénat 1996
Puech, Éric. *La perle du dragon*, Albin Michel 2001
Rahir, Jeanine. *Chevalier Walder*, Glénat 1997-1998, t. 1-2
Raives (Guy Servais) et Éric Warnauts. *L'orfèvre*, Glénat 2000-2001, t. 1-2
Renaud (Denauw) et Jean Dufaux. *Santiag*, Glénat 1991-1996, t. 1-5
Renaud (Denauw) et Jean Dufaux. *Jessica Blandy*, Dupuis 1990-2001, t. 6, 18, 19
Ribera, Julio, et Christian Godard. *Le grand scandale*, Dargaud 1994-1995, t. 1-3
Robet, Alain, et Patrick Cothias. *Bon sang ne peut mentir*, Glénat 1999
Roosevelt, José. *L'horloge*, Paquet 2000, t. 1-2
Savoia, Sylvain, et Jean-David Morvan. *Tiourma*, Glénat 1998
Schultheiss, Matthias. *Le rêve du requin*, Glénat 1991
Servais, Jean-Claude. *La mémoire des arbres*, Dupuis 1997, t. 5-6
Sevrin, Marc, et Pierre Pourbaix. *La collection d'anatomies*, Paquet 2000, t. 1-2
Stalner, Éric et Jean-Marc, et Daniel Bardet. *Le boche*, Glénat 1990-1994, t. 1-7
Suro, Michel et Corbeyran (Éric Corbérand). *Tribut*, Delcourt 2000
Swolfs, Yves. *Le prince de la nuit*, Glénat 1994-2000, t. 1, 3, 4, 5
Trantkat (Kévin Hérault) et Jean-David Morvan. *HK*, Glénat 1996-1998, t. 1 (avec Vincent Trannoy au dessin et Thierry Trübe au texte), 2, 3
Tronchet (Didier Vasseur). *Jean-Claude Tergal découvre les mystères du sexe*, Audie 1995
Valdman, Michel, et Laurent-Frédéric Bollée. *Fatal carnaval*, Dargaud 1994
Widenlocher, Roger, et Herlé (Quinquis). *Salade de plomb pour Miss Pamela*, Dargaud 1995
Zirbus et Djaki. *Rilax*, Vents d'Ouest 2000-2001, t. 1-2

LA SAGA DE A À Z

■ **Août 2000 :** Roseline Brien envoie 20 extraits d'albums (dont celui figurant en page précédente) au maire, aux médias et à la bibliothèque de Hull, en décriant la « section de bandes dessinées pornographiques » de cette dernière. Le 23 août, *Le Droit* publie l'article « Des bandes dessinées choquent une Hulloise ».

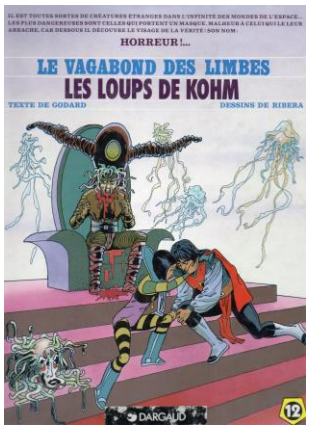

Dargaud

■ **Septembre 2000 :** Le directeur de la bibliothèque, Denis Boyer, répond qu'il n'y a rien de pornographique sur les rayons et qu'il faut avoir 16 ans ou plus pour emprunter les albums étiquetés « lecteurs avertis » de la section pour adultes. Mme Brien lui ayant mentionné six titres litigieux, il ajoute que ces BD sont classées comme suit par les Services documentaires multimédia :

« Grand public, recommandé » :
1- *La petite maîtresse*, Julio Ribera et Christian Godard *
2- *Les loups de Kohm*, Julio Ribera et Christian Godard

« Grand public, peut être utile » :
3- *Le secret d'Émilie*, Pierre Wachs et Patrick Cothias
4- *Devine qui va morfler ce soir*, Jordi Bernet et Sanchez Abuli
5a- *Attila... mon amour*, t. 1, Franck Bonnet et Jean-Yves Mitton
5b- *Attila... mon amour*, t. 2, Franck Bonnet et Jean-Yves Mitton
6- *Annaëlle*, Patrick Amblevert et Corbeyran (Éric Corbérand) *

Malgré tout, un tract circule en ville. Le texte intégral se lit : « Les bandes dessinées pornographiques à la bibliothèque municipale de Hull, on n'en veut pas !! Si cette situation vous outrage, vous pouvez signer cette pétition et la poster au maire de la ville de Hull, Maison du citoyen, 25 rue Laurier, Hull, Québec J8X 4C8. »

■ **Mars 2001 :** Ayant été consulté quant à la valeur des livres contestés, le Conseil du statut de la femme avise la Commission permanente sur la culture de Hull que « tout doute à cet égard doit être tranché en faveur de la liberté d'expression. Nous ne sommes pas en mesure de porter un jugement éclairé sur le caractère obscène ou non des bandes dessinées identifiées. » La Commission engage alors deux experts pour évaluer les BD nos 2 à 5a ci-dessus. Aux fins de comparaison, on leur soumet également trois albums érotiques non disponibles à la bibliothèque (sans préciser ce dernier détail).

■ **Avril 2001 :** Le dessinateur Paul Roux et le libraire François Mayeux distinguent les trois récits érotiques des autres albums et confirment que ces derniers ne sont ni érotiques ni pornographiques. Ils les considèrent comme adéquatement classés dans la section « 16 ans et plus », et estiment qu'ils ne méritent aucun traitement particulier.

■ **Mai 2001 :** En dépit de l'opinion de ces experts, la Commission affirme que la bibliothèque devrait :

- [exclure] les documents en images (films, BD, revues) qui banalisent et/ou cautionnent les actes d'agression sexuelle ;
- [consulter] au besoin un-e (ou des) expert-conseil en bande dessinée pour l'achat et la classification de sa collection de BD ;
- [assurer] un accès réservé aux clientèles visées afin de maintenir son lien de confiance avec les enfants et leurs parents ;
- [se doter] d'une politique sur l'accès à l'Internet qui respecte les principes d'environnement protégé pour les enfants...

■ **Septembre 2001 :** La conseillère Louise Poirier, présidente de la Commission, propose que toutes les BD « pour lecteurs avertis » soient conservées « dans une section à rayons fermés accessible par les employé-es seulement » et soient « soumises à un examen interne ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Les succursales de la bibliothèque envoient alors leurs albums à la centrale, où le public doit désormais consulter un index et passer une commande au comptoir pour consulter ces titres.

« Il faut détruire les BD corsées à Hull... La décision qu'ont prise les bibliothèques de les ranger sous clé ne suffit pas. »

– la citoyenne Roseline Brien, citée par le *Ottawa Citizen*

■ **Novembre 2001 :** Réélection du maire, de Louise Poirier et de deux conseillers.

■ **Décembre 2001 :** L'UNEQ alerte la Writers' Union of Canada, la Canadian Library Association, la Grande bibliothèque du Québec, le PEN-Québec, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, le Book and Periodical Council, l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation, l'Association nationale des éditeurs de livres et l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français, qui exigent l'annulation du règlement municipal. Plus de 40 interventions dans les médias dénoncent les mesures adoptées. Le maire et Mme Poirier finissent par ordonner le retour des livres, mais considèrent toujours leur politique « excellente » et accusent la bibliothèque de l'avoir mal appliquée – ce qui suscite de nouvelles protestations.

■ **Février 2002 :** Les villes d'Aylmer, de Buckingham, de Hull, de Gatineau et de Masson-Angers fusionnent et le règlement relatif aux albums retirés est formellement abrogé par la nouvelle administration. Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais annonce cependant en avril qu'il compte poursuivre ce combat.

---

* Ne contient aucun des extraits décriés par Roseline Brien en août. En fait, outre les six titres identifiés en septembre, les photocopies initiales étaient tirées de *Muskie, encore et toujours* (Ribera, Godard), *Dieu reconnaîtra les tiens* (Bernet, Abuli), *Dottore Serpenti* (Ferry Van Vosselen, Jean-Luc Vernal) et *Le grand ancêtre* (Franz Drappier, Jean-Luc Vernal) – ces deux derniers albums provenant de la section jeunesse et reprenant des séries du journal *Tintin*. De tous les albums dénoncés, seuls *Devine* et les deux *Attila* feront partie des 180 titres mis à l'écart en 2001.

BRÛLER DES LIVRES JEUNESSE

En 2021, on apprend qu'en Ontario, les albums *Astérix et les Indiens*, *Tintin en Amérique*, *Le temple du soleil* et quatre *Lucky Luke* ont été incinérés par le conseil scolaire catholique Providence pour avoir dépeint les Premières Nations d'une façon jugée inacceptable.

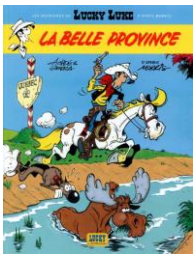

Lucky Comics

L'affaire est en fait plus grave, et remonte à 2019, quand le conseil scolaire élimine de ses 30 écoles francophones 4716 exemplaires de 153 titres différents. La liste (page suivante) inclut notamment des créations autochtones de Bernard Assiniwi, John Fadden, Michel Noël et Carrie Taylor, ainsi que des œuvres québécoises signées Pierre Berthiaume / Johanne Ménard, Laurent Chabin, Marcel Levasseur / Mario Landry, Claude Mélançon, André Noël, Christian Quesnel, Paul Roux / Gilles Drolet, Gisèle St-Onge, Bonnie Shemie et Marie-Andrée Warnant-Côté.

Les motifs de cette destruction vont du recours au mot « Indien » jusqu'aux accoutrements irrespectueux – des reproches qui peuvent certainement être fondés, mais qui ne justifient pas pour autant une liquidation sommaire. En effet, qu'on parle de fiction ou de documentaires, bien peu d'ouvrages sont tout à fait exempts de passages inexacts, incomplets, clichés ou négatifs quand on les analyse d'un point de vue racial, féministe ou homosexuel, pour ne nommer que ces trois aspects. Même les documents les plus exemplaires pourraient être critiqués comme datés, vieillis ou désuets après quelques années, ce qui ne laisserait pas grand-chose sur les rayons de n'importe quelle bibliothèque!

Mais surtout, notons que le conseil scolaire dessert mal les Premières Nations en brûlant publiquement une trentaine de livres et en y voyant une « purification par la flamme » alors que cela rappelle plutôt les bûchers de l'Inquisition et du IIIe Reich. « C'est bien peu connaître nos cérémonies et en avoir peu de respect », commente l'ethnologue huronne-wendat Isabelle Picard.

Pis encore, la « gardienne du savoir » qui orchestre toute l'épuration, Suzy Kies, prétend avoir une ascendance malécite et abénaquise pour clamer le slogan « Jamais à propos de nous sans nous » – mais l'argument perd vite sa force quand il est révélé qu'elle n'a pas vraiment de parenté au sein des Premières Nations. Discréditée, elle doit démissionner de son poste de coprésidente de la Commission des peuples autochtones du Parti libéral, et le conseil scolaire annule alors la tenue d'autodafés supplémentaires, épargnant ainsi 187 autres titres qui sont encore « en évaluation », dont *L'oreille cassée*, *Tintin et les Picaros*, six *Lucky Luke** et le roman tiré du long métrage *Avatar* réalisé par James Cameron.

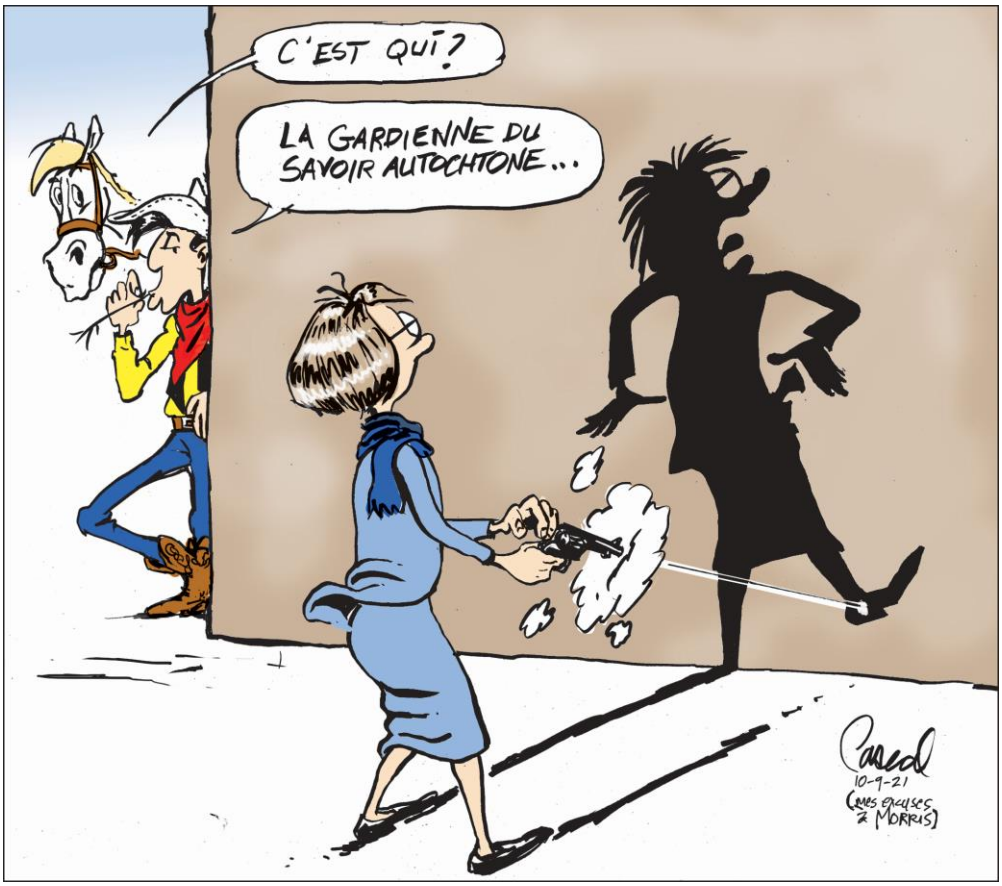

Caricature de Pascal Élie, *Le Devoir*, 10 septembre 2021 (reproduite avec permission)

Morale : on ne corrige pas les conséquences d'un passé douloureux en effaçant toute trace de ce dernier – cela ferait croire que les comportements discriminatoires n'ont jamais eu lieu, et les revendications des victimes seraient ainsi invalidées, faute de preuves. Au contraire, on gagne à se servir des œuvres problématiques comme autant de pièces à conviction. Cela dit, il ne faut pas non plus se montrer hypersensible si on tombe sur un dessin d'humour qui recourt aux raccourcis graphiques les plus connus du grand public (surtout si ce genre de caricature traite tous les protagonistes de la même façon, sans parti pris). Une personne qui se dit blessée par la moindre inexactitude ne fait qu'affaiblir le sérieux de ses propres revendications.

Oui, les portraits des Premières Nations laissent souvent à désirer. Par contre, si tout le monde ne peut parler que de sa propre culture, l'autobiographie devient le seul récit possible. La solution n'est pas le repli sur soi, mais l'ouverture à autrui : les erreurs commises en chemin se raréfieront avec le temps… pour peu qu'on les souligne de façon constructive au lieu d'interdire les œuvres imparfaites.

---

* *La ballade des Dalton*, *Canyon Apache*, *Les Collines noires*, *L'homme de Washington*, *Sarah Bernhardt* et *Sept histoires de Lucky Luke*.

LES 153 TITRES CONTROVERSÉS DE PROVIDENCE

Motifs de retrait ou de recours à un avertissement :

0. [aucun motif donné]
1. le terme « Indien » est péjoratif
2. usage du mot « Esquimau » au lieu de « Inuit »
3. on utilise le mot « sauvage »
4. désuet / daté / vieille perspective
5. faux / erroné / fictif [présenté comme] historique
6. pouvoir des blancs sur les autochtones
7. incapacité de fonctionner sans les Blancs
8. Inuits montrés comme un peuple en survie
9. alcoolisme
10. langage non acceptable
11. illustrations inacceptables / torse[s] nu[s]
12. les images abaissent le peuple
13. autochtones perçus comme moindres
14. autochtones perçus négativement
15. manque de respect envers la culture
16. [éléments] qui requièrent un passeur culturel
17. appropriation culturelle
18. n'identifie pas les différentes cultures
19. produit européen [mal documenté]
20. définition ou perspective incomplète
21. aucune consultation autochtone
22. auteur non autochtone
23. contenu ou propos raciste
24. pas [approprié] pour les écoles
25. révision imminente
26. mot « conquête » dans le titre
27. on parle de « cowboys et Indiens »
28. colonialisme
29. une tenue traditionnelle n'est pas un costume
30. confiance [sic]

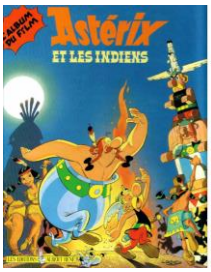

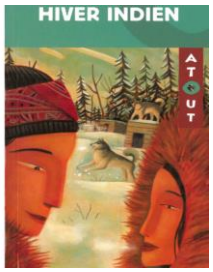

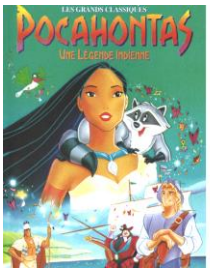

Albert-René / Hurtubise / Disney / Casterman

149 retraits exigés :

–. *Les Autochtones du Canada : Un guide destiné aux enseignants du cycle intermédiaire / Programme-cadre du cycle supérieur*, Ministère de l'Éducation (Ont.) 1977-1981 (25)
–. *Les Indiens*, Chantecler 2010 (5, 6, 7, 10, 19)
–. *Les Indiens*, Gallimard 1994 / 2010 (5, 10, 18)
–. *Les Indiens du Canada*, Affaires indiennes et du nord Canada 1986 (5, 10,18)
Achdé (Hervé d'Armenton, ill.) et Laurent Gerra. *La belle Province* (série *Lucky Luke*), Lucky Comics 2004 (0)
Adams, Simon. *Explorations et découvertes*, Gamma 2001 (5, 19)
Arroyo, Jean-Michel (ill.), et Michel Piquemal. *Le dico des Indiens*, De la Martinière 2003 (1, 3, 5, 12, 19, 20)
Bélineau, Nathalie (ill.) et Émilie Beaumont (Janine Boudineau). *L'Indien* (série *P'tit héros*), Fleurus 2008 (10, 11)
Berthiaume, Pierre (ill.), et Johanne Ménard. *Pocahontas* (coll. *Connais-tu?*), Michel Quintin 2015 (0)
Boisvert, Micheline, et Renée Comtois. *Les Inuits*, Centre Franco-Manitobain des ressources pédagogiques 1992 (0)
Brewer, Francis. *La danse de la pluie des Indiens hopis*, Sorbier 1981 (5, 10, 11)
Buguet, Anne (ill.) et Patrick Bertrand. *Les trois calumets*, Seuil 1994 (17, 21)
Camus, William. *La vie d'un brave*, Fleurus 1996 (5, 10, 11, 18) / *Mémoires d'un sauvage*, Pocket 2000 (20, 23, 28)
Cardona, José (ill.), et Margo Lundell. *Pocahontas* / *Pocahontas : Mignon minois*, Presses d'or 1995 (0)
Cass, James. *Ekahotan* / *Mistatin* / *Oyai* / *Ochechak*, Études vivantes 1983 (0 / 0 / 0 / 5, 10, 11)
Chabin, Laurent. *Terra Nova*, Michel Quintin 1998 (0)
Chagnan (Bernard Assiniwi). *Les Iroquois*, Leméac 1973 (5, 10, 11, 14)
Chesneau, André. *Les Indiens des plaines d'Amérique du Nord*, Les belles images 1976 (5, 10)
Costain, Meredith. *Indiens d'Amérique* (coll. *Discovery Education*), Petit homme 2012 (5, 10, 18)
Curtis, Edward Sheriff. *Les Indiens d'Amérique du Nord*, Taschen 2008 (0)
Derib (Claude de Ribaupierre, ill.) et Job (André Jobin). Série *Yakari* (t. 1-11, 13-14, 16-24, 26-27, 35), Casterman 1977-2009 (0)
Disney, Walt. *Hiawatha*, TransMo 1987 (10, 11)
Disney, Walt. *Mon frère l'ours*, Phidal 2003 (15)
Disney, Walt. *Pocahontas*, Disney / France Loisirs / Grolier / Scholastic (en français / en anglais) / Western 1995 (0)
Disney, Walt. *Pocahontas : La joie de donner* / *Pocahontas : Lisons ensemble* / *Pocahontas* (dvd) / *Pocahontas II* (dvd) / *Pocahontas 10e anniversaire* (dvd), Disney 1995-2005 (0)
Dorémus, Gaëtan (ill.), et autres. *Les cow-boys et les Indiens*, Nathan 2011 (5, 6, 10, 11, 14)
Dupont, Jean-Claude. *Les Amérindiens au Québec : Culture matérielle*, Dupont 1993 (4, 10)
Ehm (El Hadj-Moussa), Toufik. *Jacques Cartier raconte*, Héritage 1984 (4, 5)
Elena, Horacio (ill.), et Jesús Ballaz. *Au pays des Esquimaux* (coll. *Au pays des…*), Bordas 1987 (2, 5, 8, 10)
Fitzgerald Studio. *Du Nord-Ouest au Pacifique* (CD-rom), Old Fort William 2000? (23)
Fordham, Derek. *Les Esquimaux*, Gamma 1981 (2, 5, 8)
Fullman, Joe. *Les Amérindiens*, Scholastic 2010 (10, 15, 17)
Garrod, Stan. *Les Indiens du Nord-Ouest* (coll. *Gens de mon pays*), Fitzhenry & Whiteside 1981 (5, 10)
Gattuso, John. *Le cercle des nations*, du Rocher 1996 (4, 10)
German, Tony. *D'une race à part*, Pierre Tisseyre 1988 (4)
Gilbert, John. *La vie d'un conquistador au temps de l'empire aztèque*, Flammarion 1982 (0)
Grant, Donald (ill.), et Nicolas Grenier. *Sur les traces des Indiens d'Amérique*, Gallimard 1985 (5, 10, 18)
Green, Jen. *Les Inuits*, De la Martinière 2001 (0)
Hatt, Christine. *La conquête de l'ouest*, Gamma 2002 (13, 26)
Hayden, Kate. *Les Indiens des plaines* (coll. *Jeux d'histoire*), Carrousel 1999 (5, 10, 16, 17, 18)
Hergé (Georges Rémi). *Tintin en Amérique* / *Le temple du soleil* (série *Tintin*), Casterman 1966 (5, 10, 11, 14 / 0)
Hirschfelder, Arlene B. *Histoire des Indiens d'Amérique du Nord*, Larousse 2001 (5, 6, 7, 10, 11, 18, 19)
Hughes, Jill. *Les Aztèques*, Flammarion 1979 (4)
Hunt, Walter Ben. *Comment vivre en Indien* (coll. *Grand livre d'or*), Deux coqs d'or 1977 (4)
Ingoglia, Gina. *Pocahontas* (en anglais), Disney 1995 (0)
Inklink (ill.) et Sylvie Deraime. *Les Indiens* (coll. *La grande imagerie*), Fleurus 2008 (5, 10, 11, 18)
Jacquin, Philippe. *Les Indiens blancs*, Libre expression 1996 (0)
Ka-Hon-Hes (John Fadden, ill.) et Chagnan (Bernard Assiniwi). *Sculpteurs de totems* / *Le guerrier aux pieds agiles* / *Les Montagnais et Naskapi* / *Les Cris des marais*, Leméac 1973-1979 (4 / 4 / 4 / 0)
Karp, Barry. *People of the Muskeg: The Cree of James Bay*, Nelson 1985 (0)
Langley, Andrew, et Richard Tames. *Le Far West* (coll. *100 infos à connaître*), Piccolia 2007 (5, 6, 11, 14)
Larocque, Jean-Claude, et Denis Sauvé. *Étienne Brûlé : Le fils des Hurons*, David 2010 (5, 11)
Lefèvre, André. *Pocahontas, princesse indienne* (coll. *Far-West*), Touret 1973 (0)
Legay, Gilbert. *Atlas des Indiens d'Amérique du Nord*, Casterman 1993 (5, 10, 11, 14) / *Dictionnaire des Indiens d'Amérique du Nord*, Casterman 2005 (5, 10, 11)
Lenski, Lois. *Indian Captive*, Scholastic 1969 (5, 6, 7, 10, 13)
Levasseur, Marcel (ill. et co-scénariste) et Mario Landry. *Fort Nécessité* (série *Laflèche*), Boomerang 2009 (10, 11)
Lewi-Benchitrit, Danielle. *Un bon exemple de franchise et de confiance*, Grolier 1980 (10, 13, 30)
Macdonald, Fiona. *Les Indiens, peuple d'Amérique* (coll. *Miroirs de la connaissance*), Nathan 1998 (5, 10, 11, 18, 19)
Marcellin, Jean (ill.), et Jean-Robert Masson. *Cochise, Geronimo, Crazy Horse, Sitting Bull*, Nathan 1994 (4, 5, 11)
Mélançon, Claude. *Légendes indiennes du Canada*, Éditions du Jour 1967 (4, 5, 10)
Mello, José. *Fort-Chimo*, McGraw-Hill 1978 (0)
Menken, Alan. *Pocahontas* (cd), Disney 1995 (0)
Michelat, Isabelle, et Christophe Loupy. *Si j'étais un Indien* (coll. *La petite boule blanche*), Milan 1998 (5, 10, 11)
Montel-Glénisson, Caroline. *Cartier au pays de Canada* (coll. *Cadet biographie*), Gallimard 1985 (0)
Morris (Maurice de Bevere) et René Goscinny. *Billy the Kid* / *Le cavalier blanc* / *Le fil qui chante* (série *Lucky Luke*), Dupuis / Lucky Comics, 1995-2001 (0)
Murdoch, David H., *Sur la piste des Indiens* (coll. *Les yeux de la découverte*), Gallimard 1995 (5, 10, 17, 18)
Noël, André. *Trafic chez les Hurons*, la courte échelle 2000 (5, 6, 7, 9)
Noël, Michel. *Hiver indien*, Hurtubise 2001 (5, 6, 7, 10, 23) / *Journal d'un bon à rien*, Hurtubise 2006 (5, 6, 10)
Osborne, Mary Pope. *Sur la piste des Indiens* / *Drôles de rencontres en Amérique* (coll. *La cabane magique*), Bayard 2004-2005 (5, 10, 11, 14 / 17)
Paulsen, Gary. *Mr. Tucket* (en anglais), Yearling 1995 (0)
Pelon, Sébastien (ill.), et Marc Cantin. *Quel grand chasseur!* / *Le démon de la montagne* (série *Nitou l'Indien*), Flammarion 2006 (0)
Perriot, Françoise. *Les Indiens d'Amérique du Nord* (coll. *Les encyclopes*), Milan 2005 (5, 10, 11)
Piquemal, Michel. *Moi, Sitting Bull*, Milan 2002 (5, 19)
Pillot, Frédéric (ill.), et Marc Cantin. *L'Indien et le dinosaure*, Milan 2007 (10, 11)
Platt, Richard, et autres. *Les Indiens* (coll. *Histoire et aventures*), Casterman 2006 (5, 6, 7, 10, 11, 18, 19)
Pouyet, Marc (ill.), et autres. *AmuseDoc à la conquête de l'Ouest*, Père Castor + Flammarion 2001 (5, 6, 10, 11, 27)
Quesnel, Christian. *Le crépuscule des Bois-Brûlés* (coll. *Soleil des héros*), Vermillon 1995 (0)
Roux, Paul (ill.) et Gilles Drolet. *Missionnaire en Nouvelle-France*, Anne Sigier 1989 (23, 24)
Sabatier, Véronique (ill.) et Michel Piquemal. *Contes indiens des peuples Apache, Cheyenne, Iroquois*, De la Martinière 2007 (10, 21)
Saint-Onge, Gisèle. *Les bâtisseurs de notre pays*, Guérin 1987 (0)
Sark, John. *Légendes micmacs de l'Île-du-Prince-Édouard*, Conseil de bande de l'île Lennox, 1988 (5, 10, 21, 22)
Scarry, Richard (ill.) et Margaret Wise Brown. *Grand Indien, petit Indien*, Albin Michel 2010 (5, 10, 11, 18, 29)
Sealey, D. Bruce. *Cuthbert Grant et les Métis*, Société canadienne du livre 1979 (0)
Simpson, Judith. *Les Indiens d'Amérique*, Nathan 2003 (10, 11)
Stotter, Michael. *Les Indiens d'Amérique*, De la Martinière 2004 (5, 10, 18)
Sullivan, Lawrence. *La religion des Indiens Navajo* (coll. *Les religions des hommes*), Magnard 2001 (5, 10)
Sutton, Félix. *Les Indiens*, Chantecler 1974 (5, 10, 11)
Swan-Jackson, Alys. *Les Indiens des plaines* / *Les Apaches et les Indiens du Sud-Ouest américain*, Gründ 1995-1996 (5, 10, 11, 14 / 5, 10, 11)
Thomson, Ruth. *Les Indiens : histoire, bricolages, déguisements* (coll. *Idées-jeux*), Fleurus 1992 (0)
Triollet, Luc. *Indien de la tête aux pieds* (coll. *Idées-jeux*), Fleurus 1992 (4, 5, 10, 18)
Trublin, Michel (ill.), et Jean-Pierre Idatte. *Tchico*, Les 3 chardons 1989 (11)
Uderzo, Albert (ill.), et René Goscinny. *Astérix et les Indiens : l'album du film*, Albert René 1995 (0)
Vance, William (ill.), et Jean van Hamme. *Là où va l'Indien…* (série *XIII*), Dargaud 1985 (5, 10, 11)
Viau, François. *Autochtones canadiens : après l'arrivée de l'homme blanc*, Kabulânolak 1991 (23)
Warnant-Côté, Marie-Andrée. *Les Amérindiens*, Mondia 1987 (10)
Webster, Christine. *Les Hurons*, Weigl 2010 (5, 17)
Weller, Ursula. *Les Indiens*, Piccolia 2007 (0)
Wingate, Reid. *Les Indiens d'Amérique du Nord*, Usborne 1997 (5, 10, 11)
Wright, Nicola. *Atlas des jeunes*, Héritage 1994 (10)
Zimmerman, Larry. *Les Indiens d'Amérique du Nord*, Gründ 2003 (0)

Livres qui devraient être dotés d'un avertissement :

Noël, Michel. *Dompter l'enfant sauvage : 1- Nipishish* / *2- Le pensionnat*, Michel Quintin 1998 (0)
Shemie, Bonnie. *Maisons d'écorce*, Toundra 1990 (4)
Taylor, Carrie J. *Deux plumes et la solitude disparue*, Toundra 1990 (7, 10)

INDEX

Œuvres diffusées en français qu'on a interdites ou tenté de censurer au Canada – pour une liste anglaise, voir www.freedomToRead.ca

■: cas québécois	*: voir ce nom	†: film tiré d'un livre	BD: bande dessinée	ill.: illustration	AB/CB/MB/NB/NÉ/ON/SK/TN: province

■ Abadie, Delphine. *Noir Canada* - voir Deneault

■ Abuli, Sanchez. *Torpedo*, t. 1-2, 4, 7, 10-13 (série BD) - voir Amblevert et Bernet

■ Achard, Marcel. *Noix de coco* (théâtre)†
1938 - Le film tiré de ce texte d'un Académicien est interdit au Québec, la vertu y étant «ridiculisée». Voir la section «Cinéma».

Albee, Edward. *Qui a peur de Virginia Woolf?* (théâtre, traduction)†
1967 - Gagnant de cinq Oscars, le film que Mike Nichols tire de cette pièce lauréate de trois prix Tony est interdit par le Board of Censors (NÉ) qui le juge «obscène et blasphématoire». Le long métrage est admis en appel, coté R (18 ans et plus).

Albee, Edward. *Le rêve de l'Amérique; Zoo Story;* La *mort de Bessie Smith; Le tas de sable* (théâtre, traduction)
1985 à nos jours - En vertu du Mémorandum D9-1-1 (voir la section «Les piliers de la censure»), plus de 59 209 œuvres saisies aux douanes sont examinées par l'Unité des importations prohibées à Ottawa, ce qui s'applique entre autres à ces quatre pièces de ce lauréat de trois prix Pulitzer. Voir aussi Apulée, Axelrod, Barbier, Baroche, Bataille, *Beowulf*, Bernet, Bradbury, Brown, Bukowski, Burroughs, Comfort, Crumb, Despentes, Doucet, Duras, Foreman, Forster, Frank, Gebbie, Genet, Giardino, Gifford, Gregory, Grimm, Heinlein, Helminiak, Hergé, Hernandez, Highsmith, Hitler, Ionesco, Irving, König, Koontz, Kushner, Langelaan, L'Arétin, Lawrence, Lucas, Madonna, Manara, Mattioli, Mœbius, Nabokov, Nazarieff, Nin, Pichard, Piñeiro, Reed, Roddenberry, Rushdie, Sacco, Sadamoto, Serpieri, Shakespeare, Shelton, Tabart, Takahashi, Takeushi, Thompson, Tournier, Wagner, Waller, Williams, Wood, Yourcenar – ou consulter les sources énumérées à la fin du présent document.

Alexie, Sherman. *Le premier qui pleure a perdu* (traduction, jeunesse)
2008, 2010 - Estimant qu'une scène de ce roman lauréat du National Book Award est trop explicite, un père de famille exige en vain qu'on classe le livre dans la section pour adultes d'une bibliothèque publique (MB). Deux ans plus tard, une plainte émise auprès d'une bibliothèque scolaire (MB) affirme qu'un portrait aussi «incorrect» des autochtones peut «démoraliser» ceux-ci, même s'il est l'œuvre de l'un d'entre eux. La réponse de l'école n'est pas connue.

■ Alix, Yves (anthologiste). *Chansons de lutte et de turlute* (chansons)
1982 - Dans ce recueil publié par la Confédération des syndicats nationaux et le Syndicat de la musique du Québec, on coupe un couplet de «La tarantelle de la rue Tibaldi» de Pino Masi, qui présente «un point de vue incorrect sur les syndicats, les mettant dans le même sac que la police et les patrons».

Allison, Dorothy. *L'histoire de Bone* (traduction)†
1997 - Lauréat d'un prix Emmy, le film *Bastard Out of Carolina*, qu'Anjelica Huston tire de cette autobiographie romancée traitant d'abus sexuel, est interdit par le Maritime Film Classification Board (NÉ). Il est admis en appel.

■ Amade, Louis. «L'important, c'est la rose» (chanson) - voir Bécaud

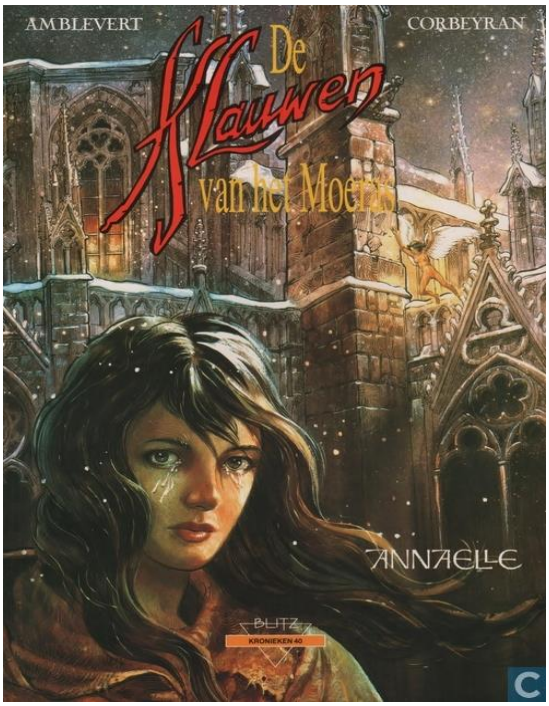

Amblevert: pornographie Blitz

■ Amblevert, Patrick (ill.), et Corbeyran. *Annaëlle* (BD)
2001 - Quand une lectrice du journal *Le Droit* juge «pornographiques» cette BD et six autres albums (voir Bernet/Abuli, Bonnet/Mitton, Ribera/Godard, Wachs/Cothias), la Ville de Hull force sa bibliothèque à retirer 180 BD cotées «public averti» de la section pour adultes, même si 177 d'entre elles n'ont rien à voir avec les albums dénoncés par la plaignante. Classé dans une autre section de la bibliothèque, ce livre-ci est épargné, tout comme ceux de Ribera/Godard et de Wachs/Cothias. Un tollé s'ensuit et le conseil municipal fait ultimement remettre les 180 BD en place, en affirmant que les bibliothécaires ont mal appliqué son «excellente» politique – ce qui suscite d'autres protestations. Pour plus de détails et la liste des œuvres retirées, voir la section «Le (bref) retour de l'enfer».

■ Anouilh, Jean. *Antigone* (théâtre)
1948 - En lice pour le trophée Bessborough, la troupe Les compagnons de Montréal se voit refuser le prix parce qu'elle a censuré l'œuvre.

Apulée (Lucius Apuleius). *Amour et Psyché* (traduction)†
±1988, 1994 - Tirée de ce conte du 2e siècle, l'adaptation à l'écran *La belle et la bête* est saisie aux douanes pour obscénité, puis jugée admissible. Environ six ans plus tard, l'histoire se répète avec le film d'animation des studios Disney, lauréat de deux Oscars.

■ Apulée (Lucius Apuleius). *Métamorphoses* / *L'âne d'or* (traduction) - voir Manara

■ Aragon, Louis. *Les cloches de Bâle*
1955 - Ce roman est un de 303 titres « à proscrire » selon *Face à l'imprimé obscène* de Gérard Tessier – voir aussi Arnaud, Aymé, Bazin, Benoit, Caldwell, Capp, Colette, Dabit, Eisner, Hemingway, Kane/Finger, Kurtzman, Lawrence, Peter/Marston, Shuster/Siegel, Winsor. De plus, la collection Le livre de poche est jugée « dangereuse » et neuf livres de Gide*, Sartre* et Zola*, à mettre « à l'Index ».

Archibald, Samuel. *Arvida*
2016 - À cause d'un passage traitant du viol d'une enfant, une bibliothèque (AB) est priée de retirer ce livre primé des rayons. Elle refuse.

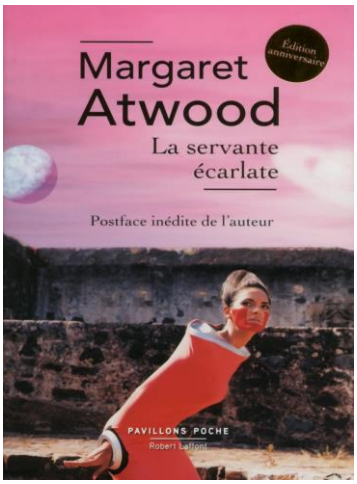

Atwood : religion critiquée Laffont

Arétin, Pierre. *Les ragionamenti* (traduction) - voir L'Arétin

Aristophane. *Lysistrata* (traduction) - voir Joyce

■ Arnaud, Georges. *Le salaire de la peur* - voir Aragon

Atwood, Margaret. « La Mange-Péché »; *La servante écarlate* (traductions)
1989, 2008 - Jugeant le premier titre « blasphématoire », le ministère de l'Éducation (TN) le fait retirer du recueil *Themes for All Times*. Et 19 ans plus tard, le père d'un élève du collège de Lawrence Park (ON) juge le second titre « anti-chrétien » – mais cette fois, le livre reste en place.

■ Aubert de Gaspé (fils), Philippe. *L'influence d'un livre*
1864 - L'abbé Henri-Raymond Casgrain publie la version expurgée *Le chercheur de trésors*.

■ Awashish, Basile, et Lucien Awashish. *Carcajou le glouton fripon* (BD) - voir Laniel

Axelrod, George. *Sept ans de réflexion* (théâtre, traduction)†
1991 - Le film que Billy Wilder tire de cette pièce est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis.

■ Aymé, Marcel. *La jument verte* - voir Aragon

Ball, John. *Dans la chaleur de la nuit* (traduction)
2002 - Un regroupement noir de Yarmouth, Digby et Shelburne (NÉ) s'oppose aux épithètes utilisées dans ce roman traitant de racisme (et dans des livres de Smucker* et de Lee*). Le directeur d'un conseil scolaire en ordonne le retrait, ce qui est annulé par la suite.

■ Balzac, Honoré (de). *La comédie humaine. Les contes drolatiques*
1904, 1914 - Un tribunal québécois déclare le premier livre contraire aux bonnes mœurs. Et de 1914 à 1970, le second titre est jugé obscène aux douanes. Voir aussi la section « L'enfer de Québec ».

Balzac : immoralité Bisson

Banks, Lynne Reid. *L'indien du placard* (traduction)
1992 - Retiré de bibliothèques scolaires à Kamloops (CB) de peur d'offenser des autochtones, ce livre est réhabilité par la suite, mais reste sur une liste de titres controversés à l'usage du corps enseignant.

■ Baranger, Luc. *À l'est d'Eddy. Backstage. La balade des Épavistes. Crédit revolver. Dernières nouvelles du blues. Tab'arnaques. Tupelo Mississippi Flash. Visas antérieurs* - voir Bissonnette

Barbier, Alex. *Le dieu du 12* (BD) - voir Albee

Barbier, Jules. *Les contes d'Hoffman* (livret d'opéra)
±1985 - L'adaptation à l'écran de l'œuvre est saisie aux douanes pour obscénité, puis admise.

■ Barcelo, François. *J'haïs le hockey. Moi, les parapluies. Nulle part au Texas. Rire noir* - voir Bissonnette

■ Barrie, James Matthew. *Peter Pan* (traduction, jeunesse)†
2016-19 - Une bibliothèque (CB) est priée en vain de retirer le dessin animé « raciste » que le studio Disney a tiré du livre en 1953. Quand cela se reproduit trois ans plus tard à Toronto (ON), le DVD est transféré à la bibliothèque de North York. Voir aussi la section « Cinéma ».

Baroche, Ernest (avec Frédéric Hankey et Edmond Duponchel). *L'école des biches* ou *Mœurs des petites dames de ce temps*
1961 - Écrit vers 1860 par le ministre de la Justice de Napoléon III, ce livre érotique est interdit aux douanes – voir L'Arétin.

Pauvert
Bataille : sujet gai

Bataille, Georges (sous le pseudonyme de Lord Auch). *Histoire de l'œil*
1985-2005 - Près de 600 ouvrages, dont ce titre, sont saisis aux douanes quand la librairie gaie Glad Day les commande à Toronto (ON), même si d'autres magasins les importent sans problème – voir entre autres Baudelaire, Bierce, Chambers, Copi, Crisp, Duvert, Genet, Ginsberg, Hay, Heger, Kosofski, Leavitt, Navarre, Pasolini, Peyrefitte, Réage, Rimbaud, Roquelaure, Silverstein, Stein, Verlaine, Wilde. En 1994, le livre est à nouveau saisi, puis admis. Cela se répète en 2005 pour le film† que Andrew Repasky McElhinney tire du récit.

■ Bataille, Henry. *La femme nue* (théâtre)† - voir la section « Cinéma »

Baudelaire, Charles. *Les fleurs du mal* - voir Bataille et la section « L'enfer de Québec »

Baum, Lyman Frank. *Le magicien d'Oz* (jeunesse, traduction)†
2010, 2013 - Deux bibliothèques jeunesse sont priées en vain de rejeter le film *Le magicien d'Oz des Muppets*, tiré du livre – l'une (CB) à cause d'une poupée sciée en deux, et l'autre (AB) parce qu'une tornade peut apeurer un enfant.

■ Bazin, Hervé. *Vipère au poing* - voir Aragon

■ Beaulieu, Natasha. *L'ange écarlate*. *L'eau noire*. *L'ombre pourpre* - voir Bissonnette

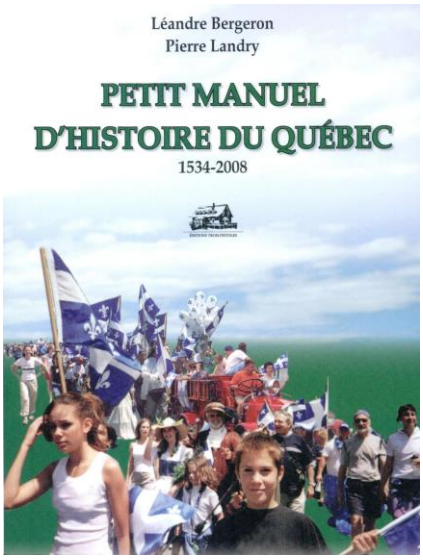

Bergeron : ton particulier Trois-Pistoles

■ Bécaud, Gilbert (François Silly) et Louis Amade. «L'important, c'est la rose» (chanson)
1970 - La chanson est bannie à Radio-Canada lors de la crise d'Octobre, pour éviter toute allusion aux frères Rose, accusés d'avoir tué le ministre Pierre Laporte. Voir aussi Vigneault.

Beisner, Monika. *Où sont cachés ces chats ?* (jeunesse, traduction)
2006 - Accusé d'occultisme à la bibliothèque Prince-George (CB), l'album n'est pas retiré.

Belfort, Jordan. *Le loup de Wall Street* (traduction)†
2014 - Une plainte remise à une bibliothèque (ON) critique le sexisme, la nudité et l'usage de drogues dans le film primé que Martin Scorsese tire de ce livre. Le DVD reste en place.

■ Bellemare, Guy. *Tisser le fil rouge* - voir Sinclair

Bemelmans, Ludwig. *Madeline et les bohémiens* (jeunesse, traduction)
2016 - Le du mot «gitan» est critiqué dans ce classique d'un auteur primé. La bibliothèque de Toronto (ON) garde le livre, mais enlève la référence aux Roms dans son catalogue.

Benhabib, Djamila. *Ma vie à contre-Coran* - voir la section «Chronologie» (mai 2012)

■ Benoit, Pierre. *Koenigsmark* - voir Aragon

–. *Beowulf* (traduction)
1995 - Jugé haineux aux douanes, ce poème du 7e siècle est saisi, puis admis.

■ Bergeron, Léandre, et Pierre Landry. *Petit manuel d'histoire du Québec*
1971 - Pour publier des images de C.W. Jefferys, l'auteur en fait la demande à Esso, tenue par contrat d'autoriser les requêtes. Esso tente de se dédire à cause du ton «politique particulier» du projet. Bergeron se sert malgré tout des dessins et décrit l'incident dans le livre.

Bernatene, Poly (ill.) et Jonathan Emmett, *Un piège pour le Père Noël* (jeunesse, traduction)
2016 – À la bibliothèque de Toronto (ON), une plainte décrie en vain l'usage de dynamite et de mots comme «stupide» dans ce livre primé.

■ Bernet, Jordi (ill.). *Torpedo*, t. 1-2, 4, 7, 9-13 (série BD, traduction)
1995, 2001 - La version anglaise du tome 9 (*Debout les morts*) est interdite aux douanes pour obscénité. Six ans plus tard, le tome 13 (*Cuba*) est saisi aux douanes pour le même motif, mais est admis par la suite. En ce qui concerne les tomes 1, 2, 4 et 7, voir Amblevert.

■ Bernstein, Henry. *Le venin* (théâtre)†
1938 - Le film *Orage* que Marc Allégret tire de cette pièce est modifié pour qu'il puisse jouer au Québec. Voir la section «Cinéma».

■ Bertrand, Chantal, et Mélanie Dubois. *Dialogues*
2009 - Outré par la mention de l'activiste Françoise David, l'animateur Sylvain Bouchard incite les jeunes à déchirer la page «soviétique». Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision, le Conseil de presse et le CRTC jugent l'attaque permissible, car non personnelle.

■ Bessette, Arsène. *Le débutant*
1914 - Un des premiers romans québécois, avec l'irrévérent *Marie Calumet* de Girard (qui perd son poste à *La Presse* en 1904) et *La Scouine* de Laberge (traité d'«ignoble pornographie» quand *La Semaine* le prépublie en 1909), ce livre déplaît à l'archevêque de Montréal et subit une «conspiration du silence» dans les médias.

–. (*La*) *Bible* (traduction)†
2009, 2011 - Outrée par les libertés que prend la télésérie *L'arche de Noé* de John Irvin, une personne refuse d'en rendre la vidéo à sa bibliothèque (ON). Deux ans plus tard dans une autre bibliothèque (ON), le retrait de la série *Jésus* de Roger Young est exigé en vain, entre autres parce que Jésus est baptisé avec quelques gouttes.

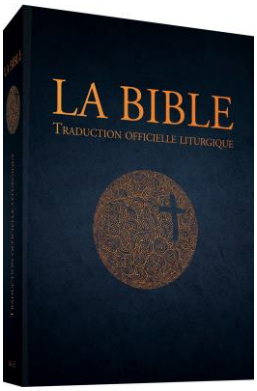

Bible : inexactitude Mame

Bierce, Ambrose. *Le dictionnaire du diable* (traduction)
1994 - Un recueil incluant ce titre est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis. Voir aussi Bataille.

■ Birabeau, André. *La chaleur du sein* (théâtre)†
1938 - Le film que Jean Boyer tire de cette pièce est retitré au Québec. Voir la section «Cinéma».

■ Bissonnette, Jacques. *Gueule d'ange*; *Sanguine*
2014 - Quand le chroniqueur Pierre Foglia critique l'usage du roman *Sanguine* en 4e secondaire, l'UNEQ ajoute une note dans le *Répertoire* des artistes visitant les écoles, comme quoi il peut «offenser» des jeunes. Du coup, 108 autres livres sont aussi étiquetés – voir Beaulieu, Bouthillette, Chabot, Cloutier, H. et J. Côté, de Vailly, Desbiens, Fortin, Gagné, Gagnon, Lalancette, Marois, Poirier, Pouliot, Reynolds, Rompré (et Baranger, Barcelo, Chabin, dotés de telles annotations en 2010). Mais vu que l'UNEQ a admis avoir eu tort de traiter Charles Montpetit* ainsi en 1996, et vu qu'elle a signé la «Déclaration» décriant ce type d'étiquetage (page 3), les membres font enlever les avertissements.

Blais, François. *Le garçon aux pieds à l'envers* (jeunesse)
2022 - Le ministère de la Santé avise les directions de la santé publique d'éviter toute mention ou promotion de ce roman bien coté, car il mentionne un suicide sans en avoir averti le public. Un tollé incite les ministres de la Santé et de l'Éducation à désavouer la décision.

Blechman, Robert O. *Franklin la mouche* (jeunesse, traduction)
2009 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte dénonce les illustrations «trop percutantes» de cet auteur primé. Rien n'est modifié.

Bloch, Iwan. *Le marquis de Sade et son temps* (traduction) - voir L'Arétin

■ Bloch, Serge (ill.), et Dominique de Saint-Mars. *Max et Lili*, t. 75 (jeunesse, série BD)
2014 - Dans *Lili se fait piéger sur Internet*, l'image où on voit un site osé suscite une plainte dans une école primaire. Celle-ci conserve le livre, mais recommande une supervision adulte. (Note : dès 2006, Gallimard réédite le livre en modifiant l'image controversée.)

Blume, Judy. *Un exposé fatal* (jeunesse, traduction)
2008 - Selon trois plaintes, ce livre primé insulte les obèses. L'école visée (ON) le conserve.

Boccaccio, Giovanni. *Le Décaméron* (traduction)†
2018 - Une plainte remise à la bibliothèque de Toronto (ON) exige en vain qu'on supprime le film *Les bonnes sœurs* tiré de ce classique du 14e siècle, car il critique des religieuses.

■ Bock-Côté, Mathieu. *Le nouveau régime; L'empire du politiquement correct*
2017, 2019 - À l'UQÀM, un débat est annulé quand on apprend qu'il pourrait être « perturbé » si l'auteur y participe. Deux ans plus tard, la même chose survient à la librairie Le port de tête, mais rien de négatif ne se produit lorsque l'événement a plutôt lieu ailleurs.

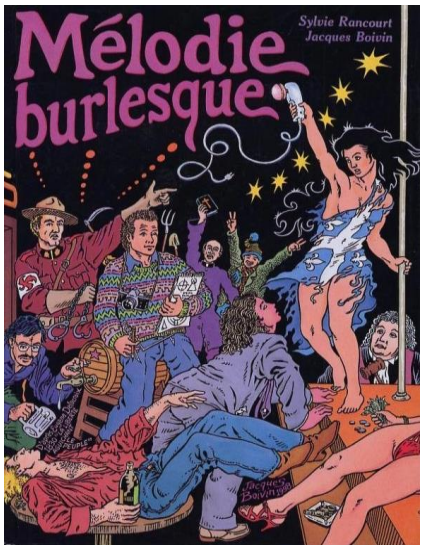

Boivin : possibilité de saisie Mélody

■ Boivin, Jacques (ill.), et Sylvie Rancourt. *Mélody*; *Mélodie burlesque* (traduction, série BD)
1990-1996 - Dans la librairie Planet Earth à Toronto (ON), une mère s'offense de voir une affiche non explicite annoncer cette série québécoise pour adultes relatant la vie d'une danseuse érotique. Alertée, la police accuse le personnel de vendre des obscénités, le propriétaire, en mauvaise santé, ne peut en appeler et ferme boutique. Peu après, une descente similaire a lieu dans le magasin Dragon Lady et 400 titres rangés hors de la vue de la jeune clientèle sont saisis (dont *Mélody*). Par la suite, la saisie d'une quinzaine de revues chez le diffuseur Andromeda incite celui-ci à larguer 66 séries «pouvant être jugées obscènes» (dont *Mélody* et des BD de Doucet* et de Giardino*). La plupart des magasins desservis en font autant. Et six ans plus tard, Rancourt est évincée sans justification d'une rencontre d'auteure à La Sarre.

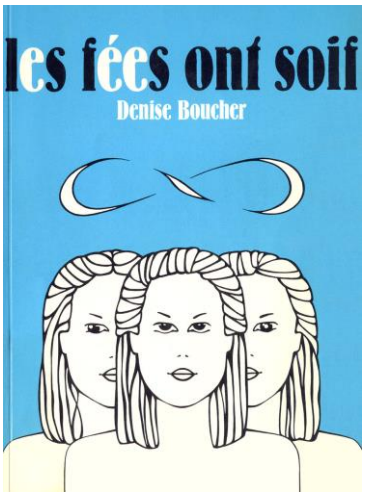

Boucher : blasphème Intermède

■ Bonnet, Franck (ill.). *Attila… mon amour*, t. 1-2 (BD) - voir Amblevert

■ Borduas, Paul-Émile, et coll. *Refus global*
1948 - Signé par 15 artistes, ce manifeste décriant entre autres les valeurs du catholicisme coûte au peintre son poste d'enseignant à l'École du meuble, sur ordre du ministre Paul Sauvé.

Bou, Louis. *Street art : graffitis, pochoirs, autocollants, logos* (traduction)
2006 - De peur d'inciter au vandalisme, une bibliothèque (CB) remet le livre à une autre succursale.

■ Boucher, Denise. *Les fées ont soif* (théâtre)
1978-1979 - Les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne recueillent 15 000 noms sur une pétition dénonçant cette pièce «blasphématoire» traitant de prostitution et de la vierge Marie. Le livre est interdit, mais non les représentations, légèrement différentes. La Cour suprême annule l'injonction par la suite. Voir aussi Bourgault et la section « Les piliers de la censure ».

Boulanger, Fabrice. *Ma sœur veut un zizi* (jeunesse)
2016 - Dans une bibliothèque (AB), il est exigé en vain que cet album humoristique, lauréat du Prix jeunesse des libraires du Québec, soit doté d'un avertissement comme quoi il traite de sexualité.

■ Bourgault, Pierre. *Écrits polémiques 1960-1981*
1970 - Cet auteur primé est arrêté sans motif lors de la Crise d'octobre, comme Boucher*, Chartrand*, Da Silva*, Dostie*, Ferretti*, Gagnon*, Garneau*, Julien*, Lemieux*, Miron*, Mongeau*, Straram* et Vallières* (voir la section « Chronologie »).

■ Bouthillette, Benoît. *La nébuleuse du chat Emo*, t. 1-13 (série jeunesse) - voir Bissonnette

Bow, Erin. *Le règne du scorpion* (jeunesse, traduction)
2016 - À cause d'une scène bisexuelle, une bibliothèque (ON) est priée en vain de ranger ce roman primé dans une section « gaie ».

Boyden, Joseph. *Le chemin des âmes*; *Les saisons de la solitude*; *Dans le grand cercle du monde* et 4 autres titres (traductions)
2017 - Quand l'ascendance autochtone de cet auteur primé est remise en question, bien des gens réclament l'annulation d'une conférence qu'il doit donner dans une bibliothèque (AB). Des Premières Nations sont consultées, et l'événement a bien lieu pour qu'on débatte du sujet.

Boyne, John. *Le garçon au sommet de la montagne* (jeunesse, traduction)
2019 - Une bibliothèque (AB) est priée de relocaliser ce roman primé, jugé inapproprié pour les 9-12 ans. Rien de tel ne s'ensuit.

Bradbury, Ray. *Chroniques martiennes* (traduction)†
1998 - Le jeu vidéo que Simon & Schuster Interactive tire de ce livre du lauréat de 18 prix est interdit aux douanes pour «obscénité».

Briggs, Raymond. *Sacré Père Noël* (jeunesse, traduction)†
2009 - Dans une bibliothèque (ON), le dessin animé tiré de cet album primé suscite une plainte liée aux jurons et à l'alcool, en vain.

Brouillette : provocation Malins

■ Brisset des Nos, Pierre. *Les années fantômes*
2001 - Le Carnaval de Québec force l'éditeur à coller un bandeau sur tous les exemplaires du livre car la couverture montrait un trafiquant armé déguisé en Bonhomme Carnaval.

■ Brontë, Emily. *Les Hauts de Hurlevent* (traduction)† - voir la section « Cinéma ».

■ Brouillet, Chrystine. *Marie LaFlamme*
1993 - Assigné comme lecture d'été en 2e secondaire au collège Jean-de-Brébeuf, ce roman d'une auteure primée s'attire des critiques à cause de scènes sexuelles. Ne pouvant revenir en arrière, le corps enseignant en encadre la lecture de près, et l'abandonne l'année suivante.

■ Brouillette, Daniel. *Le retour de la banane masquée*, t. 1-2 (jeunesse)
2017 - La visite de l'auteur dans une école est annulée à cause de la couverture provocante du livre.

■ Brown, Chester. *Ed the Happy Clown* (titre français, BD, traduction)
2005 - Imprimé aux États-Unis, le nº 3 de cette BD montréalaise audacieuse, lauréate du prix Harvey, est saisi aux douanes lorsque le stock revient au pays. Il est admis par la suite. Voir aussi Doucet.

Browne, Anthony. *Le jeu des formes* (jeunesse, traduction)
2017 - Le portrait d'une femme infidèle ayant été inclus dans la visite au musée que décrit cet album, la bibliothèque d'Ottawa (ON) est priée de considérer le livre inapproprié pour les jeunes. Elle refuse.

Brunhoff, Jean de. *Le voyage de Babar* - voir De Brunhoff

Büchner, Georg. *Woyzeck* (théâtre, traduction)†
2012 - Dans la section adulte de la bibliothèque de Toronto (ON), le film que Werner Herzog tire de ce titre suscite une plainte, comme quoi des jeunes pourraient en voir le boîtier, jugé offensant. La présentation visuelle n'est toutefois pas modifiée.

■ Bucquoy, Jan. *La vie sexuelle de Tintin* (BD)
1993 - Cette parodie est saisie au Québec, même si l'artiste est exonéré de contrefaçon en Belgique.

Bukowski, Charles. *Contes de la folie ordinaire*. *Journal d'un vieux dégueulasse* (traduction) - voir Albee

Burgess, Anthony. *L'orange mécanique* (traduction)
1971-1996 - Deux provinces (AB, NÉ) interdisent le film† que Stanley Kubrick tire de ce roman primé pendant des décennies. En 1990, dans le comté d'Essex (ON), des plaintes dénoncent en vain l'usage du livre au secondaire – voir aussi Dickey et Richler. Et six ans après, une représentation-bénéfice du long métrage est annulée en moins d'un jour à Halifax (NÉ) quand une citoyenne en dénonce la violence.

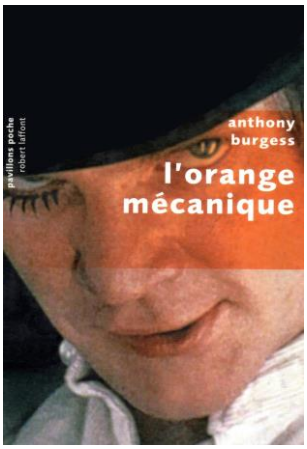

Burgess : violence Laffont

■ Burnett, William R. *Quand la ville dort* (traduction)†
1954 - Le film primé que John Huston tire du livre est interdit au Québec. Voir la section « Cinéma ».

Burroughs, William. *Le festin nu*. *Interzone* (traduction) - voir Albee

Burton, Sir Richard. *Les mille et une nuits*, t. 1-16 (série, traduction) - voir Joyce

■ Cain, James. *Le facteur sonne toujours deux fois* (traduction)†
1939 - Tiré de ce roman, le film *Le dernier tournant* est interdit au Québec, car on y trouve de l'« amour libre ». Voir la section « Cinéma ».

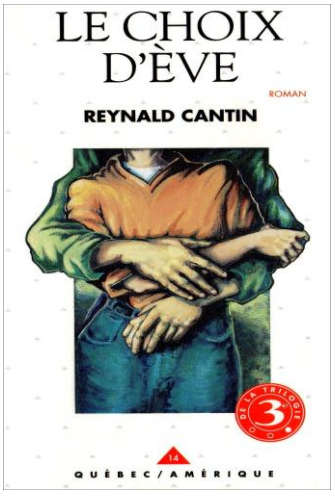

Cantin : avortement Québec/Amérique

Caldwell, Erskine. *Le petit arpent du Bon Dieu*; *La route du tabac* (traduction) - voir Aragon, Joyce, Trotski

Callaghan, Morley. *Telle est ma bien-aimée* (traduction)
1972 - Offensés par le vocabulaire et les scènes de prostitution de cet auteur primé, deux prêtres tentent en vain de faire retirer le livre d'une école secondaire de Huntsville (ON). Voir aussi Joyce.

Callaghan, Morley. *Vaine illusion* (traduction) - voir Soljenitsyne

■ Cantin, Reynald. *J'ai besoin de personne; Le choix d'Ève; Le secret d'Ève* (jeunesse)
1991 - Ce triptyque traitant de l'avortement d'une adolescente est interdit par la préposée aux achats des bibliothèques du Conseil scolaire Chauveau, bien que l'auteur y enseigne depuis 15 ans et que les livres figurent au curriculum de sa polyvalente, à Loretteville. L'interdit est levé quelques années plus tard, quand le CSC devient le Conseil de la Capitale.

■ Capp, Al. *Li'l Abner* (série BD, traduction) - voir Aragon

■ Carco, Francis. *Bob et Bobette s'amusent*; *Brumes* - voir Aragon, L'Arétin et « L'enfer de Québec »

Cervantes Saavedra, Miguel (de). *Don Quichotte* (traduction)†
2009 - Dans une bibliothèque pour jeunes (ON), le langage « grossier » du film d'animation *Donkey Xote* que José Pozo tire de ce classique suscite une plainte. Le DVD reste en place.

■ Chabin, Laurent. *L'affaire Trystero*. *L'assassin impossible*. *Du sang sur le lac*. *L'énigme du canal*. *La louve de mer* (3 t.); *La nuit sort les dents*; *15 ans ferme*. *Sang d'encre*. *Secrets de famille*. *Terra Nova*. *Les trois lames*. *Vengeances*. *Les voix meurtrières*. *Zone d'ombre* - voir Bissonnette

■ Chabot, Sébastien. *L'angoisse des poulets sans plumes*; *L'empereur en culottes courtes*. *Ma mère est une marmotte* - voir Bissonnette

Chambers, Aidan. *La danse du coucou* (traduction) - voir Bataille

■ Chartrand, Michel. *Michel Chartrand: les dires d'un homme de parole* - voir Bourgault

Chazerand, Émilie. *Les papas de Violette* - voir Souppart

Chbosky, Stephen. *Pas raccord* (traduction)
2014 - À Kamloops (CB), un père exige qu'on bannisse ce roman à succès d'un cours de 10e année car il aborde «violence, suicide, sexualité, masturbation et bestialité». Un autre livre est plutôt assigné à son fils.

Christie, Agatha. *Dix petits nègres* (traduction)
2016, 2022 - La bibliothèque de Toronto (ON) est priée en vain de bannir ce grand succès, car un personnage odieux est antisémite. Six ans plus tard, le conseil scolaire Upper Canada bannit le livre de ses écoles. (Note : en 2020, l'héritier de l'auteure choisit aussi de changer le titre pour *Ils étaient dix*.)

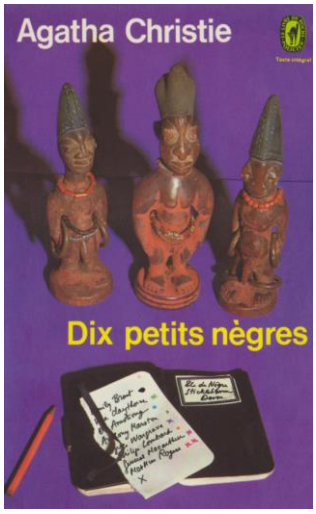

Christie : antisémitisme Poche

Cleland, John. *(Mémoires de) Fanny Hill* (traduction)†
2010 - De peur que des jeunes empruntent la version télévisée de ce classique érotique (1748), une plainte remise à la section adulte d'une bibliothèque (ON) exige en vain un avertissement sur le boîtier.

■ Clermont, Marie-Andrée. *Faubourg St-Rock*, t. 5 (série jeunesse)
2001 - Une tournée dans des classes de 7e année à Caraquet (NB) est mise sur pause à cause d'un passage traitant d'un rêve sensuel.

■ Cloutier, Annie. *Ce qui s'endigue*. *La chute du mur* - voir Bissonnette

Cohen, Leonard. *Jeux de dames* (traduction)†
2013 - Une bibliothèque (ON) rejette une plainte contre les scènes de nu du film *Le jeu de l'ange*, que Bernard Hébert tire de ce roman.

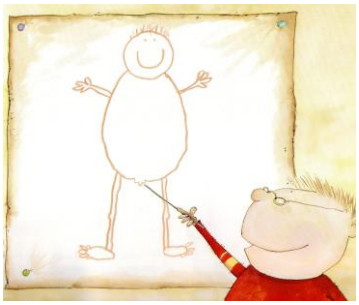
Cole (2009) : explicité © Seuil 2012

Cole, Babette. *Comment on fait les bébés!* (jeunesse, traduction)
2009 - Deux bibliothèques sont priées de classer « 18 ans et + » cet album d'une auteure primée où des enfants éduquent des adultes avec des croquis «presque pornographiques». Dans un cas, la requête est rejetée (AB), mais dans l'autre (ON), le livre est rangé avec les documentaires jeunesse.

Cole, Babette. *Maman ne m'a jamais dit…* (jeunesse, traduction)
2009 - Cet album traitant de questions que se posent les enfants aborde brièvement le sujet de l'éducation sexuelle. Son retrait est exigé sans succès dans une bibliothèque (ON).

Cole, Babette. *Docteur Dog* (jeunesse, traduction)
2013 - Une bibliothèque (CB) est sommée d'éliminer cet album ou d'y coller un avertissement quant à son «humour grossier». L'album passe du rayon «livres d'images» à celui destiné au primaire.

Cole, Henry (ill.), J. Richardson et Peter Parnell. *Et avec Tango, nous voilà trois!* (jeunesse, traduction)
2006-2009 - Cette histoire vraie d'un manchot élevé par des mâles est retirée du district scolaire catholique de Calgary (AB). En 2008, une plainte est rejetée par une bibliothèque (ON). Et en 2009, on prie sans succès une autre bibliothèque (AB) d'y apposer un avertissement.

Colette, Sidonie-Gabrielle. *La chatte*. *Gigi*. *L'ingénue libertine* - voir Aragon

■ Colette, Sidonie-Gabrielle. *L'ingénue libertine*†. *Le blé en herbe*†
1952, 1955 - Tirés des livres, les films de Jacqueline Audry et de Claude Autant-Lara sont abrégés de 15 et de 48 minutes. Le nom même de Colette est retiré du générique. Voir la section «Cinéma».

■ Collard, Nathalie, et Pascale Navarro. *Interdit aux femmes*†
2001 - Télé-Québec retire de sa grille le film *Bad Girl* que Marielle Nitoslawska tire de ce livre sur la pornographie féminine, et se ravise quand il devient un succès en salle. Voir la section «Cinéma».

Collins, Heather (ill.), et Cathy Stinson. *Le livre tout nu* (jeunesse, traduction)
±1990 - Une école d'Ottawa (ON) annule la visite de l'écrivaine, car ce livre montre un garçon nu.

Collodi, Carlo. *Pinocchio* (traduction, jeunesse)†
2018 - Deux bibliothèques (CB) sont priées en vain d'éliminer le film que Disney a tiré en 1940 de ce conte de 1883, entre autres à cause d'une punition sévère. Dans un cas, l'âge du public-cible est accru.

Colwell, Guy. *La poupée* (traduction, BD) - voir Hergé

Comfort, Dr Alex. *Les joies du sexe* (traduction)
±1985 - Ce succès de librairie est saisi aux douanes, puis jugé admissible. Voir aussi Silverstein.

Colette : nom indiscible Reutlinger

Conley, Garrard. *Boy Erased* / *Garçon effacé*† (traduction)
2019 - Dans une bibliothèque (AB), deux plaintes décrient le portrait peu flatteur d'un pasteur baptiste, tel qu'il est brossé dans cette autobiographie d'un homme gai et dans le film primé que Joel Edgerton en tire. Les deux œuvres sont conservées sur les rayons.

Cook, Kenneth. *Cinq matins de trop* (traduction)†
2014 - Le film bien coté *Réveil dans la terreur* que le réalisateur végétarien Ted Kotcheff tire de ce roman suscite une plainte dans une bibliothèque (AB) pour cruauté, car on y voit entre autres une authentique chasse aux kangourous. La bibliothèque garde le DVD en place.

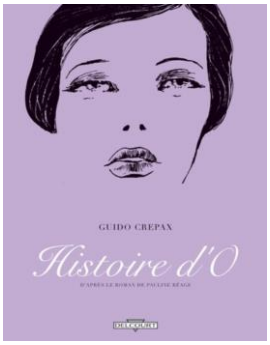

Crepax : perversité Delcourt

Copi (Raúl Taborda Damonte). *La guerre des pédés* - voir Bataille

■ Corbeyran (Éric Corbérand). *Annaëlle* (BD) - voir Amblevert

Cortey, Anne. *Au fond des bois* - voir Wauters

Cosby, Bill. *Quand j'avais mon âge*; *Papa* et 64 autres titres† (traduction)
2018 - Une bibliothèque (ON) est priée de retirer toutes les œuvres de ce violeur en série. Elle refuse.

■ Côté, Héloïse. *Les conseillers du roi*. *Les exilés* - voir Bissonnette

■ Côté, Jacques. « Le noir des glaces » dans *Boucs émissaires*. *Les montagnes russes*. *Nébulosité croissante en fin de journée*. *La rive noire*. *Le rouge idéal*. *Wilfrid Derome, expert en homicides* - voir Bissonnette

■ Cothias, Patrick. *Marie Tempête*, t. 4 (BD) - voir Amblevert

Crepax, Guido (Guido Crepas, ill.), et Pauline Réage*. *Histoire d'O*, t. 1-3 (BD)
1992-2009 - Refusée aux douanes pour obscénité en 1992, cette BD érotique d'un lauréat des prix Adamson, Yellow Kid et du Temple de la renommée Jack Kirby est à nouveau saisie en 1998. Peu après, le tome 3 est admis. À l'automne, deux exemplaires identiques de ce tome sont encore une fois saisis, puis un seul des deux est admis. De son côté, le tome 1 est saisi derechef en 2009, puis admis.

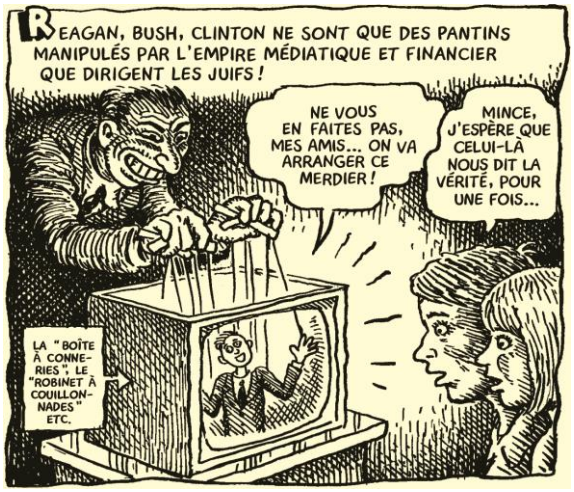

Crumb : littérature haineuse © Robert Crumb / Cornélius 2004

Crisp, Quentin. *Le fonctionnaire nu* (traduction) - voir Bataille

Crumb, Robert. « Quand les nègres prendront le pouvoir en Amérique » et « Quand ces satanés Juifs prendront le pouvoir », entre autres (traduction, BD)
1993-2008 - Parues dans le nº 28 de la revue *Weirdo* dirigée par l'auteur, ces BD parodiques « haineuses » sont détruites aux douanes, et les nos 7, 16 et 17 sont saisis. La même année, une plainte exige en vain qu'une bibliothèque (CB) retire le DVD « pornographique » *Crumb*† (primé à Sundance). En 1994, les douanes jugent obscènes les tomes 5 à 7 de l'intégrale de l'auteur (ce qui est réitéré en 1996 pour le tome 5, mais abrogé en 2002 pour le tome 6). Et en 2008, le nº 28 de *Weirdo* est admis après une nouvelle saisie. Voir Hergé, Mairowitz, Mattioli.

Cutter, Nick. *Troupe 52* (traduction)
2017 - Le titre dénoncé en vain dans une bibliothèque (CB) pour « obscénité ».

■ Cyr, Mario. *Journal intime d'Éric, séropositif*
2001 - Séro Zéro commande ces fictions inspirées de faits vécus pour son site web, puis y met fin après un mois quand des textes égratignent l'organisme.

■ Dabit, Eugène. *L'Hôtel du Nord* - voir Aragon

■ Daguzan-Bernier, Myriam. *Tout nu! Le dictionnaire bienveillant de la sexualité* (jeunesse)
2019 - Facebook supprime la promotion de ce livre primé, jugé « offensant et explicite ».

Dahl, Roald. *Fantastique maître Renard* (jeunesse, traduction)†
2013 - Selon une plainte émise en vain auprès d'une bibliothèque (CB), le film d'animation primé que Wes Anderson tire de ce conte (primé lui aussi) serait inapproprié pour les jeunes.

■ Da Silva, Jean-Marie. *13 escales au pays* - voir Bourgault

■ David, Laurent-Olivier. *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*
1896 - Un des deux titres québécois mis à l'*Index* par le Vatican (voir Harvey), le livre est retiré de la circulation. À Québec, Mgr Louis-Nazaire Bégin interdit aux catholiques de lire le journal *L'Électeur*, qui publie le texte en feuilleton. Le quotidien change alors de nom – pour *Le Soleil*.

Dawkins, Richard. *Pour en finir avec Dieu* (traduction)
2018 - Dans une bibliothèque (ON), cet auteur primé est accusé de racisme. Le livre reste en place.

De Brunhoff, Jean. *Le voyage de Babar* (jeunesse)
2016 - À la bibliothèque d'Ottawa (ON), une plainte dénonce le recours à des mots et des images « racistes » dans ce classique datant de 1932. La bibliothèque le conserve toutefois.

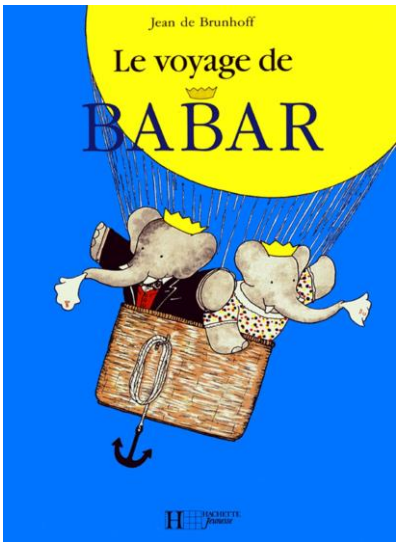

De Brunhoff : racisme Hachette

■ De Croisset, Francis. *La dame de Malacca*† - voir la section « Cinéma »

■ De Gramont, Monique. *La clé de fa*
1988 - *Châtelaine* congédie l'auteure quand elle incorpore à ce roman un extrait d'un de ses reportages rejeté par la revue, avec une version modifiée de la note de refus. En 1989, un arbitre oblige le magazine à verser un dédommagement de 35 000 $ à l'écrivaine.

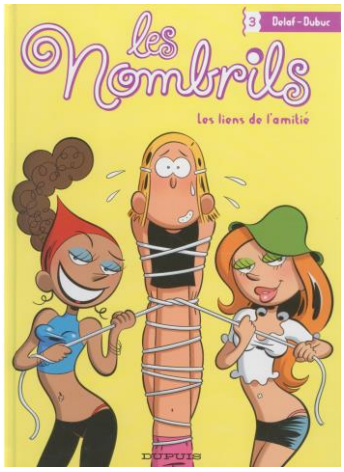

Delaf : anorexie Dupuis

■ Delaf (Marc Delafontaine, ill.) et Maryse Dubuc. *Les nombrils*, t. 1-3 (BD)
2009 - De peur d'encourager l'anorexie, l'école lavalloise La Mosaïque bannit ces BD à succès jusqu'à ce que des étudiantes « à risque » aient obtenu leur diplôme. L'interdit est alors révoqué.

■ Delaporte, Matthieu, et Alexandre de la Patelière. *Le prénom* (théâtre)
2012 - Cette pièce traitant du prénom Adolf, l'affiche montre un bébé doté d'une moustache hitlérienne. Le groupe B'nai Brith proteste, puis se ravise après avoir constaté que l'œuvre n'est pas antisémite.

■ Demers, Dominique. *Toto la brute* (jeunesse)
1995 - Après avoir reçu une subvention et 33 exemplaires de ce titre en vue d'une rencontre d'auteure, une école de Montréal annule le tout parce que l'écrivaine a critiqué le milieu scolaire dans une revue.

■ Demers, Stéphanie. *Tisser le fil rouge* - voir Sinclair

DeMille, Nelson. *Opération Wild Fire* (traduction)
2007 - Selon une plainte remise à la bibliothèque d'Edmonton (AB), ce roman promeut la haine, car il traite d'une réplique aux attentats du 11 septembre 2001. Le livre reste en place.

■ Deneault, Alain, Delphine Abadie et William Sacher. *Noir Canada*
2008 - Vu que ce livre cite des textes de l'ONU et de Human Rights Watch critiquant l'industrie minière, le géant de l'or Barrick Gold poursuit les éditions Écosociété pour 6 millions de dollars (dont 5 pour « dommages psychologiques ») et somme Talon Books, qui doit publier la traduction, de lui remettre le texte à l'avance – ce qui est fait. Une autre entreprise, Banro, exige 5 millions d'Écosociété. Même si le Québec adopte en 2009 une loi qui permet aux juges d'annuler de telles poursuites-bâillon, l'éditeur manque de fonds et retire le titre du marché… mais publie un second volume de Deneault/Sacher sur l'industrie, *Paradis sous terre*, et le livre *SLAPP* de Normand Landry sur les poursuites-bâillon.

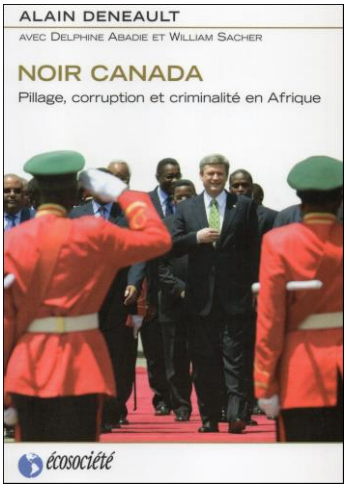

Deneault : diffamation Écosociété

Derib (Claude de Ribaupierre, ill.) et Job. Série *Yakari* (t. 1-11, 13-14, 16-24, 26-27, 35) - voir Hergé

■ Desbiens, Geneviève. *D'Artagnan, le piège. Fidèles trahisons. Mer porteuse* - voir Bissonnette

■ Desbiens, Jean-Paul (frère Pierre-Jérôme). *Les insolences du frère Untel*
1960 - N'ayant pu bannir cette critique de la religion et de l'enseignement, les frères maristes interdisent à l'auteur d'assister au lancement et de donner des entrevues (sauf à l'émission *Premier plan*).

■ Deschamps, Yvon. « Nigger Black » dans *Tout Deschamps*
1998 - Quand l'auteur et l'acteur noir Normand Brathwaite réenregistrent ce texte antiraciste datant de 1969 sur une cassette-bénéfice au profit des enfants défavorisés, un anglophone s'offense du titre et alerte *The Gazette*, qui dénonce l'initiative à la une, de concert avec la Ligue des noirs du Québec. Le surlendemain, la chaîne Maxi met fin à la diffusion de la cassette, dont elle avait l'exclusivité.

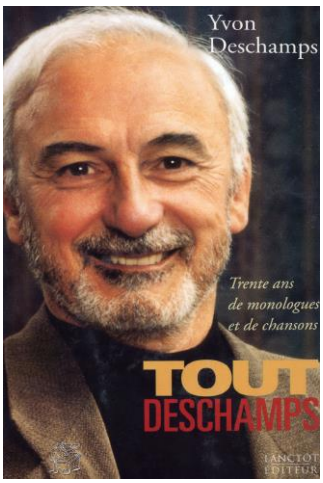

Deschamps : insulte Lanctôt

■ Despentes, Virginie. *Baise-moi*†
2000, 2007 - Le film que l'auteure et Coralie Trinh Thi tirent du livre est jugé trop violent par la Commission de contrôle cinématographique (ON), mais il est coté « 18 ans » quand le réalisateur Atom Egoyan prend sa défense. Et en 2007, il est saisi aux douanes, puis admis. Voir aussi la section « Cinéma ».

■ De Vailly, Corinne. *L'âme à vif* (jeunesse) - voir Bissonnette

Dickey, James. *Délivrance* (traduction) - voir Burgess et Richler

Dickinson, Gill. *Atelier malin* (jeunesse, traduction)
2019 - Avisée par des autochtones qu'on ne doit pas montrer des enfants de race blanche arborant une coiffure de plumes, la bibliothèque d'Ottawa (ON) élimine tous les exemplaires de ce livre de bricolage.

■ Diderot, Denis. *La religieuse* - voir Pichard et la section « L'enfer de Québec »

Diehl, William. *Terreur extrême* (traduction)†
2008 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte dénonce les scènes sexuelles, le langage cru et le message « anti-famille » du film que Gregory Hoblit tire de ce roman. Le DVD reste sur les étagères.

Djian, Philippe. *37°2 le matin*†
2006 - Gagnant du Grand Prix des Amériques au Festival des films du monde, le long métrage que Jean-Jacques Beineix tire de ce roman s'attire une plainte pour « nudité » dans une bibliothèque (AB). Cette dernière conserve le film.

Djian, Philippe. *Vers chez les blancs*
2013 - Lorsqu'une plainte qualifie de « pornographie » ce roman du lauréat des prix Jean-Freustié et Interallié, le personnel d'une bibliothèque (CB) décide d'y apposer une étiquette « pour public averti ».

■ Dorais, David. « Qui ? Où ? Avec quoi ? » dans la revue *XYZ* nº 135
2018 - Quand ce texte amène la directrice de la revue à démissionner, la dernière phrase est amputée pour qu'un viol soit moins explicite.

■ Dostie, Gaétan. *Poing commun* - voir Bourgault

■ Doucet, Julie. *Ciboire de criss* (BD)
1993, 1995 - Lorsque la maison montréalaise Drawn and Quarterly imprime aux États-Unis les fascicules originaux de ces BD primées, les nos 2 et 3, qui traitent des rêves de l'auteure, sont saisis aux douanes pour obscénité à leur retour. Ils sont ensuite admis. Cela se répète en 1995 pour les nos 1 et 7, après quoi D&Q recourra à une imprimerie québécoise. Voir Boivin et le cas similaire de Brown.

Doyle, Arthur Conan. *Les aventures de Sherlock Holmes* (traduction)
2008 - La consommation de drogue du héros génère une plainte dans une bibliothèque (ON), mais aucune mesure n'est prise à ce sujet.

Doyle, Brian. *À la guerre comme à la guerre!* (jeunesse, traduction)
2011 - Priée de rejeter ce livre d'un auteur maintes fois primé parce que le récit dépeint entre autres une agression sexuelle, la bibliothèque visée (ON) refuse.

■ Dubois, Mélanie. *Dialogues* - voir Bertrand

■ Dubuc, Maryse. *Les nombrils*, t. 1-3 (BD) - voir Delaf

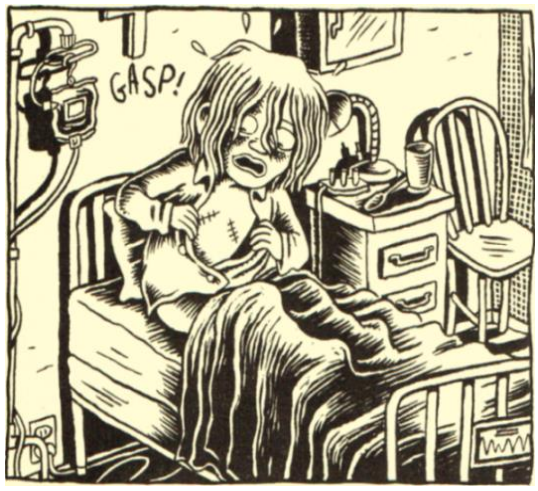

Doucet : rêves interdits Drawn and Quarterly

Duras : sévice sexuel Kastner

Du Faÿ, Laure (ill.) et Jacqueline. *Un cochon pour Léon* (jeunesse)
2017 - Avisée des clichés amérindiens que véhicule ce livre, la bibliothèque d'Ottawa (ON) s'en défait.

■ Dumas, Alexandre (père). *La reine Margot*†
1955 - Le film tiré du livre est interdit au Québec, puis admis après des coupures et l'ajout d'un prologue précisant qu'on « a pris beaucoup de liberté avec l'Histoire ». Voir aussi « L'enfer de Québec ».

Duponchel, Edmond. *L'école des biches* - voir Baroche

Duras, Marguerite (Marguerite Donnadieu). *L'homme assis dans le couloir*
1993 - Quand l'université Trent (ON) commande 30 exemplaires de ce récit de la lauréate du prix Goncourt, l'envoi est temporairement saisi aux douanes pour cause de sexualité violente.

Duvert, Tony. *Quand mourut Jonathan* - voir Bataille

■ Eisner, Will. *Le Spirit* (série BD, traduction) - voir Aragon

Ellis, Bret Easton. *American Psycho* (traduction)
1991-1999 - Jugé violent, ce titre est retiré de la bibliothèque d'une base militaire d'Halifax (NÉ). Huit ans après, le groupe Canadians Concerned about Violence in Entertainment tente en vain de poursuivre Random House pour obscénité et d'empêcher le tournage à Toronto (ON) du film† éponyme.

Ellis, Deborah. Trois *vœux: paroles d'enfants palestiniens et israéliens* (jeunesse, traduction)
2006-2008 - Ces témoignages d'enfants compilés par une auteure primée suscitent l'ire du Congrès juif canadien (ON), qui trouve « toxique » la façon dont l'armée israélienne est dépeinte. Le conseil scolaire de Toronto retire l'ouvrage des écoles primaires, celui d'Essex le cantonne au secondaire et celui de Niagara recommande qu'on en décourage l'usage de la 4e à la 6e année et qu'on prévienne les proches des élèves qui s'y intéressent.

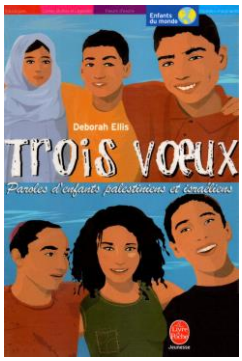

Ellis : toxicité Poche

Ellis, Havelock. *Étude de psychologie sexuelle* (traduction) - voir Joyce

Emmett, Jonathan. *Un piège pour le père Noël* (jeunesse, traduction) - voir Bernatene

Ennis, Garth, et coll. *Histoires de guerre*, t. 1 (BD, traduction)
2010 - Bien que ce recueil de récits vécus soit réalisé par des artistes réputés et classé « pour adultes », son retrait est exigé d'une bibliothèque (ON), car il serait « sans valeur pour les jeunes ». La requête est refusée.

Ennis, Garth. *The boys*, t. 5 (titre français, BD, traduction) - voir Robertson

Erlbruch, Wolf. *De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête* (jeunesse, traduction) - voir Holzwarth

■ Étienne, Gérard. *L'injustice! Désinformation et mépris de la loi*; *Le nègre crucifié*
1993 - Invité à Radio-Canada pour une entrevue, l'auteur est agressé à l'entrée par un groupe opposé à sa critique du régime haïtien.

■ Falardeau, Pierre. *15 février 1839*†
1997 - Téléfilm Canada refuse de financer le film tiré de ce scénario prépublié, entre autres parce qu'il traite de politique (ce qui n'est pas reproché à la télésérie *Trudeau*). Quand le gouvernement annonce par ailleurs qu'il pourrait limiter les subventions aux projets favorisant l'unité nationale, 10 000 personnes protestent par écrit. Téléfilm finit par accorder 250 000 $ au tournage. Voir aussi Simard.

Farndon, John. *Ne pas ouvrir : le grand livre des secrets les mieux gardés du monde* (jeunesse, traduction)
2012 - Une bibliothèque (AB) est sommée sans succès de placer ce livre dans la section pour adultes, car il mentionne Adolf Hitler.

Feydeau : grivoiserie BNF

Faulkner, William. *Sanctuaire* (traduction) - voir Joyce

■ Ferretti, Andrée. *La passion de l'engagement : 1964-2001* - voir Bourgault

Feydeau, Ernest. *Mémoires d'une jeune fille* [ou *demoiselle*] *de bonne famille* - voir L'Arétin

■ Feydeau, Georges. *Occupe-toi d'Amélie* (théâtre)†
1932, 1950 - Les films que Richard Weisbach et Claude Autant-Lara tirent respectivement de cette pièce sont interdits au Québec à cause de « dialogues grivois ». Voir la section « Cinéma ».

Fielding, Henry. *Tom Jones* (traduction)†
1968 - Le Censor Board (AB) interdit pour deux ans le film oscarisé que Tony Richardson tire du livre.

Findley, Timothy. *Guerres* (traduction)
1991, 2011 - Un élève du comté de Lambton (ON) exige en vain qu'on retire des cours ce roman primé traitant d'homosexualité. Vingt ans plus tard, le conseil de Bluewater (ON) est prié de le bannir, car il traite du viol d'un soldat. Il reste en place.

■ Finger, Bill. *Batman* (série BD, traduction) - voir Aragon et Kane

■ Flaubert, Gustave. *Madame Bovary*†
1934 - Le film est interdit au Québec parce qu'il dépeint des « infidélités » et des « grivoiseries » – voir la section « Cinéma ». Pour plus de titres controversés de cet auteur, voir la section « L'enfer de Québec ».

Fleishhauer-Hardt, Helga. *Fais voir!* (traduction) - voir McBride

Forbeck, Matt, Matthew Manning, Daniel Wallace. *Marvel The Avengers : encyclopédie illustrée* (traduction)
2017 - Critiqué pour « sexisme » dans une bibliothèque (CB), ce document est néanmoins gardé en place.

Foreman, Michael (ill.), et Terry Jones. *Érik le Viking* (jeunesse, traduction)
1995 - Écrit par un humoriste du groupe Monty Python, ce roman est jugé haineux aux douanes, puis admis.

Forster, Edward Morgan. *Route des Indes* (traduction)†
1992 - Le film primé que David Lean tire de ce roman est saisi aux douanes pour obscénité, puis accepté.

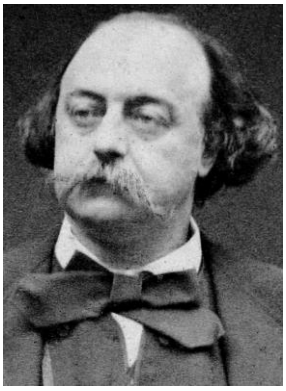

Flaubert : infidélité Carjat

■ Fortin, Mathieu. *Cancer. Des nouvelles du père. Enraciné. Les fantômes de Péka. Le hall des Infâmes. Maîtresse des ombres. Morphoses. Le protocole Reston. Le royaume des âmenivores. Le serrurier. La volonté d'Odi. Terreur au camp d'hiver* - voir Bissonnette

Foster : audace graphique (+ version corrigée au Québec) Syros / Alternatives

■ Foster, Hal. *Prince Vaillant* (série BD, traduction)
1941 - L'Action catholique de Québec, qui publie en français cette BD du lauréat des prix Reuben, Segar, Eisner et Shuster, demande souvent à des artistes anonymes de retoucher les cases qu'elle réprouve. Il en va de même pour *Flash Gordon*, d'Alex Raymond.

Fraction, Matt. *Triolisme* (série BD *Sex Criminals*, t. 3, traduction) - voir Zdarsky

Frank, Anne. *Le journal d'Anne Frank* (traduction) - voir Albee

Friday, Nancy. *L'empire des femmes* (traduction)
1997 - La police de Winnipeg (MB) annonce qu'elle accusera d'obscénité les bibliothèques et librairies où on trouve ce recueil de fantasmes féminins. La menace est retirée une semaine plus tard, mais la GRC fait quand même des descentes dans les bibliothèques de Vancouver, de Sparwood et de Merritt (CB), prétendant dans ce dernier cas être mandatée par la Cour. Les bibliothèques tiennent bon.

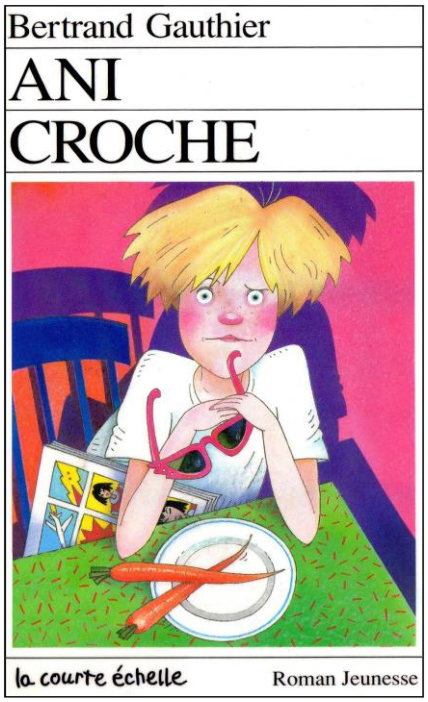

Gauthier : inacceptabilité Courte échelle

Frith, Alex. *Qu'est-ce qu'il m'arrive ?* (jeunesse, traduction)
2011 - Ce livre d'éducation sexuelle pour jeunes est retiré de la bibliothèque d'une école primaire (NÉ). Il est plutôt mis à la disposition des élèves... dans le bureau de la direction.

Fusco, Coco. *Petit manuel de torture à l'usage des femmes-soldats* (traduction)
2008 - Parodie d'un manuel de la CIA, cet essai sur la guerre et le féminisme est critiqué pour son « insensibilité » dans une bibliothèque (ON). Celle-ci conserve toutefois le livre.

■ Gagné, Mireille. *Noirceur et autres couleurs* (jeunesse) - voir Bissonnette

■ Gagnon, Cécile. *De l'ange au zèbre* (jeunesse) - voir Leclercq

■ Gagnon, Hervé. *Damné*, t. 1-4 (série) - voir Bissonnette

■ Gagnon, Jacques. *Ne dites pas à mon père que je suis Québécois...* - voir Bourgault

Gaiman, Neil. *American gods* (titre français, traduction)
2010 - Les scènes sexuelles de ce roman lauréat de plusieurs prix incitent une personne à réclamer qu'un avertissement y soit apposé dans une bibliothèque (ON). Celle-ci refuse.

Gaiman, Neil. *Coraline* (jeunesse, traduction)†
2012 - Le film d'animation qu'Henry Selick tire de ce conte 13 fois primé est qualifié d'inapproprié pour les jeunes dans une bibliothèque (ON). La plainte reste sans effet.

Gaiman, Neil. *L'étrange vie de Nobody Owens* (BD, traduction) - voir Russell

■ Gantillon, Simon. *Maya* (théâtre)†
1949 - Le film que Raymond Bernard tire de ce « plus grand succès de l'entre-deux-guerres » est interdit au Québec (aucun motif n'est précisé). Voir la section « Cinéma ».

■ Gauthier, Bertrand. *Ani Croche. La course à l'amour* (jeunesse)
1995 - L'Association des parents catholiques du Québec juge ces livres d'un auteur primé « inacceptables » et « quasiment pornographiques ».

Gebbie, Melinda (ill.), et Alan Moore. *Filles perdues* (BD, traduction)
2006 - Interdite aux douanes pour obscénité, cette BD primée est admise en appel.

Genet, Jean. *Querelle. Journal du voleur. Un captif amoureux* - voir Bataille et Albee

Giardino, Vittorio. *Little Ego* (titre français, BD, traduction)
1994, 1996, 2002 - Parodie pour adultes des rêves de *Little Nemo,* cet album du lauréat des prix Harvey et Micheluzzi est interdit à au moins deux reprises aux douanes pour « bestialité » et « relations sexuelles douloureuses ». Il est à nouveau saisi six ans plus tard, mais est cette fois jugé admissible. Voir aussi Boivin et le cas similaire de Doucet.

■ Gide, André. *La symphonie pastorale* - voir Aragon et la section « L'enfer de Québec »

Gifford, Barry. *Sailor et Lula* (traduction)†
1991 - Le film que David Lynch tire du roman est jugé obscène aux douanes, puis admis.

Ginsberg, Alan. *Kaddish. Sandwiches de réalité* (traduction) - voir Bataille

■ Girard, Rodolphe. *Marie Calumet* - voir Bessette

■ Godin, Gérald. *Les cantouques. Poèmes et cantos* - voir Vallières

■ Godard, Christian. *Le vagabond des limbes*, t. 12, 14 (série BD) - voir Amblevert

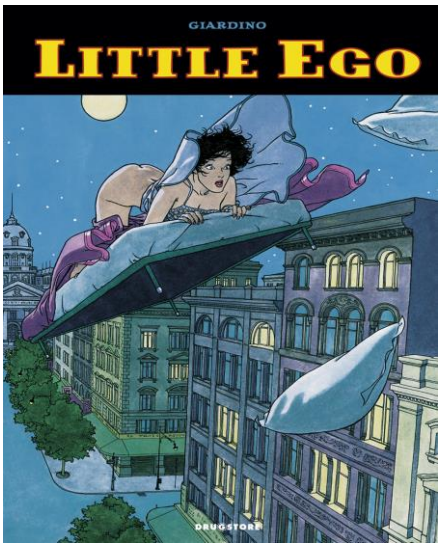

Giardino : douleur Drugstore

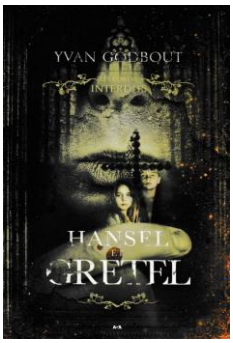

Godbout : crudité AdA

■ Godbout, Yvan. *Hansel et Gretel*
2019 - À la suite d'une seule plainte liée à un bref passage décrivant l'agression sexuelle d'un enfant, la police saisit le stock entier, suspend les activités des Éditions AdA et accuse leur directeur de pornographie juvénile, ainsi que l'auteur de ce roman d'horreur nommé aux prix Aurora. Tous deux sont innocentés 19 mois plus tard. AdA poursuit les autorités pour près de 4 millions de dollars et lance la collection « Injustices » avec un livre sur le maquilleur Rémy Couture, qui a été arrêté en 2009 d'une façon similaire (voir notre « Chronologie »).

Golding, William. *Sa Majesté des mouches* (traduction)
1988 - Le comité des relations raciales du conseil scolaire de Toronto (ON) recommande qu'on n'utilise plus au secondaire ce roman du lauréat d'un prix Nobel, car certains personnages y recourent à des épithètes racistes. Le conseil rejette la proposition, mais informe toutes les écoles des objections formulées.

■ Gorki, Maxime. *Les bas-fonds* (théâtre, traduction)†
1936 - Le Québec bannit le film tiré de la pièce, où les « éléments mauvais » triomphent. Voir la section « Cinéma ».

Goscinny, René. *Le chaudron. La grande traversée* (série BD *Astérix*, t. 13, 22). *Lucky Luke*, ±40 t. (série BD) - voir Hergé et Morris

■ Gould, Chester. *Dick Tracy* (série BD, traduction) - voir Kane

■ Gourdeau, Gabrielle. «Gros-Câlisse» dans *Clins d'œil à Romain Gary*
2002 - Se croyant visé par cette parodie du *Gros-Câlin* de Romain Gary (axée autour d'un administrateur non identifié dans une université fictive), un lecteur réclame 200 000 $ pour «atteinte à la réputation et sévices psychologiques». L'auteure fait faillite en 2003. Après le décès du plaignant, *Le Soleil* et Radio-Canada font casser l'ordonnance qui interdit de l'identifier, de peur qu'un précédent soit créé.

Gramont, Monique de. *La clé de fa* - voir De Gramont

Grass, Günter. *Le tambour* (traduction)†
1980 - Primé aux Oscars et à Cannes, le film tiré de ce roman d'un lauréat du prix Nobel de littérature est qualifié de pornographie juvénile et interdit par la Commission de contrôle cinématographique (ON) quand le réalisateur Volker Schlöndorff refuse d'en couper certaines scènes.

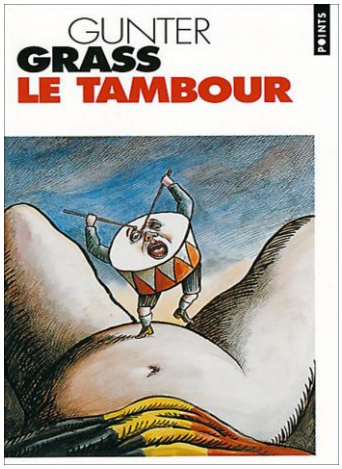

Grass : sexualité juvénile Points

Gregory, Roberta. *Bitchy Bitch*, 2 t. (titre français, BD, traduction)
1993 - Deux tomes de cette série primée sont saisis aux douanes pour obscénité, puis admis.

Grimm, Jacob et Wilhelm. *Le roi Grenouille* (jeunesse, traduction)†
±1988 - Une adaptation à l'écran de ce conte est saisie aux douanes pour obscénité, puis admise.

Grimm, Jacob et Wilhelm. *Hansel et Gretel*, *Nain Tracassin*, *Le petit chaperon rouge*, *Raiponce* (jeunesse, traduction)†
2013 - Dans une bibliothèque (AB), une plainte dénonce la «violence» dépeinte sur la pochette de la réédition sur DVD de ces épisodes de la série primée *Le théâtre de contes de fées de Shelley Duvall*. L'illustration est remplacée par une image générique.

Guibert, Emmanuel. *Sardine de l'espace*, t. 4 (BD) - voir Sfar

■ Guitry, Sacha. *Le nouveau testament* (théâtre)†
1936 - Le film que l'auteur tire de sa propre pièce est interdit au Québec parce qu'il dépeint l'adultère. Voir la section «Cinéma».

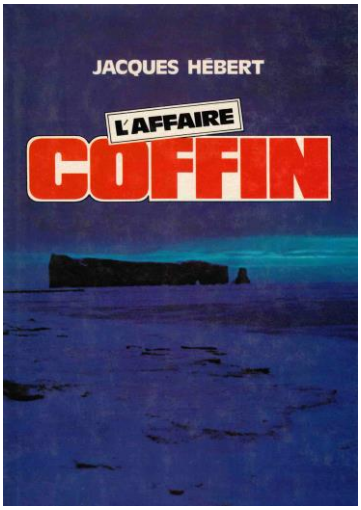

Hébert : outrage Québec Loisirs

–. *Guru Granth Sahib* (traduction)
2010, 2014, 2019 - Dans une bibliothèque (AB), il est réclamé à deux reprises que ce livre saint des sikhs soit enveloppé de tissu et ne puisse être emprunté. Le personnel explique que tous les textes religieux sont traités à égalité, et que celui-ci n'est de toute façon pas l'original, mais une traduction. L'histoire se répète cinq ans plus tard dans une autre bibliothèque (CB), avec le même résultat.

Guterson, David. *La neige tombait sur les cèdres* (traduction)
2006 - Ce roman primé est retiré des rayons et du plan de cours de 4e secondaire par le conseil scolaire catholique de Dufferin-Peel (ON) à cause de scènes sensuelles. Il est réautorisé en 2007.

Hall, Radclyffe. *Le puits de solitude* (traduction) - voir Joyce

Hankey, Frédéric. *L'École des biches* - voir Baroche

Harris, Joel Chandler. *L'oncle Rémus*
1964 - À Abbotsford (CB), la British Columbia Association for the Advancement of Colored People juge ce livre «offensant pour les noirs» et exige en vain son retrait des bibliothèques scolaires.

■ Harvey, Jean-Charles. *Les demi-civilisés*
1934 - L'Action sociale catholique fait interdire le livre – un des deux seuls titres québécois mis à l'*Index* (voir aussi David). L'auteur est aussi congédié de son poste de rédacteur-en-chef au *Soleil*.

Hay, Louise. *Transformez votre vie* (traduction) - voir Bataille

■ Hébert, Jacques. *J'accuse les assassins de Coffin*
1966 - Ayant affirmé que Wilbert Coffin a été pendu à tort, l'auteur écope de 3000 $ d'amende et de trente jours de prison pour outrage au tribunal. La sentence est par la suite réduite à 1000 $ et à une incarcération écourtée qu'Hébert relate dans *Trois jours en prison*. Les deux livres sont fusionnés en 1980 sous le titre *L'affaire Coffin*, lors de la sortie du film du même nom de Jean-Claude Labrecque.

■ Hébert, Marie-Francine. *Venir au monde* (jeunesse) - voir Labrosse

Hecht, Ben. *Un Juif amoureux* (traduction) - voir Joyce

Heger, Heinz. *Les hommes au triangle rose* (traduction) - voir Bataille

Heinlein, Robert Anson. *Étoiles, garde-à-vous!* / *Starship Troopers* (jeunesse, traduction)†
1998 - Le film tiré de ce roman détenteur du prix Hugo par le réalisateur Paul Verhoeven (lauréat des prix César, Saturn et Golden Globe) est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis.

Helminiak, Dr Daniel. *Que dit vraiment la Bible à* propos *de l'homosexualité?* (traduction) - voir Albee

■ Hemingway, Ernest. *L'adieu aux armes*, *Pour qui sonne le glas* (traduction) - voir Aragon

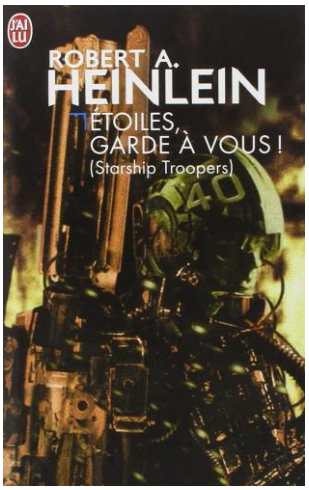

Heinlein : obscénité Poche

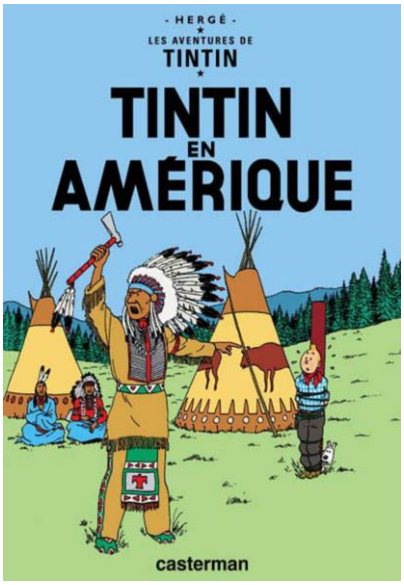

Hergé : clichés autochtones Casterman

Hergé (Georges Rémi). *Tintin au Tibet* (BD)
1993 - Soupçonnés d'obscénité, ce titre et deux albums d'Uderzo/Goscinny*, en vente libre depuis des décennies, sont saisis aux douanes de concert avec 41 BD destinées au magasin Pembroke Audio Video (ON). La décision est portée en appel et ils sont admis 93 jours plus tard, tout comme 23 des autres titres, dont les nos 6, 10, 12 et 14 de la revue *Weirdo* dirigée par Robert Crumb*. Un second appel fait admettre un *comic book* de Colwell* et les nos 1, 8 et 11 de *Weirdo*. Les BD restantes sont détruites.

Hergé (Georges Rémi). *Tintin au Congo*. *Tintin en Amérique* (BD)
2006-2021 - Plus de 70 ans après leur publication, ces titres sont retirés de la collection jeunesse de la bibliothèque de Winnipeg (MB) à cause du portrait « raciste » qu'ils font des autochtones. Réacquis en 2014, *Tintin en Amérique* est à nouveau retiré des rayons à la suite d'une plainte, puis transféré dans la section pour adultes – ce qui se produit aussi pour *Tintin au Congo* dans deux autre bibliothèques (ON, CB) en 2010 et en 2016, ainsi que pour *Tintin en Amérique* à Toronto (ON) en 2016. Et en 2019, ce titre fait partie des 4716 livres retirés des étagères par le conseil scolaire de Providence (ON), tout comme des albums d'*Astérix*, *Lucky Luke* et *Yakari* (voir la section « Brûler des livres jeunesse »).

Hernandez, Gilberto. *Birdland*, t. 1-3 (titre français, série BD, traduction)
1994-1996 - Le tome 1 de cette BD pour adultes du lauréat des prix Kirby, Inkpot, Harvey, Fellow et PEN est interdit aux douanes pour obscénité. L'album est à nouveau saisi (puis admis) en 1995 et en 1996, mais les tomes 2 et 3 sont refusés en 1996.

Hernandez, Mario, Gilberto et Jaime. *Love & Rockets*, ±25 t. (série BD, traduction)
1993, 2011 - L'album d'esquisses no 2 de ces auteurs primés est jugé obscène aux douanes, puis admis. Et 18 ans plus tard, une personne exige en vain qu'une bibliothèque (ON) élimine *tous* ses romans graphiques à cause de cette série, jugée violente et trop osée.

Highsmith, Patricia (sous le pseudonyme Claire Morgan). *Carol* (traduction) - voir Albee

Hill, Lawrence. *Aminata* (traduction)
2011 - Bien que le titre original (*The Book of Negroes*) cite celui d'un document historique, on préfère l'adoucir au Québec et aux États-Unis. L'auteur répondra aux critiques dans un essai subséquent dont le titre reprend le message que lui a envoyé un lecteur offensé : *Dear Sir, I Intend to Burn Your Book* (« Cher monsieur, je compte brûler votre livre »).

Hitler, Adolf. *Mon combat* (traduction)
1992-2002 - Ce livre est trois fois saisi aux douanes comme littérature haineuse, puis admis. Et malgré des plaintes émises en 2017-2018, deux bibliothèques (ON) le conservent.

Holzwarth, Werner (ill.), et Wolf Erlbruch. *De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête* (jeunesse, traduction)
2011, 2019 - Cet album du lauréat du prix Andersen suscite une plainte dans une bibliothèque (ON), car il compare différentes formes de défécation animale. Le livre reste en place. La même chose se reproduit huit ans plus tard à la bibliothèque d'Ottawa (ON).

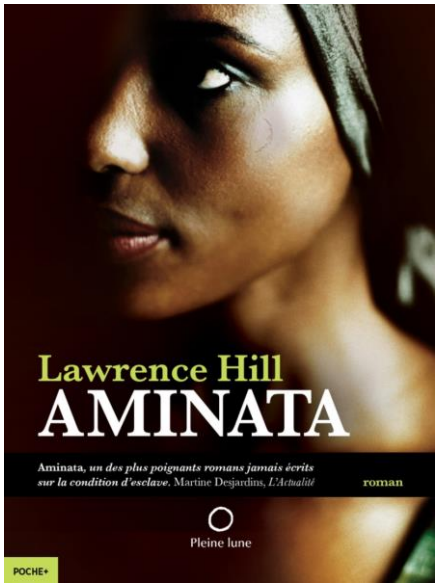

Hill : vocable osé Pleine lune

Hoy, Claire, et Victor Ostrovsky. *Mossad* (traduction)
1990 - Le gouvernement israélien obtient une injonction de 10 jours contre ce livre au Canada, de peur qu'il nuise à ses services secrets.

Hugo : impudeur Borrel

■ Hugo, Victor. *Lucrèce Borgia* (théâtre)†
1935 - Le film qu'Abel Gance tire de la pièce est interdit au Québec à cause d'une scène de nudité – voir la section « Cinéma ». Pour les livres de l'auteur, voir L'Arétin et la section « L'enfer de Québec ».

Humphry, Derek. *Exit final : pour une mort dans la dignité* (traduction)
2005 - Lors de la Semaine de la liberté d'expression, la bibliothèque de Lethbridge (ON) met en valeur des livres controversés, dont ce guide expliquant comment une personne malade peut mettre fin à ses jours. Le titre est alors accusé de « faire la promotion du suicide ». La bibliothèque le conserve toutefois.

Huxley, Aldous. *Le meilleur des mondes* (traduction) - voir Soljenitsyne

Icks, Zachary (pseudonyme de Mathieu Fortin). *Terreur au camp d'hiver* (jeunesse) - voir Bissonnette

Ingalls Wilder, Laura. *La petite maison dans la prairie*, t. 4 (série, traduction)
1997, 2008 - Dans le secteur scolaire de Fort Garry (Winnipeg, MB), ce roman est accusé de dénigrer les autochtones, mais la plainte est retirée avant qu'un comité puisse l'étudier. Onze ans plus tard, une plainte émise dans une bibliothèque jeunesse (CB) critique la violence de la télésérie† éponyme que David L. Cunningham réalise en 2005 pour Disney. Les DVD en question restent en place.

Ionesco, Irina. *Les immortelles* (recueil de photos) - voir Albee

Irving, John. *L'hôtel New Hampshire* (traduction) - voir Albee

Isherwood, Christopher. *Un homme au singulier* (traduction)†
2014 - Lauréat de 34 prix, le film que Tom Ford tire du livre suscite une plainte dans une bibliothèque (ON) parce que le boîtier n'indique pas que des thèmes gais sont abordés. Rien n'est modifié.

Jacobs, Joseph. *Jack et le haricot magique* (jeunesse, traduction) - voir Tabart

James, Erika Leonard. *Cinquante nuances de Grey* (traduction)
2016 - Même si une plainte juge pornographique le film tiré du livre, une bibliothèque (CB) le conserve.

■ Janry (Jean-Richard Geurts, ill.) et Tome (Philippe Vandevelde). *Le petit Spirou*, ±9 t. (série BD)
2001 - Une école primaire de Montréal se départit de cette série primée dénoncée pour mauvais goût.

■ Jauvin, Ben. *Si fatigué* (chansons)
1976 - Libéré de prison à condition de ne plus chanter, publier ou se produire en public, l'auteur lance malgré tout ce recueil préfacé par Pauline Julien*. La semaine suivante, il est réincarcéré.

Job (André Jobin). Série *Yakari* (t. 1-11, 13-14, 16-24, 26-27, 35) – voir Hergé

Johnson, Bryan Stanley. *Christie Malry règle ses comptes* (traduction)†
2008 - Dans une bibliothèque (CB), le film que le réalisateur primé Paul Tickell tire de ce roman du lauréat du prix Gregory est accusé de comporter «un soupçon de bestialité» et des scènes «dégradantes pour les femmes». La bibliothèque conserve le DVD.

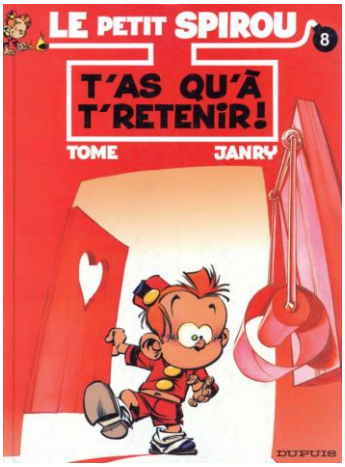

Janry : mauvais goût Dupuis

Jolin : érotisme Raton laveur

■ Jolin, Dominique. *Qu'est-ce que vous faites là?* (jeunesse)
1995-2014 - Album préféré des jeunes du Québec (palmarès Livromagie), ce livre est rangé sous clé avec des livres érotiques dans une bibliothèque de Vancouver (CB), car deux enfants y surprennent leur mère et son partenaire au lit. Une école primaire (MB) retourne le livre à la maison d'édition, car «il *risque* d'offenser des adultes». En 2009 et en 2014, deux autres plaintes sont émises dans des bibliothèques (ON, CB), sans effet.

Jones, Rob Lloyd. *Fenêtre sur un bateau pirate* (jeunesse, traduction) - voir Mühle

Jones, Terry. *Érik le Viking* (jeunesse, traduction) - voir Foreman

–. *Jours d'inceste* (traduction)
2017 - Une personne offensée dérobe ce livre et celui de Nabokov* dans une bibliothèque (CB). On doit lui expliquer que c'est un vol.

Joyce, James. Ulysse (traduction)
1923-1955 - Considéré «obscène», ce classique figure pendant 26 ans parmi les importations prohibées aux douanes, tout comme des titres de Burton*, de Caldwell*, de Faulkner*, de Hall* et de Hecht*. Mais contrairement aux textes de ces derniers, il est retiré de la liste en 1949. Toutefois, l'Université de Toronto (ON) garde le volume dans une salle isolée avec des livres d'Aristophane*, de Callaghan*, de Havelock Ellis* et de Sade* jusqu'en 1955; les personnes qui désirent lire ces œuvres ne doivent pas souffrir de «problèmes mentaux».

■ Julien, Pauline. *Les voies parallèles* (chansons) - voir Bourgault, Jauvin, Vallières, Vigneault

Kane, Bob (ill.), et Bill Finger. *Batman* (série BD, traduction)
1949-2018 - Quand deux préadolescents amateurs de *comics* jouent avec un fusil et abattent un automobiliste, le député Davie Fulton (CB) fait adopter une loi selon laquelle une «infraction tendant à corrompre les mœurs» a lieu quand on «produit, imprime, publie […] une histoire illustrée de crime» comme cette série ou celles de Gould* et de Peter/Marston*. Cela ne sera abrogé qu'en 2018. Par ailleurs, en 1994 et en 1998, deux adaptations à l'écran (*Batman* de Tim Burton; *Batman & Robin* de Joel Schumacher) sont saisies aux douanes pour obscénité, puis admises. Et en 2018, la nudité du héros est cachée dans la version en ligne de *Batman: Damned*, par Lee Bermejo et Brian Azzarello. Voir aussi Aragon.

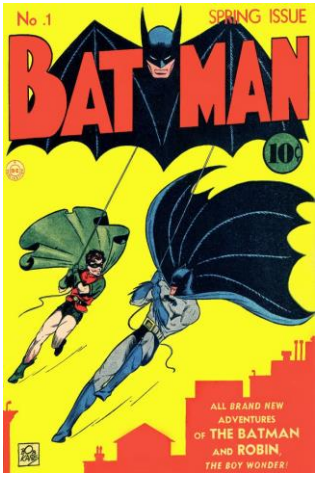

Kane : corruption DC

Kazantzákis, Níkos. *La dernière tentation du Christ* (traduction)†
2011 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte exige le retrait du film que le réalisateur oscarisé Martin Scorcese tire de ce livre, car il dépeint «une relation sexuelle avec Dieu». Le DVD reste en place.

■ Keable, Jacques. *Le dossier noir des commandites*
2004 - La firme BCP exige qu'on retire le livre du marché et qu'on lui fasse approuver toute révision, car on y dit que l'entreprise a obtenu des contrats «dans des conditions irrégulières montrées du doigt par la Vérificatrice générale». L'auteur et l'éditeur refusent.

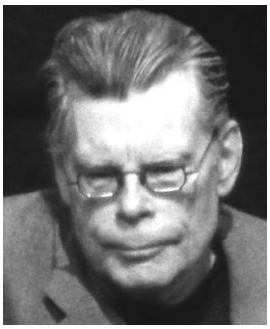

King : indélicatesse Lawton

Kery, Beth. *Laisse-moi te désirer* (traduction)
2018 - Bien qu'une plainte qualifie ce livre de pornographique, la bibliothèque visée (ON) le conserve.

Kesey, Ken. *Vol au-dessus d'un nid de coucou* (traduction)
1978 - Ce roman est banni des listes de lecture du secondaire par le conseil scolaire du comté de Grey (ON) à cause de jurons. La décision est annulée par la suite. Voir aussi Richler.

■ Kessel, Joseph. *L'équipage* - voir Aragon

Keyes, Daniel. *Des fleurs pour Algernon* (traduction)
1970 - À Cranbrook (CB) et à Calgary (AB), un conseil scolaire bannit ce titre primé quand une plainte le juge «ordurier et immoral». Défendu par le corps enseignant, le livre revient en bibliothèque (mais non en classe).

King, Stephen. *Différentes saisons* (traduction)
1995 - Le conseil de Lanark (ON) interdit à l'école secondaire Carleton Place d'inclure ce recueil dans une liste de lectures, pour cause de langage indélicat. Lauréat de 104 prix, l'auteur les qualifie de «petits despotes» et fait distribuer 600 exemplaires à la population. Le conseil promet de faire plus de consultation à l'avenir, mais l'œuvre n'est pas réintégrée à la liste.

Kinsella, William Patrick. *Plumes* (traduction)
1994 - Ce livre et d'autres titres de l'écrivain – récipiendaire de l'Ordre du Canada – sont retirés de la bibliothèque scolaire Jean-Vanier à Barrie (ON), car «les jeunes de 14 ans ne saisiraient peut-être pas l'ironie de l'auteur», selon l'alliance autochtone Onkwehonwe.

Kirkman, Robert. *Walking Dead*, ±18 t. (titre français, série BD, traduction) - voir Moore (Tony)

König, Ralf. *La capote qui tue*. *Couilles de taureau* (BD, traduction) - voir Albee

Koontz, Dean. *La mort à la traîne* (traduction)†
±1985 - Le film *Les passagers*, que le réalisateur primé Serge Leroy tire du roman de cet auteur à succès, est saisi aux douanes. Il est jugé admissible par la suite.

Kosofsky Sedgwick, Eve. *Épistémologie du placard* (traduction)
1995 - Commandé par la librairie torontoise Glad Day (ON) en prévision d'une conférence de cette auteure liée au mouvement *queer*, le livre est détenu un mois aux douanes sans qu'une raison soit spécifiée, tout comme 15 autres titres de l'écrivaine. Ultimement autorisés, les volumes arrivent deux semaines après l'événement. Pour des cas similaires, voir Bataille.

Kristof : bestialité Points

■ Kristof, Agota. *Le grand cahier*
2003 - Même si ce roman sur l'enfance en temps de guerre a remporté plusieurs prix, le père d'une étudiante de 16 ans affirme dans les médias que le récit est «grossièrement pornographique», qu'il dépeint de la «bestialité» et qu'il «n'a pas sa place» en 5e secondaire à la Polyvalente de Saint-Jérôme, où sa lecture est requise depuis 1998. L'école retire le titre de son programme en 2004.

Krykorka, Vladyana (ill.), Robert Munsch et Michael Kusugak. *Une promesse, c'est une promesse* (jeunesse, traduction)
±1993 - Dans une bibliothèque (MB), l'album est accusé de «satanisme», car on y trouve des créatures tirées de légendes autochtones.

■ Kurtzman, Harvey, et coll. Revue *Mad*, reprise dans *Les années folles de* Mad (BD, traduction) - voir Aragon

Kushner, Tony. *Le millénaire approche; Perestroika* (diptyque *Angels in America*, théâtre, traduction)†
2008, 2011 - Lauréate de 35 prix, l'adaptation télévisée de cette pièce primée suscite deux plaintes dans des bibliothèques (ON), comme quoi les jeunes pourraient s'offenser des jurons et des thèmes gais des DVD, même s'ils sont rangés du côté adulte. Aucun changement n'a lieu. Pour le livre éponyme, voir Albee.

Labrosse : plaintes anticipées Courte échelle

Kusugak, Michael. *Une promesse, c'est une promesse* (jeunesse, traduction) - voir Krykorka

■ Laberge, Albert. *La scouine* - voir Bessette

■ Labrosse, Darcia (ill.), et Marie-Francine Hébert. *Venir au monde* (jeunesse)
±2008 - Peu avant de rencontrer des jeunes de 5e année à Montréal, l'écrivaine envoie à l'école cet album-jeu sur la naissance, lauréat du prix du Gouverneur général. Mais le boîtier n'est jamais descellé, car on craint que l'œuvre suscite d'éventuelles critiques.

Laclos, Choderlos de. *Les liaisons dangereuses* - voir L'Arétin

■ Laferrière, Dany. *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*
2021 - Une controverse entourant le mot « nègre » – voir notre « Chronologie » (2020) – amène un professeur de l'Université McGill à retirer ce livre de son plan de cours.

■ La Fouchardière, Georges de. *La chienne*†
1931 - Le film tiré de ce livre est interdit au Québec parce qu'on y trouve des souteneurs et des prostituées – voir la section «Cinéma». Voir aussi «L'enfer de Québec».

■ Lalancette, Guy. *La conscience d'Éliah*. *Il ne faudra pas tuer Madeleine encore une fois*. *Un amour empoulaillé*. *Les yeux du père* - voir Bissonnette

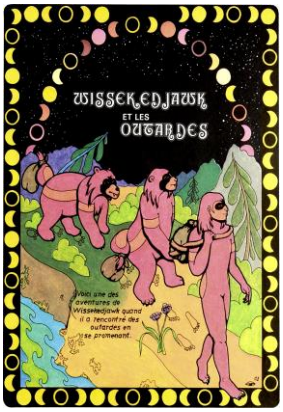

Laniel : nudité Appartenance

Lallemand, Orianne. *Le loup qui ne voulait plus marcher* - voir Thuillier

■ Landry, Pierre. *Petit manuel d'histoire du Québec, 1534-2008* - voir Bergeron

■ Landry, Yvon. *Les perronismes* - voir Morin

Langelaan, George. «La mouche» dans *Nouvelles de l'Anti-Monde* (traduction)†
1991 - Le film que David Cronenberg tire de la nouvelle est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis.

Langlois, Tara (ill.), et Patti McIntosh. *La remarquable Maria* (jeunesse, traduction)
2011 - Cet album «raciste» sur le sida au Suriname est retiré des bibliothèques d'un conseil scolaire (NÉ).

■ Laniel, Christine (ill.), Basile et Lucien Awashish, Claude Lachapelle. *Carcajou le glouton fripon* (BD)
1982 - Plusieurs écoles s'objectent à cet album éducatif (financé par le Secrétariat d'État, le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Affaires culturelles) pour cause de nudité. Pourtant, celle-ci fait partie intégrante des légendes autochtones relatées dans cette BD par le fils du chef attikamekw d'Obedjiwan, Gabriel Awashish, à propos de Wissekedjawk, un animal capable de se transformer en être humain.

L'Arétin, Pierre. *Les ragionamenti* (traduction)
1952-1961 - Pour légitimer les refus aux douanes, au moins 500 interdits sont attribués aux ministres du Revenu James McCann et George Nowlan. En 1952 et en 1961, cela inclut cette satire datant de 1584 – voir aussi Baroche, Bloch, Carco, Feydeau, Hugo, Laclos, *L'escole*, Margueritte, Metalious, Miller, Réage, Sade, St-Laurent, Vian. En 1962, Nowlan annonce que seuls les titres jugés obscènes en cour pourront désormais être saisis à la frontière, mais cette politique adoucie est révoquée en 1967.

L'Arétin : satire Caronni

Laurence, Margaret. *Les oracles* (traduction)
1976-1994 - Quand une pétition critique les jurons de ce roman lauréat du prix du Gouverneur général, le directeur de l'école de Lakefield (ON) le raye de la liste d'étude de 12e année, mais un comité le fait remettre en place. Brièvement banni à Orangeville (ON) et contesté en vain dans le comté de Kings (NÉ), le livre est retiré en 1978 des listes de 13e année par le conseil scolaire du comté de Huron (ON), une décision que des protestataires font à nouveau infirmer. Pour ce titre et les deux récits du paragraphe ci-dessous, l'histoire se répète à Peterborough (ON) en 1985 – à cause de passages comme « Me voilà qui pleure maintenant, bon Dieu » – et dans le comté de Victoria (ON) en 1987, chaque fois sans effet durable. Et en 1994, c'est dans la région d'Ottawa (ON) qu'une association parentale prend ombrage. Voir aussi Steinbeck.

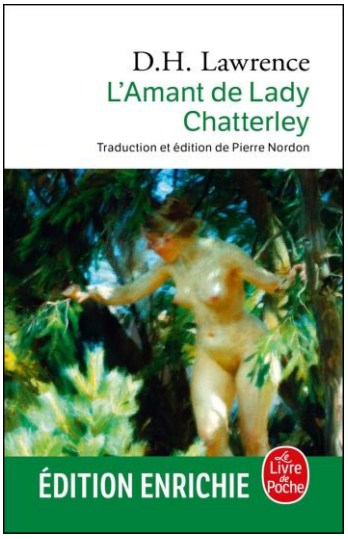

Lawrence : adultère Poche

Laurence, Margaret. *Un dieu farceur; L'ange de pierre* (traduction)
1978, 1984 - Honoré par le prix du Gouverneur général, le premier de ces deux volumes traite des amours d'une enseignante, ce qu'une personne du conseil scolaire d'Etobicoke (ON) tente sans succès d'interdire, tout comme des livres de Salinger* et d'O'Brien*. Six ans plus tard, l'usage en 10e et en 12e années des deux titres de Laurence est critiqué à Lakefield (ON), où ce sont cette fois les élèves qui prennent la défense de l'auteure. Voir aussi Laurence (1976-1994).

Laurent, Jacques (sous le pseudonyme Cecil Saint-Laurent). *Caroline chérie* - voir Laclos

■ Lawrence, David Herbert. *L'amant de Lady Chatterley* (traduction)
1930, 1956, 1959 - Jugé obscène, le roman est interdit aux douanes, et épuré par la maison d'édition. Le film† que Marc Allégret en tire est lui aussi refusé au Québec en 1956 parce qu'il traite d'adultère. En 1959, Le livre est brûlé à Fort William (ON) et interdit à Hamilton (ON), Brandon (MB) et Nelson (CB). À Montréal, la police le saisit dans trois librairies, qui contestent la décision. La Cour suprême leur donne raison en 1962, mais pendant le procès, les douanes vont jusqu'à interdire les reportages sur la controverse, en provenance de l'étranger. Voir aussi Aragon.

Lawrence, David Herbert. *Femmes amoureuses* (traduction)†
1970 - Le Censor Board (AB) interdit le film *Love* que le réalisateur primé Ken Russell tire de ce roman, pour cause de nudité.

Lawrence, David Herbert. *Amants et fils* (traduction)
1981 - L'usage du livre est contesté en vain dans des écoles des comtés de Simcoe et d'Etobicoke (ON) à cause d'allusions sexuelles.

Lawrence, Thomas Edward. *Les sept piliers de la sagesse* (traduction)†
1992 - Lauréat de sept Oscars, le film *Lawrence d'Arabie* que David Lean tire du livre est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis.

Leavitt, David. *À vos risques et périls* (traduction) - voir Bataille

■ Le Breton, Auguste. *Du rififi chez les hommes*†
1957 - Primé à Cannes, le film que Jules Dassin tire du livre est refusé au Québec, car il traite d'un «complot». Voir la section «Cinéma».

■ Leclerc, Félix. « Les 100 000 façons de tuer un homme » (chanson)
2020 - Un parent offusqué par ce texte sur l'assistance sociale amène une école du Mile-End à bannir la chanson. Voir aussi Vigneault.

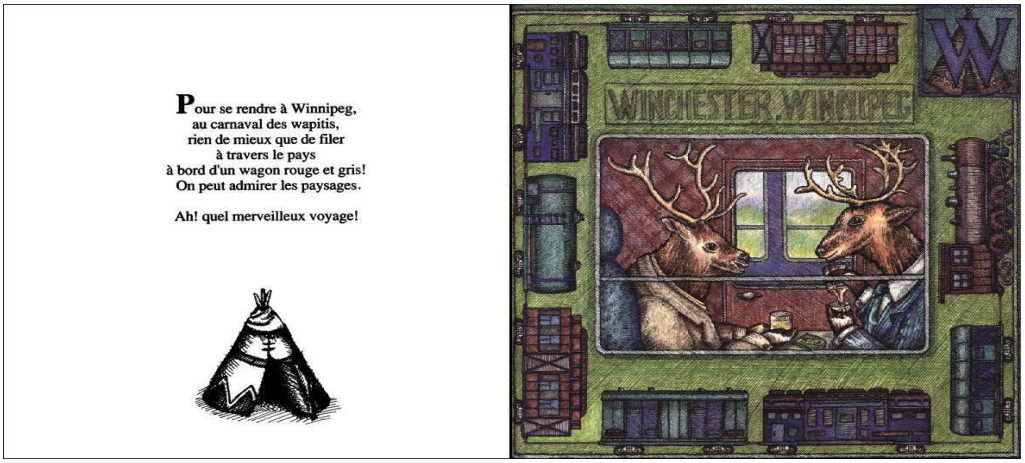

Leclercq : éthylisme Tisseyre

■ Leclercq, Béatrice (ill.), et Cécile Gagnon. *De l'ange au zèbre* (jeunesse)
1991 - À la lettre W de cet abécédaire, le vers « en buvant du whisky » est remplacé par une ligne vide juste avant l'impression du livre, et ce, sans qu'on en informe l'écrivaine (lauréate du prix Raymond-Plante, de celui de l'ACELF et de celui du Grand jury des lettres). Pourtant, le whisky n'est pas éliminé de l'illustration voisine ni du lexique qui, à la fin du livre, définit les principaux mots utilisés dans chaque poème.

Lee, Harper. *Alouette, je te plumerai* / *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur* / *Quand meurt le rossignol* (traduction)
1991-2018 - Jugeant des mots racistes, le groupe PRUDE exige qu'un district scolaire de St-Jean (NB) interdise ce titre primé et un livre de Twain*. L'ouvrage est aussi retiré d'une classe de secondaire en 1993 et en 2009 (Hamilton / Brampton, ON), et d'une bibliothèque scolaire en 2008 (NÉ). Sans bannir le livre, le conseil scolaire de Peel (ON) annonce en 2018 qu'il n'appuiera pas les profs en cas de plainte, et une bibliothèque (AB) est priée en vain d'annuler un visionnement du film oscarisé que Robert Mulligan a tiré du livre. Voir Ball et Soljenitsyne.

Léger, Diane Carmel. *L'arbre de Maxine* / *Qui est dans l'arbre de Maxine?* (jeunesse, traduction)
1992 - À Sechelt (CB), l'International Woodworkers of America exige qu'on retire des écoles primaires ce titre « opposé au point de vue de l'industrie forestière ». Le conseil scolaire tient bon.

■ Lelait, David. *Le guide de la gay culture*
1998 - Même si aucune plainte n'est émise, Hachette élimine ce livre au Québec dès sa sortie, car il affirme qu'au Canada, « la majorité sexuelle est fixée à 14 ans », ce qui pourrait promouvoir la pédophilie.

■ Lemieux, Robert, Paul Rose et Nicole Daignault. *Dossier sur les prisonniers politiques au Québec* - voir Bourgault

Lemire, Jeff. *Essex County : Ontario, Canada* (titre français, BD, traduction)
2011 - À cause du « vocabulaire choquant » utilisé dans cet album pour adultes d'un artiste lauréat de deux prix Schuster, une bibliothèque (ON) est priée de le retirer des rayons. Le personnel refuse.

Lennon, John et Hunter Davies. *Les lettres de John Lennon* (traduction)
2018 - Selon une plainte émise en vain dans une bibliothèque (AB), ces textes auraient dû rester privés.

–. *L'escole des filles* ou *La philosophie des dames*
1958 - Premier roman libertin paru en France (1655), ce livre est interdit aux douanes. Voir L'Arétin.

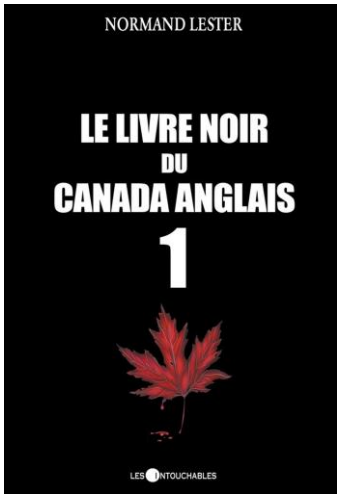

Lester : partisanerie Intouchables

■ Lester, Normand. *Le livre noir du Canada anglais*, t. 1
2001 - Jugeant qu'un reporter ne doit pas s'identifier à « des sujets controversés », Radio-Canada suspend l'auteur avec solde pendant qu'un comité étudie la question. Le livre fait un tabac en librairie, le conflit est réglé à l'amiable et Lester publie deux autres tomes sur le sujet.

Madonna : controverse Warner

–. *L'herbe bleue : journal d'une jeune fille de 15 ans* (traduction) - voir Sparks

■ Loiselet, André. *Le mal des anges* - voir Vallières

Lowry, Lois. *Le passeur* (jeunesse, traduction)
1998 - Dans le comté de Simcoe (ON), une personne juge que ce titre lauréat de la médaille Newbery s'adresse à la 4e année du secondaire et demande son retrait d'une école primaire – en vain.

Lucas, George, et coll. *La guerre des étoiles* (série, traduction)†
1992, 1994 - Les 4e, 5e et 6e films de cette série (aussi adaptés en livres) sont détenus aux douanes pour obscénité, puis admis. Deux ans plus tard, cela se répète pour le jeu *Star Wars : Tie Fighter*.

■ MacLennan, Hugh. *Le temps tournera au beau* (traduction)
1960 - Le ministère de l'Éducation (MB) fait retirer des écoles secondaires ce roman « vulgaire » d'un lauréat de cinq prix du Gouverneur général, car on y trouve entre autres des jurons militaires.

Madonna (Louise Ciccone). *Sex* (titre français, traduction)
1992 - Retenu aux douanes, ce titre est ensuite admis même si on y trouve des photos plus osées que dans bien des ouvrages interdits.

Mailer, Norman. *Les nus et les morts* (traduction)
1949 - Ce grand succès est interdit sur l'ordre du ministre du Revenu. « Je ne veux pas que ma fille le lise », dit-il... même s'il n'a pas de fille.

Mairowitz, David Zane. *Kafka* (traduction)
2007 - Lauréat du prix Haxtur, ce livre illustré par Robert Crumb* est saisi aux douanes en tant que littérature haineuse, puis admis.

Major, Kevin. *Tiens bon!* (jeunesse, traduction)
1980, 1988 - À Winnipeg (MB), une personne refuse que son enfant rende ce roman primé au langage franc à sa bibliothèque scolaire. Huit ans plus tard, des conférences de l'auteur sont par ailleurs annulées dans une école secondaire d'Estevan (SK) à cause de ce titre.

Manara, Milo. *Candide caméra*; *Le déclic* (3 t.); *Kama Sutra*; *Le parfum de l'invisible* (BD, traduction)
1994-2006 - Ces BD d'un auteur primé sont interdites aux douanes pour obscénité, mais *Kama Sutra* et les *Déclic* sont admis en 2000 et en 2006. Voir Pichard et Vātsyāyana.

■ Manara, Milo (ill.), et Apulée. *La métamorphose de Lucius* (BD, traduction)
2000 - La police demande à Diffusion Mirabel de rappeler cette adaptation d'un texte du 2e siècle sur les amours d'un homme transformé en âne. Bien des libraires obtempèrent.

■ Manu Militari (pseudonyme). «L'attente» (chanson), sur *Marée humaine*†
2012 - Lauréat de deux Félix, ce rappeur annonce son CD avec la vidéo de cette chanson traitant de la guerre en Iraq du point de vue d'un rebelle qui attaque un convoi canadien. Le ministre de la Culture James Moore l'accuse de «glorifier les talibans», et note que l'artiste a jadis été financé par Musicaction, un groupe soutenu par le gouvernement du moment qu'aucun de ses projets n'est indécent, pornographique, haineux, diffamatoire ou illégal. («Il me semble que la vidéo enfreint au moins trois de ces catégories», dit-il en promettant que des «mesures appropriées» seront prises.) Pour éviter une perte de subvention, la chanson est coupée du CD annoncé et le clip, brièvement retiré de YouTube.

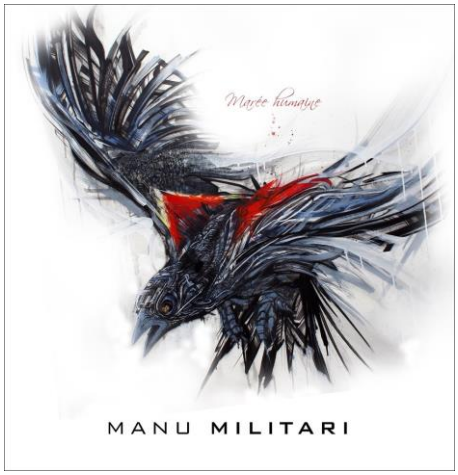

Manu Militari : louange des talibans 7e ciel

Marineau : traumatisme Gravel

Mapplethorpe, Robert. *Photographies*
2016 - Lors de l'exposition «Focus: Perfection» du Musée des Beaux-Arts de Montréal, la bibliothèque de Westmount place ce recueil en vitrine. On ne voit aucune des images sexuelles ayant rendu l'artiste célèbre, mais une plainte en provoque quand même le retrait trois jours plus tard.

Marber, Patrick. *Tout contre* (traduction, théâtre)†
2006 - La sexualité explicite et les écarts de langage du film *Closer, entre adultes consentants* – tiré de cette pièce primée – suscite une plainte dans une bibliothèque (ON). Celle-ci conserve toutefois le DVD.

■ Marcault, Charles. *L'art de tromper, d'intimider et de corrompre l'électeur*
1947 - Emprunté à la bibliothèque de l'Assemblée nationale par le premier ministre Maurice Duplessis, ce livre ironique n'est jamais retourné. Un nouvel exemplaire est acheté et le système de prêt est révisé.

■ Margueritte, Victor. *La garçonne*
1936 - Pour le film† tiré du livre, voir la section «Cinéma». Voir aussi L'Arétin et «L'enfer de Québec».

■ Marineau, Michèle. *L'été des baleines* (jeunesse)
±1991 - Ce récit traitant de sexualité adolescente, la visite de cette auteure primée est remise en question dans une école de Princeville. Elle est réautorisée quand un sondage révèle que cela ne traumatisera pas les jeunes.

■ Marois, André. *Blanc comme la mort. 10 ans, pas méchant. Du cyan plein les mains. La fonction. La forêt des insoumis. Mesures de guerre. 9 ans, pas peur. Sa propre mort. Un ami qui te veut du mal. Le voleur de sandwichs. Les voleurs de mémoire. Les voleurs d'espoir. Les voleurs du soir. Petit Pat*, t. 1-2. *Où est Agota?* (jeunesse) - voir Bissonnette

■ Marston, William M. *Wonder Woman* (série BD, traduction) - voir Aragon et Kane

Martchenko, Michael (ill.), et Allen Morgan. *Le plombier;Le camion* (jeunesse, traduction)
2006, 2018 - Une plainte est émise auprès des bibliothèques de Calgary (AB) et de Toronto (ON), car le jeune héros de ces albums absurdes se lance dans d'étranges aventures nocturnes. Les bibliothèques refusent de retirer ces albums des rayons.

Martchenko, Michael (ill.), et Robert Munsch. *J'ai envie* (jeunesse, traduction)
1988 - Dans une école torontoise (ON), le leitmotiv «je dois aller faire pipi» de ce livre du plus populaire auteur d'albums du monde est rayé et remplacé par «je dois aller à la toilette».

Martchenko (1989) : affront Annikin

Martchenko, Michael (ill.), et Robert Munsch. *L'habit de neige* (jeunesse, traduction)
1989 - Outré par ce récit où une professeure et un directeur d'école échangent par erreur leurs vêtements en tentant d'habiller un élève, le directeur d'une école primaire de Lloydminster (AB/SK) retire l'album des rayons. Une autre école du district lui emboîte le pas.

Martchenko, Michael (ill.), et Robert Munsch. *Drôles de cochons!* (jeunesse, traduction)
±1992 - Dans la bibliothèque d'une école primaire (MB), l'album est retiré des rayons parce que le récit dépeint un «défi à l'autorité».

■ Martel, Suzanne. *Jeanne, fille du roi* (jeunesse)
1993 - Ce roman historique primé est retiré des bibliothèques scolaires de Regina (SK), car un personnage peu éclairé dénigre les autochtones. Lors d'une réédition, les éditions Groundwood coupent des passages et en modifient d'autres, sans informer l'auteure.

Marx, Karl, et Friedrich Engels. *Manifeste du parti communiste*
1921-1957 - Invoquant la section 98 du *Code criminel*, la GRC fait maintes descentes dans les bureaux du parti communiste et confisque sa littérature. Ce harcèlement est déclaré illégal en 1937, mais continue au Québec jusqu'en 1957 (voir la section « Chronologie »).

■ Masi, Pino. « La tarantelle de la rue Tibaldi » dans *Chansons de lutte et de turlute* (chanson) - voir Alix

Matsumoto, Izumi. *Les tribulations de Orange Road*, 5 compilations (série BD, traduction)† - voir Takahashi

Mattioli, Massimo. *Squeak the Mouse* (titre français, BD, traduction)
1993, 1994 - Oeuvre d'un artiste lauréat des prix Yellow Kid et Micheluzzi, cet album est saisi aux douanes pour « pénétration anale » et est incinéré avant que la décision puisse être portée en appel, de concert avec le nº 5 de la revue *Weirdo* de Robert Crumb*, inclus dans le même envoi. Or, le motif invoqué ne s'applique qu'à 7 cases sur 490, ce qui est loin d'en faire la « caractéristique dominante » requise pour justifier une interdiction. L'interdit est néanmoins maintenu et une nouvelle saisie a même lieu à la frontière l'année suivante.

Mattioli : pénétration anale Catalan

Matzneff, Gabriel. *Journal* / *Carnets noirs* (15 t.)
2020 - Lors du procès de l'auteur pour agression sexuelle, la Grande bibliothèque et la bibliothèque de Gatineau retirent ces titres des rayons.

■ Maupassant, Guy de. « Le masque »†, « La maison Tellier »†, « Le modèle »†
1952 - Le film « salace » *Le plaisir* tiré de ces textes est interdit au Québec – voir la section « Cinéma ». Voir aussi « L'enfer de Québec ».

McBride, Will (photo), et Helga Fleishhauer-Hardt. *Fais voir!* (jeunesse, traduction)
1975, 2001 - Œuvre d'un photographe primé, cet album d'éducation sexuelle qui inclut des nus préadolescents est saisi aux douanes, puis admis. Les éditions MacMillan sont ensuite accusées d'obscénité en cour (ON), mais le juge affirme que le titre n'enfreint pas la loi. Toutefois, quand un pédophile est arrêté en 2001 en possession du livre, une autre juge qualifie ce dernier de pornographie juvénile.

McCarthy, Cormac. *Un enfant de Dieu* (traduction)†
2016 - Dans une bibliothèque (CB), deux plaintes décrient les scènes de « sexualité explicite » et de « nécrophilie » qu'on trouve dans le film que le réalisateur James Franco tire du livre de cet auteur lauréat d'une quinzaine de prix littéraires. Le DVD reste en place.

McIntosh, Patti. *La remarquable Maria* (jeunesse, traduction) - voir Langlois

McKee, David. *Bernard et le monstre* (jeunesse, traduction)
2008 - Selon une plainte émise en vain dans une bibliothèque (SK), cet album d'un auteur primé encourage la négligence parentale.

McNeil, Roderick Edward. *The Other Hollywood: l'histoire du porno américain par ceux qui l'on fait* (traduction)
2008 - Une plainte rejetée par une bibliothèque (ON) juge cette étude – bien cotée par *Publisher's Weekly* – « inappropriée et trop explicite ».

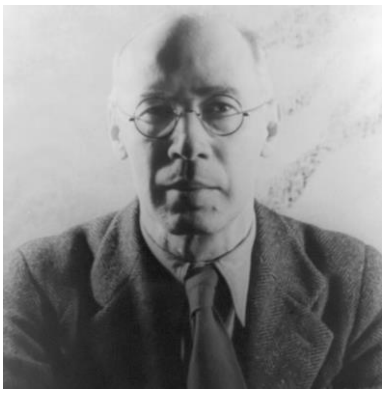
Miller (1970) : hardiesse Carl Van Vechten

Mésange, Baptistine (ill.), et Valérie Weishar-Giuliani. *Mon ours Nestor* (jeunesse)
2019 - La bibliothèque d'Ottawa (ON) supprime cet album parce qu'un enfant y manque de respect pour les autochtones en faisant porter une coiffure de plumes à son ours.

Metalious, Grace de Repentigny. *Peyton Place* (traduction)
1956 - Jugé immoral, ce grand succès est interdit aux douanes, puis autorisé en 1958.

■ Michel, Jacques. « Un nouveau jour va se lever » (chanson) - voir Vigneault

■ Midam (Michel Ledent). *Kid Paddle*, 6 t. (série BD)
2001 - Deux écoles primaires de Montréal se défont de cette populaire série liée aux jeux vidéo.

Mikimoto, Haruhiko. *Macross*, 8 compilations (série BD, traduction)† - voir Takahashi

■ Miller, Arthur. *Les sorcières de Salem* (théâtre, traduction)†
1957 - Le film tiré de cette pièce primée est fort raccourci au Québec. Voir la section « Cinéma ».

■ Miller, Henry. *Jours tranquilles à Clichy* (traduction)†
1970 - Vu sa « hardiesse », le film tiré de ce livre est banni trois mois au Québec, puis admis et rebanni. Voir Nin (1996) et la section « Cinéma ».

Miller, Henry. *Tropique du Cancer*. *Tropique du Capricorne*. *Sexus* (traduction)
1938, 1961 - Le premier titre est jugé obscène aux douanes et, en 1961, la GRC en saisit tous les exemplaires dans les librairies et les bibliothèques (l'œuvre figurera par la suite sur maints palmarès mondiaux). Pour les deux autres volumes, voir L'Arétin.

■ Miron, Gaston. *Deux sangs. L'homme rapaillé* - voir Bourgault

Mitchell, William Ormond. *Qui a vu le vent?* (traduction) - voir Soljenitsyne

■ Mitton, Jean-Yves. *Attila… mon amour*, t. 1-2 (BD) - voir Amblevert

Mœbius (Jean Giraud, ill.). *Chroniques métalliques*
1992 - Même si bien des bibliothèques publiques du pays possèdent ce recueil d'illustrations d'un bédéiste primé, un exemplaire est saisi aux douanes sous prétexte qu'on y trouve entre autres un « enfant percé d'aiguilles » et un « animal dévorant une proie » – ce qui ne fait pourtant pas partie de la liste des raisons selon lesquelles un volume peut être détenu à la frontière.

Mohr, Merilyn Simonds. *Le courage et l'horreur* (traduction) - voir Weisbord

■ Molière (Jean-Baptiste Poquelin). *Le Tartuffe ou L'imposteur* (théâtre)
1694 - Au Bas-Canada, Mgr de Saint-Vallier condamne la pièce en affirmant que ces « comédies ne sont pas seulement dangereuses, mais qu'elles sont absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes et qu'on ne peut y assister sans péché ».

Molière : activité criminelle Mignard

■ Molnar, Ferenc. *Liliom* (traduction, théâtre)†
1934 - Le film que le réalisateur maintes fois primé Fritz Lang tire de cette pièce est interdit au Québec parce qu'on y trouve une maîtresse et un amant, de même qu'une scène de « séduction » et un « dialogue au sujet de la justice ». Voir la section « Cinéma ».

■ Mongeau, Serge. *Évolution de l'assistance au Québec. Kidnappé par la police* - voir Bourgault

■ Montpetit, Charles. *Temps perdu. Temps mort* (jeunesse)
1998 - Après une conférence de l'auteur dans une école de Greenfield Park, la mère d'un jeune qui a acheté *Temps perdu* (finaliste du prix du Conseil des arts) critique la première phrase — « Tue-le! » — proférée lors d'une bagarre entre deux élèves. La directrice exige alors que l'auteur ne parle plus du livre et de sa suite *Temps mort* (prix du Gouverneur général) lors d'autres rencontres dans l'école.

■ Montpetit, Charles (anthologiste). *La première fois*, t. 1-2 (jeunesse)
1992-2002 - Cinq écoles secondaires invitent l'écrivain à donner une conférence après la parution de cette anthologie regroupant des premières expériences sexuelles vécues (sélection White Raven des meilleurs livres jeunesse du monde)… mais elles refusent de distribuer les livres que le ministère de la Culture leur envoie, craignant d'*éventuelles* réactions parentales. En 1996, *La première fois* est par ailleurs le seul titre que l'Union des écrivaines et des écrivains québécois dote d'un avertissement dans son *Répertoire* des artistes disponibles pour des rencontres scolaires, et ce, même si l'organisme condamne l'étiquetage des livres dits « sujets à controverse » (voir page 3). Six mois après le dépôt d'un grief par l'auteur, l'Union admet qu'elle lui « porte préjudice ». Voir aussi Bissonnette.

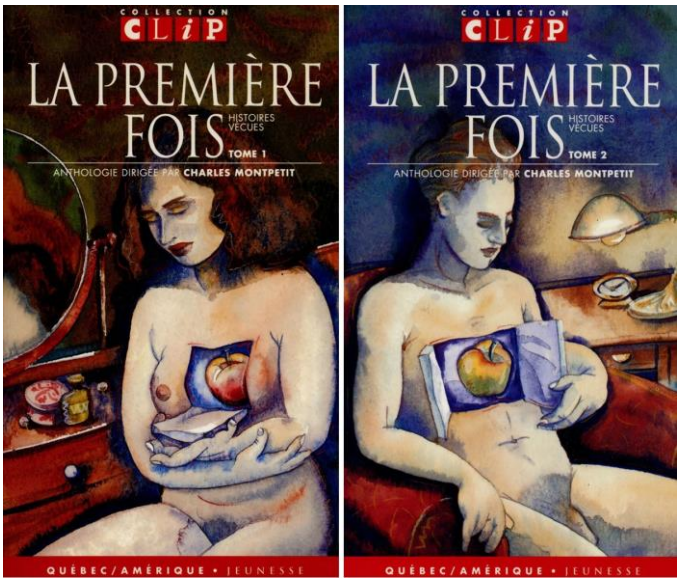

Montpetit : possibilité de choquer Québec/Amérique

Moore, Alan. *Filles perdues* (BD, traduction) - voir Gebbie

Moore, Tony (ill.), et Robert Kirkman. *Walking Dead*, ± 18 t. (titre français, série BD, traduction)
2013 - Accusée de « violence » et de « vulgarité », cette populaire série est retirée d'une bibliothèque scolaire (AB).

Morgan, Allen. *Le plombier*; *Le camion* - voir Martchenko

Morgan, Claire (Patricia Highsmith). *Carol* (traduction) - voir Albee

■ Morin, Michel, et Yvon Landry. *Les perronismes*
2001 - L'ex-entraîneur du Canadien Jean Perron n'ayant pu obtenir une injonction contre ce recueil mélangeant des citations authentiques et fictives (dûment départagées), il poursuit les éditions des Intouchables pour atteinte à sa réputation.

Morris (Maurice De Bevere, ill.), René Goscinny et coll. *Lucky Luke*, ± 70 t. (série BD)
± 2000 - Quand l'intégrale de cette célèbre série est commandée pour une école primaire de Kelowna (CB), la bibliothécaire rejette les albums, car le héros y fume parfois – même si, en fait, ce n'est plus le cas depuis 1983 (*Fingers*, tome 53). Voir aussi Hergé.

Movsessian, Shushann. *Bonjour la puberté! Tout ce qu'une jeune fille doit savoir* (jeunesse, traduction) - voir Spilsbury

Moyes, Jojo (Pauline Sara Jo). *Avant toi*† (traduction)
2016 - Une bibliothèque (AB) est priée en vain de coller un avertissement sur le boîtier du film primé tiré de ce livre traitant d'euthanasie.

Mühle, Jörg (ill.), et Rob Lloyd Jones. *Fenêtre sur un bateau pirate* (jeunesse, traduction)
2010 - Une plainte dénonce les détails « sanglants » de ce livre d'images humoristique, mais la bibliothèque visée (CB) le conserve.

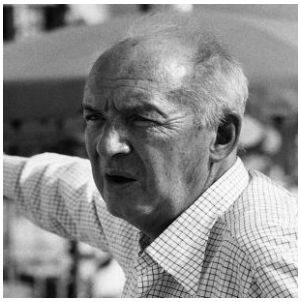

Nabokov : pédophilie Mori

Munro, Alice. « L'ours qui traversa la montagne » dans *Un peu, beaucoup, pas du tout* (traduction)†
2008 - Dans une bibliothèque (MB), une plainte décrie en vain les « sous-entendus sexuels » du film primé *Loin d'elle* que Sarah Polley tire de ce texte d'une triple lauréate du prix du Gouverneur général.

Munsch, Robert. *Drôles de cochons. L'habit de neige. J'ai envie. Une promesse, c'est une promesse* (jeunesse, traduction) - voir Krykorka et Martchenko

Murphy, Julie. Miss Dumplin (jeunesse, traduction)
2019 - Une bibliothèque (AB) est priée en vain de coller un avertissement (« langage / sexualité ») sur ce livre.

Nabokov, Vladimir. *Lolita* (traduction)†
2015 - Choisi par le National Board of Review comme un des 10 meilleurs films de 1997, le long métrage qu'Adrian Lyne tire du roman est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis. Voir aussi *Jours d'inceste*.

■ Navarre, Yves. *Killer* (titre français). *Portrait de Julien devant la fenêtre*
±1989 - Publiés à Paris chez Laffont et Flammarion, ces récits québécois qui comportent des personnages homosexuels sont saisis aux douanes quand des libraires tentent de les importer. Voir Bataille.

■ Navarro, Pascale. *Interdit aux femmes* - voir Collard

Nazarieff, Serge. *Jeux de dames cruelles : photographies 1850-1960*
1994 - Ces photos d'époque publiées par la maison d'art Taschen sont jugées obscènes aux douanes.

Neel, Julien. *Journal infime* (série BD *Lou*, jeunesse)
2017 - Dans une bibliothèque (CB), une plainte réclame en vain que cet album soit classé « pour ados ».

Nielsen, Susin. On est tous faits de molécules (jeunesse, traduction)
2018 - Une plainte rejetée par une bibliothèque (CB) juge « vulgaire » ce livre d'une auteure primée.

Nin, Anaïs. *Alice et autres nouvelles* (anthologie, traduction); *Vénus érotica* (traduction)
2001, 2018 - Le premier titre est jugé obscène aux douanes, puis admis. Selon une plainte remise à la bibliothèque d'Ottawa (ON), le second contrevient au *Code criminel*; le livre est conservé en place.

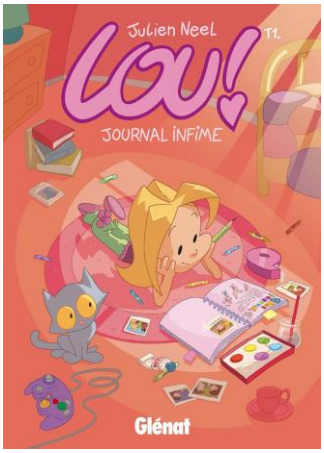

Neel : âge inapproprié Glénat

Nin, Anaïs. *Henry et June* (traduction)†
1996 - Nommé aux Oscars, le film que Philip Kaufman tiré de cette biographie d'Henry Miller* est jugé obscène aux douanes, puis admis.

Oates, Joyce Carol. *Foxfire* (titre français, traduction)
1996 - Ce roman de la lauréate de 22 prix littéraires faisant partie de la liste de lecture des élèves avancés à l'école Milton High (ON), le groupe Parents Against Corrupt Teachers exige son retrait en citant une centaine d'extraits jugés douteux, violents, communistes ou androphobes. Quatre députés appuient la campagne sans avoir lu le livre, et on tente en vain de poursuivre la directrice de l'école. Les élèves défendent le volume, mais le conseil scolaire le met de côté pour un an, puis l'accepte si un second choix est offert aux jeunes.

Obermayer, Bastian, et Frederik Obermaier. *Le secret le mieux gardé du monde : le roman vrai des* Panama Papers (traduction)
2017 - Dans une bibliothèque (CB), une plainte qualifie le livre d'inexact et exige en vain qu'il ne soit pas classé comme documentaire.

O'Brien, Edna. *La jeune Irlandaise* / *Les filles de la campagne* (traduction) - voir Laurence

■ O'Flaherty, Liam. *Monsieur Gilhooley* (traduction)†
1939 - Le film *Dernière jeunesse*, que le réalisateur primé Jeff Musso tire du livre, est modifié au Québec. Voir la section « Cinéma ».

Paré : nudisme Courte échelle

O'Nan, Stewart. *Des anges dans la neige* (traduction)†
2014 - Selon une plainte rejetée par une bibliothèque (CB), le film tiré de ce livre primé aurait dû être retiré ou comporter l'avertissement « deux meurtres, un suicide ».

Orwell, George. *1984* (traduction) - voir Soljenitsyne

Ostrovsky, Victor. *Mossad* (traduction) - voir Hoy

■ –. *Où est passé Ben Laden ?* (BD)
2001 - La Ligue des noirs du Québec réclame en vain une injonction contre cette BD parodique où George W. Bush traite le général Powell de « sale nègre ».

■ Ouellette, Sylvie. *Maria Monk*
2010 - Ce roman historique traitant d'abus à l'Hôtel-Dieu de Montréal est qualifié de « pure haine anticatholique » dans une plainte rejetée par une bibliothèque (ON).

■ Pagliaro, Michel. « J'ai marché pour une nation » (chanson) - voir Vigneault

■ Paré, Roger. *L'alphabet* (jeunesse)
1992 - Cet album primé inclut un nudiste à la lettre N. À Red Deer (AB), une mère s'en plaint auprès de l'école primaire G.W. Smith, qui retire le livre des rayons. Puis, à la demande du distributeur d'une édition destinée aux classes d'immersion des États-Unis, « Un nudiste » devient « Une Norvégienne » et le personnage aux cheveux longs est rhabillé en femme.

Parenteau : pamphlet Bull-doser

■ Parenteau, François. *Délits d'opinion*
2005 - Jugé trop « pamphlétaire » par Radio-Canada, cet humoriste primé est congédié de l'émission radio *Samedi et rien d'autre*, où il rédigeait depuis huit ans les chroniques réunies dans ce recueil.

Parnell, Peter. *Et avec Tango, nous voilà trois!* (jeunesse, traduction) - voir Cole

Pasolini, Pier Paolo. *Rêve d'une chose* (traduction) - voir Bataille

Pasternak, Boris. *Le docteur Jivago* (traduction)†
2018 - Une bibliothèque (CB) refuse d'éliminer le film oscarisé tiré de ce roman nobélisé, jugé antisémite.

Paterson, Katherine. *Le royaume de la rivière* / *Le secret de Terabithia* (jeunesse, traduction)
2006 - Un parent se plaint de la présence des mots « pervers » et « chemisier transparent » dans ce roman primé. Le conseil scolaire catholique d'Ottawa (ON) suggère que l'enfant du plaignant étudie un autre livre.

■ Péan, Stanley. *La mémoire ensanglantée* (jeunesse)
±1995 - Finaliste aux prix du Gouverneur général, ce titre est retiré d'une bibliothèque scolaire de Calgary (AB) pour des « raisons religieuses ». L'auteur apprend par la suite qu'on s'oppose en fait à un passage où deux jeunes se caressent lors d'un bain de minuit.

■ Péan, Stanley. *L'appel des loups* (jeunesse)
±1998 - Estimant que l'auteur fait la « promotion des sectes et du suicide collectif », un enseignant tente en vain de monter le ministère de l'Éducation contre ce roman destiné aux 13-17 ans, et lauréat du prix du CRSBP Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Péan : promotion du suicide Courte échelle

■ Pelletier, Mario. *La Caisse dans tous ses états*
2009 - Quand l'auteur refuse d'amender certaines de ses affirmations sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, les éditions Carte blanche retirent le livre du marché pendant quatre jours, craignant une poursuite. La vente reprend ensuite normalement.

Perrault, Charles. *Le petit chaperon rouge* (jeunesse) - voir Grimm

■ Peter, Harry (ill.). *Wonder Woman* (série BD, traduction) - voir Aragon et Kane

Peyrefitte, Roger. *Roy* - voir Bataille

■ Piaf, Édith. « L'hymne à l'amour » dans *Je chante Édith Piaf* (chanson)
2012 - Pour enseigner cette chanson, un professeur de l'école Saint-Gabriel-Lalemant l'ampute du vers « Dieu réunit ceux qui s'aiment ». Les ministres de l'Éducation et de la Culture protestent mais le conseil scolaire de Sorel-Tracy estime que c'était « de bonne foi ».

Pichard, Georges (ill.) et Mallanaga Vātsyāyana. *Kama Sutra*, t. 2 (traduction)
1994 - L'édition qu'illustre ce grand bédéiste, professeur à l'École des arts appliqués de Paris, est interdite aux douanes pour obscénité. Voir aussi Manara et Vātsyāyana.

Pichard, Georges. *La religieuse. La voie du repentir. Madoline*, t. 2. *Marie-Gabrielle en Orient. M.C.P.M.. Madoline*, t.1. *Marie-Gabrielle de Saint-Eutrope* (BD)
2001-2005 - Adaptée d'un classique de Diderot (1760), la BD *La religieuse* est interdite aux douanes en 2001, de concert avec les quatre albums suivants de la liste ci-dessus (et deux de plus en 2002-2003). En 2005, le dernier des sept titres est à nouveau saisi, puis admis.

Piñeiro, Juan Bautista. *Les amours du Nil* - voir Albee

■ Pirandello, Luigi. *Comme tu me veux* (théâtre, traduction)†
1934 - Le film *Le grand jeu* que Jacques Feyder tire du texte de cet auteur nobélisé est interdit au Québec (« meurtre passionnel, scène de coucherie, danses indécentes »). Voir la section « Cinéma ».

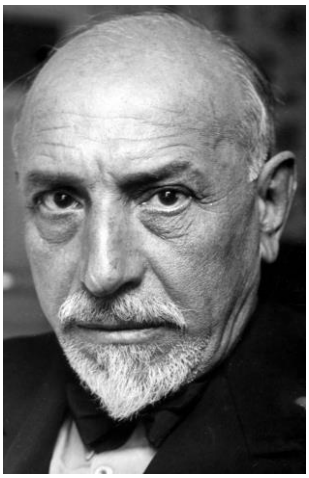

Pirandello : indécence anon.

■ Poirier, Nadine. *Adios* (titre français, jeunesse) - voir Bissonnette

■ Pomerleau, Gervais. *L'affaire du cachalot noir. Tison ardent. La complainte des huarts. Les colères de l'océan* (jeunesse)
1995 - Quand un étudiant monte une exposition sur les dégâts dus au pétrolier *Irving Whale*, la direction de la Polyvalente des Îles-de-la-Madeleine le somme d'en retirer ces livres vu que l'auteur « ne sait pas de quoi il parle » et que « c'est bourré d'exagérations ». Le jeune obtempère, mais un tollé médiatique s'ensuit.

Poulin, Andrée. *La plus grosse poutine du monde* (jeunesse)
2017 - Une école (ON) proteste en vain contre ce livre primé parce que le mot « fesses » est traduit par « ass ».

■ Pouliot, Luc. *La course contre le monstre. Les dents du fleuve. Le diable et l'istorlet. Petit Gros et Grand Chapeau. Le voyage des chats* (jeunesse) - voir Bissonnette

■ Prévert, Jacques. « Pour toi mon amour », dans *Paroles* (poème)
2021 - Une étudiante de Toronto (ON) juge « insensible » ce poème comparant une relation amoureuse à un marché aux esclaves. Le conseil scolaire met l'enseignante en congé quelques semaines, puis émet un blâme et la menace de renvoi si cela se reproduit.

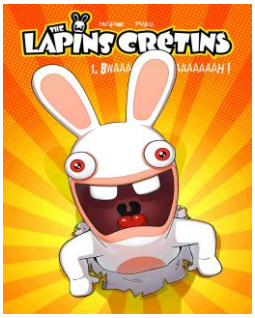

Pujol : bassesse 2 royaumes

Pujol, Romain (ill.), et Thitaume (Matthieu Gargallo). *Bwaaaaaaaaaah!* (série BD *The lapins crétins*)
2016 - Malgré une demande de retrait, la bibliothèque d'Ottawa (ON) conserve cet album de « très bas acabit ».

■ Prévost, Marcel. *Les demi-vierges*†
1937 - Jugé « immoral » et « grivois », le film tiré de ce roman d'un Académicien est interdit au Québec, car il traite de suicide et d'un « ménage d'intérêt » – voir la section « Cinéma ». Voir aussi « L'enfer de Québec ».

Pullman, Philip. *À la croisée des mondes*, t. 1-3 (série jeunesse, traduction)
2007, 2011 - Le conseil scolaire catholique d'Halton (ON) bannit cette série primée quand l'athéisme de l'auteur est décrié. Quatre ans plus tard dans une bibliothèque publique (AB), la série est accusée d'« encourager le satanisme et la violence », mais les livres ne sont pas pour autant retirés des rayons.

■ Racine, Jean. Œuvres complètes (théâtre)
1970 - Lors de la crise d'Octobre (voir la section « Chronologie »), ces pièces font partie des imprimés dont la possession est interdite en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, tout comme pour les livres sur le… cubisme. (Une allusion à Cuba?)

■ Radiguet, Raymond. *Le diable au corps*†
1949 - Primé au Festival de Bruxelles mais qualifié d'« antimilitariste », le film que Claude Autant-Lara tire de ce roman est interdit au Québec. Voir la section « Cinéma ».

■ Rancourt, Sylvie. *Mélody*, t. 1-10 (série BD) - voir Boivin

Raymond, Alex. *Flash Gordon* (série BD, traduction) - voir Foster

■ Réage, Pauline (Anne Cécile Desclos). *Histoire d'O*
1967 - Lauréat du prix des Deux Magots, le livre est saisi à Montréal chez les libraires Bryan Melzack et Guy Delorme, qui passent six ans en cour pour avoir possédé et distribué « des choses obscènes », jusqu'à ce que la confiscation soit annulée en appel. Voir aussi Bataille, Crepax, L'Arétin.

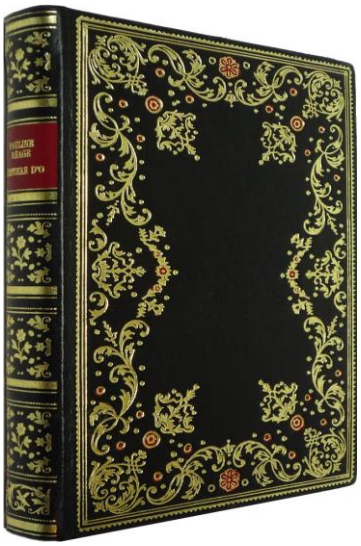

Réage : possession illégale Famot

Reed, Barry. *Verdict* (traduction)†
±1985 - En nomination pour cinq Oscars, le film que le réalisateur primé Sidney Lumet tire de ce livre à succès est saisi aux douanes pour obscénité. Il est jugé admissible par la suite.

Remarque, Erich Maria. *À l'ouest, rien de nouveau* (traduction) - voir Soljenitsyne

■ Renaud, Jacques. « Le cassé » dans *Le cassé et autres nouvelles*
1971, 1982 - En chaire, le curé de St-Pierre-de-Sorel décrie ce texte « obscène et blasphématoire », et l'exécutif du Cégep Bourgchemin exige son retrait des cours. Onze ans plus tard au Cégep de Shawinigan, ce titre et trois récits d'Yves Thériault* sont jugés « pervers », de « très mauvais goût » et d'une « cruauté sadique », entre autres par le CLSC de St-Tite. La direction bannit tout livre des deux auteurs et suspend le professeur, même si le département de français approuve « Le cassé » depuis 1974 et même si les élèves peuvent choisir d'autres lectures.

Reuben, Dr David. *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander* (traduction)†
±1985 - Le film que le réalisateur oscarisé Woody Allen tire de ce titre est saisi aux douanes pour obscénité, et admis par la suite.

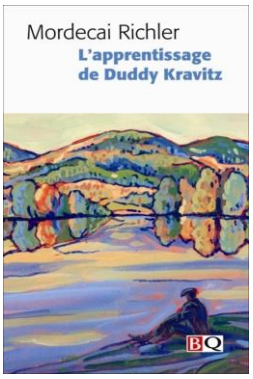

Richler : scabrosité BQ

■ Reynolds, Jonathan. *Horreur en 3D. Nocturne* (jeunesse) - voir Bissonnette

■ Ribera, Julio (ill.). *Le vagabond des limbes*, t. 12, 14 (BD) - voir Amblevert

Rice, Anne. *Les infortunes de la Belle au bois dormant*, t. 2 (traduction) - voir Roquelaure

Richardson, Justin. *Et avec Tango, nous voilà trois!* (jeunesse, traduction) - voir Cole

■ Richler, Mordecai. *L'apprentissage de Duddy Kravitz* (traduction)
1976, 1982, 1990 - Il est maintes fois exigé que ce roman du lauréat de deux prix du Gouverneur général soit retiré du programme d'enseignement au secondaire, entre autres auprès des conseils scolaires de York (ON, de concert avec un livre de Salinger*), d'Etobicoke et d'Essex — dans ce dernier cas pour cause de « vulgarité, d'expressions sexuelles et de sous-entendus scabreux », des motifs qui sont également invoqués contre des titres de Burgess*, Dickey*, Kesey*, Salinger* et Steinbeck*. Les trois demandes sont rejetées. Par contre, le conseil d'Essex prie le corps enseignant d'éviter à l'avenir les livres « pouvant susciter une controverse indue ».

■ Richler, Mordecai. *Oh Canada! Oh Québec! Requiem pour un pays divisé* (traduction)
1992 - Accusant l'auteur d'avoir traité le Québec de « tribu raciste », la députée Pierrette Venne essaie de faire bannir le livre en vertu des provisions contre la propagande haineuse du *Code criminel*. Sa tentative demeure lettre morte.

Riley, Kellee (ill.), Kuni Tomita (ill.), Shakira (Isabel M. Ripoll). *L'école autour du monde* (série *Dora l'exploratrice*, jeunesse, traduction)
2016 - L'album est critiqué parce qu'une occidentale « agit en sauveuse » au Tiers-Monde. La bibliothèque de Toronto (ON) le garde.

Rimbaud, Arthur. « Le cœur supplicié ». « Jeune goinfre ». « Les stupra » (avec Verlaine*) et autres poèmes - voir Bataille

■ Robert, Guy. *Broussailles givrées*
1961 - Congédié du Collège de Gaspé pour un poème critiquant la religion («incendie les cloîtres de bure méditative / déserte l'encens des églises sermonneuses»), l'auteur est anathémisé par la Fédération des collèges classiques québécois. Le livre est saisi en librairie et brûlé.

Roberts, Bruce (ill.), et Yukio Tsuchiya. *Fidèles éléphants* (jeunesse, traduction)
2009 - À la suite d'une plainte, cet album «dérangeant» de deux auteurs primés — qui traite d'un zoo japonais ayant dû abattre des animaux en 1943 — est reclassé parmi les documentaires historiques d'une école (MB), avec mention «pour public averti».

Robertson, Garick (ill.), et Garth Ennis*. *The boys*, t. 5 (titre français, BD, traduction)
2010 - Après avoir acquis cette BD pour adultes traitant de superhéros corrompus (finaliste des prix Eisner et Glaad), une bibliothèque de Surrey (CB) renvoie le livre au service de distribution, jugeant qu'il est «sexiste» et qu'il va «à l'encontre des normes de la ville».

Roche, Charlotte. *Zones humides* (traduction)†
2017 - Une bibliothèque (CB) est priée d'apposer un avertissement («explicite») sur le boîtier du DVD tiré de ce livre. Elle refuse.

Rowling : sorcellerie Daniel Ogren

Roddenberry, Gene, et coll. *Star Trek* (titre français, série, traduction)†
1992 - Un disque laser faisant partie de cette série réputée de livres, d'émissions et de films de science-fiction est détenu aux douanes pour obscénité. Il est jugé admissible par la suite.

■ Rolland, Romain. *Colas Breugnon* - voir Aragon et la section «L'enfer de Québec»

■ Rompré, Hélène. *Au cœur d'Azalée* (jeunesse) - voir Bissonnette

Roquelaure, A.N. (Anne Rice). *Les infortunes de la Belle au bois dormant*, t. 2 (traduction)
2010 - Avisée que ce roman d'une auteure primée traite de domination et «blesse l'esprit et l'âme», une bibliothèque (AB) choisit de le maintenir en place. Voir aussi Bataille.

Rosin, Hanna. *The End of Men : voici venu le temps des femmes* (traduction)
2017 - Une plainte juge cet essai «sexiste», mais la bibliothèque d'Ottawa (ON) le conserve.

Ross, Tony (ill.), et Jeanne Willis. *Je déteste l'école* (jeunesse, traduction)
2013 - Bien que l'écrivaine et l'artiste aient remporté plusieurs prix, ce livre apeure un enfant de 4e année, et sa mère exige qu'une bibliothèque (ON) s'en départisse. Celle-ci refuse.

Roussy, Maxime. Séries *Pakkal* (14 t.) et *Namasté* (26 t.), ainsi que 12 autres titres (jeunesse)
2017 - Quand l'auteur est condamné pour agression sexuelle, ses titres sont retirés du marché.

Rowling, Joanne K. *Harry Potter*, t. 1-7 (série jeunesse, traduction)
2000-2011 - Quand des familles chrétiennes s'opposent à ces mégasuccès traitant de sorcellerie, le conseil scolaire de Durham (ON), l'école Rockwood de Pembroke (ON) et une école primaire de Corner Brook (NF) les retirent des rayons. À Durham, on les remet en place après une assemblée publique. Deux ans plus tard, dans le district de Niagara, une mère qui n'a pas lu les romans tente de les faire bannir parce qu'ils vanteraient la violence, mais le conseil scolaire lui tient tête. Et en 2010-2011, des plaintes exigent en vain que deux bibliothèques (CB) classent les films† tirés de la série dans la section pour adultes à cause de scènes de violence et de sexualité.

Ruby, Joe, Ken Spears et coll. *Scooby-Doo* (série BD, traduction)
2008 - Dans une école (ON), cette série de livres basés sur des dessins animés populaires est critiquée parce qu'on y trouve de la violence et de l'argot, et parce qu'il «existe de meilleurs livres». L'école décide cependant de les conserver sur ses rayons.

■ Rushdie, Salman. *Les versets sataniques* (traduction)
1989 - Jugeant qu'un rêve décrit par ce lauréat du prix Booker est blasphématoire, l'ayatollah Rouhollah Khomeini, de la République islamique d'Iran, offre 1 000 000 $ pour la tête de l'auteur (la somme passe à 2 500 000 $ en 1997). Par la suite, le Canada devient le seul pays occidental où le titre est saisi à la frontière — une décision infirmée le surlendemain. Le premier ministre Mulroney promet la révision des règlements liés aux douanes, mais rien de tel ne se produit. Par ailleurs, le distributeur Québec Livres décide de ne faire aucun envoi d'office et d'accepter une seule commande par librairie. Sans une diffusion libre, «le livre n'existe pas», proteste l'UNEQ.

Russell, Philip Craig, et Neil Gaiman. *L'étrange vie de Nobody Owens* (BD, traduction)
2016, 2019 - Dans une bibliothèque (AB), une plainte exige en vain que cette BD primée soit offerte à un public plus âgé ou dotée d'un avertissement concernant sa « violence graphique ». Trois ans plus tard, la même chose se reproduit à la bibliothèque d'Ottawa (ON).

Sacco, Joe. *Palestine: une nation occupée* (BD, traduction)
1994, 1995 - À Vancouver (CB), un client juif du magasin The Comicshop considère que la version primée de ce reportage publié en fascicules BD constitue de la littérature haineuse. Il alerte la police, qui ne trouve rien à reprocher à l'œuvre. Pendant ce temps, le no 1 de la série est saisi aux douanes pour le même motif, puis admis. Et en 1995, ce numéro est à nouveau arrêté à la frontière, cette fois pour obscénité – puis accepté derechef.

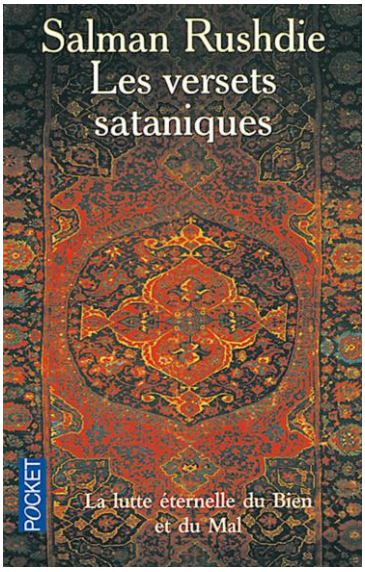

Rushdie : *fatwa* Pocket

■ Sacher, William. *Noir Canada* - voir Deneault

Sadamoto, Yoshiyuki, et coll. *Neon Genesis Evangelion* (titre français, série BD, traduction)†
1998 - Louangé par la critique, le film d'animation éponyme à l'origine de cette série est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis.

■ Sade, Donatien de. *L'école du libertinage* ou *Les 120 journées de Sodome*
1969, 1982 - La maison d'édition québécoise qui publie ce livre osé (1785) reçoit une amende de 400 $. Et 13 ans plus tard, une poursuite de Mgr Raymond Lavoie force les Cinémas Unis à retirer de l'affiche le film que Pier Paolo Pasolini tire du livre. Voir aussi L'Arétin.

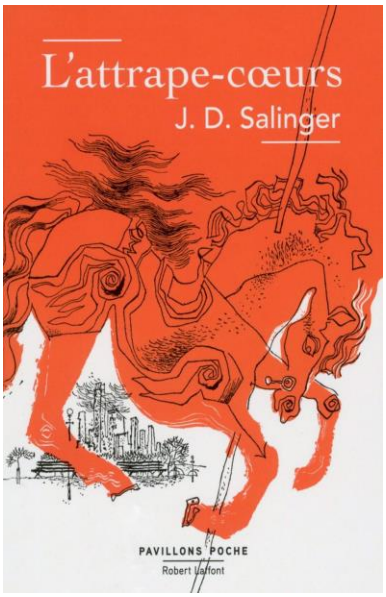

Salinger : langage ordurier Laffont

Sagard, Gabriel. *Le grand voyage du pays des Hurons*
2008 - Dans une bibliothèque (ON), deux plaintes exigent en vain le retrait de ce texte du 17e siècle, où les autochtones sont qualifiés de «sauvages» par des explorateurs européens.

■ Saidi, Ismaël. *Djihad* (théâtre)
2017 - Dans la foulée d'un attentat à la Grande mosquée de Québec, le maire annule la tenue des 20 représentations de cette pièce à succès qui devaient avoir lieu dans des écoles de la ville.

Saint-Laurent, Cecil (Jacques Laurent). *Caroline chérie*. *Le fils de Caroline chérie* - voir L'Arétin

■ Saint Mars, Dominique de. *Max et Lili*, t. 75 (série jeunesse) - voir Bloch

Sale, Tim (ill.), et Diana Schutz. *Grendel: l'enfant du démon*, t. 2 (BD, traduction)
2005 - Centré sur la fille d'un personnage infernal, cet album d'une série lauréate de trois prix Eisner est saisi aux douanes pour obscénité. Il est admis par la suite.

Salinger, J. D. *L'attrape-cœurs* (traduction)
1987 - Le «langage ordurier» de ce classique est souvent décrié, par exemple dans une plainte remise en vain au conseil scolaire du comté de Victoria (ON). Voir Laurence, Richler, Steinbeck.

■ Samain, Pascal. *Les trous de la rue Lartoil* - voir Sernine

Sanderson, Terry. *Gay Kâma Sûtra* (titre français, traduction)
2016 - Une bibliothèque (ON) est priée d'éliminer ce livre « explicite ». Elle ne retient pas l'idée.

Sapphire (Ramona Lofton). *Push / Precious* (titre français, traduction)†
2012 - Le film oscarisé *La véritable Precious Jones* que Lee Daniels tire de ce titre suscite une plainte en bibliothèque (ON), car il «dépeint l'abus physique et sexuel d'enfants en bas âge». Le DVD reste toutefois en place.

Sapphire (Ramona Lofton). *The Kid* (titre français, traduction)
2011- Selon une plaignante, les passages «pornographiques» de ce livre audio (suite du titre précédent) justifient l'ajout d'un avertissement «pour public averti» dans une bibliothèque (ON). Celle-ci refuse toute étiquette.

■ Sartre, Jean-Paul. *Les mains sales*. *Le mur* - voir Aragon

Sattouf, Riad. *L'Arabe du futur*, t. 1-4 (série BD)
2018 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte critique en vain les «stéréotypes» présents dans cette BD primée.

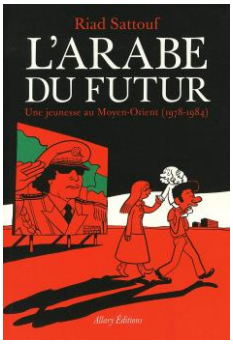

Sattouf : clichés Allary

■ Schnitzler, Arthur. *La ronde* (théâtre, traduction)†
1952 - Le film «salace» que Max Ophüls tire de cette pièce constituée de 10 dialogues amoureux est interdit au Québec à cause de «situations équivoques» et de textes «à double sens». Voir la section «Cinéma».

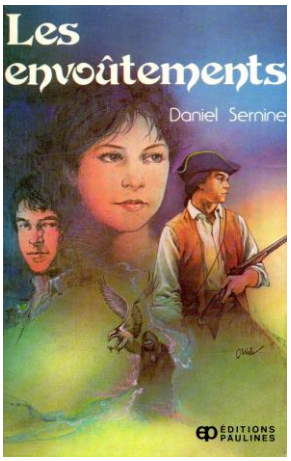

Sernine : occultisme Paulines

Schutz, Diana. *Grendel: l'enfant du démon*, t. 2 - voir Sale

Sendak, Maurice. *Quand papa était loin* (jeunesse, traduction)
2010 - Bien que l'auteur ait remporté le prix Andersen, une bibliothèque (ON) est enjointe de supprimer ce titre parce que les lutins qu'on y trouve «pourraient effrayer les jeunes». La requête est rejetée.

Sendak, Maurice. *Des alligators partout* (jeunesse, traduction)
2013 - Le retrait de cet abécédaire paru en 1962 est exigé en vain d'une bibliothèque (CB) à cause de personnages qui «imitent des Indiens» en se dotant de plumes, d'une pipe et d'un tomahawk.

■ Sernine, Daniel (Alain Lortie). *Les envoûtements* (jeunesse)
1989 - Même s'il a décroché le Grand prix de la science-fiction et du fantastique québécois, l'auteur de ce roman jeunesse voit ses visites dans des classes annulées et la distribution du livre refusée pour cause d'occultisme... alors qu'on ne trouve rien de tel dans le texte, en dépit du titre.

■ Sernine, Daniel (Alain Lortie). *Quand vient la nuit*
1996 - À l'école secondaire Rosemère, deux témoins de Jéhovah opposés au «spiritisme» refusent un examen portant sur ce recueil, et la direction demande au professeur de réviser la note nulle qu'il leur donne. À la suite d'autres plaintes, on interdit aussi à l'enseignant d'utiliser un conte du lauréat du prix du Gouverneur général Yves Thériault*, tout comme un roman de Pascal Samain*, pourtant bien coté par le ministère de l'Éducation et primé en France.

Serpieri, Paolo Eleuteri. *Druuna*, t. 0-1 [retitrés *Morbus Gravis*, t. 1-2], 3, 6, X (série BD)
1989-2000 - La revue *Heavy Metal*, qui publie des tranches du premier tome de cette série du lauréat du prix Harvey, est interdite aux douanes pour obscénité, puis est admise quand l'exportateur arrache les pages problématiques de chacun des exemplaires envoyés au Canada. Neuf ans plus tard, les albums n^{os} 6 et X sont eux aussi prohibés aux douanes au moment où la série atteint la 7^{e} position du palmarès de la revue *Le Point*, toutes catégories confondues. Et deux autres années plus tard, les tomes 0, 1 et 3 sont à leur tour saisis à la frontière, mais sont ensuite admis.

Seuss, Dr (Théodore Seuss Geisel). *C'est bon de faire des bonds* (jeunesse, traduction)
2014 – À cause de la « violence envers un père » supposément promue par ce lauréat du prix Pulitzer, le retrait du livre est exigé en vain à la bibliothèque de Toronto (ON), ainsi que des excuses et des dédommagements.

Sfar, Joann (ill.), et Emmanuel Guibert. *Sardine de l'espace*, t. 4 (BD)
2012 - Dans une bibliothèque (ON), les «jeux de mots vulgaires» de ces auteurs primés sont décriés en vain.

Shakespeare, William. *Hamlet*, *Roméo et Juliette* (théâtre, traduction)†
1910, 1968 - La police (ON) saisit les films basés sur ces pièces pour cause de «violence». Et 58 ans plus tard, la Commission de censure (ON) interdit le long métrage oscarisé que Franco Zeffirelli tire du second titre, entre autres à cause d'une scène de nu où Olivia Hussey interprète Juliette alors qu'elle est âgée de 15 ans.

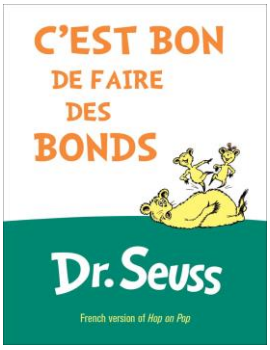

Seuss : abus Raincoast

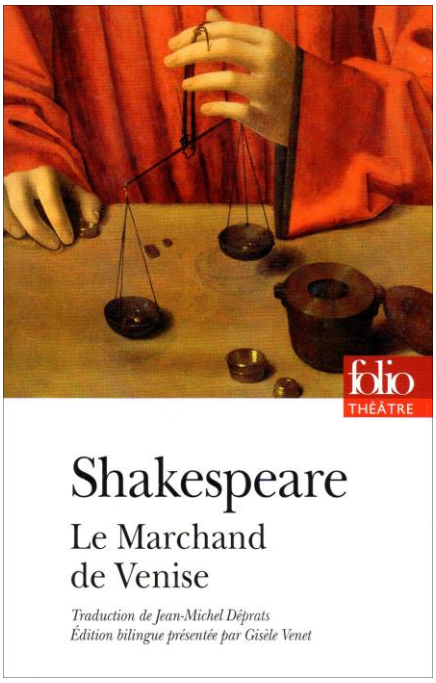

Shakespeare : intolérance Folio

Shakespeare, William. *Le marchand de Venise* (théâtre, traduction)
1986-2018 - Les caractéristiques «antisémites» du prêteur Shylock font que la pièce est maintes fois attaquée. Elle est par exemple retirée en 1986 du premier cycle du secondaire du comté de Waterloo (ON) à cause de plaintes parentales, et en 2018, la directrice de l'école Bishop Strachan (ON) est renvoyée à la suite d'une représentation mal reçue.

Shakespeare, William. *Othello* (théâtre, traduction)
2016, 2017 - À l'Université Queen's (ON) et à Edmonton (AB), la pièce est annulée parce qu'une actrice blanche y joue le rôle-titre, traditionnellement réservé à un homme noir.

Shakespeare, William. *Richard III*, *Macbeth* (théâtre, traduction)†
±1988, 1992 - Ces films sont saisis aux douanes pour obscénité, puis jugés admissibles.

Shakira (Isabel Mebarak Ripoll). *L'école autour du monde* (série *Dora l'exploratrice*, jeunesse, traduction) - voir Riley

■ Shelley, Mary Wollstonecraft. *Frankenstein* (traduction)†
1931-1932 - Tourné avec Boris Karloff, le film que James Whale tire de ce classique de 1818 est interdit à deux reprises au Québec, car le Dr Frankenstein s'y compare à Dieu. Il est admis deux mois plus tard, après plusieurs coupures. Voir la section «Cinéma».

Shelton, Gilbert. *Les fabuleux Freak Brothers*, t. 8 (BD, traduction)
1996 - Ces BD d'un auteur primé sont saisies aux douanes pour obscénité, puis admises.

Shirow, Masamune. *Appleseed*, 2 compilations (série BD, traduction)† - voir Takahashi

Shulman, Irving. *La main chaude* (traduction)
1949 - À Brantford (ON), la maison d'édition American News est poursuivie pour avoir publié ce succès de librairie dans lequel des voyous tuent accidentellement un de leurs professeurs. Le juge ne trouve rien d'obscène au livre.

■ Shuster, Joe (ill.) et Jerry Siegel. *Superman* (série BD, traduction) - voir Aragon

Silverstein, Dr Charles, et Edmund White. *Les plaisirs de l'amour gai* (traduction)
1986 - Quand ce livre populaire est interdit aux douanes pour obscénité, la librairie Glad Day (ON) fait infirmer la décision en cour, ce qui lui coûte 20 000 $. Voir aussi Bataille, Comfort, White.

■ Simard, Francis. *Pour en finir avec octobre*†
1994 - Outré par le script du film *Octobre* que Pierre Falardeau* tire de ce livre, le sénateur Philippe Gigantes exige en vain qu'une subvention accordée au projet soit annulée. Voir la section «Cinéma».

■ Sinclair, Francine, Stéphanie Demers et Guy Bellemare. *Tisser le fil rouge*
2014 - Contrairement à ce que veut la tradition, l'Université du Québec en Outaouais passe sous silence sur son site Internet le lancement de ce recueil dirigé par trois membres du corps enseignant, afin de «ne pas émettre d'informations partisanes et militantes sur le conflit étudiant de 2012» (voir la section «Chronologie»). L'intervention du Syndicat des professeurs permet d'infirmer la décision.

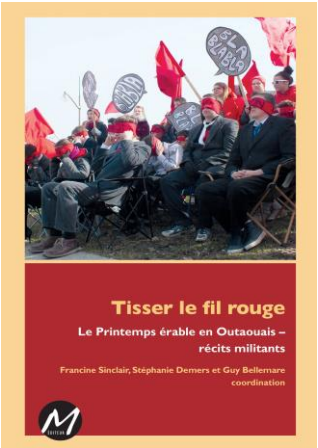

Sinclair : militantisme M

Smart, Elizabeth. *À la hauteur de Grand Central Station, je me suis assise et j'ai pleuré* / *J'ai vu Lexington Avenue se dissoudre dans mes larmes* (traduction)
1945-75 - La diffusion de ce roman traitant de la relation d'un homme marié avec l'auteure est contestée par la famille de cette dernière.

Smucker, Barbara. *Les chemins secrets de la liberté* (jeunesse, traduction)
1998 - Appuyée par la Black Educators Association (MB), une mère de famille s'offense des épithètes raciales émaillant ce roman primé qui traite de l'esclavage au 19e siècle. Elle exige qu'on retire le livre de toutes les classes de la province, mais le conseil scolaire lui tient tête. Voir aussi Ball.

Soljenitsyne, Alexandre Issaïevitch. *Une journée d'Ivan Denissovitch* (traduction)
1978 - À Virden (MB), le groupe Renaissance Canada s'oppose aux écarts de langage et à l'« immoralité » de cet auteur nobélisé et de Callaghan*, Huxley*, Lee*, Mitchell*, Orwell* et Remarque*. Ce livre-ci est remplacé par… *Farenheit 451* de Ray Bradbury*, un roman où tout texte est brûlé d'office.

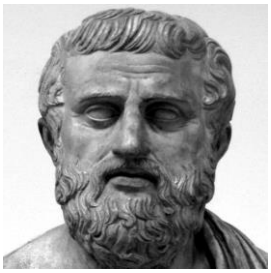

Sophocle : politique Shakko

Sophocle. *Antigone* (théâtre, traduction)
2011 - Cette tragédie grecque du 5e siècle av. J.-C. est adaptée par l'autochtone Deanne Kasokeo, qui substitue un chef de bande véreux au tyran Créon. Le dirigeant de la réserve crie de Poundmaker (SK) tente en vain d'empêcher la représentation.

■ Soucy, Gaétan. *La petite fille qui aimait trop les allumettes* (jeunesse)
2008, 2020 - Jugeant que ce roman lauréat du prix Ringuet est trop explicite, un jeune demande à sa bibliothèque (ON) de s'en départir, sans succès. Douze ans plus tard, une autre plainte exige en vain que la bibliothèque d'Ottawa (ON) rejette le film primé qui en est tiré.

■ Soulières, Robert. *Casse-tête chinois* (jeunesse)
±1984 - Pendant deux mois, un conseil scolaire (ON) refuse de distribuer 100 exemplaires de ce roman primé, car un personnage noir travaille dans un restaurant chinois, ce qui serait raciste. L'auteur doit expliquer que le personnel entier n'a rien de chinois, d'où le gag.

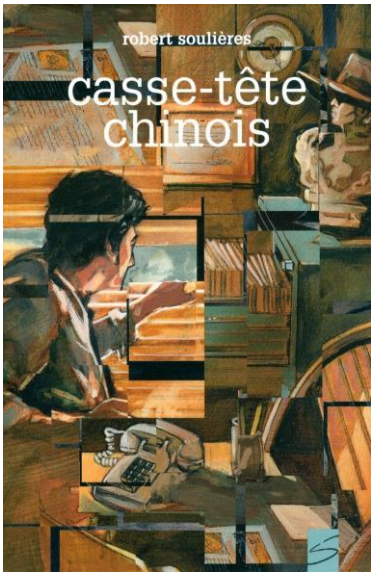

Soulières : gag incompris Soulières

Souppart, Gaëlle (ill.), et Émilie Chazerand. *Les papas de Violette* (jeunesse)
2019 - La bibliothèque d'Ottawa (ON) est priée en vain d'éliminer ce récit centré sur un couple gai.

Sparks, Béatrice (anonyme). *L'herbe bleue : journal d'une jeune fille de 15 ans* (traduction)
1978 - Les commissions scolaires de Richmond et de Langley (CB) retirent des écoles secondaires ce livre à succès sur les expériences d'une adolescente avec la drogue et la sexualité.

Spears, Ken. *Scooby-Doo* (série BD, traduction) - voir Ruby

Spiegelman, Art. *Maus*, t. 1-2 (BD, traduction)
2014 - Le Canadian Polish Congress déplore que toute école utilise cette « propagande » fort primée.

Spilsbury, Louise. *Moi moi moi : pour tout savoir sur la puberté* (jeunesse, traduction)
2013 - Dans une bibliothèque (CB), une plainte exige le retrait de cet album d'éducation sexuelle et d'un livre de Movsessian*. Le premier titre est reclassé « pour ados » ; l'autre reste en place.

Stack, Frank. *Les nouvelles aventures de Jésus* (BD, traduction)
2010 - Œuvre d'un pionnier de la contre-culture, cette critique sociale est perçue comme une « insulte au christianisme », et une bibliothèque (ON) est sommée de s'en défaire. Rien n'y fait.

Stein, Gertrude. *Les guerres que j'ai vues* (traduction) - voir Bataille

Steinbeck, John. *Des souris et des hommes* (traduction)
1994, 2000 - Le député Victor Doerksen (AB) cite 198 extraits « diffamant le nom de Dieu » dans ce classique et exige qu'il ne soit plus utilisé au secondaire. Il échoue. Six ans plus tard à Winnipeg (MB), l'ex-réformiste Terry Lewis juge que le livre est un affront à sa religion, qu'il n'a aucune valeur éducative, et que la River East School Division doit le supprimer. Celle-ci s'en abstient. Voir aussi Richler.

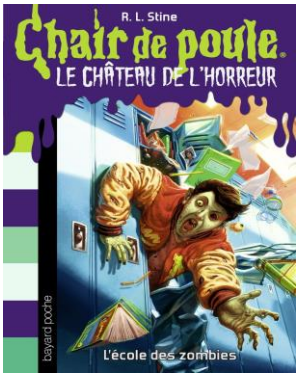

Stine : contrôle mental Bayard

Steinbeck, John. *Les raisins de la colère* (traduction)
±1978 - De concert avec le livre précédent et des titres de Laurence* et de Salinger*, ce roman lauréat du prix Pulitzer est retiré des écoles du comté de Huron (ON) parce qu'une partie de la population y voit de la vulgarité, de l'immoralité et un conflit avec ses valeurs religieuses.

■ Stendahl (Henri Beyle). *Le rouge et le noir*†
1955 - Le film primé qui est tiré du livre est banni au Québec, car on y trouve une épouse infidèle et un rôle de « prêtre insultant pour l'église » – voir la section « Cinéma ». Voir aussi « L'enfer de Québec ».

■ Stevenson, Robert Louis. *L'étrange cas du docteur Jekyll et de M. Hyde* (traduction)†
1947 - En nomination pour trois Oscars, le film « immoral » tiré de ce classique est interdit au Québec.

Stine, Robert L. *Chair de poule*, ±32 t. *Fear Street*, ±30 t. (séries jeunesse, traduction)
1995 - Vu que ces livres « suscitent des pensées malsaines » et « empêchent les jeunes de distinguer le bien du mal », 229 personnes exigent que le conseil scolaire de Bedford (NÉ) les bannisse. Seule la série *Fear Street* est supprimée au primaire.

Stinson, Cathy. *Le livre tout nu* (jeunesse, traduction) - voir Collins

■ Straram, Patrick. *Blues clair*. *Bribes*. *La faim de l'énigme*. *Le bison ravi* - voir Bourgault

Tabart, Benjamin (ou Joseph Jacobs). *Jack et le haricot magique* (traduction)†
1994 - Tiré de ce conte du 19e siècle, le film *Mickey et le haricot magique* (Disney, 1947) est saisi aux douanes pour obscénité, puis admis.

Takahashi, Rumiko. *Ranma ½*, 10 compilations (série BD, traduction)†
1994 - L'adaptation télé du manga de cette auteure primée est saisie aux douanes pour obscénité, tout comme des séries de Matsumoto*, Mikimoto*, Shirow*, Takaya*, Toriyama*, Yasuhiko* et Yūki* (ainsi que les célèbres dessins animés d'Hayao Miyazaki *Mon voisin Totoro*, *Nausicaä*, *Porco Rosso* et *Kiki la petite sorcière*). Les 68 titres sont ensuite admis.

Takaya, Yoshiki. *Guyver*, 5 compilations (série BD, traduction)† - voir Takahashi

Takeushi, Naoko. *Pretty Guardian Sailor Moon*, t. 2, 4, 9 (titre français, BD, traduction)
1993, 2005 - Ces populaires mangas sont saisis aux douanes pour obscénité, puis admis.

Telgemeier, Raina. *Drame* (BD, traduction)
2019, 2020 - À la suite d'une plainte parentale, le conseil scolaire catholique d'Ottawa (ON) retire cette BD primée de ses écoles primaires, car on y voit deux garçons s'embrasser. Une vague de protestations engendre l'annulation de cette politique le jour suivant.

Texier, Ophélie. *Jean a deux mamans* (jeunesse)
2017 - La bibliothèque d'Ottawa (ON) retire deux exemplaires de la circulation, car un enfant y porte une coiffure de plumes, ce qui est considéré offensant pour les Premières nations.

■ Thériault, Yves. «Le carré de porc inachevé» «Le gigot réparateur» «Le steak au poivre initiateur» dans *Œuvre de chair* - voir Renaud

■ Thériault, Yves. «Le sac» dans *Français Plus* - voir Sernine

Thitaume (Matthieu Gargallo). *Bwaaaaaaaaah!* (série BD *The lapins crétins*) - voir Pujol

Takeushi : *hentai* Pika

Thompson, Craig. *Blankets : Manteau de neige* (BD, traduction)
2016, 2017 - À la suite d'une plainte émise dans une bibliothèque (AB), cette BD autobiographique primée qui traite de sexualité adolescente est déplacée dans la section pour adultes. L'année suivante, elle est aussi saisie aux douanes pour obscénité, puis admise.

Thuillier, Éléonore (ill.), et Orianne Lallemand. *Le loup qui ne voulait plus marcher* (jeunesse)
2016, 2020 - À la bibliothèque d'Ottawa (ON), une plainte décrie en vain une scène «raciste» où un train est attaqué par des autochtones. Mais quatre ans plus tard, le livre est supprimé à la suite d'un changement de politique lié à tout ce qui touche aux Premières nations.

■ Tolstoï, Léon - voir *Les nuits blanches de Saint- Pétersbourg*† dans la section «Cinéma» et *Anna Karénine* dans «L'enfer de Québec»

■ Tome (Philippe Vandevelde). *Le petit Spirou*, ±9 t. (série BD) - voir Janry

Tomita, Kuni. *L'école autour du monde* (série *Dora l'exploratrice*, jeunesse, traduction) - voir Riley

■ Toriyama, Akira. *Dragonball*, ±42 t. (titres français, série BD, traduction)
2000 - Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais, qui gère le catalogue de 52 succursales, classe «pour adultes» ces mangas à succès, accusés de sexisme et de violence. Quand les plaintes continuent, on rapatrie les 100 exemplaires à la centrale jusqu'en 2001. Pour deux compilations vidéo liées à ce titre, voir Takahashi.

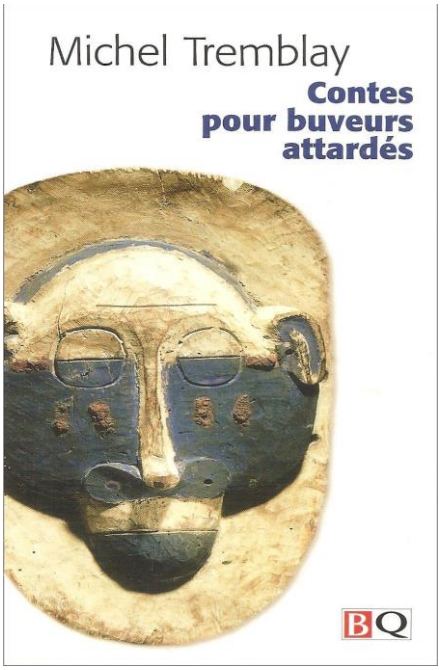

Tremblay : satanisme BQ

Tournier, Michel. *Le vent Paraclet* - voir Albee

■ Tremblay, Michel. *Contes pour buveurs attardés*
2010 - Même si bien des écoles utilisent ce recueil lovecraftien que le célèbre auteur a écrit de 16 à 19 ans, la mère d'un élève de l'École d'éducation internationale (Laval) en exige le retrait, car il vanterait le «satanisme» et la «pédophilie». La demande échoue.

Tromly, Stephanie. *Le jour où j'ai rencontré Digby* (jeunesse, traduction)
2017 - Une plainte demande en vain à l'Ontario Library Association de retirer ce titre pour ados de la liste des nominations pour le Red Maple Award parce qu'il traite de drogues.

Trondheim, Lewis (Laurent Chabosy). *A.L.I.E.E.E.N.* (BD)
2008 - Dans une bibliothèque (ON), un jeune plaignant choqué par une scène «d'esclavage» dénonce cet album sans paroles d'un auteur primé. Le livre reste en place.

Trotski, Lev Davidovitch. *Chapitres de mon journal* (traduction)
1948 - Ce texte d'un chef de file soviétique est interdit aux douanes comme 125 autres ouvrages, dont un de Caldwell*, même si ceux qui sont imprimés au Canada circulent librement au pays. En 1996, un député constate que ce titre est introuvable en bibliothèque.

Tsé-Toung, Mao. *Mao Tsé-Toung* (jeunesse, traduction)
1978 - Destiné aux jeunes, cet ouvrage du dirigeant chinois est reclassé dans la section à usage restreint d'une bibliothèque scolaire de Fort Garry (MB), vu qu'il «perpétue» la doctrine communiste, refuse le «dieu judéo-chrétien» et juge la richesse «malsaine».

Tsuchiya, Yukio. *Fidèles éléphants* (jeunesse, traduction) - voir Roberts

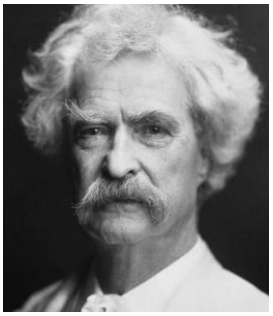

Twain : gros mots Bradley

Twain, Mark. *Les aventures de Huckleberry Finn* (traduction)
1985-2011 - Ce classique suscite des plaintes dans des écoles à Winnipeg (MB), Etobicoke (ON) et Kitchener (ON). Et 26 ans plus tard, on prie en vain une bibliothèque (MB) d'y substituer une édition expurgée. Voir Lee.

Uderzo, Albert (ill.). *Astérix*, t. 13, 22 (BD) - voir Hergé

Ungerer, Tomi. *La grosse bête de monsieur Racine* (jeunesse, traduction)
2006 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte décrie en vain les détails «violents» présents dans le décor des illustrations de cet artiste ayant reçu une douzaine de prix, dont la Légion d'honneur et le prix Andersen.

Uris, Leon. *Le hadj* (traduction)
1984 - Outrée par les propos de ce roman à succès, la Fédération arabe canadienne réclame en vain qu'on le retire des bibliothèques (ON) et que le procureur général le classe avec la littérature haineuse.

■ Vallières, Pierre. *Nègres blancs d'Amérique*
1970, 2019 - Tous les exemplaires de ce pamphlet politique et d'un roman de Loiselet* sont saisis et détruits lors de la crise d'Octobre. L'auteur est accusé de sédition, et une édition publiée en France est interdite au Canada. Le secrétaire-trésorier des Éditions du Parti-pris, Gérald Godin*, est emprisonné sept jours, comme sa compagne Pauline Julien*, ainsi que les deux enfants et la sœur de celle-ci, l'écrivaine Fabienne Julien (ce qui n'empêchera pas la réédition du livre au Québec chez Typo). Et 49 ans plus tard, une professeure à l'université Concordia doit s'excuser pour avoir mentionné en classe le titre de l'édition en anglais du livre – *White Niggers of America*. La même chose se produit pour l'animatrice de la CBC Wendy Mesley lors d'une discussion éditoriale; elle est par la suite suspendue de ses fonctions. Voir aussi Bourgault, Vigneault et la section «Chronologie» (1970, octobre 2020, 2022).

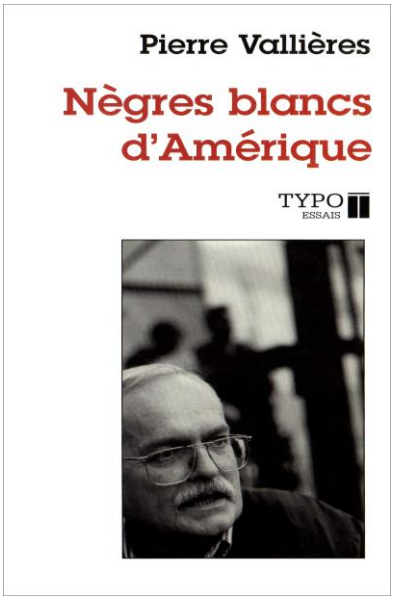

Vallières : sédition Typo

Van Allsburg, Chris. *Jumanji* (jeunesse, traduction)
2017 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte déplore que, dans cet album primé du lauréat de deux médailles Caldecott, du prix Horn Book et du prix Regina, les personnages soient forcés d'agir d'une façon dont ils n'ont pas envie. Le livre demeure sur les rayons.

Vandersteen, Willy. *Les diables du Texas* (série BD *Bob et Bobette*, t. 125, traduction)†
2011 - Une plainte émise dans une bibliothèque jeunesse (CB) exige le retrait du dessin animé que Mark Mertens et Wim Bien tirent de cet album d'un bédéiste primé à Angoulême, car on y trouve de la violence, des jurons et une scène de burlesque. La demande est rejetée.

Vātsyāyana, Mallanaga. *Kama Sutra* (traduction)
±1985, 2003 - Une édition illustrée de ce livre (rédigé il y a plus de 13 siècles) est saisie aux douanes pour obscénité, puis admise. Environ 18 ans plus tard, la même chose se produit pour le film† tiré de ce titre par la réalisatrice Mira Nair, lauréate de 26 prix dont la Caméra d'or à Cannes. Voir aussi Manara et Pichard.

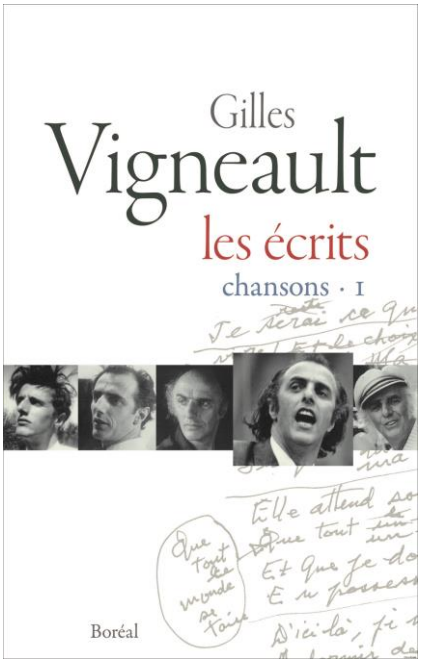

Vigneault : grossièreté Boréal

Verlaine, Paul. «Balanide», «Ces passions», «Dans ce café…», «Mille e Tre», «Ô mes amants», «Ô ne blasphème pas», «Rendez-vous», «Les stupra» (avec Arthur Rimbaud*); «Sur une statue» et autres poèmes - voir Bataille

Vian, Boris. *L'arrache-cœur* - voir L'Arétin

■ Vigneault, Gilles. «Jos Montferrand», «Mon pays», «Les gens de mon pays» dans *Les écrits*, t. 1 (chansons)
1959-1978 - Interprétée par Jacques Labrecque, la première chanson de l'auteur, «Jos Montferrand», est bannie des ondes à cause des paroles «le cul sur le bord du Cap Diamant». Puis, au cours de la crise d'Octobre (voir la section «Chronologie»), «Mon pays» et «Les gens de mon pays» sont interdites à Radio-Canada, tout comme des œuvres de Bécaud*, Julien*, Michel* et Pagliaro*, entre autres. Et lors de la Fête du Canada de 1978, «Mon pays» est amputée des vers «Mon pays, c'est l'envers d'un pays / Un pays qui n'était ni pays ni patrie» sur le disque *Le Canada, c'est toi et moi*. La pochette ayant annoncé que l'initiative sert à «promouvoir l'unité du Canada», une poursuite est même intentée pour signaler que Vigneault n'appuie pas ce but, à l'instar de Félix Leclerc et de Raymond Lévesque (dont les chansons «Hymne au printemps» et «Quand les hommes vivront d'amour» figurent aussi sur le disque).

■ Vineuil, Laurent. «Maternité»† - voir la section «Cinéma»

Vonnegut, Kurt Jr. *Abattoir 5*; *Le berceau du chat*; *R comme Rosewater* (traduction)
±1975-1985 - Ces trois livres d'un auteur membre du Science Fiction Hall of Fame sont retirés du programme d'enseignement secondaire du comté de Kent (ON). Le deuxième titre est également l'objet d'une contestation dans le comté de Simcoe (ON) en 1982, mais est finalement admis.

Von Ziegesar, Cecily. *Gossip Girl*, t. 1-15 (titre français, série jeunesse, traduction)
2009 - Selon une plainte émanant du corps enseignant d'une école (MB), ces livres à succès, liés à la série télévisée éponyme, seraient des « déchets ». Le personnel de la bibliothèque préfère toutefois laisser les élèves faire leur propre choix.

■ Wachs, Pierre (ill.). *Marie Tempête*, t. 4 (BD) - voir Amblevert

Waller, Reed (ill.), et Kate Worley. *Les aventures complètes de « Omaha », danseuse féline* (série BD, traduction)
±1984-1996 - Un fascicule de cette BD pour adultes (en nomination pour cinq prix Eisner) est interdit aux douanes pour obscénité. Six ans plus tard, la police saisit plusieurs exemplaires dans une librairie de Toronto (ON) sous prétexte que la série encourage la « bestialité », car les personnages sont des animaux anthropomorphisés qui ont à l'occasion des relations sexuelles;l'accusation est rejetée en cour. Et en 1996, le tome 1 de l'intégrale est à son tour saisi aux douanes pour obscénité, mais cette fois, la BD est jugée admissible par la suite.

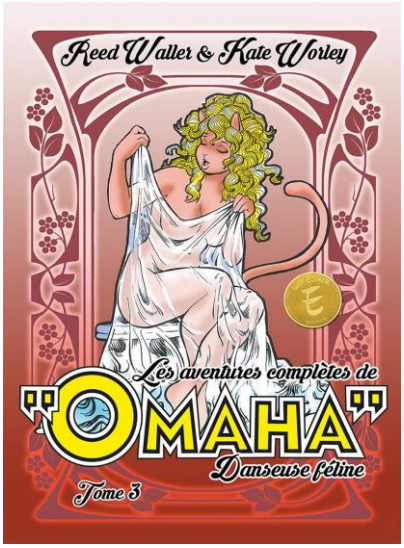

Waller : anthropomorphisme Tabou

■ Walthéry, François (ill.), et coll. *Nostalgia* (série BD *Natacha*)
2001 - Quand une personne signale à la bibliothèque de Gatineau que cet album hors série, inclue quelques parodies qui pourraient être considérées trop égrillardes pour le public habituel de l'auteur (lauréat du prix Saint-Michel), le personnel choisit de retirer l'album des rayons au lieu de le reclasser dans la section pour adultes.

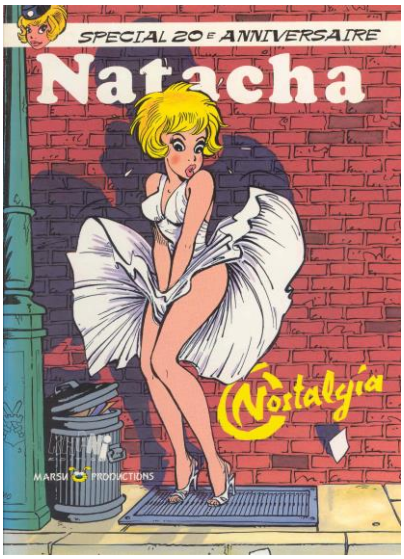

Walthéry : égrillardise Marsu

Wauters, Julia (ill.), et Anne Cortey. *Au fond des bois* (jeunesse)
2018 - Les personnages de cet album se déguisant en autochtones, la bibliothèque d'Ottawa (ON) est priée de s'en défaire par respect pour les Premières nations. Elle obtempère.

Weisbord, Merrily, et Merilyn Simonds Mohr. *Le courage et l'horreur* (traduction)
1992-1993 - Offensés par cet essai qui remet en question la participation du Canada à la Deuxième Guerre mondiale, des vétérans exigent en vain qu'on retire le livre des bibliothèques et qu'on interrompe la série télévisée du même nom. Le Bomber Harris Trust tente sans plus de succès de poursuivre les auteures et l'équipe de la série pour 500 000 000 $.

Weishar-Giuliani. *Mon ours Nestor* (jeunesse) - voir Mésange

White, Edmund. *Un jeune Américain. Les plaisirs de l'amour gai* (traduction)
±1985 - L'autobiographie de cet officier de l'Ordre des arts et des lettres est saisie aux douanes pour obscénité, mais est ensuite admise. Pour le second titre, voir Silverstein.

Wilde, Oscar (attribution). *Teleny* (traduction) - voir Bataille

Wilder, Laura Ingalls. *La petite maison dans la prairie*, t. 4 (série, traduction) - voir Ingalls

Williams, Stephen. *Karla : le pacte avec le diable* (traduction)
2003 - L'auteur ayant critiqué le comportement de la police dans l'affaire Karla Homolka, puis refusé de laisser les autorités consulter son manuscrit, une descente a lieu chez lui à Mount Forest (ON). Accusé d'avoir violé une ordonnance de non-publication, il voit la police saisir sans distinction ses livres et ceux de sa femme, Marsha Boulton (une lauréate du prix Leacock).

Williams, Tennessee. *Mémoires* (traduction) - voir Albee

Willis, Jeanne. *Je déteste l'école* (jeunesse, traduction) - voir Ross

■ Winsor, Kathleen. *Ambre* (traduction) - voir Aragon

Wodehouse, Sir Pelham Grenville. *Merci, Jeeves* (série *Jeeves*, traduction)
2016 - Dans une bibliothèque (BC), une plainte décrie en vain ce roman datant de 1934 du « plus grand génie » de l'humour britannique, car on y trouve le mot « nigger » et une scène de *blackface*.

Wodehouse : *blackface* Anon.

Wood, Wally. *Sally Forth* (BD, traduction)
1998, 2001 - Les douanes jugent obscène cette BD pour adultes d'un membre des temples de la renommée Jack Kirby et Will Eisner (et lauréat de sept autres honneurs internationaux). Trois ans plus tard, l'album est à nouveau saisi, mais est cette fois admis par la suite.

Worley, Kate. *Omaha, danseuse féline*, t. 1-14 (série BD, traduction) - voir Waller

Yamada, Yoshinobu. *Cage of Eden*, t. 4-5 (titre français, série BD, traduction)
2016 - Une bibliothèque (AB) est priée de se défaire de ces mangas dits d'une « violence extrême ». Elle les reclasse plutôt « pour adultes ».

Yasuhiko, Yoshikazu. *Gundam*, 21 compilations (série BD, traduction)† - voir Takahashi

Zep : vulgarité © Éditions Glénat 1994

Yourcenar, Marguerite. *Contes orientaux* - voir Albee

Yūki, Masami. *Patlabor*, 15 compilations (série BD, traduction)† - voir Takahashi

Zdarsky, Chip (ill.), et Matt Fraction. *Triolisme ou Plan à trois et plus si affinités…* (t. 3, série BD *Sex Criminals*, traduction)
2018 - Bien que la série ait remporté les prix Eisner et Harvey, une plainte la considère inappropriée pour la bibliothèque d'Ottawa (ON) et prie cette dernière de se départir de cet album, classé dans la section « adultes ». Invoquant sa popularité, les bons commentaires qu'il a suscités et sa présence dans d'autres bibliothèques publiques, le personnel choisit plutôt de le conserver.

■ Zep (Philippe Chappuis). *Ça épate les filles* (t. 3, série BD *Titeuf*)
2000 - Irrité par cet album d'une série trois fois primée à Angoulême (et qui traite entre autres de la naïveté enfantine en matière de sexualité), un père de famille de Saint-Hyacinthe se plaint au journal *Le Courrier*. Celui-ci annonce alors en première page qu'on trouve « Une bande dessinée vulgaire à l'école Douville » et intitule l'article « "Pour un enfant de dix ans, c'est de la porno!" » (en l'illustrant au moyen d'un passage où le jeune héros apprend qu'une camarade de classe cacherait des « règles » dans sa petite culotte). La directrice de l'école décide aussitôt de retirer le livre des rayons, et laisse le plaignant l'emporter avec lui (« Pas question que ça reste dans la bibliothèque », lance-t-il à la ronde).

■ Zola, Émile. *La bête humaine*†. *L'assommoir*†. *La faute de l'abbé Mouret*; *Nana*. *Le rêve*. *Thérèse Raquin*
1937-1958 - Oscar du meilleur film, le long métrage *La vie d'Émile Zola* est interdit au Québec, car il vante les « attraits de mauvais livres » et une « conception immorale de la vie » – voir la section « Cinéma ». L'année suivante, le film que Jean Renoir tire de *La bête humaine* subit un sort similaire pour « conduite désordonnée », « meurtre », « crime impuni », « parjure » et « suicide ». Vingt ans plus tard, la même chose se produit avec le long métrage que René Clément tire de *L'assommoir* sous le titre *Gervaise* (prix BAFTA du meilleur film, au Royaume-Uni), même si les raisons de l'interdiction ne sont pas précisées. Pour les livres de l'auteur, voir Aragon et la section « L'enfer de Québec ». Notons aussi qu'en 1949, Mgr Albert Valois tente de faire retirer *La faute de l'abbé Mouret* de la librairie montréalaise d'Henri Tranquille, en réponse à quoi ce dernier met plutôt les œuvres de l'auteur en valeur dans sa vitrine.

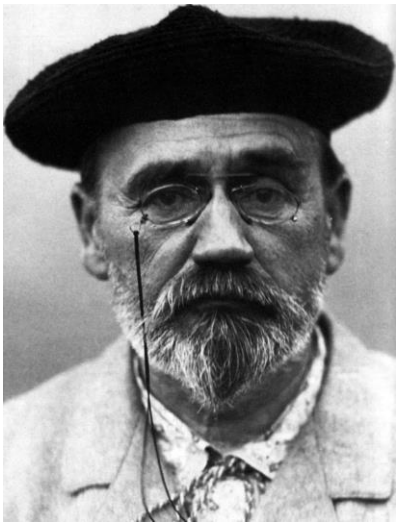

Zola : mauvais livres Autoportrait

Zopol, Felicia. *Sexe, mode d'emploi: instructions générales et techniques pour une performance optimale* (traduction)
2009 - Un couple estime que ce guide Marabout constitue de la « pornographie choquante et dégoûtante », déguisée en matériel éducatif. En réponse à leur plainte, la bibliothèque visée (ON) souligne les critiques positives qui ont accueilli le livre et décide de le garder en place.

Zusak, Markus. *Le pont d'argile* (traduction)
2019 - Dans une bibliothèque (ON), une plainte affirme que ce livre d'un auteur maintes fois primé n'est pas approprié pour un public adolescent et devrait plutôt être rangé dans la section pour adultes. La bibliothèque choisit de ne pas le déplacer.

SIGNALEZ-NOUS D'AUTRES TENTATIVES CANADIENNES DE CENSURE

Même si un incident vous semble mineur, date d'il y a longtemps ou n'a pas abouti à une interdiction formelle, dites-nous si possible:

- le nom de l'artiste et sa fonction (écrivain-e, illustrateur-trice, interprète, réalisateur-trice, etc.);
- le titre de l'œuvre (s'il s'agit d'un texte court, ajouter le nom de la publication et, le cas échéant, le numéro et la date);
- le format ou le genre de l'œuvre (roman, nouvelle, essai, article, BD, poème, chanson, théâtre, etc.);
- le sujet abordé (idéalement, fournir un passage qui a été jugé problématique);
- le type de censure dont l'œuvre a été victime (à la frontière, en librairie, en bibliothèque, à l'école);
- le motif invoqué dans la plainte pour justifier cette censure (citer les arguments utilisés, s'ils sont connus);
- la source de la plainte (membre du public, spécialiste, personnalité, organisme – dans ce dernier cas, en préciser le nom);
- l'endroit où la controverse a eu lieu (ville, région ou, à tout le moins, la province);
- la date et la durée du conflit (ces données peuvent être approximatives);
- la façon dont une plainte est traitée d'ordinaire, le cas échéant (joindre les coordonnées d'une personne-ressource, si disponibles);
- l'issue du conflit (censure réussie, retrait temporaire, absence de changement, conséquences pour l'artiste, etc.);
- les médias qui ont couvert l'incident, le cas échéant (avec des liens vers les sites pertinents);
- vos coordonnées, au cas où nous aurions une question (confidentiel – et facultatif si les sources fournies parlent d'elles-mêmes).

N.B. : Pour figurer dans cette liste, une version de l'œuvre doit exister (ou avoir existé) en français, même si le texte a originalement été rédigé (ou ciblé par la censure) dans une autre langue. Écrivez à cmontpetit@hotmail.com.

LA CENSURE INDIRECTE

Si l'on a découvert que les œuvres citées plus tôt ont été censurées, c'est souvent parce qu'elles ont pu se tailler une place sur le marché avant d'en être retirées. Mais d'autres formes de contrôle sont moins évidentes. Un bref survol des obstacles s'impose.

■ **La « censure totale » :** C'est le nom que le chercheur Pierre Hébert donne à l'uniformisation de l'imaginaire par l'Église de 1920 à 1929. Le monde de l'édition est alors soumis à une surveillance si serrée qu'il n'est plus nécessaire de recourir à des interdictions précises. Cette pratique trouve aujourd'hui écho dans la privatisation progressive du milieu des arts. En soumettant la création aux « exigences du marché », on la commercialise au point d'éliminer la naissance de toute œuvre qui s'écarte des sentiers battus.

■ **Les pressions publicitaires :** On ne compte plus les entreprises qui menacent de ne plus s'annoncer dans une revue ou durant une émission quand quelque chose les offense. Afin d'éviter un tel incident, les médias épurent souvent leur propre contenu, tout comme les cinéastes dont le financement dépend d'un placement de produit ou d'une diffusion télévisée. Les cas avoués sont rares, mais on sait que le réseau TQS a refusé une parodie d'Ultramar par Rock et Belles Oreilles (1987), de même qu'un segment de la série *La fin du monde est à 7 h* où le clown Ronald McDonald est entarté (1998). C'est sans compter que bien des médias tentent aussi de plaire aux commanditaires avec de l'information « légère » visant un public jeune, aux dépens d'autres sujets...

■ **Les poursuites judiciaires :** L'adoption en 2009 d'une loi québécoise contre les poursuites-bâillons a freiné leur prolifération, mais en 2013, la maison d'édition Chouette attaque l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse quand celle-ci appuie l'illustratrice Hélène Desputeaux quant à la maternité du personnage Caillou l'AÉQJ doit alors payer une amende et donner raison à la plaignante. Et en 2016, c'est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui poursuit le *stand-up* Mike Ward pour son numéro sur Jérémy Gabriel, un jeune artiste atteint d'une maladie génétique. Le festival Juste pour rire crée alors un fonds pour la défense des humoristes. Après cinq ans de lutte, Ward a gain de cause en Cour suprême… mais Gabriel intente une nouvelle poursuite au civil.

■ **La *crainte* d'une poursuite :** De peur de s'attirer un procès, bien des diffuseurs pèchent par excès de prudence (une frilosité que les anglophones appellent *libel chill*). Cela survient entre autres en 1999, quand Télé-Québec masque des photos de l'émission *L'objectif subjectif* à la suite du jugement *Aubry c. Vice-Versa inc.* – qui interdisait de reproduire une photo sans l'autorisation de son sujet. Pourtant, aucune plainte n'avait été émise, et l'article 36 du *Code civil* du Québec était depuis entré en vigueur pour autoriser la diffusion d'un cliché lorsqu'il y a « information légitime du public ». Il n'était donc pas nécessaire de censurer ces images.

Avant et après : quel problème redoutable a-t-on ici rectifié ? Leanne Franson

■ **Le nivellement par le bas :** Qu'on redoute une poursuite ou non, tenter de prévoir *tous* les problèmes qu'une création pourrait soulever oblige souvent les artistes à retoucher leur travail à outrance. C'est le cas de Pierre Jarry, qui doit séparer deux lombrics entortillés dans le livre jeunesse *Le ver de terre* des éditions Michel Quintin (1995) quand la maison de distribution trouve l'image trop provocatrice. Et lorsque la dessinatrice Leanne Franson contribue au manuel scolaire *Interscript* (2000), elle doit reprendre l'illustration ci-contre, pourtant approuvée plus tôt, car on estime qu'il est dangereux d'y montrer des chandelles allumées (et ce, même si le livre explique aux jeunes comment on peut *fabriquer* lesdites chandelles).

■ **Les mesures de représailles :** Perte de revenus, coûts encourus pour se défendre, vie privée étalée au grand jour – ne pas courber l'échine entraîne bien des désagréments, comme le découvre la bâtonnière Lu Chan Khuong, suspendue du Barreau en 2014 après avoir été l'objet d'une plainte policière. À une échelle plus modeste, il arrive que des artistes refusent un billet de faveur aux critiques qui n'ont pas été tendres par le passé, mais le metteur en scène Robert Lepage va plus loin en 2001 lorsqu'il annule une conférence de presse pour éviter les journalistes Luc Boulanger, Robert Lévesque et Stéphane Baillargeon. Certes, rien n'oblige qui que ce soit à accorder des entrevues, mais le choix de brimer tout le monde à cause de quelques personnes ne rappelle-t-il pas les interdictions générales qui sont décrétées dans d'autres circonstances pour éviter une confrontation avec un petit nombre de gens ?

■ **La suppression de la dissidence :** Parfois, ce n'est pas l'œuvre mais la personne qui disparaît du paysage. La journaliste Chantal Hébert (*La Presse*, 1999) et l'éditeur Russell Mills (*The Citizen*, 2002) démissionnent tour à tour lorsque leurs patrons – un parent et un ami de Jean Chrétien, respectivement – n'apprécient pas leurs commentaires envers ce dernier. Le chroniqueur Stanley Péan quitte également *La Presse* en 2002 quand celle-ci, prétextant un « manque de rigueur », rejette un texte où il critique les librairies Renaud-Bray, clientes du journal. Par la suite, les périodiques *Ici* et *Le libraire* publient l'article en question.

■ **La concentration des médias :** La diversité des opinions se fait rare quand plusieurs médias appartiennent au même conglomérat. C'est ainsi qu'en 2002, le réseau anglophone CanWest Global (propriétaire de *The Gazette* au Québec) impose des éditoriaux communs à ses 14 quotidiens, en interdisant l'expression de tout désaccord et en forçant des publications à éliminer plusieurs articles et caricatures. De son côté, Québecor inc., après avoir acquis la chaîne AM Astral, le réseau TVA, le *Journal de Montréal*, le *Journal de Québec*, *7 jours*, Vidéotron et le portail Internet Canoë, annonce en 2006 la fusion des équipes dirigeant les éditions du Trécarré, Libre expression, Stanké, Logiques et Publistar. Quant au groupe Gesca, il résilie en 2014 le contrat de l'éditorialiste Pierre Allard lorsque celui-ci diffuse sur son blogue personnel un billet critiquant le virage numérique de l'entreprise, peu avant que cette dernière ne vende les journaux *Le Soleil*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *La Tribune*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est* au groupe Capitales Médias (qui s'en départit en 2019 – suscitant ainsi la création de la Coopérative nationale de l'information indépendante pour assurer leur survie).

■ **La convergence des points de vente :** La variété des options offertes au public souffre aussi de la fermeture des librairies indépendantes et de l'élimination de certains titres des rayonnages des grandes chaînes – comme la disparition de tous les magazines chez Archambault en 2015 ou le retrait du livre *Mein Kampf* des magasins Chapters et Indigo en 2001. Dans ce dernier cas, la chaîne prétend d'abord se conformer aux lois sur la littérature haineuse mais, étant donné que le livre n'est *pas* interdit au Canada, elle invoque peu après le désir de vendre ce qui lui plaît. Même si c'est effectivement son droit, un tel comportement a beaucoup en commun avec le filtrage exercé aux douanes…

■ **Le « bon goût » :** Diffuser une œuvre auprès du grand public, ce n'est pas l'équivalent d'acheter un tableau pour son salon en recourant à des critères personnels : on doit avoir l'esprit large pour veiller à ce que toute la population soit desservie. Or, les médias de masse se comportent souvent comme s'ils ne visaient qu'un public pudibond, ce qui entraîne la suppression de nombreuses idées (voir l'exemple ci-contre).

Un dessin que *Le Devoir* refuse en 1997 pour une question de « bon goût » Yayo

■ **L'autocensure :** Les brimades de la libre expression contribuent parfois au découragement des artistes et à leur décision d'être plus conformistes lors de leurs prochains projets – que cette décision soit prise de façon consciente ou non. Quand on sait qu'il est par définition impossible de créer quelque chose de nouveau sans prendre de risques, et compte tenu de toutes les embûches qui découragent ce genre d'initiative (que ce soit avant la naissance d'une œuvre ou *a posteriori*), on ne peut s'étonner du déclin de la qualité de l'information ou de la pauvreté des divertissements mis à la disposition de la population. L'effet d'entraînement aidant, toute pensée originale finit par être éliminée, faute d'un sol assez fertile pour soutenir sa croissance.

Les approches qui figurent sur les deux présentes pages ne constituent pas une censure au sens strict, mais le résultat est similaire. Il faut donc exercer autant de vigilance à leur égard, afin d'éviter qu'elles aient le même effet qu'une interdiction pure et dure.

QUELQUES AUTRES FORMES D'EXPRESSION INHIBÉES (LISTE PARTIELLE)

- L'identification des aliments produits sans organismes génétiquement modifiés (interdite dans les magasins Loblaws en 2002)
- L'affichage sauvage, jugé avec plus ou moins de sévérité selon ce qui est annoncé (comme cela se produit à Montréal en 2002)
- Les accoutrements honnis (dont les bas noirs, que l'on ne peut porter au Collège catholique Samuel-Genest d'Ottawa en 2002)
- L'usage d'un emballage jugé offensant (comme pour les jujubes Sloche qu'une plainte amène Couche-Tard à retirer en 2006)
- La promotion d'un événement sur des autobus (voir le cas de la pièce *Blasté* en 2008 et celui de *L'opéra de quat'sous* en 2011)
- La sollicitation sur la voie publique (un geste dont la criminalisation est jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême en 2013)
- La couverture de certaines orientations dans les cours d'éducation sexuelle (et ces cours eux-mêmes, en péril dans les écoles)
- La représentation des femmes, des groupes ethniques et des personnes handicapées dans les médias (voire partout ailleurs)

... et tout ce que les artistes ne créent pas quand leur temps est accaparé par la lutte contre la censure d'une œuvre donnée...

QUOI FAIRE EN CAS DE PLAINTE

Tout le monde se dit contre la censure. Néanmoins, bien des gens enchaînent : « mais il y a des limites », « mais il ne faut pas exagérer », « mais là, ça dépasse les bornes ». Autrement dit, nous vénérons la libre expression tant qu'un propos nous agrée et, contrairement à Voltaire, nous prenons rarement la défense de celui que nous réprouvons — même si, en fin de compte, les créations proscrites diffèrent bien peu, techniquement parlant, de celles qu'on dit acceptables.

« Voltaire nu » Jean-Baptiste Pigalle, Musée du Louvre

Ne pouvant invoquer une frontière précise existe entre ces deux pôles, les personnes qui désirent bannir une œuvre recourent souvent à des tactiques de propagande :

- Prétendre viser un objectif noble – décrier la pédophilie, le sexisme, la violence
- Démoniser les adversaires – dénoncer leur extrémisme; caricaturer à outrance
- Légitimer son approche – se comparer à un succès; revêtir un air scientifique
- Brouiller les preuves – se contenter d'anecdotes; citer un extrait hors contexte
- Se prétendre ordinaire – parler de modération; invoquer une tradition populaire
- Faire du bruit – se dire majoritaire; frapper souvent ou par personne interposée
- Jouer sur la peur – évoquer une pente glissante; prédire un effet désastreux.

D'où le besoin d'établir une procédure officielle pour la soumission de plaintes. Ce système force les protestataires à tester leur logique – ou à en admettre l'absence – et élimine à la source les diatribes irréfléchies et les réflexes primitifs, du style « je n'aime pas, donc je cogne ». Cela permet aussi de désamorcer les confrontations-surprise, de réduire les conflits aux éléments les plus facilement réglables, et d'éviter qu'une décision malencontreuse soit prise par des subalternes sans entraînement.

Un principe général : supprimer une œuvre controversée n'est pas « faire preuve de prudence », car on peut *toujours* s'offenser de ce qui reste sur les étagères — pour ne citer que deux cas types, un magicien s'est déjà plaint de livres qui enseignaient certains tours au grand public, et des manuels scolaires ont été remis en question à cause d'une scène d'Halloween. Évitons donc de créer trop de précédents!

Pour bien se préparer à gérer d'éventuelles plaintes, il faut plutôt :

■ Rédiger une déclaration de principes – ou signer celle qui figure en page 3.

■ Cerner des critères qui peuvent être énumérés sur demande pour justifier l'acquisition d'un document donné. Par exemple :

- Prix reçus, critiques élogieuses, recommandations
- Réputation de l'auteur-e ou de la maison d'édition
- Qualité de l'information (exactitude, impartialité)
- Exhaustivité (dates récentes, travail en profondeur)
- Pertinence (réponses aux requêtes du public cible)
- Intérêt (sujet, approche, vulgarisation)
- Qualité d'écriture (style, originalité, langue)
- Qualité visuelle (illustrations, photos, mise en page)
- Qualité physique (impression, solidité, format)
- Valeur éducative (lien avec un plan de cours)
- Coût (rapport qualité-prix)
- Popularité (œuvre réclamée par le public)

(Il va de soi que chaque livre n'a pas à satisfaire TOUS ces critères. Quelques-uns suffisent à justifier n'importe quel achat.)

■ N'accepter que les commentaires écrits, par le truchement d'un formulaire recueillant les données suivantes :

- Date de l'objection
- Nom de la personne offensée (en lettres moulées)
- Organisme représenté (s'il y a lieu)
- Adresse (postale / électronique)
- Numéro de téléphone (et heures possibles d'appel)
- Signature
- Type de document critiqué (livre, périodique, CD, DVD, etc.)
- Données sur l'œuvre (auteur-e, titre, maison d'édition, année de publication)
- Circonstances au cours desquelles le document a attiré l'attention
- Motif de l'objection (et documentation appropriée, si une source est citée)
- Commentaires (et exemples de passages controversés, au besoin)
- Mesure désirée (et suggestion pour un remplacement, le cas échéant)

■ Transmettre tout problème à une personne-ressource ou un comité spécial mandaté par la direction pour s'occuper des relations publiques (et qui tiendra ladite direction au courant de ses décisions afin d'éviter que ces dernières ne soient remises en question).

■ Analyser les arguments soulevés avec le plus de détachement possible – voir entre autres les questions figurant en page suivante. Au besoin, consulter des spécialistes qui connaissent bien le domaine visé (bande dessinée, cinéma, Internet, etc.).

■ Expliquer les décisions aux plaignant-es sans exprimer de jugement personnel et en veillant à ce que toute attitude belliqueuse soit évacuée de la discussion. Mettre en valeur la nécessité de respecter les droits du reste de la population.

■ Dans le cas d'une lecture requise lors d'un cours, prévoir un ouvrage de rechange qui pourrait être assigné à l'élève concerné en cas de besoin. Ainsi, on n'aura pas à circonscrire les lectures de toute une classe (ou de toute une école) en fonction des goûts d'une seule personne.

QUELQUES QUESTIONS À CONSIDÉRER AVANT D'INTERDIRE UNE ŒUVRE

1) La violence fictive est-elle aussi grave qu'un geste de brutalité bien réel? La scène la plus sanglante d'un roman nuit-elle à de véritables personnes en chair et en os? Puisque la police n'arrête pas les gens qui ont *rêvé* à quelque chose d'illégal, peut-on vraiment s'offenser quand on est confronté à ce que des artistes ont *imaginé*, quelle que soit la nature de l'œuvre en question?

Taxiarchos228

« [La] protection constitutionnelle de l'expression... n'est restreinte ni aux opinions partagées ou acceptées par la majorité, ni aux opinions conformes à la vérité. La liberté d'expression sert au contraire à protéger le droit de la minorité d'exprimer son opinion, quelque impopulaire qu'elle puisse être. »

– Cour suprême du Canada

2) Quand on accuse une œuvre d'avoir « influencé » le public, ne faut-il pas prouver ce lien? D'ailleurs, pourquoi décrie-t-on l'art? Si un délit a lieu après un déjeûner, blâme-t-on les céréales?

3) Peut-on condamner une création sur la foi d'un extrait? La présence d'un passage choquant invalide-t-elle tout le reste? Faut-il bannir la *Bible* à cause de la scène de crucifixion?

4) Si on veut discuter d'un danger, ne doit-on pas le décrire? Un film « violent » cautionne-t-il *de facto* la violence? Lutterait-on contre l'antisémitisme, le racisme ou le viol en interdisant *La liste de Schindler*, *La couleur pourpre* ou *Mourir à tue-tête*?

5) Une œuvre *impose*-t-elle des valeurs à qui que ce soit? Au lieu de censurer certains messages, ne peut-on pas fermer le livre, éteindre le téléviseur ou quitter la salle de cinéma?

6) Une interdiction est-elle la seule solution possible? D'autres mesures (comme apprendre au public à faire de meilleurs choix) ne pourraient-elles pas obtenir de meilleurs résultats?

7) En supprimant une œuvre au nom d'une « bonne cause », n'ouvre-t-on pas la porte à des restrictions plus douteuses? Si nous trouvons acceptable d'interdire les œuvres de nos adversaires, cela ne signifie-t-il pas que ces adversaires ont le droit d'en faire autant avec les créations qui *nous* sont chères?

8) La présence de personnes plus fragiles que d'autres dans un groupe donné nous oblige-t-elle à traiter tout le monde comme ce plus bas commun dénominateur? Une mère qui prend la défense de ses enfants peut-elle pour autant imposer son point de vue aux enfants des autres – ou aux adultes sans enfants? En gommant d'une création tous les éléments qui pourraient déplaire aux âmes sensibles (et en leur faisant croire que la vraie vie va toujours êtes aussi accommodante), leur rend-on vraiment service?

9) Censurer un point de vue, n'est-ce pas admettre que l'usage de la force constitue la meilleure façon de résoudre un conflit? Si on veut « lutter contre la violence », ne devrait-on pas prêcher par l'exemple, au lieu de faire appel à une forme de brutalité semblable à celle que l'on prétend dénoncer? Et surtout, convainc-t-on vraiment qui que ce soit en recourant à des bâillons?

10) Les fonds et les efforts investis pour contrôler des scènes imaginaires ne seraient-ils pas mieux utilisés en prévenant des délits bien réels? S'attaquer à un livre au lieu de secourir de véritables victimes de violence, est-ce vraiment un comportement sincère?

EXTRAITS DU SITE *FEMINISTS FOR FREE EXPRESSION* - FFEUSA.ORG

■ La censure ne règle pas le sexisme. Si on avait interdit certaines idées, les femmes n'auraient jamais pu lancer un mouvement féministe – jugé immoral et dangereux à l'origine.

■ Une restriction n'appuie pas l'égalité des sexes elle renforce le stéréotype victorien présentant des femmes si pures qu'une allusion sexuelle les fragilise. Cela n'a rien de féministe.

■ Abolir ce qui est « offensant » ou « négatif », c'est attaquer la liberté elle-même. Devrait-on forcer une femme à évacuer tout article pro-choix d'un bureau si cela irrite un collègue?

■ Les pays sans pornographie comme l'Iran ou l'Arabie ne sont pas pour autant à l'avant-garde de la lutte des femmes. Le problème n'est pas la sexualité, mais l'usage de la force.

■ Des mots *peuvent* créer un milieu hostile si une employée est souvent la cible d'abus verbaux intentionnels. Mais c'est fort différent d'une seule opinion ou publication controversée.

■ En ne ciblant que la sexualité, on oublie la racine du harcèlement. Accroître le nombre de femmes au travail est un remède plus tangible qu'une censure superficielle.

J.H. Miller, Smithsonian Institute

SOURCES

Merci à Jacques Boivin, Franklin Carter, Peter Carver, Yves Lever. Pour éviter la surcharge, une seule source est citée ci-dessous pour chaque cas, même si plusieurs articles ont été consultés. Info : cmontpetit@hotmail.com.

LES PILIERS DE LA CENSURE

■ Clé : Borovoy, Alfred Alan. *When Freedoms Collide*, Lester & Orpen Dennys, 1988
■ 58 941 : Montpetit, Charles. « Censure aux douanes canadiennes, 1985-2020 », freedomtoread.ca, 2020
■ Régie : Lévesque, François. « Québec abolit la Régie du cinéma », *Le Devoir*, 27-3-15
■ CRTC : Normandin, Pierre-André. « CHOI perd la voix », *La Presse*, 14-7-04
■ *Fées* : « *Les fées ont soif* et la censure », SRC, 15-8-06

CHRONOLOGIE

■ 1625-1827 : Hébert, Pierre. *Censure et littérature au Québec*, Fides, 1997
■ 1914 : Haggart, Ron. *Octobre 70 : un an... après*, Hurtubise HMH 1971
■ 1930 : « Police Arrest All Fifi Cast », *Kingston Whig-Standard*, 01-3-30
■ 1937 : Beaudoin, Jean-Marc. « La *Loi du cadenas* », *Le Nouvelliste*, 23-8-01
■ 1939 : Bernstein, Sandra. « A Chronicle of Freedom of Expression », efc.ca, 1997
■ 1949 : Lever, Yves. « La tête ailleurs », SRC, 15-4-12
■ 1957 : Blais, Marie-Claire. « 1955-1960 : le rock'n'roll censuré », *La Presse*, 22-4-95
■ 1967 : Proulx, Daniel, « Sus à la censure montréalaise ! », *La Presse*, 24-1-93
■ 1970 : Haggart, *op. cit.* ; Dagenais, Bernard. *La crise d'octobre et les médias*, VLB, 1990
■ 1972 : Tajuelo, Telesforo. *Censure et société*, Université Sorbonne nouvelle, 1998
■ 1976 : McKenna, Bob. *À propos de l'affaire Corridart*, Cinéma libre, 2002
■ 1982 : Bernstein, *op. cit.*
■ 1988 : « La grande liquidation des fêtes », thetvdb.com/series/287949/episodes/5043438
■ 1991 (août) : Blanc, M. *Étude publique des projets de règlements sur les établissements exploitant l'érotisme*, 1991 ; Richard, C. « 2 à 0 pour les danseuses mais... », *Allô Police*, 14-3-93
■ 1991 (sep.) : Dufresne, Jean-V. « Les enfants nus », *Journal de Montréal*, 28-7-93
■ 1994 (mar.-avr.) : « Mother of Murdered Girl May Testify in Favor of Ban », CP, 25-3-94
■ 1994 (déc.) : Bernstein, *op. cit.*
■ 1995 : Communiqués, Regroupement des artistes en arts visuels, 8-8-95 et 24-11-95
■ 1996 : Boulanger, Luc. « Tout nu dans la rue ! », *Voir*, 9-5-96
■ 1997 (avr.) : Jean, Diane. « Jusqu'où va la censure ? », *Ici*, 23-4-98
■ 1997 (juin) : Malbœuf, Marie-C., « Les ayatollahs de la santé ont frappé... brièvement », *Le Devoir*, 27-6-97
■ 1998 : Burnett, Richard, « Swing(er) Vote », *Hour*, 9-2-06
■ 1999 : *D-1999-07-001* (décision), Conseil de presse du Québec, 3-12-99
■ 2000 (avr.) : Riopel, S. « Un jeu de cartes porno de 55 000 $ destiné aux détenus », *Allô police*, 7-4-00
■ 2000 (mai) : Careless, Sue. « Shattering Press Freedom », *Globe and Mail*, 10-8-00
■ 2000 (sep.) : Lagacé, Patrick. « Michel Auger se raconte », www.fpjq.org, nov. 2000
■ 2000 (déc.) : Cousineau, Louise. « … Jean Leloup a son OK après 2 ans », *La Presse*, 8-12-00
■ 2001 (jan.) : *R. c. Sharpe*, Jugements de la Cour suprême, 26-1-01
■ 2001 (avr.) : Pilon, Esther. « L'"attroupement illégal" toujours illégal », *Ici*, 8-3-01 ; Bubuv, Morris. « La notion d'"attroupement illégal" validée par la Cour d'appel du Québec », *Cette Semaine* 81, nov. 2000
■ 2001 (sep.) : Pilon, Esther. « Les dé-mesures de sécurité », *Ici*, 8-3-01 ; Bloch, Naomi. « For Fear of Tears », *Mirror*, 10-5-01 ; Segal, Craig. « Catapult into the Spotlight », *Mirror*, 10-5-01 ; *Canada : rapport annuel 2002,* Reporters sans frontières ; Beausoleil, Jean-Marc. « Les dessins du scandale », *Dernière Heure,* 6-10-01
■ 2001 (oct.) : Thibodeau, Marc. « Retour à Dalbé-Viau de l'adolescent suspendu », *La Presse*, 6-12-01
■ 2002 (mar.) : Myles, Brian. « La Cour suprême rabroue le SPVM et la Couronne », *Le Devoir*, 2-10-08
■ 2002 (avr.) : Schaëffner, Yves. « Édito », *Ici*, 2-5-02
■ 2002 (sep.) : Bernans, David. « Is Money the Only Thing That Talks ? », *Alternatives*, nov. 2002
■ 2003 : Dumas, Hugo. « Louis Morissette mis à la porte de TVA », *La Presse*, 20-4-04
■ 2004 : « Les cuillers redeviennent légales », *Le Devoir*, 7-9-05
■ 2005 : « Library Yanks Kazemi's Photos after Complaints », CBC, 7-6-05
■ 2006 : « Cachez ce bicep que je ne saurais voir... », PC, 8-11-06
■ 2007 : Courtemanche, Gil. « Défense de dire la vérité », *Le Devoir*, 19-10-07 ; Robitaille, Antoine. « "Fligne-flagne", le mot du jour », *Le Devoir*, 6-6-12
■ 2008 (jan.) : Dutrisac, Robert. « Québec tait des données alarmantes », *Le Devoir*, 24-1-08
■ 2008 (mar.) : Lemieux, Julie. « Les artistes poussés vers Québec », *Le Soleil*, 17-9-08
■ 2008 (sep.) : Buzzetti, Hélène. « Le débat des chefs se fera à cinq », *Le Devoir*, 11-9-08
■ 2008 (déc.) : Therrien, Richard. « Radio-Canada s'excuse auprès des Noirs », *La Presse*, 14-1-09
■ 2009 (jan.) : Proulx, Steve. « Michel Vézina, agent libre », *Voir*, 28-1-09
■ 2009 (sep.) : « Moulin à paroles : les organisateurs gardent le cap », *SRC*, 4-9-09 ; « *Milieu humide* fait des vagues », SRC, 2-8-10 ; Paré, Isabelle. « Pas de nus dans les lieux publics à Verdun », *Le Devoir*, 22-1-10
■ 2009 (oct.) : Couture, Rémy, et Charles-André Marchand, *Le maquilleur de l'horreur*, AdA, 2020
■ 2010 : Beeby, Dean. « Kenney Blocked Gay Rights in Citizenship Guide : Documents », *Star*, 2-3-10
■ 2011 : « Timeline : Oda and the Kairos Funding », CBC, 15-2-11
■ 2012 (fév.) : « CBC Porn : Sun News Story Sparks Action from Conservatives and Radio-Canada », *Huffington Post*, 3-2-12 ; Bélair-Cirino, Marco. « La source d'*Enquête* reste anonyme », *Le Devoir*, 17-2-12
■ 2012 (mai) : Olivier, F. « Une expo sur le sexe inquiète le ministre Moore », *Metro*, 17-5-12 ; « Dieudonné interdit de spectacle à Montréal », *L'Express*, 11-5-12 ; Montpetit, Charles. « Meanwhile in Quebec », *Freedom to Read*, 2013 ; Valiante, Giuseppe. « Le procès de Djemila Benhabib approche », *La Presse*, 22-8-16
■ 2013 : Yvon, Anne-Marie. « Comment se porte la liberté de la presse au Canada ? », RCI, 13-2-14
■ 2014 : Fortier, Marco. « Le fisc accusé de cibler les écologistes », *Le Devoir*, 8-2-14
■ 2015 (jan.) : « Prophet Muhammad Cartoon in Quebec Papers after Charlie Hebdo Shooting », CBC, 8-1-15
■ 2015 (fév.) : Stryker, Alyssa, et C. Cheung. « 8 Things You Need to Know about Bill C-51 », BCCLA, 11-3-15
■ 2015 (avr.) : Shingler, Benjamin. « Book Ban Defended by Quebec School Bus Company », CBC, 23-4-15
■ 2015 (mai) : « Insulting Police Online Banned by Granby, Que., Bylaw », CBC, 4-5-15
■ 2015 (juin) : Junius, Marcel. « Les talibans sont dans nos murs », *Le Devoir*, 17-6-16
■ 2016 (mai) : Macpherson, D. « Quebecers Have Comics to Thank for the Demise… », *The Gazette*, 27-5-16
■ 2016 (juil.) : « *Le Journal de Montréal* veut faire taire le "Journal de Mourréal" », SRC, 12-7-16 ; Craig, Sean. « Quebec's Controversial Website-Blocking Law Bill 74 Faces Court Challenge… », *Financial Post*, 27-7-16
■ 2016 (sep.) : Corriveau, Jeanne. « Montréal accusée de censure », *Le Devoir*, 22-9-16
■ 2016 (oct.) : Sioui, Marie-Michèle. « José Bové refoulé à la frontière canadienne », *Le Devoir*, 17-6-16
■ 2016 (nov.) : Papineau, Philippe. « Richard Martineau poursuit *Ricochet* », *Le Devoir*, 6-12-16
■ 2017 (mar.) : Legault, Josée. « N'est pas Charlie qui veut », *Journal de Montréal*, 13-3-17 ; « Des œuvres du peintre Christian Messier censurées à Laval », SRC, 22-3-17
■ 2017 (sep.) : « La murale "osée" du parc Victoria a été modifiée », SRC, 15-9-17
■ 2018 (mai) : Coutu, Simon. « Atalante visite les bureaux de *Vice* à Montréal », *Vice*, 23-5-18
■ 2018 (juin) : « Robert Lepage reconnaît ses torts dans les affaires *SLĀV* et *Kanata* », SRC, 6-3-20
■ 2018 (oct.) : Paré, Isabelle. « Feu vert au cannabis, mais pas à son image », *Le Devoir*, 16-10-18
■ 2018 (nov.) : Pineda, Améli. « Bataille autour des circulaires », *Le Devoir*, 27-11-18
■ 2019 (jan.) : « Le lanceur d'alerte Louis Robert retrouve son poste », *Journal de Montréal*, 31-7-19
■ 2019 (avr.) : « Québecor retire le signal de TVA Sports à Bell Télé », SRC, 10-4-19
■ 2019 (juil.) : Fleury, Élisabeth. « Utilisation de messagerie électronique à des fins syndicales : le gouvernement du Québec débouté en Cour d'appel », *Le Soleil*, 9-7-19 ; Lalonde, Catherine. « Médias : pas de photos pour le retrait du crucifix », *Le Devoir*, 11-7-19 ; Lagacé, Patrick. « Angles morts », *La Presse*, 2-9-19
■ 2020 (oct.) : Hachey, Isabelle. « L'étudiant a toujours raison », *La Presse*, 15-10-20
■ 2020 (nov.) : « Le retrait d'un épisode de *La petite vie* par Radio-Canada fait réagir », SRC, 10-11-20 ; « François Legault partiellement censuré par l'Association des libraires », *Journal de Montréal*, 30-11-20
■ 2021 (août) : Smith, Dale. « What Fate Ahead for Bill C-10? », CIGI Online, 23-8-21
■ 2021 (nov.) : Rémillard, D. « Fumer une cigarette sur scène n'est pas un geste artistique… », SRC, 21-11-09
■ 2022 : Chouinard, Marie-Andrée. « Le mot en N et la bêtise du CRTC », *Le Devoir*, 2-7-22

ACCÈS À L'INFORMATION

■ Sources principales : Chouinard, Tommy. « L'État doit être plus transparent », *Le Devoir*, 7-12-02 ; *Accès à l'information, droit à l'information et liberté d'expression*, ANEL, 15-4-02 ; Noble, Kimberley. *Bound and Gagged: Libel Chill and the Right to Publish*, HarperCollins, 1992
■ Régimes : Nadeau, Alain-Robert. « Police nationale, enquêtes et état policier », *Journal du Barreau*, 1-12-03
■ 2002 : *Comment mieux servir les Canadiens*, Groupe d'étude de l'accès à l'information, 2002 ; *Une réforme de l'accès à l'information*, Commission d'accès à l'information 2002
■ Duceppe : Bourgault-Côté, Guillaume. « Ottawa jette de l'huile sur le feu », *Le Devoir*, 26-3-10
■ 2007 : « Environnement Canada », www.voice-voix.ca, 2007
■ 2010 : Major, Marie-Claire. « La "crise" du recensement canadien en 2010 », Université de Montréal, 3-5-12
■ 2011 : Munro, Margaret. « Feds Silence Scientist over Salmon Study », *Vancouver Sun*, 27-7-11
■ 2012 : Gravel, Pauline. « La science mise à mal par le gouvernement Harper », *Le Devoir*, 10-2-14
■ 2013 : Delacourt, Susan. « Conservatives Won't Say Who Is on "Enemy" Lists », *Star*, 16-7-13 ; Weston, Greg. « Senate Expense Scandal Left No Paper Trail, Really ? », CBC, 2-9-13 ; Brewster, Murray. « Soldiers on Viagra Part of a List of Secrets Held by Harper Government », CP, 14-9-14
■ 2015 : Authier, Philip. « Quebec Moves to Update Access-to-Information Laws », *The Gazette*, 17-3-15 ; Bronskill, Jim. « Les libéraux modifient déjà la *Loi sur l'accès à l'information* », *La Presse*, 5-5-16

CENSURE ET INTERNET

■ Irresponsable : Schrader, A.. « In Search of the Perfect Filter », *Travaux du 26e congrès de l'Association canadienne des sciences de l'information*, Université d'Ottawa, 3-6-98
■ 1995 : Elmer-Dewitt, Philip. « On a Screen Near You : Cyberporn », *Time*, 3-7-95 ; « How *Time* Fed the Internet Porn Panic », *Harper's*, sep. 1995 ; Dusseau, Brigitte. « Pas de censure sur Internet », *Le Devoir*, 27-6-97
■ Police : Janoff, Douglas Victor. *Pink Blood*, University of Toronto Press 2005 ; « Global Child Porn Probe Led to False Accusations », *CBC News*, 14-3-06
■ Télétubbies : « Tubbies Toast Another Three Years », BBC News, 1-3-99

CENSURE ET VIOLENCE

■ Bigelow : « CHCH-TV concernant le long métrage *Strange Days* », CCNR, 17-9-98
■ Wertham : Tilley, Carol. « Seducing the Innocent », *Information & Culture*, nov. 2012
■ 1999 : Brennan, S, et M. Dauvergne. « … Crimes déclarés par la police, 2010 », Statistique Canada, 2011
■ Facteurs : Ferguson, Christopher, et coll. « A Longitudinal Test of Video Game Violence Influences on Dating and Aggression », *Journal of Psychiatric Research*, fév. 2012
■ 1992 : Martinez, Andrea. *La violence à la télévision*, CRTC, mai 1992
■ Taux : Centerwall, Brandon S. « Television and Violence », *Journal of the American Medical Association* 267, 1992 ; Rhodes, Richard. « Hollow Claims about Fantasy Violence », *New York Times*, 17-9-00
■ Enfants : Gadow, Kenneth D., et Joyce Sprafkin. « Field Experiments of Television Violence with Children: Evidence for an Environmental Hazard ? », *Pediatrics* 33, mars 1989
■ Positif : « Pac-Man Rewards the Brain », *Psychologie* 10, 1998 ; *Review of General Psychology*, 2010
■ Jouets : Rhodes, Richard. « The Media Violence Myth », *Rolling Stone*, 23-11-00
■ Absence : Kutner, Lawrence, et Cheryl K. Olson. *Grand Theft Childhood*, Simon & Schuster 2011 ; *Only a Game*, Media Coalition, 2013
■ 1990 : *Chronologie des mesures prises pour contrer la violence dans les médias*, Réseau éducation-médias 1997 ; Montpetit, Charles. Recherche personnelle sur *Les Simpson*, 1998
■ Profil : Pichette, Hélène. « Faut-il craindre l'effet des jeux vidéo ? », *Zone Libre*, SRC, 24-1-03
■ CTV : Trethewey, Colin. Reportage sur *Grand Theft Auto 3*, *CTV News*, 14-7-02
■ Réseau : Wing, Cathy, et Charles Montpetit. Correspondance électronique, 15 au 18-7-02
■ Oklahoma City : Guy, Chantal. « McVeigh influencé par *Star Wars* », *La Presse*, 27-5-01

CENSURE ET PORNOGRAPHIE

■ Monde entier : Strossen, Nadine. *Defending Pornography*, Doubleday, 1995
■ Vancouver : Kiss & Tell. *Drawing the Line*, Press Gang, 1991
■ Glad Day : *R. c. Scythes*, 16-2-93
■ 6000 : Boivin, Jacques. *Mélodie burlesque*, Éditions Mélody, 1999
■ 1991 : Calamai, Peter. « Porn Study: Where's the Harm? », *The Citizen*, 21-9-96
■ Effets positifs : Pally, Marcia. *Sex and Sensibility*, Ecco, 1994
■ Consommation : Malamuth, Neil, et Edward I. Donnerstein. « Effects of Aggressive-Pornographic Mass Media Stimuli », *Advances in Experimental Psychology* 15, 1982
■ Délits : Baron, Larry, et M. Strauss, « Four Theories of Rape », *Social Problems* 34.5, 1987
■ 2005 : *Loi modifiant le Code criminel* (Projet de loi C-20), déc. 2002
■ 2004 : « Le magazine *Naturisme Québec* sème la controverse », LCN, 9-7-04
■ Little Sister's : Fuller, Janine, et Stuart Blackley, *Restricted Entry*, Press Gang, 1995

CENSURE ET CINÉMA

■ Sources principales : Hébert, Pierre, Yves Lever et Kenneth Landry, *Dictionnaire de la censure au Québec*, Fides 2006 ; Lever, Yves. « Censure », dans Coulombe, Michel, et Marcel Jean. *Dictionnaire du cinéma québécois*, Boréal 1999 ; Fortier, André. « Les films français et la censure de 1930 à 1955 », *Cultures du Canada français*, Université d'Ottawa, 1991 ; Tajuelo, *op. cit.* ; *Films refusés*, Régie du cinéma, 1913-1962
■ Carle : Balassoupramaniane, Indragandhi. « Droit d'auteur, censure, parodie… », *Journal du Barreau*, 1-8-01
■ Esclavage : Bastien, Hermas. « Le cinéma déformateur », *L'Action française*, mars 1927
■ High : Kent, Larry. Conférence à la Cinémathèque québécoise, 8-3-02
■ 1994 : De Blois, Marco. « L'affaire Falardeau-Téléfilm Canada », *24 images*, printemps 1997
■ 1998 : Hays, Matthew. « Customs Cruelty », *Mirror*, 30-4-98
■ 2000 : Gratton, Louis-Philippe. « La censure et le cinéma au Québec : perspective historique et questions actuelles », *Développements récents en droit du divertissement*, Éditions Yvons Blais, 2001
■ 2001 : Bérubé, Stéphanie. « Porno rose », *La Presse*, 22-9-01
■ 2002 : Katadotis, Dimitri. « The Unkindest Cut », *Hour*, 19-9-02
■ 2002 : Benessaieh, Karim. « Le Parisien victime d'un pyromane », *La Presse*, 25-2-02
■ 2008 : Cassivi, Marc. « Roger Frappier : Haro sur la censure », *La Presse*, 10-6-08 ; « Famed Director Cronenberg Hammers Bill C-10 », *CTV News*, 14-3-08
■ 2012 : Teiscera-Lessard, Philippe. « Rappeur controversé : James Moore s'en mêle », *La Presse*, 30-6-12

L'ENFER DE QUÉBEC

■ *Catalogue de la bibliothèque de la législature de la province de Québec* (2e partie), Imprimeur du roi, 1933

LE (BREF) RETOUR DE L'ENFER

■ On ne veut pas : Boursier, Yannick. « Une critique mal acceptée », *Bonjour Dimanche*, 8-12-01
■ On ne lutte pas : Vonarburg, Élisabeth. « Censure : autant ne pas commencer », *Le Droit*, 18-12-01
■ 180 albums : Boyer, Denis. Communication personnelle, oct. 2001
■ Il faut détruire : Brunetti, Sara. « Destroy Hull's Racy Comic Books: Critic », *The Citizen*, 7-12-01
■ Août 2000 : Rodrigue, Isabelle. « Des bandes dessinées choquent une Hulloise », *Le Droit*, 23-8-00
■ Sep. 2000 : Boyer, Denis. « Pas de bandes dessinées érotiques à la bibliothèque », *Le Droit*, 13-9-00
■ Mar. 2001 : Bernard, Gisèle. Lettre à Louise Poirier, CSF, 26-3-01
■ Avr. 2001 : Roux, Paul. Évaluation, mars 2001 ; Mayeux, François. Lettre à Guy Jean, 6-4-01
■ Mai 2001 : *Recommandations de la Commission permanente sur la culture*, mai 2001
■ Sep. 2001 : « Adoption de la politique relative aux bandes dessinées », procès-verbal, Ville de Hull, 4-9-01
■ Déc. 2001 : Larocque, Sylvain. « Les BD controversées retournent sur les étagères », *Le Droit*, 12-12-01 ; Boyer, Denis. « La bibliothèque de Hull répond aux accusations », *Le Devoir*, 11-1-02
■ Déc. 2002 : Larocque, Sylvain. « Gatineau abolit pour de bon sa politique antibédés », *Le Droit*, 28-2-02

BRÛLER DES ALBUMS JEUNESSE

■ Gerbet, Thomas. « Des écoles détruisent 5000 livres jugés néfastes aux autochtones… », SRC, 21-09-07

INDEX

Quand aucune source n'est mentionnée, voir un des documents suivants.

- **Pour les livres en français :** Hébert, Lever et Landry, *op. cit.*; Hébert, Pierre, *op. cit.*
- **Pour les films québécois (1913-1962) :** « Films refusés », *op. cit.*
- **Pour les saisies aux douanes (1985-2020) :** Agence des services frontaliers, *Liste des importations prohibées*, 1985-1995; *Liste trimestrielle des titres admissibles et prohibés*, 1995 à nos jours
- **Pour les cas hors Québec :** « Challenged Works List », freedomtoread.ca; « Intellectual Freedom Challenges », cfla-fcab.ca et torontopubliclibrary.ca; « Requests for Reconsideration », biblioottawalibrary.ca

■ Albee (1967) : « 1967 : N.S. Censors Afraid of Virginia Woolf », CBC Digital Archives
■ Albee (1985) : « List of Materials Stopped by Canada Customs », *Newsletter on Civil Liberties*, 28-7-97
■ Alix, Yves. *Chansons de lutte et de turlute*, CSN-SMQ, 1982
■ Allison : Kelly, Brendan. « Board Rules "Bastard" out of Canada », *Variety*, 19-3-97
■ Amblevert : voir les sources de la section « Le (bref) retour de l'enfer »
■ Anouilh : Morris, Frank. « Here, There and Hollywood », *Winnipeg Free Press*, 3-5-48
■ Aragon : Tessier, Gérard. *Face à l'imprimé obscène*, La feuille d'érable, 1955
■ Atwood : Bulman, Andie. « Banning a book: Why the freedom to read can't be taken for granted », CBC, 27-9-20; « Parent Seeks Ban on Atwood Novel », *Windsor Star*, 17-1-09
■ Aubert de Gaspé, Philippe. *Le chercheur de trésors*, L'Étincelle, 1992
■ Balzac (1904) : *Sutherland c. Gariépy*, 11 R.J.Q. 314, 1905
■ Balzac (1914) : Carefoote, Pearce. *Nihil Obstat*, Université de Toronto, 2005
■ Bataille : Hough, R. « Degrading Customs », *Globe and Mail*, 12-2-94; Moldenhauer, J. « Books and Periodicals Seized by Canada Customs since the Introduction of Memorandum D-9-1-1 in 1985 », Glad Day, ± 1991
■ Bécaud : Dagenais, Bernard. *La crise d'Octobre et les médias*, VLB, 1990
■ Bergeron, Léandre. *Petit manuel d'histoire du Québec*, Éditions québécoises, 1971
■ Bertrand : Cloutier, Patricia. « Sylvain Bouchard blanchi », *Le Soleil*, 20-10-09
■ Bissonnette : Montpetit, Charles. « Meanwhile in Quebec… », *Freedom to Read*, 2016
■ Blais : Bellerose, Patrick. « Livres abordant le suicide : une occasion de faire de la prévention », TVA, 12-1-23
■ Bloch : Schrader, Alvin, et Donna Bowman. « Guaranteeing Library Access to "All" Expression? » CLA, 2015
■ Bock-Côté : AFESH-UQAM, Facebook, 16-3-17; Collectif. « Ça suffit, la censure! », *Le Devoir*, 2-5-19
■ Boivin, *op. cit.* et communications personnelles.
■ Bourgault : Haggart, *op. cit.*; Dagenais, *op. cit.*
■ Brisset : Bussières, Ian. « Pas touche au Bonhomme Carnaval! », *Le Soleil*, 26-9-10
■ Brouillet : Daignault, Pierre Paul. Lettre aux parents, Collège Jean-de-Brébeuf, 23-11-93
■ Brouillette : Vigneault, A., et C.-É. Blais-Poulin. « Littérature jeunesse : face à la censure », *La Presse*, 6-2-17
■ Brown, Chester. *Ed the Happy Clown* 8, Drawn and Quarterly, juil. 2006
■ Bucquoy, Jan. *La vie sexuelle de Tintin*, Centre audio visuel de production, 1992
■ Burgess (1971) : Dean, Malcolm. *Censored! Only in Canada*, Virgo Press, 1981
■ Burgess (1996) : Bernstein, *op. cit.*
■ Cantin, Reynald. « La censure existe-t-elle? », *L'Unique* 4.4, déc. 2002
■ Christie : Connor, Kevin. « Agatha Christie Book Banned by Upper Canada School Board », *Sun*, 27-5-22
■ Clermont, Marie-Andrée. Communication personnelle, 2001
■ Collins : Goyette, Linda. « The Censorship of Children's Literature », *The Gazette*, 13-2-93
■ Cyr : Schaëffner, Yves. « Jamais victime », *Ici*, 29-11-01
■ Daguzan : Labranche, M. « La promotion d'un dictionnaire sur la sexualité censurée par Facebook », TVA, 2-7-19
■ De Gramont : Côté, Lucie. « La Clé de fa de Châtelaine... », *La Presse*, 22-6-89
■ Delaf : Communication personnelle d'un enseignant, 2010
■ Delaporte : Clément, Michel. « Le B'nai Brith demande le retrait de l'affiche *Le prénom* », *La Presse*, 12-7-12
■ Demers : Communication personnelle, ± 2002
■ Deneault : Communiqué, Éditions Écosociété, 25-4-13
■ Deschamps : Moore, Lynn. « Comedy Tape Removed from Bag », *The Gazette*, 25-8-98
■ Despentes : Schwartzberg, Shlomo. « Banned in Ontario, You Say », *Globe and Mail*, 15-11-00
■ Dorais : Caillou, Annabelle. « La revue *XYZ* perd sa directrice », *Le Devoir*, 26-7-18
■ Doucet, Julie, Jacques Boivin et Chris Oliveiros. Communications personnelles, 2001
■ Duras : Spear, Thomas. « Censoring Duras », 1996, www.thomasspear.com/duras/censure.htm
■ Ellis (1991) : Brien, Donna L. « The Real Filth in *American Psycho* », *M/C Journal* 9.5, nov. 2006
■ Ellis (1999) : Harron, Mary. « The Risky Territory of *American Psycho* », *New York Times*, 9-4-00
■ Étienne, Gérard. Communication personnelle, 2002
■ Falardeau : De Blois, *op. cit.*
■ Ferretti : Chouinard, Tommy. « Je milite moi non plus », *Voir*, 7-3-02
■ Fielding : *Take 30*, CBC, 11-10-68 (cité dans http://en.wikipedia.org/wiki/Censorship_in_Canada)
■ Foster : Frémion, Yves, et Bernard Joubert. *Images interdites*, Syros Alternatives, 1989
■ Gauthier : « La courte échelle pornographique? », *Le Devoir*, 31-8-95
■ Gebbie : Communiqué, Top Shelf, 8-11-06, www.topshelfcomix.com/news/214
■ Genet : « List of Materials Stopped by Canada Customs », *op. cit.*
■ Godbout : Wysocka, Natalia. « Yvan Godbout remporte sa "bataille épique" », *Le Devoir*, 25-9-20
■ Gourdeau, Gabrielle. Communications personnelles; Cour d'appel, *Canada Inc. c. R.C.*, 19-7-04
■ Grass : Wise, Wyndham. « History of Ontario's Film Industry, 1896-1985 », *Take One*, été 2000
■ Hébert, Jacques. *Trois jours en prison*, Club du livre du Québec, 1965
■ Hergé : Boivin, Jacques. « Astérix and Tintin Held 93 Days under Suspicion of Obscenity » (communiqué), 1993
■ Hill : Aronovitch, Davida. « The Book of Negroes », *Britannica*, 10-3-17
■ Janry : Roussan, Marc de. *Au Pays des bulles*, CINQ-FM, 17-12-01
■ Jauvin : Roy, *op. cit.*
■ Jolin, Dominique. Communication personnelle, 1996
■ Kane : Driscoll, Ian. *Tales from the Vault*, Bibliothèque et Archives Canada, 2005; Andrews, Simon. « Batman's Penis Reveal in New Comic Causes Internet to Freak Out », *Screen Geeks*, 20-9-18
■ Keable : Montpetit, Caroline. « BCP contre Lanctôt », *Le Devoir*, 15-6-04
■ Kesey : « Education Board Won't Ban Books », *The Gazette*, 13-7-78
■ Keyes : Dick, Judith. *Not in Our Schools?*, Canadian Library Association 1982
■ Kosofsky : Enros, Katrina. « A Brief Survey of Censorship in Canadian Cultural Institutions », *e-merge*, 18-5-10
■ Kristof : « Tollé à la Polyvalente de Saint-Jérôme », *La Presse*, 17-2-03
■ Krykorka : Jenkinson, Dave. « The Changing Faces of Censorship in Manitoba's Public School Libraries », *Emergency Librarian* 22.2, nov. 1994
■ Labrosse : Poulin, Andrée. « Le tabou de la nudité dans les albums jeunesse », *Lurelu* 36.1, printemps 2013; communication personnelle avec Marie-Francine Hébert, 2016
■ Laferrière : Miró, Rafael. « L'enseignement d'œuvres jugées offensantes… », *Le Délit* (McGill), 21-1-26
■ Laniel : Christine. Communication personnelle, 1995
■ L'Arétin : *Books Prohibited*, Revenu Canada, 1952-1961; Dean, *op. cit.*
■ Laurence : Connolly, Edward. *Censorship, Canon Reformation and Text Selection*, Memorial University of Newfoundland, 1992; Dick, Judith. « North of 49: Schools and Controversial Books in Canada », *Phi Delta Kappan* 63.7, mars 1982; Weir, Lorraine. « The Ethos of Censorship in English-Canadian Literature », dans Hutchinson, Allan, et Klaus Petersen (dir.). *Interpreting Censorship in Canada*, University of Toronto Press, 1999
■ Lawrence (1959) : Hébert, Jacques. *Obscénité et liberté*, Éditions du jour, 1970; Salaün, Élise. *La chair triomphante* (mémoire), Université de Sherbrooke, 1995
■ Lawrence (1970) : Portman, Jamie. [Chronique sans titre], *Calgary Herald*, 21-04-71, http://news.google.com/newspapers?id=VWxkAAAAIBAJ&sjid=Cn0NAAAAIBAJ&pg=2962,2375889
■ Leclerc : Bock-Côté, Mathieu. « À la poubelle, Félix Leclerc! », *Journal de Montréal*, 27-2-20
■ Leclercq : Gagnon, Cécile. Communication personnelle, 2000
■ Lee : Hensley, L. « Certain Books Continue to Cause an Uproar in Canadian Education », *Global News*, 19-10-18
■ Lelait : Chantelois, Mathieu. « Fesses serrées », *Voir*, 20-8-98
■ Lester : Cauchon, Paul. « Lester prend sa retraite », *Le Devoir*, 5-12-01
■ Mailer : Fuller, Janine, et Stuart Blackley. *Restricted Entry*, Press Gang, 1995
■ Major (1980) : Dick, *op. cit.* (voir Laurence)
■ Manara (2000) : Pilon, France. « Érotisme : jusqu'où aller? », *Le Droit*, 17-11-01
■ Mapplethorpe : Tierney, Kevin. « Mapplethorpe complaint at Westmount library … », *The Gazette*, 4-11-16
■ Marcault : Bonenfant, Jean-Charles. « La bibliothèque de l'Assemblée nationale et ses bibliothécaires », *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, ASTED, 1977
■ Marineau, Michèle. Communication personnelle, 1995
■ Martchenko (1993) : Jenkinson (1994), *op. cit.*
■ Martchenko (1988, 1989) : Goyette, *op. cit.*; Jenkinson, Dave. « Good Libraries Don't », *CCL* 71, 1993; illustration tirée de *Thomas' Snowsuit* © 1985 Bob Munsch Enterprises Ltée (texte), © 1985 Michael Martchenko (dessin), publiée par Annick Press Ltée et reproduite avec leur autorisation
■ Martel, Suzanne. « La censure existe-t-elle? », *L'Unique* 4.4, déc. 2002
■ Marx : Penner, Norman. « Communist Party of Canada », *Canadian Encyclopedia*, 6-2-06
■ Mattioli : Berton, Pierre. « How Canada Customs Saved Us from a Cartoon Mouse », *Star*, 5-3-94
■ Matzneff : Pirro, Raphael. « Matzneff retiré, Godbout reste à la Grande bibliothèque », *La Presse*, 9-1-20
■ McBride : Ryder, Bruce. « The Harms of Child Pornography Law », *UBC Law Review* 36.1, 2003
■ Midam : Roussan, *op. cit.*
■ Mœbius : « Avis de retenue ou de classement tarifaire », Revenu Canada, 17-12-92
■ Montpetit, Charles. Expérience personnelle, 1992-2002
■ Morin : « Qui aime bien, charrie un peu », PC, 18-12-01
■ Morris : Chabin, Laurent. Communication personnelle, 4-2-13
■ Navarre : « List of Materials Stopped by Canada Customs », *op. cit.*
■ Navarro : Ruer, Juliette. « Super nanas », *Voir*, 20-9-01
■ *Où est* : Lagacé, Patrick. « Une BD québécoise provoque un scandale », *Journal de Montréal*, 27-11-01
■ Paré : Jenkinson (1993), *op. cit.*; La courte échelle. Communication personnelle, 1995
■ Péan : Côté, Jean-Denis. « La littérature jeunesse, victime de censure ? », *Québec français* 120, hiver 2001
■ Pelletier : Duchesne, Pierre. « Un livre censuré », *Radio-Canada*, 16-5-09
■ Piaf : Dutrisac, Robert. « Édith Piaf, Dieu et les accommodements raisonnables », *Le Devoir*, 17-2-12
■ Pomerleau, Gervais. Communication personnelle, 1995
■ Prévert : Baillargeon, Normand. « Ils ont osé! », *Le Devoir*, 21-6-12
■ Racine : Dagenais, *op. cit.*
■ Richler (1976) : Dick, *op. cit.* (voir Laurence)
■ Richler (1992) : Johnson, William. « Oh, Mordecai. Oh, Quebec. », *Globe and Mail*, 7-7-01
■ Robert, Guy, et Yves Lever. Communications personnelles, 1995 et 2002
■ Rushdie : Braun, Stefan. *Democracy Off Balance*, University of Toronto Press, 2004
■ Sacco : Stratichuk, Brent. « Brand New Year, Same Old Malarkey », *The Comicshopper*, fév. 1994
■ Sade : Hébert, Jacques, *Obscénité et liberté*, op. *cit.* (voir Lawrence, 1959)
■ Saidi : Bouchard, Geneviève. « Annulation de la pièce *Djihad* : l'auteur perplexe », *Le Soleil*, 7-3-17
■ Sernine, Daniel. « Censure : il y a tout de même des limites », *Lurelu* 11.3, hiver 1989; Rufiange, Luc. « Professeur censuré par des témoins de Jéhovah », *Journal de Montréal*, 6-6-96
■ Shakespeare : Veillette, Eric. « The Day Shakespeare Was Banned », *Star*, 20-8-10; Dean, *op. cit.*; « Edmonton Theatre Cancels Othello Production Due to Threats over Casting », *Globe and Mail*, 31-1-17
■ Shulman : Ryder, Bruce. « Undercover Censorship », dans Hutchinson, *op. cit.*
■ Sinclair : Loisel, Mélanie. « L'UQO boycotte un recueil sur le printemps érable », *Le Devoir*, 30-9-14
■ Smart : « By Grand Central Station I Sat Down and Wept », *cals.bibliocommons.com*
■ Soljenitsyne : Dick, *op. cit.* (voir Laurence)
■ Soulières : Sernine (1989), *op. cit.*
■ Steinbeck (1978) : Dick, *op. cit.* (voir Laurence)
■ Tegelmeier : Beaudry, R. « Censorship in Canadian Schools », *Canadian School Libraries Journal*, 18-3-19 / 19-5-20
■ Toriyama : CRSBP de l'Outaouais. Communication personnelle, 2001
■ Tsé-Toung : Dick, *op. cit.* (voir Laurence)
■ Tremblay : Communication personnelle d'un enseignant, 2011
■ Vallières : Dagenais, *op. cit.*; Hachey, Isabelle. « Mots tabous », *La Presse*, 15-8-20
■ Vigneault : Roy, *op. cit.*; Carrière, Laurent. *Droit moral et droit d'aval : illustrations*, 1989
■ Waller : site de la série *Omaha*, 2007, www.omahathecatdancer.com/omaha_history.htm
■ Walthéry : Bibliothèque de Gatineau. Communication personnelle, 2001
■ Zep : Bégin, D. « "Pour un enfant de dix ans, c'est de la porno!" », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31-5-00
■ Zola (1937) : « Film on Life of Emile Zola is Banned by Censors Here », *The Gazette*, 4-11-37

LA CENSURE INDIRECTE

■ Censure totale : Hébert, Pierre. « Une censure totale? L'Église québécoise et la nationalisation de l'imaginaire littéraire », *SCHEC, Études d'histoire religieuse* 67, 2001
■ Pressions : Tougas, Francine. « Les vendeurs du temple » / Dumas, Carmel. « Les auteurs à l'adresse de 50, rue Labatt / Désir, quand tu nous guettes », *Info SARTEC*, déc. 2002
■ 1987 : Rock et Belles Oreilles. *The publicité*, Équipe Spectra, 2001
■ 1999 : Barbe, Jean. « La grimace des clowns », *Ici*, 23-4-98
■ 2009 : « Une loi contre les poursuites-bâillons », SRC et PC, 3-6-09
■ 2013 : Communiqué, Regroupement des artistes en arts visuels, 23-4-14
■ 2016 : Perron, Louis-S. « Mike Ward condamné à verser 35 000 $ à Jérémy Gabriel », *La Presse*, 20-7-16
■ 1999 : Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (et 13 autres signataires), « Télé-Québec: la censure dans tous ses états », *La Presse*, 19-3-99
■ *Ver de terre* : Quintin, Michel. Communication personnelle, 1995
■ *Interscript* : Franson, Leanne. Communication personnelle, 2002
■ Khuong : Marin, Stéphanie. « Le CA du Barreau suspend la bâtonnière », *Le Devoir*, 2-7-15
■ Lepage : Boulanger, Luc. « Propos et confidences de Robert Lepage », *Voir*, 18-10-01
■ Hébert : Bérubé, Nicolas. « Droit de parole », *Voir*, 1-4-99
■ Mills : Cauchon, Paul. « L'éditeur de l'*Ottawa Citizen* quitte le groupe Asper », *Le Devoir*, 18-6-02
■ Péan : Péan, Stanley. « Bof! », *Ici*, 20-8-02
■ 2002 : Venne, Michel. « Profession : journaliste », *Le Devoir*, 6-11-02; Stewart, Lyle. « End of the Line », *Hour*, 4-7-02; Gravenor, Kristian. « Thin Skinned *Gazoo* Axes 'Toon », *Mirror*, 27-9-01
■ 2006 : Doyon, Frédérique. « Guichet éditorial unique chez Quebecor », *Le Devoir*, 18-5-06
■ 2014 : Orfali, Philippe. « Un éditorialiste invité remercié par Gesca », *Le Devoir*, 31-5-14; Provencher, Normand. « Gesca vend ses quotidiens régionaux dont *Le Soleil* », *Le Soleil*, 18-3-15
■ 2015 : Baillargeon, Stéphane. « Des magasins sans magazines », *Le Devoir*, 15-10-15
■ 2001 : Dodge, Bill. « Chained by Chapters », *Hour*, 9-1-97; Robson, John. « Sense, Sensibility and Censorship », *The Citizen*, 12-12-01
■ *Le Devoir* : Yayo (Herrera, Diego). Communication personnelle, 2002
■ Aliments : Bernier-Genest, Carle. « Aliments censurés », *Ici*, 3-10-02
■ Affichage : Patriquin, Martin. « Ticketing the Messenger », *Hour*, 14-2-02
■ Bas noirs : Saint-Laurent, Sylvain. « Les coups portent plus "bas" à Samuel-Genest », *Le Droit*, 8-5-02
■ Emballage : Myles, Brian. « Des friandises dans un emballage raciste », *Le Devoir*, 18-1-06
■ Autobus : Haentjens, Brigitte. « Censure à la STM », *La Presse*, 23-2-08; « Censure dans le métro de Montréal », SRC, 13-10-11
■ Sollicitation : *Canada (Procureur général) c. Bedford*, Cour suprême, 20-12-13
■ Orientation : Roussy, Nancy. « L'homophobie à l'école », *L'Itinéraire*, déc. 2002

QUOI FAIRE EN CAS DE PLAINTE

■ Propagande : Delwiche, Aaron. *Propaganda Analysis*, 12-3-95, www.propagandacritic.com
■ Magicien : Lettre de Magie Fabrice au bibliothécaire Denis Boyer, 24-1-02
■ Halloween : Booth, David. *Censorship Goes to School*, Pembroke, 1992
■ Procédure : Bernstein, Sandra. *When the Censor Comes*, Book and Periodical Council, 1996
■ Protection constitutionnelle : *Ross c. Conseil scolaire du district n° 15*, Cour suprême, 1996
■ Extraits : Britton, Patti, Jennifer Maguire et Beth Nathanson. « Feminism and Free Speech », Feminists for Free Expression, 1993, www.ffeusa.org

Note : Dans tout le présent document, toute citation française tirée d'un texte anglais est en traduction libre.

QUAND LA CENSURE FRAPPE

une animation audio-visuelle où VOUS devez trouver le motif de diverses interdictions

Lauréat de plusieurs prix littéraires, Charles Montpetit collectionne les œuvres affectées par la censure au Canada. Ses exposés dynamiques, doublés d'anecdotes tirées de son expérience personnelle, lui ont valu des commentaires élogieux de la part de ses hôtes, des bibliothèques de Terre-Neuve jusqu'aux écoles des Territoires du Nord-Ouest.

- **VOYEZ** en quoi le film *Farenheit 451* montre exactement comment nous traitons nos livres
- **VOYEZ** comment une idée dite controversée est éliminée ou remisée loin des regards
- **VOYEZ** des images pour jeunes et moins jeunes, avant et après leur modification forcée
- **VOYEZ** des albums et des bandes dessinées qu'on a voulu supprimer de nos librairies
- **VOYEZ** les documents officiels utilisés lors d'une censure par notre gouvernement fédéral
- **ÉCOUTEZ** des enregistrements « tous publics » jugés impropres à la consommation
- **ÉCOUTEZ** des extraits d'œuvres bannies par une école ou une bibliothèque publique

Et découvrez comment vous pouvez réagir !

CHARLES MONTPETIT EN TOURNÉE

« Divertissant. »	Bibliothèque de Vancouver, CB
« [Une] merveille. »	Librairie Carrefour, AB
« Superbe. »	École du Sommet, AB
« Captivant. »	École Dominique-Savio, QC
« Motivant. »	Polyvalente des Monts, QC
« Super intéressant. »	Poly Baie St-François, QC
« Étourdissant. »	Bibliothèque de St-Jean, NB
« J'ai adoré. »	Bibliothèque de Dartmouth, NÉ
« *Cool.* »	Élèves de secondaire 2, Haileybury, ON

Qu'a fait Molière de « criminel » au Canada?

Pourquoi cette BD montréalaise est-elle illégale ?

Qu'est-il arrivé à ce livre de La courte échelle ?

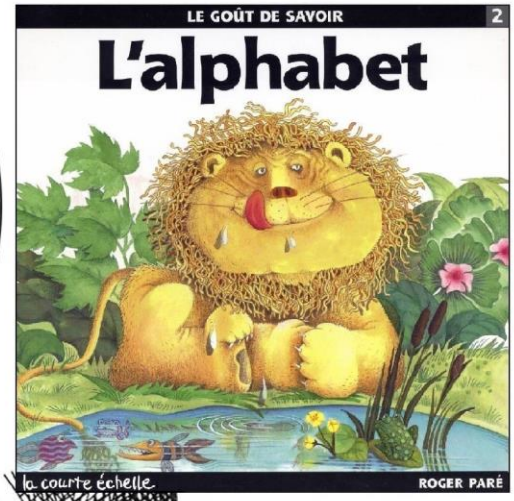

Pourquoi Astérix fut-il détenu 93 jours à la frontière?

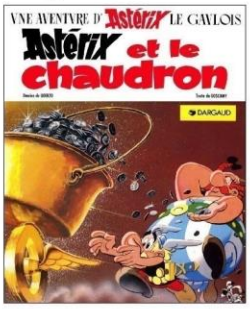

pour 13 ans et plus, 90-150 minutes

Contact : Charles Montpetit - 3013, rue Holt, Montréal (Québec) H1Y 1R2 - (514) 727-5622. Services disponibles en français et en anglais.

Nous désirons commander ____ (nombre) présentation(s) *Quand la censure frappe* à 500$ chacune ..... _____ $

Frais de transport en commun, d'hôtel, de repas, etc. ..... _____ $

Date(s) : _____ Heure(s) : _____ Âge approximatif du public : _____ Langue :

Nom et adresse de l'organisme hôte : _____ Français ☐

_____ Anglais ☐

Responsable : _____ Signature : _____ Téléphone : _____

Frais d'annulation : 20% (100% si moins de 24h de préavis). Intérêt de retard : 1,5%/ mois.